This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 478173 DUPL

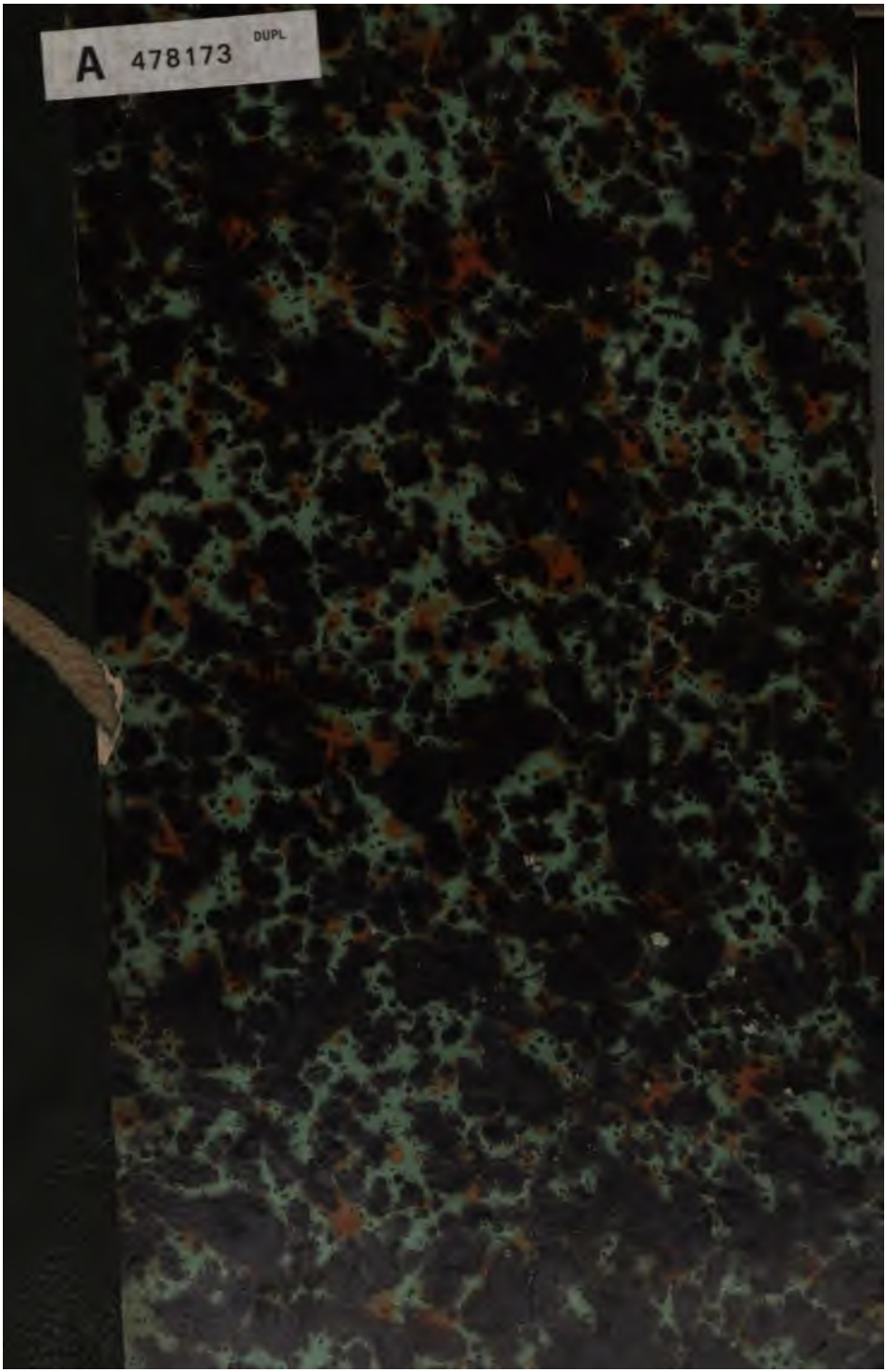

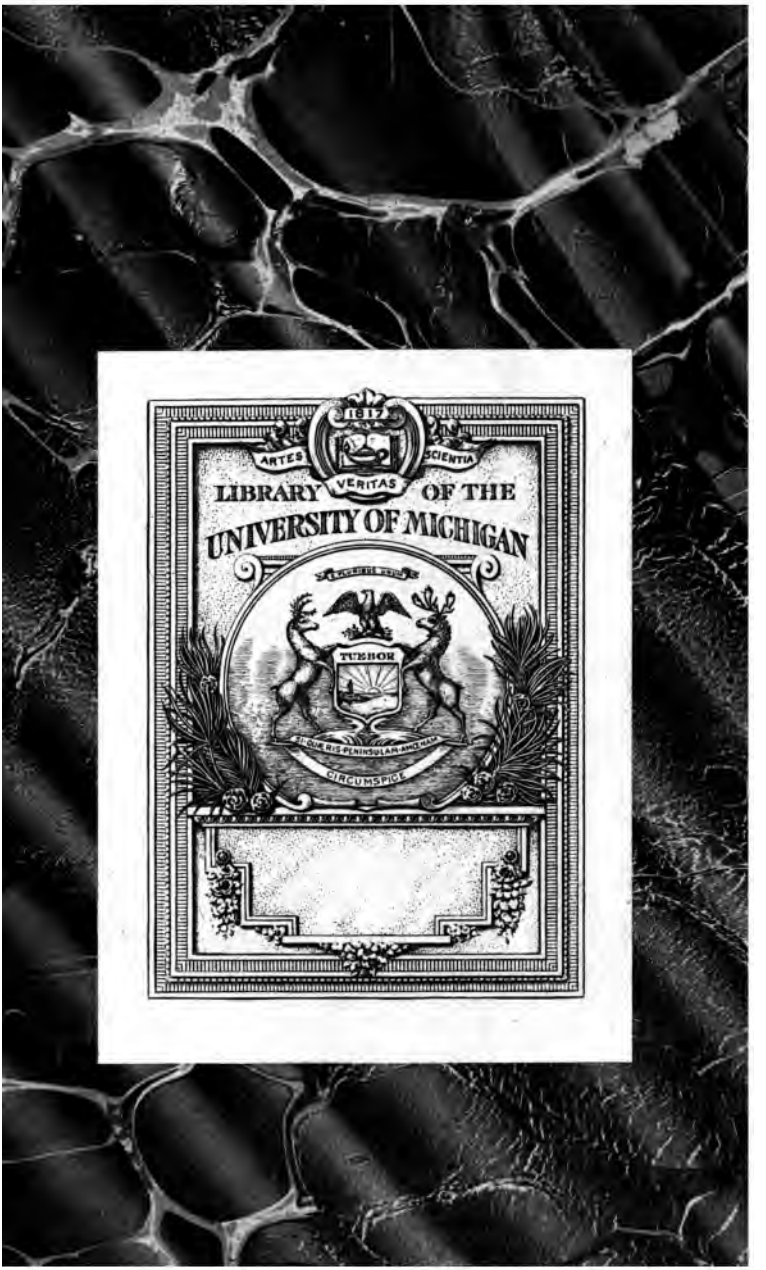
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

ÉLÉMENTS
DE LA
POLITIQUE.

TOME SIXIEME.

ÉLÉMENTS
DE LA
POLITIQUE,
OU
RECHERCHE
DES
VRAIS PRINCIPES
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE.

TOME SIXIEME.

A LONDRES.

M. DCC. LXXIII.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans le Tome VI.

LIVRE X.

Du Prince et de son Éducation. De ſes Devoirs en général, & en particulier de ceux qui ſont relatifs à la ſubſiſtance des Citoyens, Page 1

Chapitre I.

De l'Ordre ſuprême en général, ou des différentes manieres dont on parvient à la jouiſſance ou à la participation de l'autorité ſuprême. On ſuppoſera le Gouvernement monarchique dans la ſuite de ces recherches. Ibid.

Chapitre II.

Que le Souverain doit avoir des beſoins moraux qu'il ne puiſſe ſatisfaire ſans remplir ſes devoirs. De quelle force doivent être les préjugés d'où naîtront ces beſoins, 10

CHAPITRE III.

Que le Prince eſt un homme purement moral. Quel ſoin on doit avoir de ſon corps. Que le jugement & la mémoire ſont les deux facultés de ſon ame, qu'il faut le plus exercer, 13

CHAPITRE IV.

L'erreur faiſant tous nos torts, ce qu'on doit penſer de la ſcience & de l'ignorance relativement à la moralité des actions, & à ce qu'on appelle conduite, 17

CHAPITRE V.

Quelle doit être la ſcience d'un Prince, 27

CHAPITRE VI.

Plan d'éducation pour les Princes qui doivent régner, 31

CHAPITRE VII.

Ce que c'eſt que régner, 41

CHAPITRE VIII.

La ſervitude de droit ou de fait, eſt la ſuite naturelle de la néceſſité de ſubſiſter. Que cette néceſſité rendit patrimonial le Royaume d'Egypte, le

ſeul à qui on puiſſe avec fondement donner cette définition. Que, ſans l'effet de cette néceſſité, qui eſt l'aiſance du petit nombre, produite par le travail du plus grand nombre, il ne pourroit y avoir de véritable ſociété. Mais que l'abus de cette néceſſité tend à la ruine de la ſociété. Qu'il n'y a point dans le fait de Royaumes patrimoniaux ; mais que, quand il y en auroit, on ne pourroit tirer aucune conſéquence pratique de cette définition. Claſſification de tous les Etats qui exiſtent en Europe, relativement à la propriété & à la ſubſiſtance, 43

CHAPITRE IX.

Sur quoi ſont fondés les devoirs des Rois. Quels ils ſont relativement à la ſubſiſtance des peuples, 57

CHAPITRE X.

Que l'agriculture eſt la baſe de la ſociété ; & ſa perfection, la meſure de la ſolidité & de la puiſſance de toute aſſociation politique. Que cette perfection conſiſte dans le plus grand produit net ; ce qui ſuppoſe des méthodes de culture peu diſpendieuſes, qui employent peu de bras, & le bon marché de ces bras.

Maximes politiques pour la claſſe des Journaliers, 61

LIVRE ONZIEME.

Énumération des Beſoins du Prince, la même que celle des Beſoins moraux des autres hommes. On examine les cinq premiers avec les penchants qui en réſultent dans le Prince, & leur rapport avec les Beſoins correſpondants de la Société, 261

LIVRE DOUZIEME.

Des trois derniers Beſoins du Prince, que l'on examine, ainſi que les penchants qui en réſultent, & leurs rapports avec les Beſoins correſpondants de la Société, 267

Concluſion, 270

Fin de la Table du Tome ſixieme.

ÉLÉMENTS
DE LA
POLITIQUE.

LIVRE DIXIEME.

Du Prince et de son Éducation.

De ſes Devoirs en général, & en particulier de ceux qui ſont relatifs à la ſubſiſtance des Citoyens.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Ordre ſuprême en général, ou des différentes manieres dont on parvient à la jouiſſance ou à la participation de l'autorité ſuprême. On ſuppoſera le Gouvernement monarchique dans la ſuite de ces recherches.

J'Ai réduit toute la Politique à un petit nombre de principes & de maximes, dont les conſéquences plus détaillées découlent néanmoins directement des uns & des autres. Tous les hommes ſont

eſſentiellement égaux ; donc ils ont tous un droit égal au bonheur. Le bonheur ne peut être le même pour tous, dès qu'on admet d'un côté la ſociété, & de l'autre la diverſité des goûts & des talents ; donc il doit y avoir un moyen de diverſifier réguliérement les deſirs des hommes, afin qu'ils ſoient heureux, ſans préjudice les uns des autres, & pour la plus grande proſpérité de la ſociété, ou au profit les uns des autres.

Ce moyen eſt l'éducation diverſifiée, ſuivant les beſoins de la ſociété, & de maniere à opérer, dans la totalité des citoyens, une diverſité de beſoins qui correſponde à celle des ſervices qui doivent être rendus à la ſociété. Mais comme celle-ci ne peut tenir compte que des claſſes ou des ordres, & non des individus, la regle générale de l'éducation doit être la naiſſance qui place les individus dans les ordres, & toute l'attention de la ſociété doit ſe réduire, à ce que 1°. chaque ordre ſoit aſſez nombreux pour qu'un nombre d'éducations venant à manquer, elle ne s'en reſſente point; 2°. que les différentes éducations que doit recevoir chaque individu, ſoient analogues les unes aux autres ; 3°. que nul citoyen ayant, de l'aveu de la ſociété, contracté certains beſoins, ne ſoit, ſans ſa faute, privé des moyens de les ſatisfaire.

Voilà l'abrégé de tout ce que j'ai dit juſqu'ici ; & c'eſt-là ce qu'il faut détruire, ſi l'on veut renverſer mon ſyſtême.

Il me reſte à parler d'un ordre de la ſociété, & à pourvoir à l'un de ſes beſoins plus amplement que je ne l'ai encore fait.

Quand j'ai dit que la société a besoin d'être régie, je n'ai rapproché de ce besoin que celui qu'on appelle ambition dans les individus, & j'ai fait envisager celui-ci comme le moyen de satisfaire celui-là.

Si je n'écrivois que pour les Républiques, j'aurois peut-être suffisamment pourvu à ce qu'elles ne manquassent pas de chefs; s'il n'y avoit que des Royaumes électifs, j'aurois encore indiqué suffisamment le motif qu'auroient les peuples d'espérer qu'il ne manqueroit point de citoyens prêts à leur sacrifier leur repos. Ce ne seroit pourtant pas que, dans les Républiques & les Royaumes électifs, il y eût une éducation telle que son effet dût être de faire rechercher les premieres places: elle seroit seulement telle que, chacun des membres de l'ordre supérieur tendant à l'accroissement de sa supériorité par les emplois, ou par l'augmentation de son crédit, le succès qu'ils auroient dans cette poursuite étendît progressivement & proportionellement leurs desirs & leurs espérances, jusqu'à ce qu'un seul ou plusieurs n'eussent plus besoin que d'une formalité; le premier, pour devenir le chef unique de la société, ou pour remplir la seule place vacante dans une Magistrature plus nombreuse; les autres, pour qu'il fût décidé lequel avoit le plus de raison de désirer ou d'espérer l'avancement que devroit consommer cette formalité.

Il est clair que dans toutes ces sociétés, où nul ne naîtroit avec une destination certaine à la suprême Magistrature, l'éducation n'en devroit pas donner un desir déterminé, & que ce seroit un citoyen dange-

reux que celui en qui ce desir devanceroit & surpas-seroit les motifs légitimés qu'il auroit d'espérer,

Ce seroit un homme résolu à employer de mauvais moyens, & qui ne connoîtroit pas même l'objet de ses desirs, puisque nul emploi, nulle portion d'autorité n'est desirable par elle-même, & quelle ne peut le devenir que par l'opinion fondée qu'on l'exercera bien; & qu'en l'acceptant, on remplira les vœux du plus grand nombre de ceux de qui on doit la recevoir, & sur qui on doit l'exercer. Mais ces motifs excluent la fureur de gouverner, & ne seront jamais assez forts pour faire affronter de grandes difficultés; ils excluent même des difficultés de cette espece.

Concluons delà que, dans une société où l'ambition peut porter ses vues jusqu'à l'autorité suprême, du moins jusqu'au partage de cette autorité, il faut, à la vérité, que, par un effet de l'éducation, les places auxquelles est attachée l'autorité, paroissent desirables à un certain nombre de citoyens. Cela, dis-je, est nécessaire, non pas précisement afin qu'il y ait assez de gens qui se présentent pour les occuper, car on peut appeller & contraindre ceux qui ne se présentent pas, mais afin que ceux qui se sentiront des talens, tels qu'en les développant, ils puissent se mettre en état d'occuper les premieres places avec honneur & utilité; afin dis-je, que ceux qui auront, à tort ou avec raison, la conscience de leur capacité possible, se donnent la peine qu'ils devront se donner pour acquérir la capacité effective.

La mesure du travail & de l'application dont aura

beſoin pour acquérir cette capacité un citoyen né avec les diſpoſitions qui peuvent en rendre l'acquiſition facile, doit donc être auſſi la meſure de l'intenſité de cette ambition que nous croyons néceſſaire dans les ſociétés dont nous parlons. Mais pour que cette proportion ſe ſoutienne, il faudra que les obſtacles diminuant, les plus grandes difficultés étant déja ſurmontées, l'intenſité de l'ambition diminue, & ce ſera auſſi ce qui arrivera, ſi le deſir des emplois a toujours été moderé ; car les difficultés augmentent beaucoup ce deſir : l'éloignement laiſſe plus à faire à l'imagination ; &, au contraire, la facilité & la proximité relâchent les reſſorts de l'ame, & ne permettent pas d'ajouter beaucoup à la réalité.

Heureuſe la ſociété où telle ſera l'ambition des citoyens ! on ne l'appercevra que par des effets dans ceux qui auront encore beſoin de cet aiguillon pour ſoutenir le travail & les épreuves ; elle deviendra preſque nulle, peut-être même elle n'exiſtera plus dans ceux qui n'auront plus qu'à recueillir ce que long-temps ils auront regardé comme le fruit de leurs travaux, & qui n'en ſera plus pour eux qu'une pénible continuation.

Mais pour que telle ſoit l'ambition dans ſes différents périodes, il faut qu'elle ſoit pure & ſans mélange. Expliquons ceci.

Une autorité qu'on ne peut exercer que ſuivant les loix, & pour les faire exécuter, n'eſt deſirable que comme l'eſt la gloire. Il faut que, dès l'enfance, un préjugé ait fait naître ce deſir.

On la déſirera donc, comme on déſire la gloire.

On ne voudra y parvenir que par des moyens analogues à ſa nature, de même qu'on ne marche point à la gloire par des ſentiers honteux. On la deſirera encore, comme on deſire de faire du bien à ſes ſemblables. La bienfaiſance exclut dans les moyens tout ce qui eſt indigne de la fin.

Mais pour que l'ambition ſoit telle, &, ſi l'on veut, qu'elle ſe maintienne dans ſa pureté, il ne faut pas que ce qui doit être deſirable par ambition, le ſoit par avarice, par avidité, par le goût pour la licence. Trop de motifs & trop puiſſants ſe réuniroient alors pour rendre les emplois deſirables, & trop de vices marqués pourroient y conduire, pour que les moyens illicites ne fuſſent pas mis en œuvre, & n'y fiſſent pas parvenir des hommes avides, non de l'autorité qui eſt bonne & ſainte, mais des avantages que procureroit l'abus de l'autorité, qui eſt la plus grande des profanations.

Nous avons remarqué ce terrible inconvénient dans les Monarchies, lorſque nous avons parlé de l'ambition, des grades & des dignités, &, ſans doute; il eſt pernicieux dans toute eſpece de Gouvernement : mais lorſqu'il vicie la recherche de l'autorité ſuprême, lorſqu'il domine dans l'inſtitution des chefs d'une ſociété, il y eſt plus funeſte, en deux manieres, que dans la Monarchie héréditaire.

En premier lieu, les loix conſtitutives ſont enfreintes, puiſqu'on les viole quand on s'éleve à la Magiſtrature dans une mauvaiſe intention, & par de mauvais moyens, & auſſi quand on contribue à une pa-

reille promotion. Or, ici les violateurs des loix ſont le corps ſocial qui eſt le plus autoriſé pour les maintenir, & les individus qui vont être chargés de les faire exécuter.

Ainſi, en ſecond lieu, l'autorité, qui doit aſſurer aux loix leur exécution, ſe trouve dans des mains infidelles.

Il n'en eſt pas de même dans la Monarchie, où la loi n'admet que le titre fortuit, inaltérable & invariable de la naiſſance, puiſque, dans un pareil Gouvernement, au moins, y a-t-il des loix qui ne peuvent être violées, & ce ſont celles qui aſſurent à la ſociété la plus grande de ſes reſſources, la ſainteté & la force du nœud qui l'unit, & la garantit de ſa diſſolution. Ces mêmes loix ſont encore les gardiennes de cette autorité pure & ſacrée, dont le bon uſage peut réparer beauconp de maux, & procurer beaucoup de biens; & du moins celui en qui elle réſide, n'a-t-il point préludé à la violation de toutes les autres loix par le mépris de celles qui déferent l'autorité; du moins encore n'a-t-il point intérêt à affoiblir ou à abroger les loix qui ſont deſtinées à fortifier celles-là, & ont, avec elles, une liaiſon néceſſaire. Son intérêt, au contraire, eſt de les maintenir dans toute leur vigueur. Voilà donc dans les Monarchies une aſſez grande partie du code national que le dépoſitaire de l'autorité a intérêt de maintenir, & que l'ambition ne peut altérer, à moins que le Monarque, par un vice de la conſtitution, ou par le concours funeſte de circonſtances extraordinaires, n'ait des émules ou des envieux entre ſes ſujets.

Cette différence entre les Monarchies & les autres Gouvernements, explique ſeule pourquoi les tyrans, qui, dans différents temps, aſſervirent des ſociétés libres, furent les ennemis déclarés ou ſecrets de toutes les loix. Ils violoient les unes, parce que ce n'étoit qu'en les violant qu'ils pouvoient trouver dans le rang ſuprême le bonheur qu'ils y avoient cherché; ils violoient les autres, ou travailloient à les affoiblir, parce qu'elles dépoſoient contre l'injuſtice de leur uſurpation, ou qu'elles étoient analogues a celles qu'il leur avoit fallu enfreindre.

Un uſurpateur, qui ſuccede à un Monarque légitime, eſt dans un cas très-différent de celui-là. Il n'a de loi à attaquer, que celles qui reglent la ſucceſſion; mais comme toutes les loix ſe tiennent, & qu'il n'y a point de raiſon pour que l'une ſoit plus ſacrée que l'autre, l'uſurpateur peut ſe trouver obligé à rendre douteuſe l'autorité de pluſieurs loix. Il n'a garde cependant de les attaquer toutes; & le plutôt qu'il peut, autant qu'il le peut, il leur rend à toutes leur autorité, à celles même dont ſon exiſtence eſt la violation continuée : car il aime mieux être Monarque légitime, qu'uſurpateur. Mais d'abord ſes efforts ſont vains pour rendre la nature de loix aux regles qu'il a violées, puiſqu'on ſe ſouvient encore que ces mêmes loix ont été impuiſſantes contre l'ambition & la force. Le droit du plus fort ſubſiſte donc tacitement, quoique la ſanction légiſlative paroiſſe lui avoir ſubſtitué une loi nouvelle. Tel eſt le cas où s'eſt trouvé, pendant pluſieurs ſiecles, un Royaume dans lequel la moins ſacrée des loix

a toujours été celle qui fixoit l'ordre de la ſucceſſion. Tel eſt encore le cas d'un Empire, où le ſceptre n'eſt déféré au plus digne que pour être la proye du plus audacieux, juſqu'à ce que le temps ait conſacré une loi moins belle en apparence, mais beaucoup plus ſage que celle-là.

Que je ſois né ſous un Gouvernement monarchique, ou que je n'y ſois pas né, ce que je veux dire ici n'en eſt ni plus ni moins vrai. Qu'on peſe mes raiſons, ſans évaluer mon ſuffrage; & qu'après l'avoir fait, on me diſe lequel vaut mieux de deux Gouvernements, dans l'un deſquels toutes les loix ſont continuellement en danger, tandis que dans l'autre, il y en a du moins une partie qui eſt à l'abri des entrepriſes de la corruption; partie qui, étant ſauve, empêche du moins la mort de la ſociété, & la conſerve pour des temps plus heureux, malgré tous les coups que peuvent lui porter la dépravation des mœurs, & l'audace qui enfreint les autres loix.

Mais ce n'eſt point à la réforme des Gouvernemens dans leurs loix conſtitutives, que tendent nos recherches. Nous voulons ſeulement dire que, comme les objets ſimples offrent des ſpéculations plus faciles, on ne doit pas trouver étrange, ſi, voulant parler de l'ordre ſuprême, nous prenons pour notre hypotheſe, non les Etats où cet ordre eſt compliqué par la maniere de ſa formation & le nombre de ſes membres, mais ceux où il ne conſiſte que dans un individu, & où cet individu eſt nommé par la loi, ſans que les hommes doivent concourir à ſon inſtitution.

CHAPITRE II.

Que le Souverain doit avoir des beſoins moraux qu'il ne puiſſe ſatisfaire ſans remplir ſes devoirs. De quelle force doivent être les préjugés d'où naîtront ces beſoins.

JE n'ai rien à dire ſur le bonheur des Souverains, que je n'aye déja dit en parlant de celui des autres citoyens. J'en dois parler cependant, puiſqu'ils ſont hommes, & ont au bonheur le même droit qu'y ont tous les hommes.

Le malheur des Rois & des peuples prend ſa ſource dans la mauvaiſe éducation que reçoivent les enfants des Rois; & peut-être eſt-il vrai de dire qu'aucun fils de Roi ne fut jamais bien éclairé. Ici reviennent nos principes ſur l'éducation. Elle doit faire naître dans les citoyens moraux les beſoins qu'ils devront vouloir ſatisfaire, pour qu'il ſoit pourvu aux beſoins correſpondants de la ſociété.

Si l'on rempliſſoit ce plan dans l'éducation des Princes, ils chercheroient infailliblement leur bonheur dans ce qui feroit celui de la ſociété dont ils ſeroient les chefs.

En eux, comme dans les autres citoyens moraux, on diminueroit les beſoins phyſiques, & on les remplaceroit par des beſoins de l'ame, qui ſeroient le réſul-

tat des préjugés qu'on leur inculqueroit. Pour eux, comme pour l'ordre qui vient après eux ; les préjugés ſont indiſpenſablement néceſſaires; ils doivent même être tellement enracinés, que le raiſonnement, en paroiſſant les détruire, ne puiſſe en faire ceſſer l'effet. J'inſiſte là-deſſus, parce que les Princes ſont deſtinés à être entourés de corrupteurs, qui ne manqueront jamais de ſophiſmes contre le bonheur des Rois & des peuples, au profit de quelques individus.

Je donnerai pour exemple de la force que doivent avoir les préjugés des Souverains, ce qu'on a vu faire à la ſociété la plus habile qu'il y ait peut-être jamais eu ſur la terre. Quel attachement ne ſavoit-elle pas inſpirer pour elle, & pour la Religion par rapport à elle! Combien de Princes a-t-on vus ne garder, pour ainſi dire, de leur éducation & de la Religion, que leur vénération profonde pour cette ſociété! Combien plus encore ont confondu la Religion avec elle, &, contre l'eſprit & le dogme de cette Religion, ſe ſont obſtinés à croire qu'elle ne pouvoit ſe ſoutenir ſans cet appui! La raiſon opérant ſur la révélation & l'hiſtoire de l'Egliſe, devoit, ſans doute, extirper ce fanatiſme. Mais à la perſuaſion d'une néceſſité rigoureuſe, ſuccédoit celle d'un beſoin ſi extrême, qu'en vain avoit-on détruit la premiere erreur. Le préjugé ne cédoit à la raiſon, que pour ſe réproduire où elle ne l'attaquoit pas, & retourner delà où elle l'avoit déja terraſſé.

C'eſt-là ce que j'appelle un préjugé à l'épreuve du raiſonnement; & ſi celui-là a pu être produit par l'éducation, tel que je viens de le décrire, quel préjugé

ne peut pas, par les mêmes moyens, être inculqué avec la plus grande force à ceux qui doivent régir la terre ?

Car enfin, je viens de parler d'un préjugé très-déraiſonnable, tel que le feront tous ceux qui feront dépendre le ſort de la Religion de celui d'une inſtitution humaine, ou qui oppoſeront les préceptes de la Religion aux maximes & aux conſeils d'une ſaine politique. Or, je ne veux pas que ce ſoit de pareils préjugés qu'on rempliſſe la tête des Eleves dont je parle ici. Je n'en veux point qui ne ſoient avoués par la raiſon, ſoit que, par le raiſonnement, on puiſſe démontrer la maxime à laquelle ſe réduit un préjugé, ſoit que ce préjugé, étant conſtitutif d'un beſoin moral, il puiſſe être prouvé qu'il étoit utile & néceſſaire de faire naître ce beſoin. Mais je veux que les préjugés ſoient plus forts que le raiſonnement; en premier lieu, parce que tous ceux qui font naître des beſoins, peuvent être avantageuſement combattus par cette voie, & ne peuvent être défendus que par leurs effets; & en ſecond lieu, parce qu'entre ceux qui peuvent ſe transformer en raiſonnements, ſans rien perdre de leur force, ni de leur étendue, il n'y en a pourtant aucun qui ne puiſſe être obſcurci par des ſophiſmes ſi plauſibles, que, pour peu qu'ils ſoient renforcés par le concours de quelque paſſion, ils céderont à celle-ci, pour toujours, s'ils étoient foibles, pour une fois ſeulement, s'ils avoient la force que j'exige : car je ne prétends pas que, dans aucun cas, un homme, quel qu'il ſoit, ne s'éloigne de ce qu'il croit être le meilleur, pour ſuivre une maxi-

me du moment que font prévaloir les circonſtances. Ainſi l'Auteur de notre Religion nous a appris à prier notre Pere céleſte, de nous épargner les tentations, parce que nous ne devons jamais aſſez compter ni ſur nos opinions, ni ſur nos réſolutions, pour croire que, dans aucune poſition, dans aucun temps, nous ne nous en écarterons. Le répentir eſt une vertu des hommes; & s'il eſt ſincere, il fortifie la vertu.

CHAPITRE III.

Que le Prince eſt un homme purement moral. Quel ſoin on doit avoir de ſon corps. Que le jugement & la mémoire ſont les deux facultés de ſon ame, qu'il faut le plus exercer.

LA moralité domine à un tel point dans la maniere d'être des Souverains, qu'à peine on devroit tenir compte du phyſique dans l'éducation qu'on leur donne; mais il doivent régner ſur un peuple, & le peuple reçoit par les yeux la plupart de ſes affections. De plus, l'ame, dans ſes opérations, dépend beaucoup des diſpoſitions du corps qu'elle anime, & qui l'appeſantit plus ou moins. Il faut donc que l'éducation donne, autant qu'il eſt poſſible, aux Princes nés pour régner, les graces mâles & vigoureuſes qui charment tous les hommes, & qui peuvent fortifier l'opinion dans laquelle eſt le peuple qu'à tous égards, il y a bien loin de lui au trône.

Il faut auſſi employer toutes les précautions poſſibles pour qu'une ſanté robuſte laiſſe à l'ame toute ſa vigueur, lui prête tous les ſecours qu'elle en peut tirer, & diſpenſe le Souverain de tous les petits ménagements dont on lui fait ſouvent un prétexte pour le détourner du travail, & l'entraîner dans des diſſipations ſouvent plus dangereuſes pour la ſanté même, & toujours funeſtes à la ſociété, qui n'eſt plus régie qu'imparfaitement.

Il eſt ſur-tout eſſentiel, à cet égard, de ne pas accoutumer un jeune Prince à s'occuper de ſa ſanté; car il ne faut pas qu'il ſoit abattu par la crainte, lorſque la maladie lui laiſſe aſſez de force pour continuer ſes exercices, & oppoſer, pour ainſi dire, le mépris & l'indifférence à cet ennemi, qui ne devient ſouvent dangereux que parce qu'on tombe dans le piege qu'il a tendu. Il a déja fait le plus grand mal qu'il puiſſe faire, quand il a rendu inquiet, qu'il a donné des craintes, perſuadé des ménagements, & fait naître un amour un peu fort de la ſanté.

Cet amour même, que je n'ai point interdit aux défenſeurs de l'Etat, eſt indigne de la perſonne morale dont je parle ici; car à peine ce doit être un homme.

Pour remplir un des objets dont j'ai reconnu la néceſſité, il faut qu'un éleve royal ſe livre aux exercices du corps, mais ſans paſſion, & ſans excès. Sa ſanté y gagnera; & plus ſon corps ſera robuſte, plus ſon ame ſera indépendante. Il acquerra auſſi les graces extérieures dont j'ai parlé: elles ſe plaiſent à pa-

rer un corps vigoureux, & qui ſe repoſe lorſqu'on n'exige de lui que des mouvements ordinaires, ou des efforts médiocres.

Mais le Ciel préſerve l'enfant qui doit gouverner un grand nombre d'hommes, de ce goût pour l'étude qui fait les ſçavants, & de cette ſuffiſance jointe à une précipitation puérile, qui fait les eſprits faux !

Le travail qu'il faut lui faire aimer, eſt celui d'un premier Miniſtre ; les recherches pour leſquelles il faut lui donner du goût, ſont celles par leſquelles on s'inſtruit de l'état actuel des hommes & des choſes. Les deux facultés qu'il faut le plus exercer en lui, ſont celles qui ſe rencontrent le plus rarement enſemble, la mémoire, & le jugement. Mais pour rendre leur alliance facile & durable, il faut que, dans un Prince, la mémoire naiſſe de l'habitude de réfléchir, & cette habitude doit être telle, que toute ſenſation, produite par un ſens, ſoit ratifiée, s'il eſt poſſible, par un autre ſens, & qu'une réfléxion ou une contention de l'ame pour conſidérer l'objet, ſoit la ſuite infaillible de chaque ſenſation.

Il n'eſt pas à craindre qu'un homme manque jamais de mémoire, quand il aura contracté une pareille habitude. Mais la mémoire naîtra en lui du jugement, loin qu'elle lui nuiſe.

C'eſt-là en quoi conſiſte, pour aïnſi dire, toute la perſonne du Souverain. C'eſt, dis-je, par le jugement que l'on regne. Peut-on donner trop de ſoin, je ne dis pas à ſa formation, car il fut ſain dans tous les

hommes, mais à la direction de ſon uſage? J'ai déjà expliqué ma penſée ſur cette faculté eſſentielle de l'homme; & ſi l'on ſe ſouvient de ce que j'en ai dit, on concevra aiſément ce que je veux dire ici.

Mais comme rien n'eſt plus important dans l'éducation des Princes, & dans celle de tous les hommes, que ce qui à rapport à la faculté de juger ou de raiſonner, je ne dois pas paſſer légérement ſur cet article. Il eſt vrai de dire, à bien des égards, que toutes les fautes que les hommes commettent, ſont, au moins dans les principes des égarements de leur eſprit, beaucoup plus que de crimes de leur cœur. C'eſt par ce qu'ils ſont dans l'erreur, qu'ils cherchent leur bonheur où il n'eſt pas. Une ou deux maximes erronnées conduiſent un homme à la roue, ou à la conquête d'une Province, dont l'acquiſition fera ſon malheur après avoir fait celui d'un milion d'hommes.

Nous pouvons cependant obſerver qu'il y a ici une très-grande différence entre l'ignorance & l'erreur, & que l'on ſe méprendroit beaucoup, ſi, de l'aſſertion que nous venons d'avancer, on concluoit qu'il ſuffit d'éclairer les hommes pour les rendre meilleurs. Pluſieurs faits & l'exemple même de tous les ſiecles dépoſeroient contre cette maxime. Ce problême, étroitement lié avec la matiere que nous traitons, mérite bien que nous en cherchions la ſolution.

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

L'erreur faiſant tous nos torts, ce qu'on doit penſer de la ſcience & de l'ignorance relativement à la moralité des actions, & à ce qu'on appelle conduite.

SI quelquefois les hommes très-éclairés valent mieux que d'autres, on peut oppoſer à ces exemples, ceux d'un plus grand nombre encore d'hommes très-ignorants, qui valent, pour le moins, autant que les premiers; & qu'on examine de près la choſe, on trouvera que les Savants doivent leur probité à la même tournure d'eſprit qui les a portés vers les ſciences, & à l'occupation que celles-ci leur ont donnée, mais que rien n'en eſt dû à la ſcience elle-même.

L'extrême ignorance a auſſi ſes exemples de vertu, & peut-être en plus grand nombre que la ſcience, ſi, dans cette ignorance, on ne comprend pas celle de la Religion ou de la morale conſacrée.

Mais ſi ce que je dis ici eſt vrai, l'erreur, qui eſt la cauſe prochaine ou éloignée de tous les crimes, n'eſt donc pas celle qui eſt l'oppoſé des vérités, à la connoiſſance deſquelles on s'éleve par l'étude & l'application. Autrement celui qui auroit le plus étudié, ſeroit auſſi le plus irréprochable dans ſa conduite & dans ſes mœurs. Partageons cette diſcuſſion, en diſtinguant les fautes & les crimes, la conduite & les mœurs.

Par-tout où domine une Religion, dont la morale eſt pure & ſainte, il eſt aiſé d'en ſavoir autant qu'il faut pour régler ſes mœurs, ou pour éviter les crimes. Quelques principes généraux très-ſimples, un petit nombre de maximes, & la volonté de s'y conformer, avec la perſuaſion qu'on ne ſera pas innocent pour s'être ſéduit ſoi-même par un ſophiſme : voilà à peu près tout ce qu'il faut pour faire un honnête homme, c'eſt-à-dire un citoyen attaché à ſes devoirs.

Quant à la volonté, elle naîtra de l'exemple, de l'habitude, & ſur-tout de l'intime perſuaſion dans laquelle on ſera, qu'il eſt très-indifférent au bonheur en cette vie, qu'on ait plus ou moins, qu'on ſoit dans tel rang ou au-deſſous ; mais qu'il n'y a nulle proportion entre ce qui eſt temporel, & ce qui eſt éternel.

Qu'un homme, imbu de ces maximes dès ſon enfance, devienne ſavant, parce que ſon penchant dominant l'aura porté à l'étude, il ne deviendra pas meilleur qu'il étoit ; tout au plus il ſera plus de bien, parce qu'il aura plus de moyens, & le ſera avec plus de diſcernement. Mais il ſera très-poſſible qu'en acquérant aſſez de ſcience pour être réputé très-ſavant, il perde celle qu'il avoit.

Il diſcutera les regles de la morale, qu'il dépouillera de la ſanction divine, & qui ne ſeront plus pour lui que les conſéquences d'une hypotheſe. Il aura perdu de vue les exemples domeſtiques, où ils ne ſeront plus reſpectables pour lui ; l'habitude de penſer & d'agir d'une certaine maniere aura été interrompue en lui par une grande diſtraction qu'auront occaſionnée une infi-

nité d'autres penſées ; & la multiplicité d'opérations en quoi conſiſte l'étude ; enfin, la croyance de la vanité du monde qui paſſe, & de l'importance de ce qui eſt éternel, ſera dans ſon eſprit une opinion ſouvent problématique, & non une perſuaſion intime plus enracinée encore dans ſon cœur que dans ſon eſprit.

Si, pour lors plus élevé qu'auparavant, plus expoſé aux vents qui agitent la ſurface de cette mer ; il ſe laiſſe entraîner par l'un d'eux, il n'aura plus pour ſe conduire, ou aura plus foiblement qu'un autre ; l'eſpece d'inſtinct qui naît de la premiere éducation ; & dans l'agitation des tempêtes, pourra-t-il raiſonner avec aſſez de ſang froid pour retrouver l'enchaînement de principes & de conſéquences, qui, à l'aide d'une combinaiſon difficile, & ſur une hypotheſe preſque gratuite, l'avoit conduit à une maxime équivalente dans ſon énoncé à un précepte conſacré, mais qui eſt pour lui ſans autorité, parce que c'eſt lui-même qui ſe l'eſt faite ?

Il eſt remarquable que l'homme ne peut s'étendre d'un côté, ſans perdre de l'autre.

A meſure qu'il acquiert la raiſon, plus excellente, ſans doute, que l'inſtinct, mais ſouvent moins ſûre, il perd celui-ci, qui lui étoit commun avec les animaux.

Sa premiere éducation lui fournit un ſecond inſtinct par l'aſſemblage de ſes premieres notions, des premiers préceptes qui lui ont été donnés, des premiers exemples qu'il a vus, des premiers raiſonnements qu'il a faits ; & ce ſecond inſtinct, plus noble encore, mais moins ſûr que le premier, & plus fortuit, ſuffit pour le conduire, & ſouvent très-bien & très-ſûrement.

Si, dans la ſuite, il rappelle à l'examen tout ce qui entre dans la compoſition de ſes préjugés, & qu'il faſſe la cenſure de ſes habitudes, c'eſt un grand haſard, s'il ne prend pas à gauche dans cette opération; & en ſuppoſant qu'il la faſſe avec ſuccès, il a perdu pour ſa conduite la ſûreté des premieres impreſſions & des premieres habitudes, pour acquérir des notions plus juſtes & plus étendues, des regles de conduite mieux énoncées & plus ſyſtématiques, mais qui toutes, ou preſque toutes, ſe combinent mal avec des penchants indeſtructibles, ne peuvent leur réſiſter, ou peuvent toujours être remiſes en doute, en les prenant d'un nouveau côté, & deviennent douteuſes au moment où leur certitude devroit être un port aſſuré contre le naufrage. Concluons delà que la ſcience ne nous rend pas meilleurs, quoique l'erreur faſſe toutes nos fautes & tous nos crimes. Il y a donc une grande différence entre l'erreur; & l'oppoſé de la ſcience, qui eſt l'ignorance. Il eſt pourtant vrai, d'un autre côté, que l'erreur eſt une ſuite de l'ignorance; & que quiconque ſauroit tout, ne pourroit tomber dans l'erreur. Seroit-il pour cela impeccable? C'eſt ce qu'il eſt inutile d'examiner, puiſque cet homme n'a jamais été, & ne ſera jamais. Je dirai pourtant que pour qu'un homme, ſachant tout, fût pour cela impeccable, il faudroit qu'il fût tout, autrement qu'un homme ne le peut ſavoir; qu'avec l'entiere conviction marchât toujours la ſéduiſante perſuaſion, & que, dans tous les moments de ſa vie, il eût également préſent ce dont à chaque moment la vue claire & diſtincte lui ſeroit néceſſaire pour ſa direction.

Rappellez-vous cette femme vertueuſe, à qui tous ſes devoirs étoient ſi chers, que la Religion enchaînoit plus fortement encore que le préjugé, qui, pour rien au monde, n'eût voulu commettre la moindre injuſtice, ni ne ſe fût permis une médiſance. Vous parvîntes à lui plaire, parce qu'elle vous trouva quelques vertus, & vous en ſuppoſa d'autres; elle ceſſa d'être en garde contre vous; elle vous laiſſa approcher d'elle. Vous voulûtes ſaiſir l'occaſion pour la ſéduire. Quelle eut de peine à vous repouſſer! C'étoit dans ſes reins que s'étoit élevée une fougueuſe tempête. L'agitation s'en communiquoit à ſon cœur; ſa tête alloit auſſi ſe perdre; elle étoit déja perdue; mais par l'impreſſion de ſa premiere volonté, ſa langue & ſes mains vous repouſſoient encore. Vous laiſſâtes échapper la victoire, lorſqu'elle étoit à vous. Elle s'en applaudit en gémiſſant. Elle remercia Dieu avec trouble de n'avoir pas ſuccombé; elle ſe promit bien de reſter toujours victorieuſe, puiſqu'elle étoit ſortie d'un ſi grand danger, ſans avoir été vaincue. Vous reparûtes le jour ſuivant. Votre vue rappella le combat de la veille. Un regard embarraſſé commençoit à vous intimider. Mais le ſang reprenoit la route que votre vue, que vos careſſes, que l'idée de ce que vous vouliez faire, lui avoient fait prendre; il la reprit avec plus de violence. Ce ne fut plus une tempête; ce fut un braſier qui s'alluma dans la ceinture de Vénus. Il embraſa tout en un inſtant; & celle qu'il conſumoit ne ſe reconnut, ne revint à elle-même, que lorſque vous l'eûtes éteint. Alors elle vous accabla de reproches, en vous regardant d'un

air languiſſant ; vous crûtes que c'en étoit fait, & que votre premier triomphe ſeroit le dernier. Vous vous trompiez. Vous ne deviez être un ſcélérat que juſqu'à ce que la nature eût attiſé un nouveau braſier que vous éteignîtes encore.

Vous vous êtes ſouvent repenti d'avoir fait faire naufrage à une vertu juſqu'alors entiere. Répentez-vous-en aſſez pour ne plus deſirer un pareil triomphe, mais mettez des bornes à vos regrets. Cette femme eſt encore vertueuſe, & elle ſait de plus qu'il y a des épreuves auxquelles il ne faut pas mettre ſa vertu. On le lui avoit dit. Elle l'avoit cru long-temps. Quelques demi-épreuves lui avoient donné de la préſomption. Elle en a été punie, & la voilà tirée d'erreur.

Mais combien d'héréſies n'a-t-elle pas faites en matiere de morale, lorſqu'elle voloit au-devant de vous pour vous recevoir dans ſes bras! Etoit-ce ignorance? Etoit-ce erreur? Elle connoiſſoit ſes devoirs ; elle ſavoit que c'eſt trop payer un moment de plaiſir, que de l'acheter par des regrets éternels ; elle ſavoit bien d'autres choſes encore : mais, ſans doute, elle en ſavoit quelques-unes de trop, & quelques autres de trop peu ; elle raiſonna à contre-temps ; & comment raiſonne-t-on, lorſque la paſſion eſt forte, & dans le moment où elle eſt exaltée? Cet exemple prouve trop, ſans doute, dans l'endroit où je l'employe, parce qu'il y eſt queſtion d'une paſſion trop puiſſante par la ſeule nature, pour que la raiſon puiſſe lutter contre elle autrement qu'en évitant le combat : mais on voit par-là ce que ſignifie ce que j'ai dit, que l'homme ne ſera aſſez fort

par la ſeule raiſon, qu'autant qu'il aura préſent ce dont à chaque moment la vue claire & diſtincte lui ſera néceſſaire pour ſa direction. C'eſt ce que nul homme ne peut ſe promettre, ſi de grandes paſſions ſe trouvent en contradiction avec ſon devoir; &, dans ces cas, j'oſe le dire, plus il ſera ſavant & éclairé, plus ſon eſprit, excité & égaré par ſon cœur, lui fournira de ſophiſmes, pour excuſer ce que, dans un autre temps, & dans une autre Province, il n'eût pas héſité de condamner.

En pareil cas, un préjugé, qui auroit affoibli la paſſion, eût été dix fois plus utile que le meilleur raiſonnement. Nous avons peine à le croire, & delà vient que nous admirons la vertu où elle ſe plaît davantage. Elle nous étonne chez ces gens ſimples qui n'ont de beſoins que ceux de la nature, & de lumiere que l'adhéſion ſimple & ſincere à un petit nombre de préceptes qu'ils conçoivent, & ne commentent pas. Ce ſeroit à eux à s'en étonner, ſi nous étions vertueux. Comment, pourroient-ils dire, après avoir mangé tout le fruit de l'arbre qui donne la ſcience du bien & du mal, ces Docteurs croyent encore être obligés, comme nous, à obſerver les mêmes préceptes? Eh comment, d'ailleurs, peuvent-ils ſatisfaire tant de beſoins que nous n'avons pas, ſans violer ces préceptes? Le bien d'autrui doit ſuppléer au leur; la femme d'autrui les délaſſer de la leur; la réputation remplir par la médiſance tant de moments vuides, & leur fournir l'équivalent de tant de défauts qu'ils ſe connoiſſent à eux-mêmes; l'autorité s'accroître dans leurs mains par tou-

phraſes. Je dirai plus ſimplement, qu'un jugement confus, qui eſt le réſultat de pluſieurs raiſonnements & de pluſieurs expériences, & qui, par ſon effet, reſſemble à l'inſtinct, nous détermine plus ſûrement que la réflexion; mais non pas encore que la réflexion en elle-même ne vaille autant & mieux que ce jugement confus.

C'eſt ce que je me garderai bien d'avancer, pour ne pas me mettre dans la néceſſité de le prouver. La réflexion ou le raiſonnement eſt alors ce qu'eſt un Avocat auquel on n'a recours que pour les cauſes déſeſpérées. On ne raiſonne le plus ſouvent que pour s'autoriſer ſoi-même à ne pas faire ce que, dans le fond, on croit le meilleur; mais qu'on raiſonne ſans paſſion, & le plus ſouvent la réflexion ne ſervira qu'à confirmer le choix que nous aurons fait en vertu de ce jugement confus dont je viens de parler, & qui peut-être eſt la baſe de ce qu'on appelle un gros bon ſens.

Remarquons à cette occaſion que les hommes qui en ſont doués n'ont ni de grandes lumieres, ni de grandes paſſions, & rappellons-nous ce que nous avons ſouvent oui dire, que, pour la conduite de la vie, le bon ſens vaut mieux que l'eſprit.

CHAPITRE V.

Quelle doit être la ſcienee d'un Prince.

RIEN, ſans doute, n'eſt plus dangereux qu'un homme qui, ſachant à demi beaucoup de choſes, eſt obligé d'agir beaucoup, & dont toutes, ou preſque toutes les actions intéreſſent la proſpérité d'un grand nombre d'hommes. Celui-là ne ſeroit peut-être pas moins dangereux, qui, dans le même cas, ſauroit tout ce qu'un homme peut ſavoir. D'Agueſſeau étoit ſi ſavant, & voyoit ſi bien le pour & le contre dans chaque affaire, qu'il ne ſavoit jamais quel parti prendre. Chauvelin, moins ſavant que lui, le faiſoit plaider, & jugeoit.

Quel homme dans le monde agit plus qu'un Roi, ou de qui les actions plus que les ſiennes intéreſſent-elles un grand nombre d'hommes? Rien n'eſt, pour ainſi dire, indifférent. Un geſte, un ſourire, ſont une ſentence bonne ou mauvaiſe. Il n'y a point de matiere qui doive lui être étrangere. Doit-il donc tout ſavoir à fond? Il ſeroit très-ſavant. Or, il ne peut preſque pas l'être, & il n'eſt pas décidé que, pour l'être, il fût meilleur. Doit-il ſavoir à fond quelques parties, & être ſuperficiel ſur les autres? C'eſt à quoi il y auroit d'extrêmes inconvénients par plus d'une raiſon. Les parties de l'adminiſtration qui ſeroient liées avec la ſcience favorite du Prince, attireroient, ſans doute,

ſa principale attention, parce qu'il ſe ſentiroit plus de facilité à les traiter; mais dès-lors il négligeroit infailliblement les autres : il ne manqueroit pas de déranger les proportions qu'il doit y avoir entre toutes les parties, & il ſeroit du moins vraiſemblable qu'il feroit de grandes mépriſes dans la partie même qu'il affectionneroit, parce qu'il y auroit une infinité de choſes qu'il ne verroit que d'un côté, & non dans leurs rapports très-variés avec les différentes branches de l'adminiſtration.

Reſte donc à dire ou qu'un Prince ne doit rien ſavoir, ce qui n'eſt pas propoſable, ou qu'il doit tout ſavoir ſuperficiellement. Cependant il paroit généralement convenu qu'une connoiſſance ſuperficielle des choſes eſt ce qui rend d'ordinaire les hommes également impropres à tout, & pernicieux aux perſonnes & aux choſes dont ils veulent ſe mêler.

Si tel eſt le ſavoir ſuperficiel dans ſes effets, & qu'il ne puiſſe en avoir d'autres, gardons-nous bien de donner ce nom au genre de connoiſſances que doit avoir un Prince deſtiné à gouverner les hommes, & cherchons un autre nom à l'eſpece de ſcience qu'il doit avoir; mais il me ſera plus facile de la décrire, que de la nommer & de la définir.

Qu'il ait une idée nette des choſes, & contracte l'habitude de ne jamais aſſembler deux idées qui ne lui préſentent que des notions imparfaites. Des définitions exactes feront donc la plus grande partie de la ſcience que je deſire dans les Princes.

Peu de maximes ſur-tout; & que le peu qu'on leur

en apprendra ſoient très-générales. Les mauvaiſes applications de maximes bonnes en ſoi, ont fait preſque tous les mauvais Princes.

Ne ſouffrons point que le nôtre devienne un contemplatif, & prenne du goût pour l'étude. Ce goût ſeroit en diminution de celui qu'il doit avoir pour le travail & pour l'action, & c'eſt en partie pourquoi j'ai dit qu'un Prince ne peut devenir très-ſavant. Il faut donc que des définitions, il paſſe en droiture à la vue des choſes, & à leurs combinaiſons effectives. O vous! qui voulez avoir un ſucceſſeur qui acheve le bien que vous avez commencé, & faſſe celui que vous avez négligé, donnez-vous de garde d'éloigner ce jeune homme de la connoiſſance des affaires; que ſon précepteur ſoit auſſi inſtruit que votre premier Miniſtre, & lui mette ſous les yeux tous les details de l'adminiſtration. Ce ſont-là les choſes qu'il doit ſavoir: que les comptes de finances, les reglemens militaires, les loix de police, un traité qui reſte à faire des droits & prérogatives de tous les corps & de toutes les claſſes de la nation; que tels, dis-je, ſoient les auteurs claſſiques de votre éleve.

Que ſes heures de récréation ſoient employées à voir de ces choſes ce qui peut être vu; que ſur-tout il ait ſans ceſſe occaſion d'exercer ſon jugement, ſoit en écoutant, ſoit en diſcutant lui-même; qu'il ſoit juge auſſi ſouvent que l'occaſion s'en préſentera, & que ſes jugements ſoient corrigés avec ſévérité; qu'enfin il acquierre, le plutôt poſſible; la plus grande expérience poſſible des hommes & des choſes, & que par-là de-

vienne générale en lui cette faculté de juger ſans réflexion, à laquelle nous avons donné le nom d'inſtinct.

Contre les paſſions, donnez-lui le frein de la Religion, & que celle-ci, comme tout le reſte, conſiſte principalement en définitions claires, juſtes, préciſes; qu'il en apprenne les détails dans les Livres ſaints, mais qu'il n'en ignore pas non plus l'hiſtoire. Elle eſt trop intéreſſante pour les Princes, par tant de ſottiſes que d'autres Princes ont faites, en s'en mêlant mal à-propos.

CHAPITRE VI.

Plan d'éducation pour les Princes qui doivent régner.

IL ne faut pas qu'un Prince qui doit régner, c'eſt-à-dire qui doit agir & régir, prenne du goût pour l'étude, & de l'averſion pour les détails de l'adminiſtration; car l'un naît aiſément de l'autre. Mais il ne faut pas non plus qu'il haïſſe la lecture; tout chez lui doit être connoiſſance des choſes, raiſonnement ſur leurs rapports, & expérience. Il faut donc qu'il voye tout ce qu'il peut voir; qu'il meſure tout ce qui peut être meſuré. Ce ne ſera pourtant, pourroit-on me dire, que l'expérience d'un enfant. J'en conviens; mais les hommes les plus ſages, qu'eurent-ils autre choſe? On auroit pu, ſans leur nuire beaucoup, leur ôter tout ce qu'ils avoient acquis autrement que par l'expérience & leurs propres réflexions. Ajoutons cependant à cette expérience celle de tous les hommes, de tous les ſiecles, & de tous les pays. Que notre éleve ſoit géographe, voyageur, hiſtorien; que ces ſortes de lectures ſoient ſon délaſſement le plus ordinaire.

Mais qu'on ne mette pas trop de choix dans les livres qu'on lui mettra entre les mains. Ne lui donner que ceux qui ſeroient écrits ſur un ton, ou qui favoriſeroient un parti, une ſecte, une façon de penſer; ce ſeroit l'accoutumer à ne voir les choſes que d'un

côté, & à n'entendre que d'une oreille. La critique du bon ſens, qu'il acquerra en s'habituant à ſe décider entre les différents Auteurs & leurs opinions, ſera pour lui un merveilleux apprentiſſage de cette ſage critique, qui empêche un Prince d'être ſéduit par les flatteurs, trompé par les menteurs, & aſſervi par les factions.

Dans l'état actuel de l'éducation chez tous les peuples, il n'y a aucune harmonie à établir entre l'éducation que doit recevoir le Souverain, & celle que reçoivent les autres citoyens. Eh, que penſeroient nos peres, que penſera la poſtérité, ſi, en ce point, elle eſt plus ſage que nous, quand elle ſaura que, de notre temps, les enfants des Rois & les enfants de chœur reçoivent à peu près la même éducation ? J'aimerois mille fois mieux que l'éducation en fît de bons laboureurs. Ce ne ſeroit pas un mauvais Roi qu'un Roi cultivateur. Et ſi c'étoit un Klijogg, heureuſe la nation qu'il gouverneroit ! Admirez le bon ſens de cet excellent homme; méditez ſes maximes; & dites-moi ſi le bon ſens ne vaut pas mieux que la ſcience, quand un heureux haſard l'a développé dans un eſprit ſimple & droit ? Dites-moi auſſi s'il vous reſte le moindre ſcrupule ſur l'équité des claſſifications, quand, dans l'avant-derniere claſſe, vous trouvez un homme plus heureux que les Rois, non à l'aide d'une pénible & trompeuſe philoſophie, mais par la ſeule jouiſſance des biens que ſon état lui offre dans l'accompliſſement de ſes devoirs ? Je n'ai pas encore achevé la lecture des choſes mémorables de ce nouveau Socrate, & j'en ſuis dans l'admiration. Combien peu il y a loin d'un homme à un autre homme !

homme, d'une profeſſion à une autre profeſſion dans l'ordre naturel ? Je trouve les devoirs de la Royauté dans ceux que remplit Klijogg ; je trouve les plus ſages maximes du Gouvernement dans celles qu'il ſuit ; je trouve la meilleure éducation que puiſſent recevoir les Princes dans celle qu'il donne à ſes enfants. Il leur fait cultiver un jardin, en attendant qu'ils puiſſent travailler aux champs avec lui. Il n'y a de différence entre ſon travail & le leur, qu'en proportion avec la différence de force. Quel rapport y a-t-il entre les occupations d'un jeune Prince & celles de ſon pere, ou celles du moins auxquelles devroit ſe livrer celui-ci ?

C'eſt une choſe étrange que tous les autres arts s'enſeignent moins qu'ils ne ſe pratiquent par ceux qui doivent les apprendre, & que celui-ci, le plus important de tous, ſoit le ſeul auquel on ne s'exerce point, & dont l'enſeignement ſoit réduit à une théorie très-imparfaite. Mais ce qu'il y a de plus merveilleux encore, eſt que l'éleve qui ne régit pas pour apprendre à régir, qui, à bien des égards, n'obéit pas pour apprendre à commander, ne ſoit pourtant rien autre choſe juſqu'au moment où il ſuccede ; & que ſi le trône venoit à lui manquer, il ne ſeroit bon à rien, à moins peut-être qu'on n'en fît un muſicien, un chaſſeur ou un Séminariſte.

Dans l'hypotheſe des Livres précédents, je voudrois qu'un jeune Prince, dès qu'il auroit paſſé ſa ſeptieme année, ne demeurât gueres plus chez ſon pere, qu'entre les mains des femmes. Je le ferois partir avec un très-petit cortege pour aller faire la tournée des Aca-

[illegible] point un voyage; ce [illegible]

[illegible] ainsi qu'on appelleroit cet [illegible] passeroit tout le temps [illegible] Académies de la Province, [illegible] les classes qu'autant qu'il le [illegible] mais pour juger. Il au- [illegible] du gouvernement académi- [illegible] administration des revenus dont [illegible] il seroit, pendant tout [illegible] Académie, mais Roi actif & atten- [illegible] avec les éleves; on ne [illegible] mais on feroit en forte que ce fût [illegible] dans les choses essentielles, [illegible] non toujours, la supériorité [illegible] roient les mois d'exercice, [illegible] l'Académie où il auroit passé [illegible] toutes les autres Académies de [illegible] les exercices, & enten- [illegible] pendant quelques jours. [illegible] jusqu'aux vacances.

[illegible] partie de l'année, il parcour- [illegible] non plus pour aller dans les [illegible] la Noblesse dans tous ses [illegible] régionnaire dans son [illegible] région, une ou deux com- [illegible] dans chaque canton, ou- [illegible] Gentilshommes des plus [illegible]

[illegible] l'éleve national feroit connoif-

ſance avec toute la Nobleſſe du canton, & prendroit des notions exactes des revenus, de la force & du régime du College.

Chez les pauvres Gentilshommes, il verroit de près l'aiſance dans la médiocrité, l'économie ſans baſſeſſe, & le contentement ſans richeſſe.

Dans le chef-lieu des communautés régionnaires, on lui rendroit compte de l'étendue, du nombre des habitants, & des revenus de la région. On lui en feroit auſſi connoître le régime, les beſoins, les reſſources, le commerce, les productions.

Dans les communautés ruſtiques, il verroit la derniere organiſation de la grande ſociété, telle à peu près que ſont les filaments preſqu'inſenſibles qui ſucent la terre pour fournir à l'arbre la ſeve qui le nourrit & le fait croître.

Ce que je viens de dire pour une année & une Province, je le dis pour toutes les années & toutes les Provinces, juſqu'à ce que l'éleve national ait achevé ſa dix-ſeptieme année, & ait parcouru toutes les Provinces. Il y a ſeulement une double exception à faire: C'eſt que le Prince pourra prolonger ſes courſes & ſes études juſqu'à ſa dix-neuvieme année, ſi rien ne lui impoſe un devoir incompatible avec celui-là, & qu'auſſi, vers la fin de ce terme, il pourra viſiter plus d'une Province en une année, ſi le nombre des Provinces eſt trop grand pour qu'il puiſſe donner à chacune une année entiere.

Quand l'éducation publique de l'éleve national ſera finie, il paſſera une année entiere avec ſon pere, s'il eſt

assez heureux pour n'être pas encore orphelin, ou avec son Lieutenant-Général, s'il est déja en possession du redoutable emploi auquel il se sera si peu préparé. Au bout de cette année, il commencera à régner, si son prédécesseur n'est plus ; il commencera le noviciat de la Royauté, s'il n'est pas encore obligé de l'exercer.

Il ira prendre le Gouvernement de la Province par laquelle il aura commencé sa premiere tournée. Mais en quoi consistera l'autorité d'un Gouverneur dans notre hypothese ? Le voici.

L'héritier présomptif sera Président du College provincial pour la Noblesse, & aura pour assistant dans ce département, le Président ordinaire. Il sera Inspecteur Royal pour la Généralité, & son assistant en cette qualité sera l'Inspecteur ordinaire. Enfin, il commandera les camps dans la Province, ayant pour Aides-de-camp ceux qui auroient dû les commander.

Au bout de trois ans, il passera à une autre Province, & ce devra être une Province frontiere ; au bout d'un an, à un autre, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ait commandé sur toutes les frontieres.

Il retournera pour lors passer une année entiere auprès de son pere ; & cette année finie, il ira commander dans les Provinces intérieures qui n'auront pas encore eu le bonheur d'être sous son Gouvernement.

Qu'on ne croye pas, au reste, que ce doive être une dépense considérable que celle qu'exigeront les voyages de l'éleve national, & les commandements du successeur présomptif.

Son cortege habituel en la premiere qualité, sera

d'un Chevalier, d'un Aumônier bénéficier, d'un Académicien, & d'un domeſtique. Chaque canton lui donnera ſon eſcorte, quand il voyagera dans chaque Académie ; il trouvera des Gentilshommes, des Pages, & une compagnie ordinaire, qui ſera celle des vieillards.

Le College du canton pourvoyera ſeul à cette augmentation de dépenſe, à raiſon d'un nombre de ſalaires pour chaque perſonne, qui ſera déterminé.

Les fraix du commandement ſeront plus conſidérables ; mais auſſi le poids en ſera plus partagé. L'héritier préſomptif n'aura d'autre cour que celle que lui fournira la Province.

Les Villes lui donneront des valets de toute eſpece. Les communautés régionnaires choiſiront d'entre leurs aiſés un certain nombre de Secretaires, qui tous n'en feront pas les fonctions ; & ceux qui ne les feront pas, ſerviront du moins à groſſir la cour du Prince. Chaque canton lui donnera un Gentilhomme, avec titre de Chambellan. Une députation du College provincial, avec l'Inſpecteur Royal, formera ſon Conſeil. Un Chevalier de la Province ſera Grand-Maître de ſa Maiſon, & aura entrée au Conſeil. Un député de la Généralité en ſera l'Intendant.

Les cantons donneront des gages ſuffiſants à tous les Nobles qui ſeront auprès du Prince, & au Chevalier. Les Communautés payeront auſſi ceux qu'elles lui auront donnés. La Généralité payera les dépenſes communes de la Maiſon du Prince. Celui-ci recevra de ſon pere une modique ſomme pour ſa dépenſe perſonnelle.

Mais j'aurois pu ſupprimer ces détails. Peut-il en coûter trop pour le noviciat d'une profeſſion, dans l'exercice de laquelle réſide le bonheur d'une nation! Et combien ne ſeroit-il pas heureux d'avoir trouvé un moyen, quel qu'il fût, d'aſſurer l'éducation d'un cytoyen qui eſt le ſeul de ſon ordre; & qui ne devant point avoir de collegues, ne peut avoir de compagnons!

C'eſt, ſans doute, une choſe bien difficile, (auſſi n'eſt-elle pas moins rare,) que le ſuccès d'une éducation que n'a point reçue celui qui la donne, dont il n'a pu faire ni l'apprentiſſage, ni même l'eſſai, parce qu'il la donne pour la premiere fois, dont il n'a vu ni exemple, ni modele, parce qu'elle eſt unique dans le même temps, & ne ſe répete que rarement.

Mais c'eſt une raiſon de plus pour réduire cette éducation à des formalités aiſément déterminables, poſſiblement utiles à un grand nombre d'égards, & néceſſairement à quelques-uns, indépendante, autant qu'il eſt poſſible, des qualités bonnes ou mauvaiſes d'un ou deux individus, mais produiſant, le plus qu'il eſt poſſible, une harmonie néceſſaire entre les mœurs du premier ordre, qui eſt le Souverain, & celles du ſecond, qui doit être une relation immédiate & continuelle avec le premier.

On ne craindra point qu'un homme vertueux, mais ſuperſtitieux, honnête, mais minucieux, éclairé, mais ſans jugement, ami des hommes, par ſon cœur, mais leur ennemi par ſes mauvais principes; on ne craindra point, dis-je, qu'un homme de l'un de ces caracteres, ou de quelqu'autre également défectueux, s'em-

pare à lui ſeul d'un éleve national, ferme exactement l'accès à tout autre enſeignement que le ſien; & après pluſieurs années d'une détention pour le moins ſuſpecte, préſente à la nation un homme qui n'eſt pas fait pour elle, & qui, pour lui convenir, devroit oublier autant qu'apprendre, perdre autant d'habitudes, qu'en gagner.

Qu'on ne me demande point pour les éleves nationaux un autre cours d'études que celui que je leur ai donné. Le reſte eſt dans le cours des voyages que je leur preſcris, dans la facilité de tout voir, de tout entendre, de s'inſtruire à toutes ſortes d'écoles, ſans ennui, ſans dégoût, ſans le danger de la partialité. Ajoutez l'apprentiſſage continuel d'un art pour lequel il n'y en a pas eu juſqu'à préſent; & conteſtez-moi la bonté de ma méthode, ſi vous l'oſez.

Je ne dis point ce qu'apprendra le Prince. Lire & écrire, eſt tout ce qu'il faut qu'il apprenne, quoiqu'il doive ſavoir beaucoup davantage; mais on ne dira point qu'il doit apprendre à parler, parce qu'on eſt ſûr qu'il l'apprendra, ſans qu'on le lui enſeigne, ou du moins avec ſi peu d'enſeignement, qu'on n'en tient pas compte dans l'éducation ordinaire. Combien cependant faut-il de jugement pour parler correctement, & avec préciſion? Combien faut-il avoir fait de réflexions? C'eſt ainſi qu'un éleve national doit tout apprendre. L'enſeignement ne doit pas être ſenſible; mais les exemples, les circonſtances, les diſcours, doivent être ménagés, de façon que, ſans étudier, il apprenne tout ce

qu'il doit ſavoir. J'ajoute un ſupplément à ces choſes dans la lecture aſſidue de l'hiſtoire ; mais ce n'eſt point encore-là une étude. La géographie égayée de la lecture des voyages, n'en eſt pas une non plus. Il y aura, par conſéquent, bien du malheur, ſi mon éleve prend du dégoût pour rien qui ſoit beau & honnête, comme il y en aura, s'il ſe paſſionne pour une choſe au préjudice de toutes les autres.

CHAPITRE VII.

Ce que c'eſt que régner.

QUAND l'éleve national ſera appellé par la loi au redoutable miniſtere pour lequel il étoit né, il ſaura que, dans ce poſte ſublime, il n'eſt qu'un homme & un citoyen, chargé par d'autres hommes, de faire pour la ſociété, ce qui reſte à faire quand tous les autres citoyens ont fait leur devoir.

Il ſaura que veiller & régir, eſt le ſien; & qu'où tout eſt dans les regles, il a peu à faire, en ce ſens qu'il ordonne peu, mais qu'il n'a pas moins à voir que dans un temps de déſordre. La différence entre l'un & l'autre temps, eſt principalement dans celle des ſpectacles qu'offre à un Souverain ſa nation inquiete ou mécontente, ou cette même nation tranquille, heureuſe, & ne levant les yeux vers lui que pour le combler de bénédictions. Il y a encore cette différence, que, dans le premier cas, le Prince eſt obligé d'ordonner beaucoup, &, par conſéquent, d'affliger beaucoup ſes concitoyens; au-lieu que, dans le ſecond, on ne ſe ſouvient de ſon autorité, que parce qu'elle conſacre tout ce qui aſſure les propriétés & les droits des citoyens, & préſide à tous les actes qui maintiennent le bon ordre.

Ce que doit & peut faire un autre citoyen, le Prince ne le doit pas faire.

Il doit vouloir & agir pour tous; mais à peine il doit avoir des volontés, & faire des actes pour lui-même, comme individu, tant il eſt un homme public, l'homme de la ſociété.

Mais pour ne rien confondre & ne rien répéter, s'il eſt poſſible, voyons quels ſont les devoirs d'un citoyen qui préſide ſeul à l'adminiſtration publique. Si nous pouvons les détailler, nous aurons la diviſion la plus naturelle de cette ſeconde partie.

Mais pourquoi traiterions-nous le premier des citoyens autrement que nous n'avons traité les autres claſſes de la ſociété? Nous n'avons point détaillé leurs devoirs; nous les avons fait naître de leur poſition: & cette poſition, nous l'avons trouvée dans leurs beſoins, dans leurs moyens, & dans les beſoins correſpondants de la ſociété. Suivons la même route, & laiſſons ſubſiſter la même diviſion. Quand nous aurons parcouru l'une, & épuiſé l'autre, nous verrons s'il nous ſera échappé quelque choſe qui mérite une attention particuliere.

Mais il ne s'agit pas uniquement ici des beſoins moraux des individus, ni de ceux de la ſociété qui y répondent. Il doit être auſſi queſtion des beſoins phyſiques, puiſque, ſuivant toutes les apparences, quelques obligations du Prince ſont relatives à ces beſoins.

C'eſt ce que nous allons maintenant examiner; & ce ne ſera qu'après avoir achevé cette diſcuſſion, que nous reprendrons la triple énumération que nous avons déja ſuivie.

CHAPITRE VIII.

La ſervitude de droit ou de fait, eſt la ſuite naturelle de la néceſſité de ſubſiſter. Que cette néceſſité rendit patrimonial le Royaume d'Egypte, le ſeul à qui on puiſſe avec fondement donner cette définition. Que, ſans l'effet de cette néceſſité, qui eſt l'aiſance du petit nombre, produite par le travail du plus grand nombre, il ne pourroit y avoir de véritable ſociété. Mais que l'abus de cette néceſſité tend à la ruine de la ſociété. Qu'il n'y a point dans le fait de Royaumes patrimoniaux; mais que, quand il y en auroit, on ne pourroit tirer aucune conſéquence pratique de cette définition. Claſſification de tous les Etats qui exiſtent en Europe, relativement à la propriété & à la ſubſiſtance.

DONNEZ-*nous du pain, faites que nous vivions, & nous ſerons vos eſclaves*, diſoient les Egyptiens, que la famine déſoloit; & à la maniere dont ils le diſoient, il paroît que ce langage n'étoit pas nouveau. La ſubſiſtance eſt le plus impérieux des beſoins. Il comprend, chez un peuple ſimple, la nourriture, le vêtement & le logement, à auſſi peu de fraix qu'il eſt poſſible; chez un peuple corrompu, il comprend toutes ces choſes, &

encore ce qui en eſt devenu une dépendance par l'habitude ou l'opinion.

Mais entre ces trois beſoins, celui qui intéreſſe le plus eſſentiellement notre exiſtence, la nourriture, conſerve ſur les autres une primauté marquée, quant à ſa néceſſité & aux effets de cette néceſſité. Dans tous les temps, (ſi ce n'eſt peut-être depuis que, dans certains Pays, l'homme n'a plus ſur l'homme que les droits mal reconnus de la pitié d'un côté, & les droits encore plus incertains de la reconnoiſſance;) dans tous les temps, dis-je, la même cauſe qui rendit les Egyptiens eſclaves de leur Roi, aſſujettit aux hommes opulents ceux qui n'avoient ni pain pour vivre, ni aſſez de force ou d'audace pour piller les magaſins des riches. C'eſt en grande partie à cette cauſe, qui dut exiſter ſouvent avant la formation réguliere des ſociétés, que j'ai rapporté l'origine de la ſervitude. Elle reſſembloit beaucoup à la ſeconde cauſe, qui fit auſſi un grand nombre d'eſclaves; la crainte de mourir par le fer des vainqueurs, ou le deſir de vivre.

On ne peut expliquer la réſignation de tout un peuple à la ſervitude, par le ſeul motif de faire ouvrir les magaſins de ſon Roi, qu'en ſuppoſant deux choſes: l'une, que la ſervitude, que les préjugés ne rendoient point auſſi hideuſe qu'elle nous le paroît, étoit un mal moindre, que ne paroiſſoit criminelle la réſolution d'employer la force pour envahir le bien d'autrui; l'autre, que c'étoit alors une convention ordinaire, & qui n'avoit rien de révoltant, que celle par laquelle un ou pluſieurs hommes faiſoient don de leurs perſonnes, ou

plutôt de leurs ſervices, à perpétuité, à condition de recevoir ce qui leur étoit néceſſaire pour vivre.

Examinons ce trait hiſtorique, dont le rapport eſt ſi marqué avec le ſujet que nous traitons, ſavoir la combinaiſon de l'autorité ſouveraine avec les beſoins phyſiques des peuples. L'hiſtoire ne peut nous fournir un fait ni plus ancien, ni plus authentique; & en ceci, l'ancienneté doit être comptée pour quelque choſe, parce que plus nous remontons vers l'origine des ſociétés, plus nous trouvons de ſimplicité dans leurs principes conſtitutifs, ou dans les opinions des hommes.

Avant la grande famine qui affligea l'Egypte, les Pharaons jouiſſoient d'une autorité très-étendue, puiſque Joſeph, après avoir prédit les années d'abondances & celles de ſtérilité, conclut ainſi:

Que le Roi faſſe choix d'un homme ſage & induſtrieux, & lui donne le commandement dans toute l'Egypte, avec ordre d'établir des prépoſés dans tout le Pays, pour percevoir la cinquieme partie des fruits pendant les ſept années d'abondance qui vont commencer. On raſſemblera cette cinquieme partie dans les greniers, où elle reſtera au pouvoir de Pharaon, étant renfermée dans les Villes. Que ce ſoit un magaſin tout prêt pour le temps de diſette, afin que ce fléau ne faſſe point périr la nation.

Ce Conſeil plut au Roi & à tous ſes ſerviteurs, & Pharaon dit à Joſeph: Je te fais le chef de ma maiſon, & tout mon peuple t'obéira; je te donne le commandements ſur toute l'Egypte. Pharaon fit aſſeoir Joſeph dans ſon char à côté de lui, & un héraut crioit,

qu'on eût à fléchir le genouil devant lui, & que tous euſſent à ſavoir qu'il étoit le Surintendant de toute l'Egypte.

Le Roi dit encore à Joſeph : Je ſuis Pharaon, &; ſans ton ordre, nul ne remuera ni la main ni le pied dans toute la terre d'Egypte. Il changea auſſi ſon nom, & lui en donna un qui, en langue Egyptienne, ſignifioit le Sauveur du monde.

L'autorité du Roi d'Egypte devoit être très-grande; puiſqu'il en communiqua une portion auſſi étendue à un étranger, qui avoit été eſclave; & qui ſortoit des fers.

Joſeph tira du pays tout l'argent qu'il y avoit par la vente du bled, & le porta dans le tréſor du Roi; en quoi certainement il faiſoit agir Pharaon, non comme un Roi, pere de ſon peuple, & obligé de pourvoir gratuitement à tous les beſoins de ſa nombreuſe famille, mais comme un marchand inſatiable.

Enfin, l'argent manqua aux Egyptiens, & tous vinrent trouver Joſeph, & lui dirent. Donnez-nous du pain; nous laiſſerez-vous mourir, parce que nous n'avons plus d'argent ? Joſeph, toujours trop fidele ſerviteur de ſon maître, leur répondit : Amenez-moi vos troupeaux, & je vous donnerai du pain en échange, puiſque vous n'avez plus de quoi le payer.

Les Egyptiens le firent, & Joſeph les nourrit cette année pour le prix de leurs beſtiaux de toute eſpece. Mais, quand l'année fut finie, ils vinrent encore le trouver, & lui dirent : Nous ne cacherons point à notre Seigneur que nous n'avons plus ni argent ni trou-

peaux, & vous ſavez vous-même qu'il ne nous reſte rien que nos perſonnes & nos terres. Mais pourquoi faudroit-il que nous mouruſſions devant vous? Que plutôt nous & nos terres ſoyons à vous! Achetez-nous pour être les eſclaves du Roi, & donnez-nous de la ſemence, de peur que, par la mort de tous les cultivateurs, tout le pays ne ſoit réduit en une vaſte ſolitude.

Joſeph acheta donc toutes les terres de l'Egypte, chacun étant obligé à vendre la ſiennne par l'excès de la famine; & il en fit l'acquiſition pour le Roi, ainſi que de tous les habitans de l'Egypte, à l'exception des ſeules terres des Prêtres, à qui on fourniſſoit, des greniers publics, autant de vivres qu'il leur en en falloit; ce qui fut cauſe qu'ils ne ſe trouverent point dans la néceſſité de vendre leurs poſſeſſions.

Joſeph dit donc au peuple: Vous ſavez que Pharaon eſt propriétaire de vos perſonnes & de vos terres. Allez prendre de la ſemence, & enſemencez vos champs, afin que vous puiſſiez recueillir des grains. Vous en donnerez la cinquieme partie au Roi. Je vous abandonne le reſte pour enſemencer vos terres, & vous nourrir avec vos familles & vos enfants. Les Egyptiens répondirent: Notre ſalut eſt entre vos mains; que ſeulement notre Seigneur tienne les yeux ouverts ſur nous, & ce ſera avec joie que nous ſerons les eſclaves du Roi.

Depuis lors, les Egyptiens payerent à leurs Rois la cinquieme partie de leurs fruits, & il n'y eut que les terres des Prêtres qui furent exemptes de cette contribution.

Il eſt impoſſible de ſe prévaloir avec plus de dureté que ne le fit Joſeph, de la miſere des peuples. Par un bienfait qu'il fit payer cher aux Egyptiens, il changea le Royaume en une terre cultivée par des ſerfs, & poſſédée en propre, non plus par un Roi, ce titre ne convient pas à qui n'a que des eſclaves, mais par un maître.

Cependant il eſt douteux qu'après avoir acquis à ſon Roi le droit le plus étendu, il en ait profité pour agraver le joug des Egyptiens, puiſqu'avant même la diſette, il avoit fait porter dans les greniers publics la cinquieme partie de tous les fruits. Tant il eſt vrai que la ſervitude des peuples a des bornes, au-delà deſquelles elle s'anéantiroit elle-même par leur deſtruction. C'eſt-là le ſeul exemple que je connoiſſe d'un Royaume vraiment patrimonial, quoique les Publiciſtes modernes ayent ainſi défini des Royaumes, dont jamais les peuples ne ſe vendirent à leurs Rois.

A quoi ſe réduiſit pourtant la ſervitude des Egyptiens? A payer la cinquieme partie de leurs fruits, dans un pays où la terre rendoit au moins le centuple de la ſemence : & aujourd'hui, dans le Pays le plus libre de l'Europe, & celui en même-temps qui eſt le moins fertile, le cultivateur paye la dixme de ſes fruits, outre pluſieurs autres droits, qui, avec la dixme, égalent ou même ſurpaſſent le cinquieme.

Leçon importante, & qui devroit apprendre aux flatteurs des Souverains, que rien n'eſt plus inſenſé que les peines qu'ils ſe donnent pour augmenter leur autorité par des définitions captieuſes & à la faveur de titres équivoques.

équivoques. Quel que ſoit le ſuccès apparent de leur travail, l'intérêt des Rois eux-mêmes le rendra toujours inutile, ou il n'aura d'autre fruit que l'aviliſſement des peuples, par l'opinion qu'il leur fera concevoir d'une ſervitude humiliante.

Pharaon traita ſes eſclaves comme il avoit pu traiter ſes ſujets. Il ne gagna donc rien que le titre vain & contradictoire de Roi propriétaire.

Mais Joſeph s'acquit un crédit immenſe, qu'il fit ſervir à l'établiſſement de ſa famille, laquelle donna à l'Egypte les ſeuls habitans qui, avec les Prêtres, ne furent point eſclaves du Roi. Cependant les Egyptiens devinrent le peuple le plus lâche & le plus mépriſable de la terre, & furent en même-temps les plus ſuperſtitieux des hommes, par l'effet même de leur lâcheté, & par le crédit immenſe que s'acquirent les Prêtres.

Mais revenons au point d'où nous ſommes partis, & diſons que la néceſſité de ſubſiſter, fait, de ceux qu'elle tyranniſe, les eſclaves des riches, qui peuvent leur vendre à ce prix une aſſiſtance intéreſſée.

En vain réclamerons-nous les droits de l'humanité violés; en vain, auſſi religieux que compatiſſants, oppoſerons-nous les loix de la charité chrétienne à celles de la néceſſité & de l'intérêt: jamais la charité, ni toute autre vertu proprement dite, ne ſera un reſſort politique, dont l'action puiſſe contrebalancer avec avantage celle de l'intérêt.

On peut reprocher à Pharaon de n'avoir pas ſecouru plus généreuſement un peuple confié à ſes ſoins, &

d'avoir vendu une assistance qu'il lui devoit. On peut faire le même reproche à son Ministre ; mais il ne sert à rien, pour la destinée des nations, de dire ce que les hommes auroient dû faire dans tel cas ; & il est beaucoup plus utile de considérer qu'après s'être acquis le droit de traiter ses sujets comme des esclaves, Pharaon fût assez bien conseillé pour mettre des bornes étroites à l'exercice de ce droit. Il fut avide d'autorité, & ses pareils le feront toujours. Mais il connut ses véritables intérêts, & c'est ce qui n'est pas toujours arrivé depuis, & ce qui souvent n'arrivera pas.

Achetez-nous pour être les esclaves du Roi, mais donnez-nous des grains pour ensemencer nos terres ; autrement le Pays, en perdant ses cultivateurs, deviendra une vaste solitude. Voilà les inconvénients de la pauvreté, l'abus inévitable de l'opulence, & l'intérêt des hommes puissants.

L'indigence avilit l'ame, ou l'empêche de s'élever dans ceux qui naissent dans son sein. Elle mene à la servitude, ou empêche d'en sortir. Elle donne des entraves à la culture, & finit par l'anéantir.

Mais vous, Dieux de la terre, vous en profitez pour asservir vos freres, & je ne vous le reproche pas, parce que mes reproches seroient inutiles. Vous secourez vos semblables, & vous faites bien. Vous leur donnez la subsistance qui alloit leur manquer, & ils vous donnent leurs bras ; ils vous consacrent la vie qu'ils vous doivent. Est-ce reconnoissance, est-ce une nécessité à laquelle les réduit votre dureté ? C'est encore ce que je n'examine pas. Ils veulent être vos esclaves ; &

cette volonté qui naît de leur état, quel qu'en ſoit le motif, eſt tout ce que je dois conſidérer ici. Mais leur pauvreté fait votre richeſſe. C'eſt-à-dire, que s'il n'y avoit point de pauvres, vous le ſeriez vous-mêmes. Nul ne travailleroit que pour lui-même, & tous les hommes ſeroient comme les arbres qui ont leur racine en terre, & qui ne peuvent quitter leur place ſans perdre leur ſubſiſtance, & mourir. Dans cet état, les hommes ceſſeroient preſque d'être ſociables; & chaque ſociété, s'il y en avoit, ne s'étendroit qu'auſſi-loin que pourroient s'étendre les ſoins & les voyages d'un homme obligé de travailler à la terre pour vivre. La meſure des forces défenſives d'un canton, ſeroit celle du temps que lui laiſſeroit la culture de ſon champ. Mais la meſure de ſes forces offenſives ſeroit celle de ſon audace, & de la réſolution qu'il auroit priſe de vivre de pillage, au-lieu de vivre de ſon travail. Or, quel déſordre ne naîtroit pas de cette diſproportion prodigieuſe entre les forces défenſives & les forces offenſives? Voilà l'abus inévitable de l'opulence; & j'entends ici par opulence, un ſuperflu quelconque, ne fût-il que du quart de la ſubſiſtance d'un homme, & l'indigence qui y répondroit ne fût-elle non plus que de ce même quart.

Mais en même-temps, voilà l'ordre qui réſulte de cet abus: la poſſibilité & l'exiſtence de la ſociété.

Cet abus forma certainement les premieres ſociétés, après celles des peres & des enfants, & précéda la formation de toute ſociété un peu étendue. Car ce n'eſt point cet homme qui eſt, pour ainſi dire, collé à la terre pour la ſucer, ni cet autre homme qui conduit

lui-même ſes troupeaux, & ne peut pas les perdre un inſtant de vue; ce n'eſt point, dis-je, un tel homme qui eſt ſociable dans le ſens étendu que ſuppoſe l'exiſtence des grandes ſociétés: c'eſt celui pour qui un autre cultive la terre, ou dont un autre garde les troupeaux.

On dit, il eſt vrai, qu'il y eût un peuple Scythique qui abhorra la ſervitude, au point de ne point ſouffrir d'eſclaves au milieu de lui. Il eſt encore vrai que les ſauvages chaſſeurs ne connoiſſent point d'inégalité entre eux, & adoptent leurs captifs. Mais dans le premier exemple, tous les citoyens avoient leurs troupeaux enſemble, & les gardoient en commun. Dans le ſecond, les bornes ſont bien étroites, dans leſquelles ſe renferme l'accroiſſement des ſociétés. Et quelle ſeroit la population de la terre, ſi elle n'avoit pour habitants que des paſteurs ou des chaſſeurs!

Mais outre cet abus de l'opulence auquel il faut en grande partie rapporter l'origine de la ſociété, & qui eſt auſſi naturel qu'inévitable, il en eſt d'autres qui ſont condamnables, parce qu'ils nuiſent également & aux riches & aux pauvres. Ils n'exiſteroient pas, ſi les premiers connoiſſoient leur intérêt.

Donnez-nous de quoi enſemencer nos terres, autrement ce Pays ſi fertile deviendra une vaſte ſolitude.

Nourrir le pauvre ſans le faire travailler, ce ſeroit courir à ſa ruine & à celle de l'Etat. Il faut donc qu'il achete ſa ſubſiſtance par le travail; & une charité mal-entendue qui dérangeroit cet ordre, ſeroit un fléau public. Il faut encore que le travail du pauvre ſoit en par-

tie au profit de celui qui l'employe; autrement il n'y auroit point de produit net pour le propriétaire qui devroit travailler lui-même; point d'aiſance, par conſéquent, & conſéquemment encore, point de ſociété. Mais il faut auſſi qu'il reſte au pauvre de quoi vivre, & enſemencer ſa terre, s'il en a. Dans le premier beſoin, je comprends non-ſeulement l'étroit néceſſaire, mais de plus, cette petite aiſance dont il a beſoin pour ſe bien nourrir, pour ne pas craindre la multiplication de ſa famille, & pour conſerver tout le courage qui fortifie ſes bras.

Dans le ſecond beſoin, je comprends, avec le moyen d'enſemencer la terre, celui de la préparer par une bonne culture à faire fructifier la ſemence.

L'homme & la terre, réduits à l'étroit néceſſaire, ſeront toujours miſérables, & tromperont infailliblement les eſpérances du propriétaire, ſoit que celui-ci ſoit un ſimple citoyen, ſoit qu'il y ait un Monarque qu'on puiſſe regarder comme le propriétaire de tout ſon territoire.

Mais s'il en eſt quelqu'un qui, à l'exemple de Pharaon, prenne ce titre odieux, encore faudra-t-il qu'il laiſſe du ſuperflu à un grand nombre de ſes eſclaves; autrement ils ſeroient tous attachés à la glebe, & il reſteroit ſeul dans ſon palais, ou bien il n'y ſeroit environné que de mercenaires. Rien ne ſe feroit dans l'ordre de la ſociabilité que pour une ſolde, & du-moins les ſoudoyés auroient un produit net qui ſeroit le ſuperflu arraché aux eſclaves laborieux.

Pharaon lui-même fut obligé d'excepter de la ſervi-

tude générale, un ordre nombreux & puiſſant, l'ordre ſacerdotal; & ſon Miniſtre, pour être ſoutenu par cet ordre, épouſa la fille du grand Prêtre d'Héliopolis. Bientôt il fallut donner des terres exemptes à une milice héréditaire; & la propriété qui appartenoit au Roi, ſouffrit une nouvelle exception que néceſſita la nature des choſes. Nous avons déja remarqué que, dès ſon origine, elle en ſouffrit une plus générale encore, par la modicité de la contribution à laquelle furent réduits les droits réſultants de cette propriété. Autant eut donc valu ne la pas acquérir, ſi on n'a égard qu'à ſes effets utiles; mais bien mieux eût valu ne pas tirer cet avantage d'une calamité publique, ſi l'on fait attention à l'effet pernicieux qui en dut réſulter par l'aviliſſement de la nation.

Joſeph rendit bien aux Egyptiens toute la haine qu'ils portoient aux Hébreux, avec qui ils ne vouloient pas même manger. Mais Pharaon n'a plus de ſucceſſeur, & il n'y a pas un peuple dont les annales fourniſſent à ſes chefs un titre de propriété ſemblable à celui que le fils d'Iſraël procura aux Rois d'Egypte. Diſons donc qu'il n'y a ni Rois propriétaires, ni Royaumes patrimoniaux, & qu'il ne doit jamais y en avoir, parce que quand les Rois auront tout fait pour le ſalut de leurs peuples, ils devront dire: Nous ſommes des ſerviteurs inutiles; ce que nous avons dû faire, nous l'avons fait. Ajoutons ce que nous avons déja dit ailleurs, que ſi une famille, compoſée de maîtres & d'eſclaves, s'accroiſſoit au point de devenir un Royaume, ce ſeroit un Royaume patrimonial, mais ſans que l'on

pût tirer aucune conſéquence raiſonnable de cette définition. Car ou la race des maîtres ſe ſeroit multipliée à proportion de celle des eſclaves; &, dans ce cas, les branches cadettes de la ſeule famille libre compoſeroient un ordre, à l'égard duquel le Monarque n'auroit certainement pas les droits de propriété : ou la race des maîtres n'auroit jamais été partagée qu'en un nombre de branches trop petit pour former un ordre, & le peuple deſcendroit tout entier des eſclaves; & dès-lors, outre la claſſification qui auroit dû s'y former, ainſi que je l'ai expliqué ailleurs, & qui auroit borné les droits du maître devenu Monarque, celui-ci auroit encore été obligé de renoncer à une partie de ſes droits, en échange de l'obligation dont il ſe ſeroit déchargé de pourvoir en détail à la ſubſiſtance de ſes ſujets, de régler & de leur commander tous les travaux, de leur fournir enfin à ſes riſques & périls, non-ſeulement leurs beſoins, mais encore les moyens de produire les choſes que ces beſoins rendroient néceſſaires.

Enfin, un tel Monarque devroit faire ce que fit Pharaon, donner ou laiſſer des grains pour ſemer, & borner les redevances de ſes ſujets en telle maniere, qu'ils puſſent vivre avec leurs enfants & leurs eſclaves, ou les cultivateurs ſubalternes qu'ils ſeroient obligés de ſalarier; il devroit encore laiſſer des profits aux cultivateurs, pour entretenir leur courage par une ſorte d'aiſance, & par l'eſpérance de l'augmenter.

Cette hypotheſe eſt pourtant, de toutes celles que l'on peut poſer, la plus déſavantageuſe aux ſujets; mais nous ne devons pas nous y arrêter, puiſque, dans

le fait, il n'eſt aucun Royaume auquel on puiſſe attribuer une pareille origine.

En général les nations ſont compoſées 1°. d'un Magiſtrat ſouverain, ſoit que ce ſoit un ſeul homme, ou une aſſemblée de pluſieurs hommes.

2°. D'un ordre ſupérieur, ſoit qu'il repréſente la totalités des anciens propriétaires, comme en Suede & dans la plupart des Pays non conquis, ſoit qu'il repréſente tout à la fois, & la majeure partie des anciens propriétaires & la milice primitive de l'Etat, comme dans preſque tous les Etats qui ſont des démembrements de l'Empire Romain.

3°. D'un ordre inférieur compoſé des bourgeois & petits propriétaires, dont la propriété a été dégradée par des taxes affectées au fonds, & dont les droits perſonnels, devenus équivoques par une ancienne oppreſſion, ou tout-à-fait nouveaux comme la formation des corps qu'ils compoſent, ſont l'effet de priviléges auſſi nouveaux, ou en ont eu beſoin pour être mieux conſtatés.

4°. De cultivateurs abſolument ſubalternes, dont l'origine remonte aux ſerfs & aux colons attachés à la glebe, & des déſerteurs de cet ordre ſupérieur qui n'ont point encore été agrégés à l'un des ordres ſupérieurs.

Telle eſt, ſans aucune exception, la compoſition de tous les peuples de l'Europe; & comme nous écrivons pour cette partie du monde, c'eſt celle-là ſeule que nous devons ſuppoſer.

CHAPITRE IX.

Sur quoi ſont fondés les devoirs des Rois. Quels ils ſont relativement à la ſubſiſtance des peuples.

UN Roi eſt le chef d'une ſociété, qu'il eſt obligé & qu'il a droit de régir de la maniere dont elle peut l'être le plus avantageuſement. C'eſt un homme, tenu à tous les devoirs réſultants de la communauté d'origine & de l'égalité eſſentielle des hommes. C'eſt un citoyen, jouiſſant du bénéfice des loix & tenu aux charges qui en ſont la compenſation. Il n'eſt aucun devoir qu'on ne puiſſe dériver de ces deux qualités. Celle de chef ne doit pas même être conſidérée ici, puiſqu'elle réſulte de citoyen ſoumis aux loix, & jouiſſant de leur bénéfice. La royauté eſt une charge qu'un homme acquiert en vertu des loix, & qu'il doit exercer de la maniere que les loix lui preſcrivent, & qu'elles autoriſent. Or, il ſeroit contradictoire de dire qu'un Roi eſt un homme, & n'eſt obligé à rien envers les hommes, ou qu'un homme eſt Roi, & n'eſt pas citoyen, ou eſt au-deſſus de toutes les loix. Du moins il en eſt une, au-deſſus de laquelle il n'eſt pas. C'eſt celle par laquelle il eſt Roi. Mais comme nulle loi humaine n'exiſte abſtractivement de toute ſociété, il eſt clair que tout ce qui altere la ſociété, altere la royauté; que ce qui affoiblit l'une, affoiblit l'autre; & en réuniſſant les deux qualités eſſentielles du Souverain, & la

troiſieme qui en réſulte, il eſt encore clair que tout Souverain eſt obligé, par devoir & par intérêt, à faire tout ce qui peut corroborer la ſociété, ſoit directement & en reſſerrant les nœuds, ſoit indirectement, en augmentant le nombre ou la force des individus qui la compoſent.

Cela poſé, il n'y a point de Souverain qui ne ſoit obligé de faire tout ce qui dépend de lui pour aſſurer la ſubſiſtance de ſes ſujets en général, & pour qu'ils l'ayent dans la proportion qu'exige l'état de ſociété, & encore dans la proportion & de la maniere qui ſont les plus favorables à la conſtitution intérieure de la ſociété dont il eſt le chef.

Ce ſont quatre obligations diſtinctes, que nous allons diſcuter, & dont l'examen nous conduira à la découverte de tout ce qu'il peut y avoir de plus intéreſſant dans ce rapport du Magiſtrat avec les citoyens.

Le Prince, diſons-nous, eſt obligé d'aſſurer la ſubſiſtance de ſes ſujets en général. Il eſt donc auſſi obligé d'en rechercher les moyens, & de les mettre en uſage.

Mais ſon intérêt & ſon devoir exigent également qu'il rempliſſe cet objet ſans déranger la proportion que requiert l'état de ſociété; autre maxime qui explique & modifie la premiere.

Cependant cette proportion peut varier ſuivant la nature de chaque Gouvernement, & c'eſt encore ce que le Prince ne doit pas perdre de vue.

Enfin, la maniere dont il peut être pourvu à la ſub-

ſiſtance des citoyens, n'eſt point indifférente; elle eſt très-variée dans tout état un peu étendu : mais toute maniere de gagner ſa ſubſiſtance, n'eſt ni auſſi favorable que toute autre en elle-même, ni auſſi analogue à chaque conſtitution; & ce doit encore être-là la regle d'une conduite très-différente, ſuivant la différence des Gouvernements, du génie des peuples, & du territoire qu'ils occupent.

Sans doute, il me ſera difficile de rien dire de neuf ſur une matiere dont s'occupent depuis pluſieurs années les meilleurs eſprits de l'Europe; mais je n'ai pas l'ambition des paradoxes, ni celle des découverte; & ſi je ne veux pas laiſſer une lacune dans cet Ouvrage, il me ſuffira de l'avoir remplie de maximes bonnes & utiles.

Il eſt des vérités qui devroient être répétées dans tous les Livres qui ſe publient, afin que perſonne n'en pût détourner la vue, & qu'elles ne puſſent échapper à qui que ce fût.

Celles qui intéreſſent eſſentiellement le bonheur & la multiplicaton du genre-humain, ſont de ce nombre.

Le Tout-Puiſſant créa d'abord la terre; deſſécha ce marais immenſe; en fit développer la fertilité par les rayons de l'aſtre vivifiant; couvrit ce globe de gazons & d'arbres de toute eſpece; créa tous les animaux qui devoient entrer, par leur vie & leur mort, dans le cercle de la corruption & de la production; & lorſqu'il eût ainſi préparé cette grande demeure, ce magaſin immenſe de vivres, il y plaça l'homme, & lui ordonna de multiplier ſon eſpece.

Princes, qui deſcendez comme nous de ce premier homme, & que vos freres ont placés entre eux & leur Créateur, pour être les grands inſtruments de ſa providence & de leur bonheur; vous qui avez été ſi ſouvent les ravageurs de la terre, & les deſtructeurs de vos ſemblables, connoiſſez mieux votre deſtination, & rempliſſez-la; que par vos ſoins la terre devienne plus fertile, & que les hommes ſortent encore de ſon limon fructifiant. Imitez celui que vous repréſentez ici-bas.

CHAPITRE X.

Que l'agriculture eſt la baſe de la ſociété ; & ſa perfection, la meſure de la ſolidité & de la puiſſance de toute aſſociation politique. Que cette perfection conſiſte dans le plus grand produit net ; ce qui ſuppoſe des méthodes de culture peu diſpendieuſes, qui employent peu de bras, & le bon marché de ces bras.

Maximes politiques pour la claſſe des Journaliers.

AVANT qu'il y eût des héros deſtructeurs des hommes, il y en eut qui fondèrent des ſociétés ; il y en eut qui faciliterent, par d'utiles inventions, les durs travaux auxquels ſeuls la terre accorde ſes fruits avec abondance ; il y en eut qui détruiſirent les bêtes féroces, auxquelles étoient en proye, & les hommes, & les animaux que l'homme s'étoit aſſociés.

Triptoleme, diſciple de Cerès, parce qu'il étudia la terre ; Oſiris, bienfaiteur de tout le genre-humain, & révéré par-tout où il y avoit des hommes, parce qu'il leur apprit à atteler des bœufs à la charrue ; Cerès elle-même ou l'agriculture, à qui la ſage antiquité donna le nom de légiſlatrice, tout, dans l'enfance du genre-humain, nous apprend quelle fut ſa vénération pour l'art nourricier, & combien ſon invention & ſa per-

ſection furent étroitement liées avec l'eſſence de la ſociété, & avec le Gouvernement ſans lequel elle ne peut ſubſiſter.

Perfectionnez cet art, & vous reſſerrerez les liens qui uniſſent les hommes; vous en raſſemblerez les faiſceaux dans la main de celui qui en eſt le chef. Laiſſez-le dépérir, & l'union de la ſociété ſe relâchera; pluſieurs des liens qui la contiennent en un corps, échapperont à celui qui n'eſt grand que parce qu'il eſt élevé ſur le bouclier que ſoutiennent pluſieurs hommes. Si ceux-ci s'écartent & ſe diſperſent, ſon trône mal ſoutenu commencera par chanceler, & s'écroulera bientôt.

Qu'on ne me ſoupçonne point ici d'exagération. Je ne dis rien qui ne ſoit exactement vrai, & que je ne ſois en état de prouver.

Tout le monde m'accordera, que la ſubſiſtance eſt plus chere à l'homme que ſa propre vie; il ſent la faim, & ne ſent ni la vie, ni la mort.

On m'accordera encore, que, dans l'idée de toute République nombreuſe & floriſſante, entre celle d'un territoire, comme, dans l'idée d'une forêt, entre celle du ſol qui porte & nourrit les arbres.

On ne peut nier non plus, qu'un homme qui a beſoin de tout ſon temps & de toutes ſes facultés pour ſe procurer journellement ſa ſubſiſtance, ne ſoit à peu près auſſi inſociable que l'homme ſauvage qui n'auroit ni voiſins, ni concitoyens. Son ſort eſt ſemblable à celui du malheureux Siſyphe. Nul inſtant n'eſt à lui, puiſqu'il les doit tous au travail. C'eſt la même idée que j'ai commencé à développer dans le Chapitre précédent.

En partant de ces trois vérités, qu'on peut regarder comme des axiômes, nous aurons lieu de nous convaincre de cette autre vérité que j'ai entrepris de prouver, ſavoir que la conſiſtance de la ſociété, & l'énergie des loix ou de l'autorité qui préſide à leur exécution, eſt en raiſon de l'état plus ou moins floriſſant de l'agriculture.

Qu'on ne m'allegue point l'exemple de ces Etats qui paroiſſent ſubſiſter ſans cet art primitif, & que d'autres arts ſoutiennement dans un degré de proſpérité qui excite l'admiration & l'envie. Ils ont leur agriculture quelque part. La pêche peut leur en tenir lieu; & ſi ce ſont de très-petits Etats, quelques manufactures & le commerce leur fourniſſent, aux dépens d'autrui, une ſubſiſtance qui ne leur a pas encore manqué. Mais ce ſont-là des irrégularités dans le ſyſtême total du genre humain; & remarquez que, s'il n'i avoit pas ailleurs une agriculture floriſſante, ces Etats périroient long-temps avant tous les autres. C'eſt ce que j'expliquerai en developpant les conſéquences du troiſieme axiôme que j'ai poſé. Je reviens au premier.

La ſubſiſtance eſt plus chere aux hommes que la vie, plus chere encore que la liberté. Faites-la leur trouver dans un certain lieu, & ils s'attacheront à ce lieu, comme l'enfant à ſa nourice. Qu'ils ne penſent pas pouvoir la trouver ailleurs, ou que ſeulement ils la voyent incertaine par-tout ailleurs, tandis qu'ils la trouvent certaine dans l'endroit où ils ſont; & ils ſeront immobiles comme le chêne qui enfonce autant ſes racines dans la terre, qu'il éleve vers le ciel ſa cime majeſtueuſe.

Mais obſervez ce que je dis, que les hommes doivent trouver leur ſubſiſtance certaine dans l'endroit où vous voulez les fixer; ne la rendez donc pas incertaine, en les faiſant douter de la propriété de leur fonds, ou en leur ôtant arbitrairement une portion de leurs fruits: car ils n'auroient dès, lors d'autre garant de leur ſubſiſtance, que la ſtabilité inconnue de votre volonté à leur laiſſer toujours autant qu'il leur faut pour vivre; & dans le détail, il y auroit bien des faits qui rendroient cette volonté très-douteuſe.

Mais écartons l'idée de l'abus, tant que nous en ſommes encore au principe, & diſons que l'homme, au riſque même de ſa vie, aux dépens même de ſa liberté, reſtera dans le lieu où ſa ſubſiſtance eſt certaine, comme ſa volonté de ſe la procurer, plutôt que de la rendre incertaine en quittant ce lieu.

Ajoutons cependant que les proportions peuvent varier entre la certitude & l'incertitude dont nous parlons, & que c'eſt là-deſſus qu'eſt fondé l'art de ſéduire, qui s'exerce trop ſouvent d'un Etat à l'autre, d'une Province à une autre, & ſur-tout des villes aux campagnes, & des profeſſions de toute eſpece à la profeſſion la plus utile & la plus eſſentielle.

Dans pluſieurs de ces cas, un degré d'incertitude eſt compenſé par un degré de commodité ou d'eſperance.

Mais ce ſont autant de raiſons pour laiſſer dans ſa plus grande plénitude poſſible, la certitude qui caractériſe l'état de l'agriculteur; & pour ajouter à cet avantage déja très-grand, mais qui peut être méconnu, tout ce que peuvent avoir de charmes, la tranquilité, la ſûreté & la propriété. Ecartez

Écartez ſur-tout les images affreuſes de la diſette & de l'abandon. Que celui qui vous nourrit ne coure jamais riſque de mourir de faim, tandis que les fainéants qui vous devorent, reſtent dans l'abondance.

L'homme accoutumé à tirer ſa ſubſiſtance de la terre, qui la donna à ſes peres, eſt toujours ſous votre main. Si vous le ménagez, il ne vous échappera pas. Le Lapon quitte-t-il ſes cavernes, ſes lacs & ſes rennes, pour chercher un climat plus doux? Il ne croiroit pas vivre, s'il ne vivoit comme ſes peres. Mais dès qu'un eſprit de vertige ou la rigueur du ſort ont fait d'un citoyen un vagabond, un artiſan, un marchand, un ſoldat &c., c'eſt un homme toujours prêt à vous échapper, & que ſouvent vous regretterez peu, s'il vous échappe. C'eſt qu'il ne tient plus à un lieu, ni même à ſa patrie, par le beſoin de ſubſiſter. Il ſubſiſtera également par-tout où il trouvera du ſervice ou de l'emploi. Il eſt accoutumé à meſurer ſes beſoins ſur la ſomme numéraire qu'il gagne. Il ne comprend même pas, avant de l'avoir éprouvé, qu'avec une ſomme plus grande, il pourra n'être pas mieux dans un autre Pays.

Ce ſeroit donc en vain que vous auriez un territoire, ſi vous n'aviez pour ſujets que des hommes toujours prêts à en ſortir. Mais, ai-je dit encore, dans l'idée de toute République floriſſante, entre celle d'un territoire. Or, ce n'eſt pas un territoire, mais un lieu plus ou moins étendu, que le Pays qui n'eſt pas cultivé. C'eſt à peine un territoire, que celui qui l'eſt mal. La plus parfaite culture par les hommes les plus attachés à la terre qu'ils fertiliſent, eſt ce qui conſtitue le

territoire le plus parfait. Elle fixe la localité d'un grand nombre d'hommes ; & c'eſt déja une partie eſſentielle du lien par lequel eſt reſſerrée une multitude d'hommes pour compoſer une ſociété.

Trop long-temps on a meſuré la grandeur des Princes par l'étendue de leurs Provinces : il falloit la meſurer par le nombre de leurs ſujets. C'eût déja été un grand préjugé contre la manie des conquêtes.

Mais cette meſure ſeroit encore fautive. Il faudroit juger de la grandeur d'un Prince, par le nombre d'hommes qui ſeroient attachés au territoire ſoumis à ſa puiſſance, & compter pour peu de choſe tous ceux qui ſeroient dans le cas de dire : Où je ſuis bien, là eſt ma patrie.

Suivant cette regle, un Prince ne ſeroit grand & puiſſant qu'à proportion du nombre de ſes ſujets qui diroient : Ma patrie eſt le ſeul endroit où je puiſſe être bien ; & qui le dira, ſi ce n'eſt le propriétaire d'un fonds qu'il affectionne ! Hors cette claſſe, les uns ne diront rien, parce que, s'ils ne poſſedent rien dans leur patrie, ils ne connoiſſent rien hors d'elle : d'autres diront, je ſuis bien dans ma patrie ; très-peu, je ne puis être bien qu'ici. Le ſéjour ſéducteur d'une Capitale peut avoir aſſez de charmes pour faire tenir ce langage.

Mais à quel haut prix ſont ces charmes ? Et combien peu faudroit-il offrir à ceux qu'ils ont ſéduits, pour les convaincre de menſonge !

Si donc vous voulez multiplier les citoyens, multipliez les vrais habitants du territoire, ceux qui ne peuvent vous échapper, parce qu'ils ne peuvent em-

porter le fonds auquel ils tiennent par les nœuds les plus doux & les plus forts.

Cependant vous n'aurez que des hommes immobiles, ſi vous n'avez que de petits cultivateurs attachés à la glebe, non par la loi; cette loi inutile, où le cultivateur eſt heureux, impuiſſante, où il eſt malheureux, eſt abrogée ou mérite d'être oubliée; ſi dis-je, vous n'avez que des hommes attachés à la terre par la néceſſité de travailler ſans ceſſe, pour ſubſiſter au jour la journée du fruit de leur travail.

Or, ainſi que je l'ai déja dit, de tels hommes ſont à peine ſociables, & ne méritent qu'imparfaitement le titre de citoyens. N'allez donc par vous mettre dans la tête l'utilité prétendue de la diviſion des terres à l'infini; n'allez pas conclure de mes principes, que puiſque ce ſeroit le moyen de multiplier les citoyens que de multiplier les propriétés, c'eſt travailler au bonheur de l'Etat, & bien mériter de l'eſpece humaine, que de contribuer au partage des terres en portions, telles que chacune nourriſſe une famille, & rien au-delà.

Ce ſont-là autant de revers de l'envie ou d'une humanité aveugle. Mais Dieu même, Pere des hommes, n'a pas voulu qne les choſes fuſſent ainſi. Il a autoriſé l'inégalité, & a tellement diverſifié les individus, les choſes & les événements, que l'inégalité eſt inévitable.

Mais ici il y a un juſte milieu, auquel il faut tendre, quoique l'on doive être aſſuré ou de n'y parvenir jamais, ou de ne jamais s'y arrêter.

Ce milieu eſt où ſe trouve le plus grand nombre

poſſible de propriétaires jouiſſants de cette aiſance qui en fait des citoyens mobiles, & qui conſéquemment peuvent agir & être employés en cette qualité.

Il s'enſuit delà que, plus vous augmenterez le produit net des terres, plus vous rendrez votre état floriſſant. Or, ce n'eſt point en multipliant les fraix de culture, que vous parviendrez à cette augmentation. Mais vous les multipliez, ſi vous obligez le propriétaire à employer beaucoup de bras, lorſqu'avec les ſecours de l'art, il pourroit en employer moins.

L'humanité, dites-vous, tient un autre langage. Elle veut que je donne de l'emploi à beaucoup de journaliers. C'eſt une erreur. Tel n'eſt pas le langage de l'humanité, & c'eſt encore moins celui de la ſage politique, ou plutôt c'eſt auſſi peu celui de l'une que celui de l'autre. Car qu'eſt-ce que la politique, ſinon l'humanité éclairée?

Quand j'employe un grand nombre de journaliers, j'entretiens cette claſſe auſſi nombreuſe qu'elle peut l'être; car le nombre des hommes ſe regle à peu près ſur leur emploi. Or, cette claſſe, peu fortunée en elle-même, eſt la moins utile à la ſociété, parce qu'elle eſt la moins ſociable. Lorſqu'au contraire, en diminuant le travail, &, avec le travail, les faux fraix, j'augmente le produit net, je fais en ſorte qu'où il n'y avoit de l'aiſance que pour une famille, il y en a pour deux, pour trois & pour quatre: j'augmente donc réellement le nombre des véritables citoyens; car où il y a de l'aiſance pour quatre familles, & où il y aura quatre familles aiſées, l'Etat a ſix ou ſept citoyens au-lieu d'un

ou de deux. Il peut donc ſe conſoler d'avoir un moindre nombre de ces hommes courbés vers la terre, de qui il ne peut rien eſpérer dans le fait, & qui, de droit, ne lui doivent rien.

C'eſt donc au profit de la ſociété comme telle, que l'agriculture ſe perfectionne. Si cela n'étoit pas, l'inventeur de la charrue n'auroit pas été le bienfaiteur du genre humain ; celui qui le premier attela des bœufs, auroit dû être lapidé, puiſqu'il ſubſtitua l'emploi des bêtes à celui des hommes : mais il arriva le contraire ; & les auteurs de ces deux inventions eurent des droits à la Royauté, puiſque par eux fut multiplié le nombre des hommes, par qui & pour qui ſont les Rois. Sans aiſance, point de ſociété ; & ſans ſociété, point de Rois. Le nombre des hommes eſt, ſans doute, moindre qu'il ne ſeroit, ſi toute la terre étoit cultivée à bras d'hommes. La même étendue de terre produiroit davantage, & il faudroit beaucoup plus d'hommes pour la cultiver. Rien n'eſt plus vrai. Mais ſi l'eſpece humaine ſe doit à elle-même ſa multiplication, ce devoir, tout ſaint qu'il eſt, doit être modifié par la nature de l'homme que Dieu créa ſociable. Or, la ſociabilité eſt incompatible avec la plus grande multiplication poſſible. Celle-ci, qui ſeroit un bien en ſoi, ne l'eſt donc plus relativement à un autre bien, & il reſte vrai qu'un million d'hommes aiſés ſur trois millions ſeulement de journaliers ou artiſans, conſtituent une plus grande maſſe de bonheur & de ſociabilité, qu'un demi-million d'aiſés ſur ſix millions de journaliers.

Je vais encore plus loin, & je dis que, relativement à l'état de ſociété, un million de citoyens plus aiſés contre trois millions de journaliers, conſtitue une plus grande puiſſance qu'un million de gens moins aiſés contre le double de journaliers. La preuve de cette aſſertion eſt dans l'aſſertion même, ſi l'on admet que la maſſe de l'aiſance eſt la meſure de la puiſſance, & il faut bien admettre ce principe, puiſque l'étroit néceſſaire ne peut rien devoir ni au Prince, ni à la ſociété : car ſi on pouvoit retrancher quelque choſe de l'étroit néceſſaire pour les beſoins publics, il ſeroit clair que l'on auroit appellé étroit néceſſaire ce qui ne l'étoit pas.

Vous me direz que l'ouvrier ne doit pas être réduit à l'étroit néceſſaire; mais je vous demanderai pourquoi. Eſt-ce afin qu'il ſoit plus heureux? Si cela eſt, ce qu'il a au-delà ne doit pas lui être ôté; & comme il doit être heureux, je ſuis en droit de dire que ce ſurplus rentre dans l'étroit néceſſaire. Eſt-ce afin qu'on puiſſe auſſi lui ôter quelque choſe; c'eſt-à-dire, afin qu'il puiſſe auſſi payer un tribut? En ce cas, peu importe qu'il gagne ou qu'il ne gagne pas ce ſurplus; car, s'il ne le gagne pas, le propriétaire le gagnera, & vous le donnera. Vous ſimplifierez la perception; & ſi la vexation a lieu, vous en préſerverez du moins la claſſe, qui, ſans cela, eſt déja la plus à plaindre.

Remarquez encore que, par le procédé contraire, vous morcelez une partie de l'aiſance générale en ſi petites portions, qu'elle eſt en pure perte pour les individus, & beaucoup moins utile à la ſociété.

Laiſſons donc au rang des bienfaiteurs du genre

humain, celui qui inventa la charrue, & celui qui, le premier, y attela des bœufs, & élevons à ce rang tous ceux qui, par d'utiles inventions, auront facilité le travail qui fertiliſe nos terres, ſans en diminuer le produit, ou même en l'augmentant.

En favoriſant la meilleure culture des terres, le Souverain remplira la partie la plus eſſentielle de l'obligation que lui impoſent ſon devoir & ſon intérêt, de pourvoir à la ſubſiſtance de ſes ſujets en général.

La terre eſt la mere commune. Si elle produit peu, peu d'hommes vivront, ou dans un endroit, ou dans un autre; car, par les preſtiges des manufactures & du commerce, on peut déplacer les hommes; on ne les multipliera jamais. C'eſt un brigandage autoriſé d'un Etat ſur un autre, d'une Province ſur une autre, des Villes, qui ſont le gouffre de l'eſpece humaine, ſur les campagnes, qui en ſont le berceau.

Jadis les Conquérants étoient des voleurs d'hommes. Philippe, pere d'Alexandre, en enleva, en ſéduiſit, en acheta. Il avoit des terres de reſte; il lui falloit des hommes, & il s'en procura par toutes ſortes de voies. Les Conquérants Aſiatiques déplacerent violemment des nations entieres, & changerent en déſerts les Pays conquis, ſans remplir le vuide qu'un mauvais régime produiſoit dans leurs Etats.

Rome, encore floriſſante, tint une conduite contraire. Elle ôta des terres aux vaincus, pour y envoyer des colonies. Mais Rome corrompue & aſſervie imita encore en ce point les nations qu'elle avoit ſubjuguées. Chaque traité un peu avantageux qu'elle conclut avec

les peuples barbares, porta que ceux-ci lui donneroient un certain nombre de recrues pour ſes armées. Les Barbares qui enfin détruiſirent l'Empire Romain, firent autant de priſonniers qu'ils purent pour multiplier leurs ſerfs cultivateurs.

Tel fut la conduite de nos peres; quelques-uns, comme les Abares, imiterent les Conquérants Aſiatiques, & déplacerent des peuples entiers.

Les Turcs ont long-temps ſuivi cet exemple.

A ce brigandage a ſuccédé en Europe le ſyſtême qui m'a donné lieu de faire cette digreſſion.

Il n'eſt moins blâmable que l'ancienne méthode, qu'autant qu'il eſt moins criminel de ſéduire que de ravir. Mais eſt-il plus ſage? Des hommes tranſplantés avec violence, étoient des ſujets mécontents, mais que la crainte & la néceſſité retenoient preſque ſûrement dans un Pays éloigné où on leur avoit donné des terres. Ils s'échappoient quelquefois, comme les Péoniens que Darius fit tranſporter dans la Phrygie. Mais s'ils ne s'échappoient pas, ce qui en reſtoit après la diminution que devoit produire un changement violent, devenoit, à la ſeconde ou troiſieme génération, une acquiſition ſolide & durable.

En ſuivant le ſyſtême moderne, qui n'eſt qu'un brigandage déguiſé & indirect, un Prince met une partie de ſes ſujets inaliénables dans la maſſe des hommes non-ſtables que contient l'Europe, afin d'acquérir des droits aux autres parties de cette maſſe. C'eſt-à-dire qu'il perd beaucoup, pour avoir l'eſpérance incertaine de faire un gain médiocre & peu durable, mais non

ſans s'expoſer à faire une grande perte, ſoit par l'émigration, ſoit par l'extinction des races dévouées aux profeſſions qui ne donnent qu'une ſubſiſtance précaire. C'eſt de cette claſſe d'hommes qu'il eſt vrai de dire que l'argent attire les hommes; & que là où il y a de l'argent, là il y a des hommes. Tel eſt un des axiômes qui ont été reçus avec admiration, tant qu'a duré la fureur mercantile à laquelle nous avons été livrés pendant quelques années.

Mais s'il eſt du devoir des Princes de pourvoir à la ſubſiſtance de leurs ſujets en général, c'eſt une partie de ce devoir de ne pas réduire à une ſubſiſtance précaire ceux de leurs ſujets qui peuvent en avoir une aſſurée. Ils pechent donc contre la premiere de leurs obligations, lorſqu'ils favoriſent la ſéduction par laquelle le commerce & les arts de luxe enlevent à l'agriculture & aux autres arts néceſſaires, ceux que ces azts pouvoient nourrir.

Ce n'eſt qu'où finit l'emploi poſſible des hommes à l'agriculture & aux arts de premier beſoin, que doit commencer leur emploi précaire aux arts de luxe. Mais alors ceux-ci n'ont beſoin que d'être tolérés.

On me dira que j'ai donc entrepris de dépeupler les Etats, puiſque, d'un côté, je veux qu'on économiſe la main-d'œuvre dans l'agriculture, & que, de l'autre, je travaille à faire tomber dans le diſcrédit les arts de luxe, qui du moins ſeroient une reſſource pour les hommes reſtés ſans emploi par une ſuite de cette économie.

Ma réponſe à cette objection ſera bien ſimple. Je

nie que, dans l'état où ſe trouve l'agriculture dans toute l'Europe, la plus grande économie de la main-d'œuvre produiſît le déſœuvrement néceſſaire d'un ſeul homme. La raiſon en eſt, qu'en fait d'agriculture, beaucoup de choſes ne ſe font pas, qui devroient ſe faire.

Elles ne ſe font pas, faute d'hommes d'un côté, &, de l'autre, faute d'un aſſez grand produit net des parties en valeur pour fournir aux fraix des améliorations ou établiſſements nouveaux. Augmentez le produit net des cultures établies par la diminution des fraix, & le propriétaire ſera en état de cultiver ce qui ne le fut jamais, ou de le cultiver d'une maniere qui jamais ne fut en uſage.

A cette réponſe générale, & dont je ne crains point la réfutation, par le détail des faits, j'ajouterai deux obſervations.

La premiere eſt, qu'en augmentant la maſſe de l'aiſance, vous augmenterez néceſſairement l'emploi infructueux, ou moins fructueux, des hommes.

La ſeconde eſt, que vous tirerez de la claſſe des journaliers tous les petits propriétaires que leur fonds ne pouvoit nourrir, & qui en vivront dès que la culture aura été perfectionnée. Tel homme travaille pour autrui dans un temps, qui, dans un autre temps, eſt lui-même obligé d'acheter l'aſſiſtance de ſon voiſin, ou qui, faute de pouvoir l'acheter, laiſſe ſon petit fonds en non-valeur ou à peu près.

Or, ſi vous retranchez de la claſſe des journaliers la majeure partie des petits propriétaires, le nombre

en diminuera, & vous entendrez toujours les grands cultivateurs ſe plaindre de la diſette & du haut prix de la main-d'œuvre.

C'eſt leur plainte ordinaire, me direz-vous, lors même que le journalier meurt de faim. Je ne connois pas tous ceux qui ſe plaignent, & moins encore tous les journaliers. Ainſi je ne vous dirai pas que tous les cultivateurs ayent raiſon de ſe plaindre, ni que tous les journaliers trouvent du travail avec un ſalaire ſuffiſant; mais je vous répondrai en géneral, que j'ai un peu plus de confiance dans les premiers que dans les autres pour le fonds des procédés, & que je fais peu d'attention à des plaintes vagues, qui doivent naître de l'oppoſition d'intérêt.

En effet, le cultivateur penſe que le fonds étant à lui, les fruits lui appartiennent en totalité. C'eſt donc toujours avec quelque regret qu'il s'en voit enlever une partie pour les fraix de main-d'œuvre. Le journalier de ſon côté penſe que, ſans ſon travail, la terre ne produiroit rien. Il meſure donc la valeur de ſon travail par le produit de la terre; & s'il pouvoit, cette meſure feroit auſſi celle de ſon ſalaire; en ſorte que, ſi on l'en croyoit, il ne reſteroit rien au cultivateur.

Pour réduire ces prétentions contraires à leur juſte valeur, il faudroit établir un principe; & c'eſt ſur quoi il eſt difficile de s'accorder. Ce principe ſera-t-il que le journalier doit gagner ſa ſubſiſtance pour le temps où il travaille, pour celui ou annuellement il ne peut pas travailler, & encore pour celui ou probablement il ſera hors d'état de travailler? Les Avocats de ce

qu'on appelle l'humanité, & qui n'eſt ſouvent en eux qu'une pitié aveugle ou une envie déguiſée, ſe récrieront contre la dureté d'une regle, qui, dans tous les temps, réduiroit une claſſe d'hommes nombreuſe à leur ſeule ſubſiſtance.

Les cultivateurs, de leur côté, méconnoîtront la ſageſſe de cette regle qui tendroit 1°. à groſſir les ſalaires, ſi, dans la ſubſiſtance des journaliers, on comprend celle de leurs femmes & de leurs enfants; 2°. à rendre ceux-ci dépoſitaires de leur ſubſiſtance à venir, au riſque de la leur fournir deux fois.

Peſons ces différentes objections.

La premiere, qui eſt en faveur des journaliers, ſuppoſe la néceſſité d'un ſuperflu abſolu, où il eſt le moins néceſſaire. J'appelle ſuperflu abſolu, ce qu'un homme a de reſte ſur la totalité de ſa ſubſiſtance, depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa mort. Mais, à mon avis, rien n'eſt moins néceſſaire que ce ſuperflu, comme auſſi rien n'eſt plus rare.

Le propriétaire aiſé eſt lui-même content, quand, après avoir vécu dans l'aiſance, il laiſſe à ſes enfants un fonds ſuffiſant pour qu'ils puiſſent vivre comme lui dans l'aiſance.

L'aiſance du journalier eſt un emploi ſuffiſant. Son fonds ſont ſes deux bras. S'il laiſſe tout cela à ſes enfants, il doit être content; car ſa fortune eſt au niveau de celle de l'aiſé, proportion gardée. Demander davantage pour lui, c'eſt diminuer, & par degrés anéantir le produit net, & par conſéquent l'état de ſociété.

En voilà assez contre cette objection à laquelle j'avois répondu d'avance. Venons à celles que j'ai mises dans la bouche des cultivateurs.

Le principe que j'ai établi, tendroit, disent-ils, à grossir les salaires; ce qui tourneroit au grand détriment des cultivateurs. Mais encore faut-il que le journalier vive toute l'année, & nourrisse une femme & des enfants. Il faut donc que les jours ouvrables fournissent aux jours non-ouvrables, les saisons vivantes, aux saisons mortes, les bras qui travaillent, aux bouches qui n'ont point de bras propres au travail. J'ai dit ailleurs que cette subsistance doit être bonne, & telle qu'elle convient à des hommes qui ont besoin de santé & de force. Ce sont autant de conditions auxquelles il ne m'est pas possible de renoncer.

Les jours ouvrables doivent fournir aux jours non-ouvrables; cela est évident: mais il l'est également que rien n'est plus contraire au bien général de la société, c'est-à-dire, que rien ne diminue davantage la masse de l'aisance, que le grand nombre de jours non-ouvrables. Je respecte le Sabat, & j'adore son divin Instituteur. Il étoit digne de sa sagesse, de donner un jour périodique de repos aux hommes, afin qu'ils eussent le temps de se redresser, de lever la tête vers le ciel, & de jouir avec réflexion de la vie & du fruit de leur travail; afin encore que l'interruption du travail journalier leur laissât le temps de réfléchir sur le passé, de raisonner leurs opérations, de se réformer, & de dresser leur plan pour l'avenir. Gardons-nous de toucher à une institution aussi sage & aussi utile. Mais ne fai-

ſons pas un abus, par une imitation mal-entendue, ne faiſons pas un fléau, pour les ſociétés & les individus, de ce qui fut inſtitué pour le plus grand bien des unes & des autres.

Princes, qui devez veiller à ce que la ſubſiſtance de tous vos ſujets leur ſoit aſſurée; & vous, Magiſtrats, qui êtes chargés de maintenir l'intégrité de l'Etat, & d'empêcher les aliénations, comment n'avez-vous pas encore penſé que la terre ne vaut qu'à proportion du travail qui la met en valeur, & qu'ainſi un territoire qui pourroit être cultivé pendant trois cents jours n'a que la moitié de ſa valeur, ſi on ne le cultive que pendant cent cinquante jours? Ou ſi vous avez connu cette vérité, comment n'avez-vous pas compris qu'il n'appartient à aucun particulier dans l'ordre civil, de diminuer le territoire de la ſociété, de voler à l'Etat une partie conſidérable de ſon aiſance totale; que ce pouvoir n'exiſte même nulle part ſur la terre; & que ſi la renonciation volontaire des individus à une partie de leur bien peut ſeule excuſer les Paſteurs qui la leur ont ôtée, c'étoit à vous à empêcher l'effet de cette ferveur aveugle, & à conſidérer le grand & durable intérêt de l'économie générale? Vous auriez vu toutes les branches de cet abus gagner, comme les racines mortelles d'un polype, le cœur même de la ſociété.

Quel ſingulier aveuglement! Cent fois on a fait couler des fleuves de ſang pour s'oppoſer au démembrent du territoire de la ſociété; on en a fait couler peur l'augmenter; & on a ſouffert qu'un citoyen,

ou quelques citoyens de concert, ſouvent même un étranger, retranchaſſent ſucceſſivement un tiers de ce territoire par la diminution équivalente du travail qui le fertiliſe !

Quel abus inconcevable, & comment n'a-t-on jamais penſé à en appeller à la puiſſance ſouveraine qui préſide à l'économie ſociale !

Qu'on faſſe enfin ſérieuſement cette réforme, non en ſollicitant vainement la charité qu'aveugle un zele qui n'eſt pas ſelon la ſcience, mais comme elle peut & doit être faite ; & à peine il reſtera ſoixante-cinq jours non-ouvrables, à la ſubſiſtance deſquels fourniront aiſément les trois cents jours reſtants.

On peut, ſi l'on veut, conſulter les habitants de chaque diſtrict, & leur donner le choix des fêtes qu'ils voudront retenir. Sans doute, on ne retiendra pas partout celles qui ont le plus beau nom. Mais qu'importe le nom du jour deſtiné à invoquer l'Etre ſuprême ? Il a créé tous les jours, & il nous les donne tous.

Il n'excepte aucune ſaiſon de cette réforme, & j'en vais dire la raiſon.

Les ſaiſons vivantes doivent fournir aux ſaiſons mortes. C'eſt-à-dire que le journalier, lorſqu'il ne peut pas travailler, doit vivre de ce qu'il a gagné pendant le temps du travail.

Une ſaiſon eſt morte par la briéveté des jours, & l'impoſſibilité des travaux champêtres. Ces deux inconvénients, le ſecond ſur-tout, varient ſelon les lieux ; mais ils exiſtent par-tout, plus ou moins. Or, ſuivant mon principe, il en doit réſulter un renchériſſement

de la main-d'œuvre, puiſque le journalier doit ſe faire payer ſon travail aſſez cher, pour qu'il puiſſe en vivre, lorſqu'il ne travaillera pas.

Mais je connois un remede à cet inconvénient. C'eſt que le journalier ne manque jamais de travail. La poſſibilité de lui en fournir en tout temps, ne peut être conteſtée, dès que l'on admettra que l'homme le plus groſſier eſt capable des travaux pénibles de l'agriculture, & du méchaniſme facile d'un métier quelconque. Si on nie cette double capacité dans un nombre d'individus, il me reſte à dire qu'il n'eſt pas beſoin qu'elle ſoit générale, puiſque l'économie ruſtique a ſes travaux d'hyver, qui demandent un aſſez grand nombre de bras vigoureux. C'eſt autant d'occupation qu'il en faut pour les hommes, que leur ſtupidité rendroit incapables de toute eſpece d'induſtrie. Pour les autres, il ne ſeroit pas difficile de les occuper, en leur réſervant la préparation la plus groſſiere des matieres deſtinées aux manufactures, & même la fabricature la plus facile. On augmenteroit cette reſſource, en ne ſouffrant point que, dans les campagnes, il y eût des artiſans qui fuſſent aſſis & à l'ombre pendant toute l'année, à moins qu'ils ne fuſſent déclarés incapables de tout autre ouvrage.

Il ne faudroit qu'un peu d'attention, de zele & de jugement, pour compoſer, dans cette vue, autant de réglements que de diſtricts, & même de villages.

Par-là le journalier, gagnant toute l'année, pourroit gagner moins chaque jour, & l'aiſance du cultivateur en ſeroit beaucoup augmentée.

Mais, ai-je dit encore, les bras qui travaillent doivent

vent gagner assez pour fournir la subsistance aux bouches qui n'ont point de bras propres au travail. Ainsi un journalier doit nourrir de son salaire sa femme & ses enfants.

Rien n'est plus juste; mais il n'en résultera pas un grand surhaussement des salaires; si l'on a soin de fournir du travail aux femmes & aux enfants; & ce doit encore être-là un des objets du réglement dont je viens de parler.

Je doute qu'il y ait un seul pays dans le monde, où il ne fût pas facile de trouver une espece de travail qui convînt aux femmes & aux enfants; & dès qu'on l'aura trouvée, on aura fait beaucoup pour la diminution des salaires, & pour le bien-être des familles. Je voudrois seulement beaucoup de sagesse dans la répartition des travaux de cette espece, afin que les garçons, dans leur bas âge, fissent l'apprentissage, non d'un métier qui ne leur conviendroit plus lorsqu'ils seroient grands & robustes; mais en premier lieu & avant tout, des travaux champêtres; & en second lieu, du métier qui devroit un jour vivifier pour eux les saisons mortes.

Sans doute, il y auroit des années & des temps où, dans chaque ménage, le travail des enfants seroit nul, & où celui de la femme seroit interrompu, & peu fructueux. Mais ces temps, qui seroient, pour l'ordinaire, ceux qui suivroient la formation de chaque ménage, auroient été précédés par un autre temps où un jeune homme sans famille auroit gagné pour lui seul autant que gagneroient les peres de famille, & il s'établiroit

un équilibre par la compenſation naturelle, & aſſez exacte, de ces différents temps; en ſorte que, du réglement que nous propoſons, il réſulteroit toujours une diminution des ſalaires en général.

Il faut dire la même choſe des maladies, quoique, dans le fait, il fût très-à-propos que chaque communauté prît ſur elle la maſſe de ces accidents, afin qu'il n'en réſultât aucun dérangement conſidérable dans la petite économie des familles.

Enfin, reſte la vieilleſſe, pour laquelle il paroît juſte que la jeuneſſe faſſe des proviſions; & c'eſt ſur quoi roule la ſeconde objection. Elle ſuppoſe que ces proviſions ſeroient un dépôt remis en des mains peu ſûres, & l'expérience paroît confirmer ce ſoupçon.

Il y a cependant une proviſion qui manquera rarement aux vieillards, lorſque les mœurs ſeront bonnes. Ce ſeront leurs enfants, qui ſe trouveront dans la force de l'âge, & dont le travail ſuppléera à celui de leurs peres. Mais ſi ces derniers ont une pareille reſſource, elle ſera rarement ſans celle des petites épargnes qu'ils ſe ſeront trouvés en état de faire, ſinon dans leur jeuneſſe, au moins dans le temps où la vigueur de leurs enfants entroit dans ſa maturité, & où la leur ne l'avoit point paſſée.

Cette reſſource manquera, ſans doute, aux peres, que leurs enfants abandonneront, parce que cet abandon ſera la ſuite & la preuve d'un déſordre, qui, depuis long-temps, aura dérangé l'économie domeſtique; & rarement les peres, qui ſe trouveront dans ce cas, ſeront innocents de leurs malheurs.

Mais il n'y a point de surhaussement de salaire qui puisse prévenir cet excès d'infortune. Ce ne peut donc être sur la possibilité que l'on en regle le prix ; & le seul remede qu'on y puisse apporter, il faut le chercher dans la charité publique, d'un côté, lorsque le mal est fait ; & de l'autre, dans une loi capable de le rendre rare, en flétrissant pour toute leur vie les fils ingrats qui auront abandonné leurs peres. Dans l'hypothese d'une réforme, j'exclurois ces malheureux de tout ce qui peut décorer & adoucir leur état, ou les en faire sortir ; ils seroient immuablement les derniers dans leur communauté. Mais l'infortune est toujours digne de pitié ; & puisque l'agriculture a ses invalides, elle devroit avoir ses hôpitaux. Une rétribution annuelle & fixe, qui mettroit le vieillard infirme en état de subsister, ou que l'on payeroit au voisin charitable qui voudroit bien s'en charger, seroit la charité la mieux entendue.

Je voudrois cependant qu'on mît une différence entre les vieillards. Celui-là seroit le mieux traité, qui, sans qu'il y eût de sa faute, seroit tombé dans la misere, & que la communauté reconnoîtroit pour avoir été bon & honnête travailleur. On traiteroit moins bien celui qui auroit des enfants ingrats, quoique d'ailleurs il eût personnellement pour lui le témoignage de la communauté. Le moins bien traité de tous seroit celui qui n'auroit point le témoignage de la communauté, & contre qui déposeroit en même-temps la conduite de ses enfants. Enfin, je ne laisserois pas sans soulagement le journalier émérite que nourriroient des enfants vertueux.

On fixeroit le temps de la vétérance à ſoixante, ſoixante-cinq ou ſoixante-dix ans, ſuivant les lieux & le genre du travail; & l'heureux vieillard qui ſeroit parvenu à cet âge au milieu d'une famille vertueuſe, dont la communauté lui ſeroit redevable, recevroit d'elle ou une rétribution annuelle, s'il vouloit l'accepter, ou une place entre les membres de la claſſe ſupérieure à la ſienne, ou un don qui augmenteroit ſon aiſance.

Par des arrangements ſemblables, on encourageroit le travail, & on ſurchargeroit peu les communautés. Ce qu'il en coûteroit aux cultivateurs pour ſubvenir à ces charges, ils le regagneroient abondamment par la vivacité & la fidélité du travail, & par une diminution réelle & proportionnelle des ſalaires.

Ce ſera ainſi que l'on conciliera les conſeils d'une humanité éclairée, & ceux d'une ſage politique, qui veut que la maſſe du produit net ou de l'aiſance ſoit la plus grande qu'il eſt poſſible, puiſqu'elle eſt la meſure de la puiſſance.

CHAPITRE XI.

Cauſes de la décadence de l'Agriculture. Que les moyens de la rétablir ſeront ceux d'empêcher une nouvelle décadence. Que c'eſt un double devoir du Souverain ; mais qu'il ne peut remplir ſeul. Néceſſité d'un corps intermédiaire dans l'ordre de la ſubſiſtance. Plan pour ſa formation.

FAVORISEZ, rendez floriſſante la culture de votre territoire; & vos devoirs, par rapport à la ſubſiſtance de vos ſujets en général, ſeront remplis. C'eſt-là le premier, le ſecond, le dernier moyen que vous devez mettre en œuvre, tant que vous n'aurez pas plus d'hommes que votre terre n'en peut nourrir. Or, vous ſaurez que vous n'êtes pas dans ce cas, tant que vous aurez des terres ou inutiles ou en mauvais rapport, & auſſi tant que vous enverrez à l'étranger une quantité conſidérable de grains, ou que ſeulement vous y enverrez beaucoup de denrées de votre crû, ſans en rien tirer pour la ſubſiſtance de vos ſujets : car, à coup ſûr, en retour de ces denrées, il entrera chez vous, ou des marchandiſes dont vous pouvez vous paſſer, & en ce cas, la ſubſiſtance de beaucoup d'hommes ſe change encore chez vous en ſuperfluités ; ou de l'argent, qui s'accumulera, & dont la maſſe, devenue exceſſive, vous mettra enfin hors d'état de rien vendre à vos

voisins appauvris. Qu'arrivera-t-il alors? C'eſt ce que je ne dois pas encore examiner ici. La queſtion eſt aſſez intéreſſante pour que je me réſerve de la traiter ſéparément.

Le grand moyen, le moyen unique, ai-je dit, d'aſſurer la ſubſiſtance de tous les citoyens, eſt de rendre l'agriculture floriſſante.

Ce n'eſt donc point à chercher d'autres moyens de remplir ce but, que le Prince doit donner ſon attention; c'eſt à chercher ceux par leſquels il pourra parvenir à perfectionner la culture de ſon territoire.

Depuis que mes yeux ſe ſont ouverts pour le grand ſpectacle du monde, j'y ai vu jouer deux ſcenes, qui m'ont prouvé que l'empire du bon ſens eſt encore aſſez grand ſur la totalité des habitants de l'Europe.

J'ai vu naître chez une nation enthouſiaſte la fureur du commerce. C'étoit une parodie de la manie avec laquelle deux nations voiſines avoient fait du commerce la baſe de leur puiſſance, & l'objet conſtant de leur attention. Pour imiter la premiere, & s'égaler aux deux autres, toute l'Europe retentit des deux grands mots, *d'importation ou d'exportation.* On parut ſe remuer partout; mais ce n'étoit qu'un trémouſſement, qui ne déplaça rien, ou preſque rien. On écrivit pourtant beaucoup, & ſans ménagement, pour l'agriculture, qu'on aſſerviſſoit au commerce, & pour les finances, dont on vouloit l'affranchir.

L'agriculture gémit de ce qu'on alloit augmenter ſur elle la tyrannie d'un fils ingrat. La finance ſourit, &, dans pluſieurs Pays, elle s'empare des plus belles maxi-

mes ſur la balance du commerce, & ſur les tarifs qui en ſont l'aiguille, pour s'en faire une ſource nouvelle d'exactions aux dépens de ce commerce même qu'elle ſembloit vouloir careſſer.

Le moment vint où la nation, qui avoit orné de ſon ſtyle le panégyrique outré du commerce, & qui, ayant l'empire des modes, avoit donné ſon attache à cette partie de l'économie publique, le moment, dis-je, vint où cette nation ſe vit à la veille de perdre tout ſon commerce, & ne voulut pas s'avouer à elle-même qu'elle étoit ſur le point de périr, ſans avoir perdu un pouce de ſon territoire. Elle avoit entrevu ſuperficiellement l'agriculture dans les diſcuſſions ſur le commerce. Quelques bons eſprits, chez pluſieurs nations; ou, par la juſteſſe du coup d'œil, ou par le déſeſpoir de faire de leur patrie un Etat commerçant, avoient ramaſſé cette idée acceſſoire pour en faire leur objet principal. Enfin, l'importance de cet art primitif avoit acquis une apparence, qui pouvoit être apperçue par les citoyens attentifs. L'infortune excite l'attention pour tout ce qui peut l'adoucir ou la réparer. Tout-à-coup naquit l'enthouſiaſme de l'agriculture, & il eut ſur celui qui l'avoit précédé, l'avantage d'être ſoutenu par une réalité palpable, ou par cette évidence, qui ne veut qu'être apperçue, pour frapper & ſubjuguer.

L'enthouſiaſme du commerce avoit à peine donné naiſſance à un établiſſement nouveau, celui de l'agriculture ſe ſignala chez preſque tous les peuples policés, par des établiſſements, dont l'objet ne pouvoit être plus noble, & dont l'utilité fut reconnue par tous les bons eſprits.

Il a donc été décidé, dans ces derniers temps, que le bon ſens eſt encore l'appanage de toutes les nations, & que, pour agir, il ne demande qu'à être éclairé par le génie.

Un peuple pêcheur a élevé une ſtatue à un homme vil, qui inventa l'art de rendre la pêche plus profitable. N'en éleverons-nous point à ces hommes de tous les ordres, qui nous ont réveillés plus encore qu'éclairés, à ces hommes, dont les nobles travaux tendent à élargir la terre, à affermir les ſociétés, à en bannir la miſere? Mais faiſons plus encore pour eux. Efforçons-nous de les ſeconder. La proſpérité générale ſera la plus digne récompenſe de leur zele patriotique, de leur humanité éclairée, de leurs utiles entrepriſes.

Mais c'eſt ſur-tout à vous, qui gouvernez de grands peuples, à vous, à qui nous avons vendu une portion de notre liberté pour avoir du pain, & le manger en paix avec nos enfants, c'eſt à vous, peres de la patrie, à protéger cet art nourricier de tous les arts, & à ne plus abandonner au haſard la ſubſiſtance du nombreux troupeau que le Ciel & nous vous avons confié.

N'eſt-il pas ſurprenant qu'on ait créé des Magiſtratures, établi des miniſteres, formé des corps & des tribunaux pour veiller ſur-tout le reſte, & qu'on n'ait rien fait de ſemblable pour aſſurer & multiplier la ſubſiſtance des peuples?

Des milliers d'hommes ſont occupés à percevoir ce qui ne doit être qu'une portion de ſuperflu des citoyens; & à peine trouve-t-on un homme qui, par

état, ſoit chargé de veiller à ce qu'ils ayent le néceſſaire. On a fait de grands établiſſements; on a déployé une protection puiſſante pour aſſurer & augmenter l'échange des denrées néceſſaires, contre d'autres denrées, la plupart ſuperflues, ou contre des métaux, dont perſonne ne ſe nourrit : & on n'a point penſé à diriger ni à favoriſer la production de ces denrées néceſſaires, ſans l'abondance deſquelles l'échange eſt impoſſible ou ruineux. On a même fait plus : on n'a rien oublié pour en tarir la ſource, ſoit en enlevant autant de bras qu'on l'a pu aux travaux qui les produiſoient, ſoit en affoibliſſant les bras reſtés à ces travaux, par l'abandon, l'oppreſſion & la miſere.

Quel a été notre aveuglément, quand nous avons fait tout ce qui a dépendu de nous pour étouffer, non-ſeulement notre mere, mais la nourrice qui nous allaite, & ſans laquelle nous péririons !

Mais c'eſt-là le crime de la finance, dira-t-on, & non celui de la nation.

Eh bien, l'abandon de l'agriculture, n'eſt-il pas un crime national ? C'eſt une faute du Prince, qui devoit la favoriſer; c'eſt une faute du Magiſtrat, qui devoit arrêter la déſertion encouragée par tant de réglements; c'eſt une faute de tant de poſſeſſeurs, qui ont rempli les Villes; c'eſt une faute de la Nobleſſe, dont une partie ne connoît pas même ſes terres.

Quel ordre eſt donc innocent de cet abandon que j'appelle un crime national ? Mais combien de citoyens ſont coupables du crime plus grand encore, que j'appelle oppreſſion ; & combien les criminels de

cette premiere eſpece en ont-ils fait de la ſeconde?

A-t-on cru que le troupeau d'eſclaves, condamné à travailler la terre, étoit attaché à ſa profeſſion, par l'habitude, l'ignorance & la néceſſité? Mais il ne falloit donc pas interrompre cette habitude, en enlevant tant d'hommes à la charrue; il ne falloit donc pas montrer aux autres tant de chemins pour ſortir de la miſere; il ne falloit donc pas les inviter à la déſertion, ni la leur faciliter.

A-t-on cru que les lumieres, l'intelligence, l'aiſance & les ſecours qui y ſuppléent, étoient inutiles pour faire proſpérer cet art ſi néceſſaire? Mais les brûtes ne cultivent point, & l'homme ne cultive que parce qu'il eſt doué d'intelligence: comment n'en auroit-il donc pas beſoin pour exercer un art qui la ſuppoſe dans ſon origine & ſes progrès? N'en doutons point; l'agriculture, dans ſon enfance, fut plus parfaite qu'elle ne l'eſt aujourd'hui. Le génie, qui l'avoit inventée, l'éclairoit encore. Depuis lors, elle a été abandonnée à la routine qui ne raiſonne point, à la pareſſe, qui calcule mal pour diminuer les travaux, à la miſere, qui ne peut les faire tous, & qui laiſſe tomber dans l'oubli les meilleures pratiques, dès quelles ſont un peu coûteuſes.

Prouvez-moi qu'un article qui vit chaque jour du travail qu'il fait dans la journée, & qui n'a le moyen ni d'acheter de bonnes matieres, ni de ſe procurer de bons outils, ni de quitter ſon attelier pour obſerver & conſulter, ni de perdre ce qu'il pourroit gâter en faiſant des eſſais; prouvez-moi, dis-je, qu'un tel artiſte

doit être auſſi habile qu'un autre artiſte à qui rien de tout cela ne manque, & je croirai que l'agriculteur ignorant & mal-aiſé pourra obtenir les mêmes ſuccès que le cultivateur éclairé, opulent & propriétaire.

A cette derniere qualité, que je deſire dans le cultivateur, oppoſez dans les autres profeſſions la qualité de compagnon condamné à travailler toute ſa vie pour autrui, & vous verrez que cette comparaiſon vous conduira juſqu'à douter qu'il y ait encore une agriculture.

Heureuſement tous les inconvénients que je viens d'indiquer, n'ont pas exiſté généralement ni dans tous les temps, ni dans des régions entieres; & c'eſt-là, ſans doute, ce qui a préſervé l'agriculture d'une plus grande décadence.

C'eſt à l'en relever qu'il s'agit de travailler ſérieuſement, & c'eſt à la préſerver d'une rechûte pour l'avenir que doivent auſſi penſer les Princes qui connoiſſent toute l'étendue de leurs devoirs.

Un même établiſſement doit remplir ces deux objets, puiſque les moyens doivent être les mêmes pour rétablir l'agriculture, & pour la ſoutenir dans un Etat floriſſant. C'eſt la partie la plus eſſentielle dans l'ordre de la ſubſiſtance, & j'ai dit que tout Gouvernement ſage & modéré ſuppoſe des corps intermédiaires dans chaque ordre principal. Il doit donc y avoir un corps de cette eſpece, qui ſoit chargé de veiller à la ſubſiſtance des peuples.

Dans l'ordre des mœurs, ai-je dit, la Nobleſſe eſt eſſentiellement un corps intermédiaire, auſſi utile qu'eſ-

ſentiel; dans l'ordre de la juſtice, ce ſont les grandes compagnies de magiſtrature; dans l'ordre de la perception & des revenus publics, ce ſont les repréſentants des contribuables aidés & contenus par ceux qui ont eſſentiellement les mêmes intérêts, mais qui, par état, ſont doués d'un plus grand attachement pour la perſonne du Prince, & d'un zele le plus ardent pour la défenſe & la gloire de l'Etat.

Dans l'ordre de la dépenſe ou de l'emploi des revenus publics, ce doit être une compagnie laborieuſe, integre, & cenſurable par les repréſentants des contribuables.

Nous avons quelqu'idée de tous ces corps, parce que, ou ils exiſtent, ou l'on en voit une ombre.

Ce n'eſt que dans l'ordre de la ſubſiſtance nationale que nous n'avons pas même d'exemple à citer d'un corps intermédiaire.

Cependant par-tout où il y a devoir & autorité du côté du Prince pour l'inſpection & la direction générale, poſſibilité d'erreurs & d'abus, néceſſité d'une tranſmiſſion de lumieres & de volontés, immenſité de détails, là auſſi un corps intermédiaire eſt indiſpenſable.

Le Prince peut manquer à ſon devoir par négligence, par ignorance, ou par erreur. Il peut abuſer de ſon autorité par excès ou par défaut, ou par mauvais emploi. Le Prince & la nation peuvent ſe méprendre également ſur leur véritables intérêts, par l'effet d'un enthouſiaſme que feront naître des intérêts particuliers. Il peut ſe gliſſer des abus généraux & particuliers, qui

ne pourront être facilement apperçus par quiconque ne verra ni la totalité du territoire ni l'enſemble de toutes les parties.

Le Prince plus éclairé n'aura point de moyen convenable pour propager ſes lumieres. La nation, qui ſentira le bien & le mal, n'en appercevra la cauſe que très-confuſément, & n'aura point d'organe pour faire parvenir à la connoiſſance du Prince ce qu'elle ſent & ce qu'elle penſe. Des ordonnances exciteront le deſir de contredire, & ne produiront que des volontés imparfaites & inactives, où plus de confiance feroit naître une volonté entiere & efficace. Une partie des détails ſera négligée, & l'autre mal préſentée; & quand elle le ſeroit bien, elle donnera lieu à de mauvais réglements : faute d'une combinaiſon ſuffiſante de tout ce qui a des liaiſons & des rapports réciproques, l'enſemble ſera mal connu; & du rapprochement de chaque partie, même bien connue, avec un enſemble imparfait, il réſultera un jugement fautif, & un réglement ou tout-à-fait mauvais ou très-défectueux.

Je n'entrerai point dans l'examen du paſſé, pour prouver par les faits que tous ces inconvénients ont exiſté, faute d'un corps intermédiaire. Je me bornerai, dans cette vue, à deux remarques. La premiere regarde l'abus de l'autorité. N'étoit-il pas auſſi palpable qu'indécent & cruel dans la conduite que tenoient certains Magiſtrats pour faire regorger de grains une Province ſurchargée de ſa fertilité, pendant que la Province voiſine étoit dans la diſette? On arrêtoit une riviere pour faire, au profit d'un homme, un mo-

core pourvoir à ce que ſon amélioration ſoit durable?

Et qui peut dire ſi les pratiques que l'on croit aujourd'hui ne pouvoir trop recommander, ne deviendront pas, par un excès impoſſible à prévoir, la cauſe d'une nouvelle décadence? Qui peut dire qu'un nouvel abus dérivant ou de la corruption des mœurs, ou de la demi-ſcience d'un Miniſtre, ne portera pas encore des coups mortels à cette partie eſſentielle de l'économie publique?

La ſurcharge & la répartition vicieuſe des impôts ont beaucoup nui à l'agriculture. La politique, qui a déplacé la plupart des riches propriétaires, lui a peut-être encore plus nui; l'inſtitution & le deſpotiſme de certains Bachas, tout-puiſſants dans l'ordre de la ſubſiſtance, toujours envahiſſants dans tous les ordres, ont plus fait encore. Par-là a été outré ce que la politique avoit commencé; l'éloignement des grands & des riches pour la Province, où ils devenoient les eſclaves d'une eſpece de Magiſtrat, dont la conduite & les fonctions n'étoient réglées par aucune loi certaine.

A-t-on connu juſqu'ici un procédé régulier pour aſſurer la juſte proportion des quotes-parts d'une ſubvention générale, avec l'état actuel, & ſouvent momentané, de chaque Province?

Je ne ſache pas que le miniſtere le mieux intentionné eût eu juſqu'ici d'autre moyen de parvenir à cette juſte proportion, que les relations des Bachas dont je viens de parler.

Or; quel fond peut-on faire ſur les rapports ſecrets d'un homme, unique dans chaque Province, d'un homme

homme qui peut être ignorant, capricieux, dur ou compatiſſant à l'excès, qui ne peut ſouvent connoître ſon département que d'une maniere très-imparfaite, & qui, quand il le connoîtroit, ne pourroit indiquer le rapport de ſon état avec celui des autres départements qu'il ne connoît pas? L'un, rempli d'une idée, préſentera une choſe de la maniere la plus analogue à cette idée, qui n'eſt que dans ſa tête; l'autre, prévenu d'une autre idée, préſentera la même choſe d'une autre maniere. Mais de plus, tous ces différents tableaux ſeront préſentés, non à un ſeul homme, mais à quatre ou cinq, qui ne conſulteront jamais enſemble ſur ces ſortes de matieres, & dont trois ou quatre n'auront aucune part à ce qui ſe paſſera dans le département de la taxation & de la perception.

Comment, du défaut de concert, de diſproportion qui doit en réſulter, ne naîtroit-il pas une diſcordance funeſte?

Mais quel remede peut-on apporter à ce mal, ſi on ne ſubſtitue pas les corps aux individus, & ſi on n'établit pas une correſpondance générale qui ait un centre commun & unique?

Ici les prérogatives perſonnelles, l'état, le crédit, ſont des attributs étrangers à l'objet que nous devons nous propoſer.

Il nous faut des hommes de tous les diſtricts, parce que nous avons beſoin de connoiſſances locales; des hommes qui ayent pratiqué les arts relatifs à la ſubſiſtance, & dont pluſieurs les pratiquent encore, parce

que nous n'avons pas beſoin de raiſonneurs éloquents ; mais de gens expérimentés.

Il nous faut des centres particuliers où aboutiſſent les notions détaillées, & dont partent les réglements ou les conſeils qui y ſeront relatifs, & où ſe forment les réſultats qui devront être portés au centre commun.

Il nous faut auſſi une gradation de lumieres, de génies, & de facultés, & encore une multiplication de nombre en partant du centre à la circonférence, comme d'un ſeul tronc partent pluſieurs racines.

D'après toutes ces conſidérations, 1°. qu'il ſoit ordonné aux nobles & aux aiſés de chaque diſtrict de ſe former en grand comité d'économie publique, pour élire eux-mêmes, par la voie du ſcrutin, ſept d'entre eux en qualité d'aſſociés, ſavoir trois nobles, & quatre non nobles.

2°. Que ces ſept aſſociés nomment à la pluralité un négociant, s'il y en a dans le canton, & autant de fabricants qu'il ſe trouve dans le lieu de différentes fabriques, leſquels, tous enſemble, ſeront agrégés au bureau.

3°. Que les ſept aſſociés nomment un ſecretaire perpétuel du bureau, avec des gages.

4°. Que les aſſociés ayent encore droit de nommer des externes, entre leſquels ſeront choiſis par la ſuite leurs ſucceſſeurs, & qui, juſques-là, auront droit d'aſſiſtance.

5°. Que les mêmes ayent droit d'accorder l'aſſocia-

tion honoraire aux moindres cultivateurs, & aux artiſans qu'ils jugeront mériter cette diſtinction.

6°. Que les aſſociés & agrégés ſe réuniſſent pour l'élection d'un ou de deux députés pour le bureau général de la Province.

7°. Que ce bureau général ſoit compoſé de vingt députés pour le moins, d'un Préſident & de deux Secretaires; l'un, pour la correſpondance avec les cantons, l'autre, pour les travaux ſcientifiques.

8°. Que le bureau provincial éliſe trois députés tous les trois ans, deux pour l'agriculture, & un pour les fabriques & commerce, leſquels devront ſe rendre dans la Capitale pour y paſſer quatre mois d'hyver, & y tenir, avec les autres députés de la Province, l'aſſemblée générale d'économie.

9°. Que chaque député ſoit tenu à un ſervice de trois ans, & ne puiſſe en faire un de plus de cinq ans.

10°. Que le bureau général nomme chaque année une chambre des vacations, compoſée de douze membre au moins.

11°. Que dans tous les temps il y ait près l'aſſemblée & la chambre, 1°. deux Procureurs-Généraux, l'un nommé par le Souverain, & l'autre par l'aſſemblée, mais tous deux perpétuels & avec gages; 2°. deux Avocats-Généraux en la même maniere; 3°. un Greffier, auſſi perpétuel & avec gages; 4°. un Préſident, élu alternativement par chaque bureau provincial, & confirmé par le Souverain.

12°. Qu'à cette aſſemblée ſoient préſentés avant tout les projets quelconques d'édits & déclarations concer-

…mmerce, pour ce
…n matiere de finan-
…ure & de commerce.
…es ſubventions par
…es, il ſoit avant tout
…que d'en donner ſon
…e la répartition, le plan
…aſſemblée, pour être agréé
…e droit de déciſion appar-
…es repréſentants; ſauf auſſi
…e droit excluſif de remon-
…a ſubvention générale.
…& par ſon choix, il ſoit
…mité pour la partie ſcientifi-
…d'un ſecretaire perpétuel.
…point à cette aſſemblée de ſecre-
…correſpondance, parce qu'un député de
…ce en ſera changé avec le bureau qui

…aſſez pour développer l'idée que je propoſe
…corps intermediaire dans l'ordre de la ſubſiſtance.
…inſtitution n'exclut point les fonctions des Inſ-
pecteurs royaux. Sa conſtitution les ſuppoſe au con-
traire, puiſque, ſans la poſſibilité d'une diverſité dans
les ſentiments & les notions adoptées par le Gouver-
nement ſur le rapport des Inſpecteurs, ſans la néceſſité
des informations & autres procédures, les places de
Procureurs & Avocats généraux ſeroient ici ſuperflues.
Ce n'eſt pas que je veuille attribuer à l'aſſemblée au-
cune juriſdiction criminelle; mais je demande que, par

un Arrêt, elle ordonne la dénonciation aux Cours de Juſtice, & charge celui des Procureurs qui aura pourſuivi cet arrêt, de faire la dénonciation, & de ſaiſir de l'affaire le Procureur général de la Cour de Juſtice à laquelle en appartiendra la connoiſſance.

Les Avocats généraux plaideront toujours l'un contre l'autre, hors le cas où le Souverain d'une part, & l'aſſemblée de l'autre, nommeroient d'office un ou deux députés pour remplacer chacun ſon Avocat.

Dès qu'on veut éviter les inconvénients funeſtes de la ſurpriſe de l'arbitraire, il faut tomber dans les difficultés gênantes & minucieuſes des formes. Mais le choix eſt-il embarraſſant?

Au reſte, il ne faut pas croire qu'un pareil établiſſement pût donner naiſſance à un nouveau genre de chicane; l'eſprit qui la produit ne régneroit dans aucune partie de ce corps nombreux.

Tous les citoyens qui mériteroient vraiment ce titre, concourroient à la formation des premieres claſſes qui rempliroient, pour ainſi dire, tout état. Leur intérêt régleroit leur choix; mais cet intérêt ſeroit celui d'être éclairés, & d'éclairer les claſſes ſupérieures juſqu'au Souverain. Or, cet intérêt n'a rien de ſordide, ni de contentieux, & d'ailleurs tant d'intérêts confondus & combinés enſemble feroient infailliblement l'intérêt de la patrie. Les bureaux des Provinces ſeroient formés par l'élection des premieres claſſes, & ceux qui les compoſeroient ſerviroient gratuitement. Nuls ſalaires, nuls profits, par conſéquent nul intérêt à fomenter les querelles; & quels ſeroient d'ailleurs les débats dont

les claſſes inférieures pourroient s'occuper uniquement pour l'inſtruction des procès, à la réquiſition de l'aſſemblée générale, qui, ſeule, en pourroit connoître? Des différences notables entre les rapports des Inſpecteurs royaux, & les notices parvenues à l'aſſemblée générale par la voie des bureaux, des diverſités d'opinions ſur certains points d'économie, deſquelles pourroit réſulter la perplexité du Légiſlateur, des jugements à porter ſur les Livres nouveaux qui pourroient contenir des maximes pernicieuſes, quelquefois, mais très-rarement, & ſeulement dans les cas les plus graves, l'extenſion de ces jugements à la perſonne des auteurs.

Il n'y a rien-là qui puiſſe fournir à la chicane l'aliment qui lui eſt propre. Elle ſe trouveroit plutôt dans l'examen des procédés qui pourroient tendre à la diminution de l'agriculture & de l'induſtrie, tels que la concuſſion, les vexations, la ſubreption de privileges excluſifs, le monopole & autres délits de cette eſpece, que l'aſſemblée ſe borneroit pourtant à qualifier, pour les déférer enſuite aux Cours de juſtice. Mais ſi c'étoit-là une nouvelle ſource de plaidoiries, pourroit-on en faire la matiere d'une objection contre mon plan; & n'eſt-il pas plutôt évident que ſi nos Verrès ne ſont ni pourſuivis, ni flétris, ce n'eſt pas que nous n'en ayions point, mais c'eſt qu'il nous manque eſſentiellement une inſtitution pareille à celle que je propoſe?

Après ce que j'ai déja dit, eſt-il beſoin de détailler encore les fonctions du corps économique? Je pourrois m'en diſpenſer; mais comme ce détail eſt en même-temps celui des devoirs du Souverain, relativement à

la ſubſiſtance du peuple, je ne dois point ſacrifier des vérités utiles à une briéveté peut-être plus élégante.

CHAPITRE XII.

Fonctions, devoirs & droits des corps intermédiaires dans l'ordre de la ſubſiſtance ou des ſociétés. Bureaux & Cours économiques.

SI nous n'avions beſoin que de pain, ou que cet aliment fût le ſeul dont nous puiſſions vivre, l'économie publique, en tant qu'elle concerne la ſubſiſtance, embraſſeroit un nombre beaucoup moins grand de combinaiſons; & les devoirs du Souverain, ainſi que les fonctions de ſes coopérateurs, ſeroient beaucoup plus bornés.

Mais nous ne vivons pas ſeulement de pain; & outre la nourriture, il nous faut le vêtement, le logement, & des armes pour nous défendre. Il nous faut encore les fruits de l'aiſance qui en ſont auſſi l'emploi, & qu'on peut appeller les commodités & l'ornement de la vie; beſoins factices, il eſt vrai, mais aiguillon néceſſaire de l'induſtrie, & lien indiſpenſable de toute ſociété nombreuſe & floriſſante.

Il vaut mieux que les hommes ſoient moins nombreux, & ne ſoient ni ſauvages, ni miſérables. C'eſt une néceſſité que cela ſoit ainſi; & je crois que la néceſſité eſt la marque la plus aſſurée de la volonté de

qui nous créa, & ſans la providence du [illegible] pas devenus ce que nous ſommes.

[illegible] deux objets à rapprocher, deux [illegible]. D'un côté, la maſſe totale de nos [illegible] qu'imaginaires; de l'autre, la tota- [illegible] territoire.

[illegible] les beſoins auxquels nos terres ne [illegible]. C'eſt une circonſtance fâcheuſe, une [illegible]. & la matiere de nouvelles combi-

[illegible] de nos beſoins doit encore être com- [illegible] nombre des hommes qui ont ces beſoins; [illegible] de notre territoire, avec le nombre des [illegible].

[illegible] nous voyons dans le meilleur état poſſible, [illegible] nous enſemble, nous n'ayions qu'autant [illegible] produit de notre territoire peut en [illegible] directement ou indirectement. J'ajoute [illegible] condition dans la ſuppoſition des beſoins [illegible]. S'il y a plus de beſoins que de produit, [illegible] entre nous feront miſérables, s'en iront, [illegible] n'auront point de repréſentants dans la [illegible].

Il [illegible] que nos beſoins abſorbent tout le pro- [illegible] de notre territoire; car s'ils ne l'abſorbent pas, [illegible] ſommes donc moins nombreux que nous ne de- [illegible] être: il y a donc une partie de notre territoire [illegible] en non-valeur, ſoit qu'on ne la cultive pas, [illegible] une ſouſtraction d'une partie de la terre à [illegible], une véritable diminution de notre ter-

ritoire; ſoit qu'une partie du produit ſe gâte ſans être conſommée, d'où réſulte l'inutilité des travaux qui ont excité cette production, & le découragement de l'induſtrie.

Concluons delà que la totalité des beſoins doit répondre exactement à la totalité du territoire, & réciproquement; & que c'eſt en quoi conſiſte la plus haute perfection dans cette branche de l'économie publique.

Mais voici la matiere d'une autre combinaiſon.

Toute terre ne produit pas tout; & entre les différents uſages auxquels on peut appliquer un fonds, l'un eſt plus avantageux que l'autre, par l'abondance ou la qualité du produit.

Autre circonſtance encore, qui mérite d'être peſée. Toute terre ne produiſant pas tout, il ſera avantageux, dans un Pays, de ne demander à la terre que ce qu'elle produira bon & en quantité, & de compter pour le reſte ſur les échanges. Mais ſi le tranſport eſt difficile, l'échange deviendra déſavantageux; d'où réſultera la néceſſité d'une autre combinaiſon, ſoit qu'il faille changer dans le Pays la nature du produit par l'induſtrie, ſoit qu'il ſoit plus avantageux de demander à la terre ce qu'elle donnera moins volontiers, ſoit encore que ce ſoit préciſément de quoi on a beſoin, ſoit que cette production, arrachée par l'induſtrie, ſoit la matiere d'un échange avantageux.

Dans un grand territoire, ces combinaiſons ſe multiplient preſqu'à l'infini; & c'eſt toujours parce qu'on les fait mal, qu'un canton ſe ruine, tandis que l'autre proſpere; que l'un manque d'habitants & de cul-

tre, pendant que, dans l'autre, les hommes ſe preſſent & s'écraſent, pour ainſi dire, les uns les autres.

Il ſuffit, par exemple, pour ruiner un Pays, qu'il ne fourniſſe point d'occupation aux habitants pendant l'hyver.

Il ſuffit encore, pour en dépeupler un autre, qu'on s'y attache à un ſeul genre de produits, dont la défaite eſt difficile. On en eſt ſurchargé une fois tout au plus. Bientôt on ne cultive plus que les terres qui produiſent à peu de fraix. Cette économie des fraix va toujours en s'accroiſſant; & par elle, la terre médiocre devient mauvaiſe, & la bonne médiocre.

Ce ſera donc rendre à une nation le plus eſſentiel de tous les ſervices, que de procurer une communication très-facile entre les différentes portions de ſon territoire.

Par-là il s'établira un équilibre auſſi parfait qu'il ſera poſſible, entre les Provinces & la valeur des diverſes denrées. Or, cet équilibre conduit directement à l'état de perfection auquel on doit tendre.

Un autre ſervice eſſentiel que l'on rendra à cette même nation, ſera d'établir l'égalité proportionnelle des impoſitions, de maniere qu'elles ne troublent point la tendance naturelle de la valeur des denrées vers l'équilibre qu'il doit y avoir entre elles.

Mais par ces deux attentions, qui, dans les détails, demandent des travaux aſſidus & des ſoins continuels, on ne leve encore que des obſtacles; & l'induſtrie qui produit tout, n'eſt ni éclairée, ni encouragée.

Il faut donc que quelqu'un voye quel produit ſera

le plus avantageux au peuple, & le lui enſeigne. Je ne parle point des produits que le peuple connoît, & entre leſquels la différence de la vente le décide avec aſſez de juſteſſe.

Je parle de ceux qu'il ne connoît pas, ou auxquels il croit ſans raiſon que ſon terrein eſt impropre. Pour calculer la différence des produits, il faut connoître pluſieurs Pays, ſouvent toute l'étendue du territoire, quelquefois toutes les parties du monde. Or, c'eſt-là ce qui n'eſt point à la portée du peuple. Il faut encore lui enſeigner la nouvelle induſtrie qu'on lui conſeille, lui en donner ſur-tout l'exemple, & la lui rendre facile.

Ce n'eſt pas tout; le peuple cultive par routine. Il faut que la théorie & l'expérience de pluſieurs hommes, ſans dérouter les ſimples cultivateurs, ramenent cette routine aux meilleurs pratiques; & lorſqu'à leur tour, celles-ci ſont devenues une routine, il faut encore qu'une théorie continuée & une expérience ſoutenue les empêchent de tomber dans des vices oppoſés.

Il y aura donc toujours quelque choſe à faire dans cette partie, comme dans toutes les autres; & c'eſt à quoi il faut s'attendre, tant que les hommes feront ce qu'ils ſont.

Suivons maintenant les fonctions des bureaux ou ſociétés économiques dans leurs différents rapports, & dans l'ordre de leur inſtitution.

L'établiſſement des ſociétés, & leur renouvellement par l'élection des nouveaux membres, feront un premier encouragement donné à l'induſtrie dans la claſſe dans laquelle elle peut être la plus utile par l'impor-

tance de ſes opérations & par la force de l'exemple

Chaque ſociété particuliere ſera chargée,

1°. De donner une deſcription exacte du canton pour lequel elle aura été inſtituée. Cette deſcription comprendra l'étendue & la nature du terrein, avec la ſomme des quantités de terres propres aux différentes productions connues dans le canton.

2°. De détailler ces productions, en marquant la quantité de chacune par le rapport moyen de dix années.

3°. De ſpécifier les préparations que l'on donne aux matieres ouvrables.

4°. De ſpécifier auſſi la quantité de métiers employés à façonner ces matieres.

5°. Auſſi-bien que le nombre & l'ouvrage total des métiers montés pour façonner des matieres étrangeres.

6°. De calculer les rentes & les achats du canton en argent, & en poids ou meſures des denrées achetées ou vendues, afin que par-là on voye la balance du commerce de chaque canton.

7°. De faire dans la même vue un état de la ſomme totale des impoſitions, & de l'argent qui ſort du canton pour l'entretien des propriétaires domiciliés ailleurs, ou qui ſervent ou qui voyagent.

8°. De dreſſer une deſcription des différentes méthodes de cultiver, ou les mêmes fruits, ou les fruits différents que produit l'agriculture.

9°. De dreſſer un état des différents ſalaires pour les différents métiers, ou pour les différentes ſaiſons, y compris le louage des beſtiaux.

10°. Le prix des fermages pour une quantité de terre

déterminée d'une telle qualité, & rapportant tels fruits.

11°. De renouveller tous les ans le dénombrement exact des habitants, & décrire à cette occaſion les maladies, & leurs cauſes vraies ou apparentes.

12°. De donner un état des terres incultes, avec la deſcription de leur qualité, & des terres nouvellement défrichées, avec une mention exacte du ſuccès qu'aura eu le défrichement.

13°. D'envoyer la liſte & l'éloge 1°. des cultivateurs qui feront des expériences ou des améliorations, ou s'appliqueront à la théorie, ſans en ſéparer la pratique de l'agriculture; 2°. des ſimples laboureurs qui ſe diſtingueront par leur activité & leur intelligence.

14°. Et enfin, chaque ſociété ſera priée de faire faire par ſes membres & par d'autres habitants, & d'envoyer chaque année quelques mémoires d'agriculture, quand même ils ne ſeroient qu'une compilation bien faite de livres déja imprimés, pourvu qu'à cette compilation ſoient joints des exemples des expériences faites ſur le lieu, ſoit que le ſuccès en ait été heureux, ſoit qu'il paroiſſe démentir la théorie.

Telles ſeroient à peu près les fonctions & les devoirs des membres de chaque ſociété. Ceux du bureau provincial y ſeroient relatifs, mais en différeroient beaucoup.

1°. Tous les dix ans, un membre du bureau, autre que l'un des députés du canton, fera la deſcription de ce canton ſur celle qui aura été dreſſée dix ans auparavant par la ſociété, & ſur les notes envoyées depuis, & le bureau enverra cette deſcription au même canton

pour la vérifier. Si la ſociété y fait des corrections, elle rendra raiſon des erreurs qui s'y ſeront gliſſées.

2°. Toutes les deſcriptions, bien vérifiées & reconnues par le bureau provincial, ſeront rédigées en un corps, qui préſentera le tableau général & détaillé de toute la Province. On y rendra raiſon des différences qui ſe trouveront entre cette deſcription & la précédente, & on fera ſur l'état actuel les réflexions que l'on croira pouvoir préſenter des vues utiles à la ſociété.

3°. Il n'eſt preſque pas beſoin de dire que le travail des ſociétés devra être public, afin que chaque habitant puiſſe le critiquer, & que par-là l'exactitude des faits ſoit d'autant mieux conſtatée; mais que celui du bureau provincial, comme plus intéreſſant, & comme n'ayant plus beſoin de cette critique, ſera gardé dans le plus profond ſecret. Il ne ſera fait qu'une ſeule copie du tableau général, pour être envoyée à la Cour économique. Chaque membre du bureau aura la copie du tableau de ſon canton, & pourra conſulter le tableau provincial dans le greffe du canton, mais ſans pouvoir le déplacer, & ſans qu'il lui ſoit permis d'en prendre copie; à l'effet de quoi le Secretaire correſpondant prêtera un ſerment ſolemnel; les députés promettront ſur leur honneur, vérité, fidélité, & diſcrétion.

4°. Tous les ans, le bureau enverra à la Cour économique l'état des récoltes, de la conſommation probable, du ſuperflu & du vuide, avec ſes réflexions ſur la pauvreté ou abondance des récoltes, ſur l'accroiſſement ou diminution de la conſommation, ſur le débit

actuel ou prochain du superflu, sur la maniere la plus avantageuse de l'employer ou de l'exporter, sur les moyens qu'il croira les plus convenables pour remplir le vuide, & sur les besoins actuels ou vraisemblables de la Province.

5°. Il enverra aussi un état exact de la balance du commerce de la Province.

6°. Il fera un parallele du produit net de tous les fonds & fabriques de la Province, avec la masse des impositions, & la somme des deniers qu'en tireront les particuliers. Il donnera ses remarques sur tous ces objets, & les dirigera non à l'accroissement de la masse d'argent circulant dans la Province, mais au maintien d'une circulation suffisante.

7°. Il fera parvenir à la Cour économique les noms & l'éloge des cultivateurs, fabricants & négociants qui mériteront cette distinction; les premiers, par leur zele pour l'amélioration de l'agriculture, & par l'amélioration effective de leurs fonds; les seconds, par la plus grande valeur qu'ils donneront aux denrées du crû de la Province; les derniers, non par la grandeur, ni le succès de leurs entreprises, mais par le choix qu'ils auront fait avec intelligence de celles qui seront les plus avantageuses à la Province.

8°. Le bureau instruira la Cour économique avec franchise, exactitude & hardiesse, mais sans amertume, ni malignité de ce qui, dans la conduite de l'Inspecteur & autres Officiers royaux, pourra intéresser la prospérité publique.

9°. Il lui exposera aussi ses idées sur les travaux pu-

blics qu'il ſeroit le plus utile d'entreprendre, & ſur la maniere dont s'exécuteront ceux qui auront déja été ordonnés.

10°. Quant à la partie ſcientifique, le bureau enverra tous les ans à la Cour les mémoires qu'il aura jugés les meilleurs ſur l'agriculture, les arts & le commerce; & entre ces mémoires, il devra y en avoir deux ou trois dont ſoient auteurs les membres du bureau. Il y joindra une liſte des autres mémoires avec les noms des Auteurs, & l'extrait de ce qu'ils pourront contenir de nouveau; il indiquera auſſi ceux dont il croira l'impreſſion utile à la Province.

11°. Il lui enverra auſſi une notice des améliorations, des inventions méchaniques, & des changements faits dans les anciennes pratiques qu'il aura précédemment décrites.

12°. Il conſultera la Cour ſur les moyens de dompter des terres rebelles, de tirer quelque parti ou un parti plus avantageux de certaines productions, ſur le degré de faveur que pourroient mériter certaines cultures, relativement à l'aptitude des fonds qu'il indiquera, & à l'abondance ou à la diſette des denrées qui en ſeroient l'objet, dans les autres Provinces du Royaume.

13°. Le bureau aura droit, à l'excluſion des ſociétés, de propoſer des queſtions, de promettre des prix, & de les diſtribuer.

14°. Enfin, s'il n'y apoint d'inconvenient ou d'oppoſition fondée, ce ſera auſſi le bureau qui réglera les ſalaires dans les diſtricts, & qui, de leur comparaiſon, formera l'évaluation du ſalaire provincial. Ce réglement

ment & cette évaluation ſe renouvelleront tous les dix ans.

Si j'ai omis quelque fonction qu'il ſoit utile d'attribuer aux ſociétés ou aux bureaux, il ſera facile de réparer cette omiſſion, en ſuivant l'eſprit qu'indiquent les détails dans leſquels je viens d'entrer, ou en le réformant d'après l'expérience & des connoiſſances plus étendues. Mais du moins en ai-je aſſez dit pour prouver que je ne propoſe point un établiſſement ſuperflu, qu'il mériteroit d'être érigé en réglement conſtitutionnel, & qu'il eſt auſſi ſurprenant que fâcheux qu'on ait abandonné cette partie eſſentielle à la routine, au haſard & à l'arbitraire, pendant que l'on a formé & conſervé tant d'autres établiſſements, dont l'objet eſt beaucoup moins important, ou qui ſont devenus ſans objet.

Je viens aux fonctions de la Cour ſouveraine d'économie, quoique mes Lecteurs ayent déja pu les deviner toutes. Ce nouveau détail achevera de faire connoître le but de mon plan, & l'eſprit qui m'anime.

Je cherche à mettre le Prince en état de remplir le premier de ſes devoirs, & nullement à l'en diſpenſer, ni à reſtreindre ſon autorité bienfaiſante. Il a beſoin d'être ſans ceſſe éclairé, parce que rien n'eſt ſtable ni immuable que les bons principes; & que l'application de ceux-ci devient elle-même funeſte, ſi elle eſt haſardée ſur des notions ou fauſſes ou imparfaites. Je ſais bien qu'on trouvera dans certains Pays des inſtitutions qui reſſemblent à celle que je propoſe; mais pour prévenir des critiques qui porteroient à faux, je déclare, en premier lieu, que je ne prétends point au mérite de

l'invention ; en ſecond lieu, qu'entre les inſtitutions analogues à celles-ci, les unes ſont inſuffiſantes, parce qu'elles ſont ſans autorité, ſans conſiſtance, & ſans liaiſon avec les autres parties conſtituantes de l'adminiſtration ; & en troiſieme lieu, qu'où les autres ſont jointes à un pouvoir ſuffiſant, ce pouvoir ſe trouve dans des corps qui réuniſſent un trop grand nombre d'autres pouvoirs & des fonctions trop étendues ; en ſorte que, d'un côté, il en réſulte une puiſſance trop grande, & incompatible avec la plupart des Gouvernements, & que de l'autre, cette partie eſt, ou négligée, ou trop ſubordonnée aux autres avec le double inconvénient qui naît delà, que la politique gêne la ſubſiſtance du peuple, & que la juſtice eſt ſacrifiée à la politique ou à un ſyſtême momentané d'économie générale.

C'eſt pour obvier à ces inconvénients, que je commence par refuſer à la Cour ſouveraine d'économie toute juriſdiction proprement dite.

Je lui refuſe auſſi tout pouvoir de faire des loix, d'interpréter celles qui ſont déja faites, & de rendre des arrêts exécutoires.

Je lui refuſe pareillement tout droit de contrainte, ou pouvoir coactif ; & dans les cas où elle pourroit en avoir beſoin, je l'oblige de recourir ou au Souverain, ou à ſes autres Cours, ſuivant la nature de l'affaire, & ſans qu'elle puiſſe diſtraire aucun reſſort.

Enfin, je ne veux pas qu'elle ait à ſtatuer, ni ſur les ſubventions, ni ſur leur forme. C'eſt de quoi je prie mes Lecteurs de ſe ſouvenir ; & ſi, après ces déclarations, je trouve des cenſeurs, ou ils critiqueront mon

plan, & j'y consens, pourvu qu'ils en proposent un meilleur, ou ils mentiront au Public, en me prêtant des intentions que je n'ai pas.

Le premier devoir de la Cour souveraine d'économie sera de dresser un tableau général de tout le territoire de l'Etat, relativement à sa nature, à ses productions, à l'emploi de celles-ci, au commerce qui s'en fait, à la population, à l'emploi des hommes, &c. Cet état sera dressé sur les états semblables qu'auront envoyés les bureaux de Province. On y fera mention des points qui sont encore obscurs, & de ce qui seroit nécessaire pour les éclaircir.

Ce tableau sera présenté au Souverain en personne par une députation de la Cour, qui le suppliera de la mettre en état de compléter son travail, en ordonnant à qui il appartiendra de lui donner communication des pieces, états, &c. sur le vu desquels elle pourra déterminer ce qui, dans le tableau, sera resté vague ou indécis.

2°. Cette demande lui ayant été accordée, elle travaillera à un nouvel état ou tableau, lequel devra être achevé en dix-huit mois, & présenté de nouveau au Souverain par une députation.

3°. A ce tableau seront jointes des suppliques numérotées, & dont chacune aura un objet particulier. Elles auront pour objet des réformes ou réglements que la Cour aura jugé devoir être utiles, ou qu'elle croira nécessaires.

4°. Tous les dix ans, la Cour commencera ce travail, & procédera de même. On doit espérer que le tableau deviendra toujours plus exact, & présentera un en-

ſemble toujours plus ſatisfaiſant; mais il ne faut pas ſe promettre que jamais la formalité des ſuppliques devienne ſuperflue.

5°. La Cour ſera obligée au plus grand ſecret, à la plus ſcrupuleuſe exactitude, & à la franchiſe la plus entiere, à l'effet de quoi tous ſes membres prêteront ſerment. Le tableau général remis au Souverain reſtera entre ſes mains, ſans qu'il puiſſe en être fait plus de copies qu'il n'y aura de départements principaux dans le miniſtere; & chaque Miniſtre en chef gardera la ſienne, de façon à pouvoir répondre du ſecret ſur ſon ame & conſcience, & ſur ſa place.

6°. Tous les ans, la Cour préſentera au Souverain un état exact, qui comprendra pour tout le Royaume les objets ſpécifiés dans l'art. 4 du bureau provincial, & cet état devra être achevé & préſenté ſix mois après l'expiration de l'année pour laquelle il aura été fait. Une note ajoutée au mémoire préſentera la balance du commerce de toutes les Provinces, & celle du Royaume avec les étrangers; en ſorte que le Souverain puiſſe ſuivre la circulation des eſpeces avec une exactitude inconnue juſqu'ici.

7°. Cela n'empêchera pas la Cour de joindre à cet état des ſuppliques tendantes à rétablir l'équilibre troublé par le dérangement inévitable de la circulation, & à préſenter les moyens qu'elle croira les plus propres à procurer ce rétabliſſement.

8°. Ce ſera encore une occaſion dont elle profitera pour préſenter ſes vues ſur la proportion des impoſitions, dans certains cas, ſur la tranſpoſition des taxes, &c.

9°. Elle recommandera au Souverain les sujets qui, dans cet ordre, mériteront des faveurs plus grandes que celles qu'elle sera en état de leur accorder.

10°. Celles-ci se borneront à des prix qu'elle distribuera aux auteurs des mémoires couronnés, & à des brevets d'association honoraire. Mais elle n'accordera que très-rarement cette derniere récompense, & toujours sans intervertir l'ordre des personnes & des classes.

Ainsi elle ne pourra associer un simple paysan, de maniere à lui communiquer tous les droits des associés. Elle ne pourra de même élever plus d'un négociant dans chaque district à la dignité d'associé, ni plus de trois roturiers en tout; mais elle pourra accorder cet honneur à quatre Gentilshommes; en sorte que si elle use de tous ses droits, il n'y ait que douze associés, dont la moitié de chaque ordre.

De même elle pourra élever un associé à la dignité de député au Bureau provincial.

Mais nul autre qu'un associé ne pourra avoir cet honneur; & encore faudra-t-il qu'elle conserve la proportion entre les ordres, de maniere qu'après l'octroi de trois brevets, cette proportion se trouve rétablie.

Enfin, ce ne sera point à la Cour qu'il appartiendra de se rendre plus nombreuse par de semblables associations; nul ne sera élevé à la dignité de membre honoraire de la Cour, que par un brevet du Prince, & un pareil brevet ne pourra être accordé qu'à un député provincial, & toujours en observant de ne pas déranger la proportion de nombre entre les ordres.

11°. La Cour, bien instruite des abus qui se commettront dans l'administration des Provinces, la direction des travaux publics, le commerce, & après que chaque affaire aura été discutée contradictoirement, mais dans le plus grand secret, portera par l'un de ses Procureurs-Généraux une dénonciation ou accusation en forme pardevant le tribunal auquel il appartiendra de connoître du délit, pour être ladite dénonciation ou accusation poursuivie extraordinairement, jusqu'à un arrêt définitif, & si sommairement, que cet arrêt soit rendu dans les six mois, à compter du jour où ce tribunal compétent aura été saisi de l'affaire, & ce sans que le cours de la justice puisse être ni arrêté, ni détourné, & aussi sans que le coupable puisse être soustrait à l'arrêt & à ses suites, que par lettres de grace expédiées sur le vu de l'arrêt.

12°. Ce sera à la Cour que s'adresseront les Bureaux pour en obtenir la communication des notions générales ou particulieres, dont les Provinces, ou même les particuliers dans chaque Province, croiront avoir besoin, soit qu'ils veuillent bien imiter des pratiques reçues ailleurs, soit qu'il leur importe de connoître les débouchés actuels ou possibles, &c. & la Cour statuera, sans délai ni remise, ou que la communication est inutile par telles raisons, ou qu'il n'y a point lieu, ou qu'elle doit être faite, & la réponse expédiée sur le champ; ce qui se fera aussi dans tous les cas.

13°. On pourra être content de la Cour, si, remplissant exactement ses autres fonctions, elle rédige encore, en forme d'ouvrage suivi, un compte exact de ce

qui ſe ſera paſſé pendant chaque année pour l'amélioration de l'agriculture & des autres arts, ou pour leur détérioration ; à quoi elle joindra la notice des entrepriſes ou expériences qu'elle deſirera être faites. Dans cette premiere partie, entreront les extraits des mémoires, dont la totalité n'aura pas mérité l'impreſſion ; la ſeconde contiendra les mémoires couronnés, qu'elle croira pouvoir être généralement utiles.

Quant à ceux qui ne ſeront que d'une utilité locale, elle les renverra aux Bureaux, avec permiſſion de les faire imprimer.

14°. Si cependant les membres de la Cour ont le loiſir de travailler eux-mêmes, on leur ſaura gré d'un zele ſi louable, & on encouragera un auſſi bon exemple.

15°. La Cour propoſera auſſi des queſtions, & diſtribuera des prix, auxquels les étrangers ſeuls pourront concourir. Ils concourront auſſi pour les prix propoſés par les Bureaux, mais non à l'excluſion des regnicoles. La Cour n'accordera des prix à ceux-ci que par forme de récompenſe, & ſeulement lorſque leurs mémoires déja couronnés par le Bureau, lui paroîtront mériter un honneur plus relevé, & une plus grande notoriété.

16°. Ni les ſociétés, ni les Bureaux, ni la Cour, ne s'attribueront point un droit excluſif de traiter par écrit les matieres qui ſeront de leur compétence, & de faire imprimer leurs productions.

Ce ſera un droit de tous les citoyens, & qui ſera uniquement ſoumis à l'inſpection de la police ordinaire. Il ne faut fermer aucun accès & aucune iſſue à la lu-

mière, & il y a des exemples que des corps, d'ailleurs très-éclairés & très-bien intentionnés, ont été les plus obſtinés contre des innovations utiles & néceſſaires. Souvent auſſi la voix d'un ſeul homme peut ramener toute une nation dans le ſentier de la vérité & de la juſtice.

Mais à la Cour ſouveraine d'économie, appartiendra le droit de cenſure dans toutes les matieres qui concerneront ſon département.

A cet effet, un de ſes Procureurs-Généraux lui déférera tous les livres qui paroîtront ſur les matieres économiques. Un Avocat-Général, ſur cette dénonciation, ſera chargé d'en faire l'examen, & quelques-uns des députés l'examineront de leur côté. Dans la quinzaine ou dans le mois, l'Avocat-Général rendra ſon compte détaillé; & ſoit qu'il cenſure, ſoit qu'il approuve, il déduira les raiſons de ſon jugement. Il ſera libre à l'autre Avocat-Général de repliquer; & à ſon défaut, un député pourra le faire. Après quoi la Cour en délibérera, & arrêtera les objets de la cenſure, s'il y a lieu, ou la ſimple qualification du livre, s'il n'y a lieu ni à une cenſure raiſonnée, ni à une approbation diſtinguée.

Mais dans le cas où il n'y auroit que certains endroits de repréhenſibles, & où le reſte ſeroit utile, elle n'auroit garde d'ordonner purement & ſimplement à ſon Procureur-Général d'en pourſuivre la prohibition, & elle diſtingueroit; ſi les paſſages repréhenſibles étoient de peu de conſéquence, elle ſe contenteroit d'ordonner l'impreſſion & la diſtribution à un prix

modique, & dans le format du livre cenſuré, des réquiſitoires, comptes rendus & plaidoyers prononcés pour & contre l'ouvrage.

Si, au contraire, les paſſages cenſurés étoient d'une dangereuſe conſéquence, elle chargeroit ſon Procureur-Général d'en pourſuivre la prohibition, avec injonction à l'Auteur de le retoucher, pour une ſeconde édition, dont les fraix ſeroient moitié à la charge du premier Imprimeur, & moitié à celle de la Cour, & le bénéfice partagé également entre l'Auteur & l'Imprimeur.

Si l'Auteur vouloit obtempérer à l'injonction, & qu'il fût inconnu, il lui ſeroit libre ou de ſe faire connoître, ou de garder l'anonyme; mais dans ce dernier cas, il devroit ſe préſenter à l'un des membres de la Cour, qui ſeroit tenu au ſecret, & déclareroit l'intention de l'Auteur.

Faute par celui-ci de remplir cette formalité, la Cour chargeroit un de ſes membres, ou un externe, de la refonte de l'ouvrage, & l'impreſſion s'en feroit, comme il a été dit, par tel Imprimeur que la Cour voudroit en charger, pour le profit en être partagé entre l'externe & l'Imprimeur. Si un membre de la Cour avoit fait la refonte, la moitié du bénéfice ſeroit deſtinée à faire un prix pour celui qui écriroit le meilleur livre ſur la principale queſtion controverſée. Dans la cenſure & la défenſe de l'ouvrage propoſé, les nationaux, auſſi bien que les étrangers, pourroient concourir pour ce prix extraordinaire.

C'eſt un grand abus, & qui rend l'uſage de l'autorité illuſoire, de prohiber purement & ſimplement un bon

ouvrage, parce qu'il contient quelques propoſitions condamnables.

C'eſt auſſi une entrepriſe preſque toujours téméraire de vouloir ſoutenir, comme ſeules bonnes & vraies, certaines maximes qui ſont en faveur, & qui ſouvent ne ſont bonnes & vraies qu'hypothétiquement. Qui connoît l'hiſtoire de l'eſprit humain, ou ſeulement celle de l'adminiſtration, comprendra ce que je veux dire; mais il ne faut rien outrer, & il reſte vrai qu'il peut y avoir lieu aux cenſures & aux prohibitions. J'exige même que tout ouvrage qui concerne l'économie publique, éprouve l'examen de la Cour, afin que celle-ci ne s'endorme jamais ſur l'enſeignement des peuples dans ce qui la concerne, & que la lumiere ſorte de la diſcuſſion, ou acquiere par elle un plus vif éclat.

CHAPITRE XIII.

Nouvelles preuves de la néceſſité d'un corps intermédiaire tel à peu près que je l'ai décrit, & qui ſoit borné aux fonctions que je lui ai aſſignées.

JE n'ai point entrepris de compoſer un traité complet ſur la partie de l'adminiſtration publique, qui a rapport à la ſubſiſtance des peuples, & je crois avoir aſſez fait, en donnant une idée des devoirs du Prince à cet égard, & en lui ſuggérant le moyen que je crois le plus propre à lui en faciliter l'accompliſſement. Je pourrois, ſans doute, faire l'éloge du plan que j'ai propoſé, en détaillant tous les avantages qui réſulteroient de ſon exécution; mais les bons eſprits n'ont pas beſoin qu'on leur diſe tout, & les hommes ſuperficiels haïſſent les détails. Je me bornerai donc à une réflexion très-ſimple. C'eſt qu'il eſt impoſſible que le Souverain Magiſtrat ne faſſe beaucoup de fautes dommageables à ſon peuple, & par-là même deſtructives de ſa puiſſance, s'il n'y a pas un corps toujours ſubſiſtant & toujours vigilant, chez qui ſe conſervent les vrais principes de l'adminiſtration, & qui ſans ceſſe recueille les faits dont la connoiſſance doit éclairer l'application de ces principes au défaut d'une pareille inſtitution. Le Prince ou agit au haſard, & le plus ſouvent ne tient aucun compte de cette partie qui va, dit-on, toute

ſeule, ou ſuit les impreſſions des gens qu'il l'approchent, & que ce grand intérêt touche peu, ou n'entend la voix du peuple que lorſque le mal eſt à ſon comble, l'entend mal, & ne peut même la ſuivre ſans danger, parce que ce n'eſt pas où le peuple ſe fait le plus entendre, qu'eſt le centre de la proſpérité ou de l'infortune, & encore parce que le peuple ſe plaint de la cauſe qu'il connoît, & qui n'eſt le plus ſouvent qu'une troiſieme ou quatrieme cauſe.

Pour rendre ceci plus palpable, citons des exemples connus & récents.

Quand un Miniſtre diſoit à ſon Prince : La richeſſe de l'Etat ſont les hommes & l'argent ; il n'y a des hommes qu'en proportion de la quantité des ſubſiſtances, & l'abondance de celles-ci produit, avec l'aiſance, le bon marché de la main-d'œuvre, lequel fait tomber le prix des fabriques ; le bas prix de celles-ci donne une concurrence avantageuſe, & procure un grand débit ; ce grand débit fait entrer beaucoup d'argent : il faut donc prohiber l'exportation des denrées de premiere néceſſité, ſi l'on veut avoir beaucoup d'hommes & beaucoup d'argent.

Lors, dis-je, qu'un Miniſtre parloit ainſi à ſon Prince, on l'écoutoit comme un oracle. La prohibition fut décidée, & en même-temps la ruine de l'agriculture.

Dans un autre Pays, on diſoit : Le plus grand des malheurs pour une nation, eſt de manquer de pain. Or, on en manquera ſouvent là où ce ſera un mauvais métier que celui du cultivateur ; & ce métier ſera mau-

vais par-tout où le profit ſera médiocre & incertain, par-tout où l'abondance ſera un fléau; car il eſt impoſſible que là regne l'abondance, où celui qui doit la produire a intérêt qu'elle ne ſe trouve pas. Or, l'abondance eſt un fléau là où elle eſt un obſtacle à la vente; par conſéquent, il faut multiplier les acheteurs, ſi l'on veut que l'abondance ſoit profitable au cultivateur; & le moyen, c'eſt de favoriſer l'exportation des ſubſiſtances. Il n'en réſultera point de diſette, parce que le cultivateur & le propriétaire de toute claſſe commencera par ſe nourrir avant de vendre, & que, dans tous les cas, il ne vendra pas à ſon voiſin plus cher qu'à l'étranger. Si donc ce voiſin, qui acheteroit ſans riſques & ſans fraix de tranſport, venoit à mourir de faim par l'inconvénient de l'exportation, il faudroit qu'auparavant toute l'Europe fut jonchée de corps morts.

Ainſi, dis-je, on raiſonna dans un autre Pays, & l'exportation des denrées de premiere néceſſité fut favoriſée. L'agriculture devint floriſſante.

Que prouve ceci, me direz-vous, ſi ce n'eſt que, dans un Pays, il y eut des ſophiſtes à la tête des affaires, & dans l'autre, de véritables ſages?

Quand je n'aurois prouvé que cela, ce ſeroit déja beaucoup; car il eſt très-étrange qu'une nation nombreuſe, ſpirituelle, inſtruite, ſe laiſſe tromper par des ſophiſmes, ou qu'en connoiſſant la fauſſeté, elle ſoit obligée de les prendre pour de bonnes raiſons. Mais écoutez-moi encore.

Un ſiecle s'eſt écoulé; & chez la premiere de ces nations l'agriculture à langui, parce que le cultivateur,

mal payé de ſes peines, & mal rembourſé de ſes fraix; a épargné ſur les unes & ſur les autres, a tiré un médiocre parti des bonnes terres, & aucun des terres médiocre. Delà des famines dans les mauvaiſes années, des diſettes dans les années médiocres; & comme la dépopulation & la miſere ſe ſont toujours accrues, delà encore la ſurabondance & la non-valeur dans les bonnes années, parce qu'il y a eu plus de vendeurs que d'acheteurs, perſonne ne pouvant ou n'oſant garder ſes denrées pour les temps de diſette.

Cependant le commerce, expoſé aux revers politiques, menaçoit ruine; les manufactures imitées par tout, tomboient en décadence, & l'on ne voyoit plus de reſſource certaine pour ſoutenir la nation dans le rang qui lui convenoit à raiſon de ſon territoire.

On découvrit enfin que les promoteurs de la prohibition avoient été des ſophiſtes; & comme on pouvoit contredire des hommes déja réduits en pouſſiere, on prouva, par de triſtes faits, qu'ils avoient très-mal raiſonné. La prohibition a donc été levée, & on ne s'en apperçoit pas encore. Mais c'eſt qu'un ſiecle d'erreur produit des maux, qui ne ſe guériſſent pas dans un jour.

Chez cette autre nation, l'agriculture devenue floriſſante, fut la baſe d'un grand commerce, & la cauſe d'un accroiſſement conſidérable dans la population. Mais à meſure que ce principe vivifiant déploya ſon énergie, l'ambition s'accrut, & produiſit les emprunts, par leſquels le papier fut aſſocié à l'or & à l'argent. Le commerce fit pourtant entrer une grande quantité de ces

métaux ; mais l'ambition nationale s'empara par des emprunts, de ce quelle ne pouvoit en extorquer par des taxes; & preſque tout ce qu'elle en envahit, elle l'envoya hors du territoire pour les dépenſes qu'exigeoient je ne ſais quels ſyſtêmes, qui tendoient à l'accroiſſement du commerce national. A force d'emprunts, il ſe forma une claſſe de prêteurs nombreuſe & puiſſante; & en même-temps la maſſe des papiers, devenus rivaux de l'un & l'autre métail, s'accrut à un excès prodigieux.

Cependant on ne ſe contenta point des manufactures dont le Pays produiſoit les matieres premiers; par jalouſie, plus encore que par ambition, on voulut en établir de toutes les eſpeces, & le commerce, qui apportoit les matieres crues, & les emportoit ouvrées, applaudit à cette entrepriſe. Elle fut auſſi applaudie par les gens qui avoient beaucoup d'argent, & pour qui elle étoit un nouveau moyen de le faire valoir.

On dit aux agriculteurs : Cette branche d'induſtrie donnera un nouveau prix à vos denrées, & ils le crurent.

Qu'eſt-il arrivé ?

De nouveaux emprunts ont paru mettre le comble à l'abus du papier monnoyé & à l'influence des prêteurs, une grande extenſion des ſources & des débouchés du commerce l'ont porté au plus haut degré de faveur, & ont, en effet, augmenté la maſſe des métaux, ſans mettre le Gouvernement en état de retirer les papiers, & même en le laiſſant dans la néceſſité d'augmenter le pouvoir des prêteurs.

Cependant l'agriculture a commencé à manquer de bras, & les denrées ont augmenté de prix en raiſon compoſée de cette diminution, de la maſſe des métaux & des papiers circulants, peut-être auſſi des bénéfices du commerce & des emprunts; car les gains cherchent le niveau : de la cherté des denrées a réſulté celle de la main-d'œuvre; de celle-ci, celle des fabriques; de cette derniere, la diminution du débit; de la diminution du débit, le déſœuvrement & la mendicité des ouvriers; de l'habitude qu'ils en ont priſe, les prétentions encore plus fortes de ceux qui ſont reſtés à l'attelier, & l'on s'eſt écrié : Les agriculteurs ſont coupables de tous ces maux; c'eſt le haut prix des ſubſiſtances qui nous ruine. Mais qui eſt-ce qui a crié?

Les Prêteurs, qui n'ont que des rentes pour vivre; les négociants, qui importent & exportent l'objet & le produit des manufactures; les manufacturiers & les intéreſſés à leurs entrepriſes; les bourgeois de tout rang, qui ont intérêt à ce que les Villes ſoient très-peuplées, & que les vivres y ſoient à bon marché : voilà les gens qui ont crié; & quand tant des gens crient, qui ne croiroit entendre le cri de la nation? Ajoutez à ces cris la voix de ces chefs de parti, qui épouſent un intérêt pour groſſir leur faction, & celle de leurs partiſans, qui répetent ce qu'ils leur entendent dire; & vous concevrez comment un corps qui réunit un grand nombre de fonctions, & dans lequel par conſéquent ſe livrent les combats qui doivent décider de la fortune des factions oppoſées, comment un corps, qui peut ceſſer d'être national par le haſard des proportions

portions & la vénalité des élections, doit varier dans ſes principes, & eſt par conſéquent impropre au droit qu'il s'attribue, d'être un corps intermédiaire dans l'ordre des ſubſiſtances. Vous concevrez encore que toute clameur n'eſt pas le cri du peuple; que, faute d'une méthode ſûre pour connoître l'intérêt national, le Souverain ſera ſouvent expoſé à faire de très-grandes fautes; lorſqu'il croira ſe rendre au vœu unanime de la nation.

J'écris, au reſte, pour les peuples qui ont un territoire dont ils peuvent ſubſiſter.

S'il en eſt qui ſoient dans un cas différent, je n'écris point pour eux, & je leur marque, pour terme de leur exiſtence précaire, le temps où les autres peuples ne conſulteront que leur véritable intérêt. Tout alors rentrera dans l'ordre, & toute puiſſance ſe meſurera ſûrement par l'étendue & la bonté abſolue du territoire; & encore par la bonté relative des mœurs & du Gouvernement.

J'ajoute ces deux dernieres meſures de la puiſſance, parce que le nombre des hommes n'eſt pas ce qui la conſtitue, & qu'elle ne repoſe pas non plus ſur la ſeule maſſe des denrées ou des richeſſes; autrement la Chine & l'Indoſtan ſeroient les deux plus puiſſants Empires de l'univers, & je devrois brûler preſque toute la premiere partie de cet Ouvrage.

Il faut donc favoriſer tellement l'agriculture; & le commerce naturel dont elle eſt la ſource, qu'on ne ſacrifie à ces deux intérêts, ou à l'intérêt de la ſubſiſtance, ni les principes conſtitutifs de la ſociété, ou les

mœurs politiques de la nation, ni la vigueur du Gouvernement qui en doit réſulter.

CHAPITRE XIV.

Sept problêmes relatifs aux devoirs du Souverain, par rapport à la ſubſiſtance de ſes peuples, & leur ſolution.

LA réflexion par laquelle j'ai terminé le Chapitre précedent, me conduit naturellement à examiner les modifications du devoir que j'ai impoſé au Souverain, de pourvoir à la ſubſiſtance de tous ſes ſujets en général. La premiere de ces modifications dont j'ai fait le ſecond devoir, eſt, que la ſubſiſtance ſoit aſſurée au peuple dans la proportion qu'exige l'état de ſociété. Mais avant d'en venir à ce ſecond devoir, il eſt à propos que je traite pluſieurs queſtions intéreſſantes, qui paroiſſent être relatives au premier devoir du Souverain.

La premiere de ces queſtions eſt celle-ci.

Le ſouverain Magiſtrat n'eſt-il tenu à aucune regle d'humanité générale, dans les moyens qu'il peut employer pour aſſurer la ſubſiſtance du peuple qu'il régit ?

La ſeconde.

Eſt-il utile & légitime d'appeller des étrangers au partage des richeſſes nationales, pour en augmenter la maſſe?

La troiſieme.

Le devoir général de pourvoir à la ſubſiſtance de tous, s'étend-il ſolidairement aux individus, en ſorte que la miſere de chacun ſoit un crime du Magiſtrat?

La quatrieme.

Eſt-il bon & utile que le Prince pourvoye directement à la ſubſiſtance d'un grand nombre de ſes ſujets?

La cinquieme.

Eſt-ce multiplier les hommes, que d'augmenter la maſſe de l'argent?

La ſixieme.

Seroit-ce une choſe avantageuſe que le Prince fût, dans certains cas, le diſpenſateur immédiat des denrées de premiere néceſſité?

La ſeptieme.

N'y a-t-il point de bornes aux ſoins que le Magiſtrat doit donner à l'amélioration du territoire; & s'il y en a, quelles ſont-elles?

PREMIERE QUESTION.

Le ſouverain Magiſtrat doit-il tout à ſon peuple, relativement à la ſubſiſtance, & rien aux étrangers?

C'eſt, en d'autres termes, la même queſtion que j'ai propoſée la premiere. Car ſi le Souverain doit tout à ſon peuple, & rien aux autres peuples, il n'eſt gêné par aucune regle d'humanité générale.

Pour réſoudre cette queſtion, il faut commencer par établir ce qu'eſt un Souverain vis-à-vis d'un autre Souverain, ou un peuple, y compris ſon chef, vis-à-vis d'un autre peuple, y compris auſſi ſon chef. Or, je

dis que c'eſt un homme vis-à-vis d'un autre homme; parce que les droits d'un homme, comme tel, ſont ceux d'un autre homme, & que dix mille hommes réunis n'ont conſéquemment pas plus de droits qu'un ſeul homme. Cette aſſertion eſt d'une vérité ſi évidente, que je ne m'arrêterai point à en faire la preuve.

Cela poſé, ce qu'un homme doit à un autre homme, indépendamment de l'état de ſociété, un peuple le doit à un autre peuple, ou à un ſeul individu étranger. Il n'y a lieu à l'accumulation en aucun ſens.

Or, l'homme étant égal à l'homme, ainſi que je l'ai prouvé, chaque individu, & par conſéquent chaque peuple, ſe doit la primauté d'amour, ſans préjudice de l'égalité.

DIALOGUE

ENTRE UN NORT-BRETON ET UN NORT-FRENCH.

LE NORT-BRETON.

Vous avancez-là des maximes deſtructives de toute ſociété, de tout patriotiſme, de toute politique : qui aime tout le monde, n'aime perſonne; & qui eſt citoyen de l'univers, n'a ſa patrie nulle part. A raiſon, ſans doute, de prêcher l'amour univerſel, qui connoît plus la crainte que la noble fierté, fille de la liberté & du courage.

LE NORT-FRENCH.

Je ne ſuis pas d'un ſang auquel la crainte ſoit familière; & parmi mes aïeux, il y en eut devant qui les

vôtres tremblerent, & dont ils ſubirent le joug. Laiſſons donc-là les invectives. Vous ne perſuaderez à perſonne que nous ſoyons des lâches, & je reſpecte trop ma nation, pour diminuer la gloire qu'elle acquit tant de fois aux dépens de la vôtre. Faites-en de même, & n'affectez plus un mépris que vous n'ayez pas, & qui ne pourroit que vous dégrader.

LE NORT-BRETON.

Ce n'eſt pas de quoi il s'agit. Venez au fait, & dites-moi ſi votre amour de primauté peut être le ferme lien d'une ſociété, la ſource d'un véritable patriotiſme?

LE NORT-FRENCH.

Ne changez pas vous-même l'état de la queſtion, je vous prie. Il ne s'agit ici ni des liens de la ſociété, ni du patriotiſme.

LE NORT-BRETON.

Comment donc? Egalité d'amour pour tous les hommes, & patriotiſme tout enſemble! Cela eſt inconciliable.

LE NORT-FRENCH.

Pour vous, peut-être, qui, dans votre fougue, ne voyez qu'un fantôme, & ne reſpectez rien de ce qui eſt; mais je penſe tout autrement.

LE NORT-BRETON.

Et vous penſez très-mal.

LE NORT-FRENCH.

C'eſt-là préciſément ce qui eſt en queſtion entre nous.

Quand j'en dirois autant, nous n'en ſerions pas plus avancés. Voulez-vous m'écouter?

LE NORT-BRETON.

Volontiers; mais ſoyez bref, & ſur-tout point de ces tournures méthodiques qui allongent le diſcours.

LE NORT-FRENCH.

Je ſouſcris à ces conditions.

Suppoſons dix hommes qui s'uniſſent enſemble, à condition de s'entr'aider, en tout & contre tous, & de ne s'abandonner jamais. Leur union ne leur donne certainement à tous enſemble, relativement aux autres hommes, aucun droit que chacun d'eux n'eût auparavant. Aucun d'eux ne peut donc procurer l'avantage de ſes aſſociés aux dépens d'un étranger, qui ne leur doit rien; mais il reſte tenu envers cet étranger à tous les devoirs de juſtice & d'humanité, auxquels il étoit tenu envers lui avant l'aſſociation. Mais toutes ces choſes reſtant pour lui à cet égard ſur l'ancien pied, il a contracté de nouveaux devoirs envers ſes aſſociés, qui réciproquement lui doivent plus qu'aux autres hommes, mais qui lui doivent à leurs propres dépens, & non aux dépens des étrangers. C'eſt-à-dire, qu'ils doivent mettre du leur dans la ſociété, pour jouir par la ſociété de ce qui eſt l'équivalent de leur miſe. Mais rien n'empêche que chacun de ces aſſociés ne ſoit très-attaché au corps de la ſociété; qu'il n'en veuille être inſéparable; qu'il ne ſoit réſolu à donner ſa vie même pour empêcher qu'elle ne ſoit rompue ou détruite; qu'il ne prodigue ſon temps & ſes travaux pour ſa ſû-

reté, ſa ſubſiſtance & ſa tranquillité. Or, le patriotiſme n'eſt pas autre choſe que cela. Si vous y joignez le projet d'envahir, ou le deſir de nuire, vous faites un vice de ce que vous appellez une vertu.

LE NORT-BRETON.

Il ſera donc défendu, ſelon vous, de débaucher les ſujets de ſon voiſin, de faire tomber ſon commerce, de profiter d'une guerre juſte ou injuſte pour lui enlever ſes poſſeſſions, de l'affoiblir enfin par toutes ſortes de moyens, de peur qu'un jour il ne nous puiſſe nuire?

LE NORT-FRENCH.

Tout cela eſt défendu, & injuſte de peuple à peuple, comme d'homme à homme. Le vol & la violence ſont défendus & criminels.

LE NORT-BRETON.

Quoi donc, je ſuis injuſte, quand, par mon induſtrie, je me procure une branche de commerce qui étoit toute entiere entre les mains de mon voiſin, & que, par ma concurrence, je diminue ou anéantis ſes profits?

LE NORT-FRENCH.

Vous changez l'état de la queſtion. Si vous envahiſſez une branche de commerce pour nuire, & que cette intention ſe manifeſte par l'abandon que vous faites dans cette vue d'une autre induſtrie également utile, vous êtes injuſte. Si vous ne faites qu'augmenter votre induſtrie pour mettre à profit tous vos avantages, vous uſez d'un droit commun à tous les individus, & vous n'êtes point injuſte.

LE NORT-BRETON.

Voilà bien la morale la plus auſtere qu'ayent jamais inventée les vainqueurs, pour ſe procurer du moins le triſte plaiſir de critiquer leurs vainqueurs. Mais ce ne ſera pas en la ſuivant qu'une nation deviendra floriſſante.

LE NORT-FRENCH.

Vous vous trompez. Ce n'eſt pas le mal qu'on fait, qui fait proſpérer. Une induſtrie innocente, & la juſtice, ſont des moyens bien plus ſûrs pour être heureux, puiſſant & conſidéré.

LE NORT-BRETON.

Quand j'adopterois cette maxime ſpécieuſe, il me reſteroit à chercher ce que vous appellez une induſtrie innocente, & la juſtice de peuple à peuple; & cette recherche ſeroit, ſans doute, auſſi vaine, qu'il eſt impoſſible qu'un peuple ſoit puiſſant, ſans s'être accru en hommes & en richeſſes aux dépens de ſes voiſins.

LE NORT-FRENCH.

Voilà bien le langage de cette avidité ſans bornes, qui fait les filoux, les monopoleurs, & les voleurs de grands chemins. Mais vous vous êtes mis dans la néceſſité de tenir ce langage monſtrueux; vous vivez parmi un peuple qui prétend juger ſes conducteurs. Depuis environ cent ans, il a été conduit par des fauſſes maximes qui ont produit de mauvais effets; il ſe trouve mal à ſon aiſe, & en cherche la cauſe, ſans la trouver, parce qu'il ne veut pas la voir où elle eſt. Vous

êtes un millier de factieux ou environ, qui vous partagez en deux bandes, & qui ne ceſſez de vous contredire les uns les autres. Il faut bien que le peuple croye qu'un des deux partis a raiſon; il n'en ſait pas davantage. Quand un de ces partis eſt devenu dominant, parce que le parti contraire a manqué de parole, il prend, en certaines choſes, le contrepied de la conduite dont le peuple a été mécontent, & auſſi-tôt celui-ci eſpere un changement avantageux dans ſa ſituation: l'événement le détrompe; bientôt il ſe répent d'avoir donné ſa confiance à des guides aveugles. Ceux qu'il a rejettés, lui répetent cependant que le temps ſeul leur a manqué pour remplir leurs promeſſes; ils diſent & démontrent que les guides en faveur ne peuvent arriver au but deſiré par le chemin qu'ils prennent, & qu'ils ne font que leurs affaires particulieres. Le peuple en reſte convaincu, & rappelle ſes anciens guides, qui lui vantent certains ſecrets, dont ils promettent de faire uſage pour le guérir. Ils lui en donnent un échantillon, en laiſſant entrevoir un plan pour l'exécution, duquel il n'eſt beſoin que d'une induſtrie à nulle autre pareille, ou d'un commerce univerſel, ou de victoires multipliées ſur leſquelles doit compter tout bon citoyen, ou d'une ſage & fidelle économie, ou de l'encouragement privilégié de telle partie. Il eſt clair que ces plans peuvent varier à l'infini, & toujours ſuivant la diſpoſition actuelle du peuple. Vous, par exemple, & vos partiſans, avez ceſſé d'être les guides du peuple, lorſqu'il a ſenti les inconvénients ruineux d'une guerre heureuſe, & en a deſiré la fin. Vos adverſaires

l'ont finie par une paix glorieuſe, que vous avez appellée une trahiſon; & comme elle n'a pas guéri des maux incurables, il vous a été facile de la rendre odieuſe à une grande partie du peuple. Vous avez aſſuré qu'une campagne de plus auroit fait atteindre l'objet deſiré. C'eſt ce qu'il eſt toujours aiſé de dire; car enfin on ne ſait jamais au juſte ce qui ſeroit arrivé, ſi telle choſe avoit été faite, qui ne l'a pas été. On auroit fait telle conquête de plus, avez vous dit, & cette conquête auroit enrichi la nation, au-lieu que celles qu'on a faites ne ſervent qu'à l'appauvrir. Il eſt certain que cette derniere aſſertion n'eſt qu'outrée. Le peuple a ſenti qu'on ne l'avoit pas enrichi; il a donc été porté à croire que vous aviez raiſon en tout, & il a maudit ſes nouveaux guides. Vos partiſans les ont donc ſupplantés. Ont-ils continué la guerre? non; ils promettent de la recommencer à la premiere occaſion. Mais un miniſtere qui ſe ſoutient pendant quelque temps, fait plus d'une choſe. Celui qui eſt aujourd'hui le nouveau, & qui, hier, étoit l'ancien, n'a donc pas beſoin de rompre la paix pour contredire par ce fait le fait du précédent miniſtere. Il le contredit dans des minucies ſpécieuſes.

LE NORT-BRETON.

En avez vous aſſez dit, ou ma patience doit-elle être encore miſe à quelqu'autre épreuve? Quand une fois l'épée eſt tirée, qui peut mettre des bornes au droit de la guerre? C'eſt le droit de la vengeance & de la haine. Il ne finit qu'avec l'anéantiſſement de l'en-

nemi. Ma patrie eſt dans un état violent, par l'accumulation des maux que lui ont faits pluſieurs guerres. Une ſeule pouvoit donc juſtement être le remede à tous ces maux, puiſque c'eût été aux dépens de cette nation rivale, contre laquelle elle s'eſt froiſſée tant de fois. Elle le pouvoit juſtement, comme un nouvelle injure renouvelle les anciennes, qui ſembloient être oubliées. Elle le devoit, parce que la victoire étoit à nos gages, & que nous n'avions qu'à entreprendre pour réuſſir. N'avoir pas profité d'une ſituation auſſi heureuſe, avoir renoncé à ſon droit par un traité de paix, je dis que c'eſt une trahiſon, & je me diſpenſe de le prouver.

LE NORT-FRENCH.

Je ne vous dirai point que votre droit des gens eſt affreux, & que vous devez en avoir reçu le code des mains de l'Ange exterminateur; je vous dirai ſeulement que vos projets reſſemblent aux délires d'un malade.

Payer des dettes énormes des fruits de la guerre, ou faire aſſez de conquêtes pour que les tributs payés par les peuples conquis ſuffiſent à l'aquit de ces dettes, c'eſt un projet auſſi biſarre qu'on en ait jamais imaginé. Mais comme il implique contradiction, ce que je m'offre de prouver, vous me permettrez d'ajouter qu'il eſt abſurde.

LE NORT-BRETON.

Prouvez, prouvez; je l'exige, ou je vous apprendrai à accuſer un Breton d'abſurdité.

LE NORT-FRENCH.

Vous voilà bien en colere pour un mot beaucoup plus doux que la plupart de ceux qui entrent dans le ſtyle de vos écrits polémiques. Mais ſi un Breton peut dire des duretés à un autre Breton, un étranger, par reſpect pour l'autorité & l'exemple du premier, ne peut-il pas en faire autant? Mais je prouve, pour vous déſarmer. Faire des dettes, & les payer, ne ſont-ce pas deux choſes contradictoires?

LE NORT-BRETON.

Aſſurément. Mais faire quelques dettes de plus pour ſe mettre en état de les payer toutes, n'implique pas contradiction.

LE NORT-FRENCH.

Ajoutez qu'il n'y a pas non plus de contradiction dans le projet de faire quelques dettes de plus, pour ſe mettre en état de n'en payer aucune.

LE NORT-BRETON.

Vous ſuppoſez-là un projet inſenſé, puiſque toute idée de banqueroute eſt inadmiſſible où les créanciers ont du crédit, & où le débiteur, comme tel, n'en a pas.

LE NORT-FRENCH.

Paſſons; car cette nouvelle diſcuſſion nous meneroit trop loin.

Vous accumulez donc de nouvelles dettes, comme fit Jules-Céſar, ou comme a fait de nos jours un Général-Miniſtre, qui ne mérite gueres d'être mis à côté de Céſar. Mais, dites-moi, comment vous concevez

que de nouvelles conquêtes puiſſent vous mettre en état de les payer ? Vous ne faites pas la guerre aux dépens de la guerre, & vous ne trouverez nulle part un tréſor égal à ce que vous coûte une ſeule année de guerre. Il n'y a donc que la poſſeſſion paiſible d'une conquête auſſi riche que votre patrie, & même plus riche, qui puiſſe vous conduire au but que vous vous propoſez, puiſque, ſi ce Pays eſt moins riche que le vôtre, il ne pourra ſuffire aux charges auxquelles vous le ſubſtituerez.

Dites-moi maintenant quel eſt le Pays, ſur la poſſeſſion paiſible duquel vous puiſſiez compter, qui eſt auſſi riche ou plus riche que le vôtre ?

LE NORT-BRETON.

Faut-il le demander ? Voyez ſur la carte les côtes immenſes que baigne la mer du Sud. C'eſt un exemple que je vous cite, pour vous faire ſentir combien votre queſtion eſt ridicule.

LE NORT-FRENCH.

Je pourrois vous répondre aſſez ſérieuſement ſur ce point, & vous demander ſi votre patrie doit ſortir d'elle-même pour errer toute entiere ſur le reſte du globe. Mais je renonce à une partie de mes avantages, & je vous attends aux arrangements que vous ferez pour bien jouir de votre nouvelle conquête, & aux ſuites de cette jouiſſance.

Sans doute, vous y établirez des impôts équivalents à la maſſe des intérêts de vos dettes, & à un fonds

d'amortiſſement, au moyen duquel ces dettes s'éteindront ſucceſſivement au profit du tréſor public.

LE NORT-BRETON.

Vous dites bien.

LE NORT-FRENÇH.

Il n'y aura dans votre conquête que le peuple conquis & tributaire, & vous n'y enverrez ni troupes, ni colonies.

LE NORT-BRETON.

Pourquoi me faites-vous cette queſtion?

LE NORT-FRENCH.

C'eſt que ſi vous y envoyez des troupes, elles mangeront une partie du revenu; ce qui néceſſitera ou une diminution de profits, ou un ſurhauſſement d'impôts, & que, ſi vous y envoyez des colonies, elles occuperont une partie des terres, & abſorberont une partie des richeſſes, pour jouir de tout cela avec les droits attachés à la naiſſance des premiers coloniſtes. Autre diminution dans le revenu.

LE NORT-BRETON.

Je ſuppoſe un revenu ſuffiſant, toutes ces déductions faites.

LE NORT-FRENCH.

Vous ſuppoſez beaucoup; mais encore, ſoit, j'admets votre ſuppoſition. Vous interdirez tout commerce entre votre patrie & les Provinces conquiſes?

LE NORT-BRETON.

Autre abſurdité. N'eſt-ce pas dans l'extenſion de no-

re commerce que nous cherchons l'accroiſſement des richeſſes nationales ?

LE NORT-FRENCH.

A merveille. Ce commerce ſera donc avantageux à la nation.

LE NORT-BRETON.

Qui en doute ? Me prenez-vous pour un écolier, ou l'êtes-vous vous-même ?

LE NORT-FRENCH.

Ainſi ce commerce tirera beaucoup d'argent du Pays conquis, pour le faire paſſer chez vous. Voilà donc une ſomme énorme qui en ſortira tous les ans par le commerce. Une autre ſomme, auſſi énorme, en eſt déja ſortie pour le tribut. Les colonies s'arrangeront pour en garder leur bonne part. Ce Pays ſera donc inépuiſable, ou, en peu de temps, il ſera épuiſé.

LE NORT-BRETON.

Il ſera inépuiſable, comme ſes mines.

LE NORT-FRENCH.

C'eſt bien dit ; mais qui exploitera les mines, & au profit de qui s'en ſera l'exploitation ? C'eſt une grande queſtion que je vous laiſſe à débrouiller, pourvu que vous vous ſouveniez que nul homme ne travaille ſans eſpoir, ſi ce n'eſt par force, & que nul peuple, à la longue, ne réſiſte à un certain degré de miſere. Paſſons : voilà donc deux fleuves d'or qui vont déboucher dans votre patrie. L'un remplit le baſſin, où il ſe transforme en intérêts & en rembourſements, &

d'où il ſort ſous ces deux noms pour inonder votre patrie ; l'autre s'y répand ſans détour, ni circuit, par autant de canaux que vous avez de port de mers. Que ferez-vous de tout cet or-là ?

LE NORT-BRERON.

Plaiſante queſtion !

LE NORT-FRENCH.

Pas ſi plaiſante ; ſi vous le gardez chez vous, il deviendra commun comme le cuivre, & ne vaudra pas mieux. S'il en ſort, vous acheterez donc infiniment plus que vous ne voudrez ; & dès-lors vous ne ſerez que des commiſſionnaires pour le faire paſſer d'un Pays à l'autre. Mais prenons le milieu. Il en reſtera tous les ans autant qu'il en ſortira : donc la maſſe de vos eſpeces augmentera tous les ans de la moitié du produit de votre conquête ; donc les dépenſes du Gouvernement augmenteront tous les ans d'un cinquieme, ou d'une ſixieme, en numeraire ; donc le prix de la main-d'œuvre augmentera en proportion ; donc, loin que vous vendiez rien à l'étranger, vous acheterez tout de lui, fût-ce en contrebande ; donc votre peuple déſœuvré ſera une foule de fainéants attroupés le long des canaux, dans leſquels l'or coulera, ou ſe précipitant vers ſa ſource ; donc votre patrie deviendra un déſert ; donc le payement de vos dettes ne finira qu'avec votre patrie : & tel ſera le ſalaire de vos injuſtices, de votre avidité, & de vos extravagances.

LE

LE NORT-BRETON.

Dieu damne le raiſonneur impitoyable qui m'a étourdi! Je vais encore plus haïr ſa nation, pour avoir produit un pareil ſophiſte.

LE NORT-FRENCH.

Voulez-vous revenir au patriotiſme & à la primauté d'amour, que je prétends ne devoir point préjudicier à ſon égalité avec celui que nous devons à notre prochain, par où j'entends tous les hommes?

LE NORT-BRETON.

Non.

LE NORT-FRENCH.

Adieu donc, mon frere.

En admettant dans le Dialogue ci-deſſus une hypotheſe qui n'a pu devenir un projet ſérieux que pour les ſéducteurs d'un peuple enivré, ou pour des enthouſiaſtes, j'ai ſuppoſé ce qu'il y a en apparence de plus digne de l'ambition d'un Souverain, qui s'eſt bien perſuadé qu'il doit tout à ſon peuple, & rien aux autres hommes.

Ne rendons point graces à Dieu de ce que nous ne ſommes point comme ce publicain.

Avec des vues moins vaſtes, parce que nous ſommes moins préſomptueux, ou parce que notre imagination s'eſt moins échauffée par la contemplation de ces ſortes d'objets, nous avons les mêmes principes, & tendons au même but : attirer à nous le plus de richeſſes que nous pourrons pour augmenter l'aiſance du peuple, dit le Philoſophe; pour en attraper une par-

[illegible]

[illegible] Gouvernement, [illegible] donnera aux [illegible] intérêts d'une nation tous les soins qu'il s'é- [illegible] en [illegible] des intérêts chimériques,

obtiendra le ſuccès le plus complet que puiſſe deſirer le chef d'une ſociété, une proſpérité auſſi grande que la comportera cette ſociété, & auſſi durable que le ſera ſa perſévérance à pratiquer ce divin précepte.

Je n'en dirai pas davantage ſur la premiere queſtion. Je viens à la ſeconde.

SECONDE QUESTION.

Eſt-il utile & légitime d'appeller des étrangers au partage des richeſſes nationales, pour en augmenter la maſſe?

Je ſuis ſurpris moi-même de la hardieſſe que j'ai de mettre en queſtion ce qui paroît décidé par tant de ſuffrages unanimes, & par la pratique ou les efforts conſtants de toutes les puiſſances. Mais enfin, tout peut être mis en queſtion par qui veut ſe convaincre de tout, avant de rien adopter; & peut-être ne me déciderai-je pas contre une opinion qui paroît générale. Examinons.

Il n'eſt point queſtion ici d'un Pays déſert, ou qui, ſur une vaſte étendue de terres incultes, ne nourrit qu'un petit nombre de familles éparſes. Un tel Pays reçoit des colonies; on ne les y appelle pas.

Nous ſuppoſons un territoire poſſédé par une ſociété réguliere, & paſſablement peuplé, mais qui peut l'être davantage.

Quels motifs peut avoir le Souverain d'un pareil territoire, d'y appeller des étrangers? Deux ou trois; celui d'augmenter ſa puiſſance, en multipliant ſes ſujets, & le produit net de l'induſtrie; celui de rendre ſes

ſujets plus heureux, & enfin le deſir d'affoiblir ſes voiſins.

Quant à ce dernier motif, notre réponſe à la premiere queſtion l'a réprouvé d'avance, puiſqu'affoiblir ſon voiſin, c'eſt lui nuire. Le deſſein d'augmenter ſa puiſſance, eſt-il perſonnel au Souverain? C'eſt une ambition qui n'eſt pas louable. Une ſociété l'a mis à ſa tête pour la régir, & non pour régir en tout ou en partie une autre ſociété. Il doit être content pour lui de ce qu'il a de puiſſance par elle, & il lui convient peu de dire, ce troupeau ne me ſuffit pas. Augmenter la ſociété pour ſon bien, afin de la rendre plus forte, & d'aſſurer par-là ſa tranquillité, eſt une idée ſpécieuſe, un beau prétexte, & non un deſſein bien conçu. Ce n'eſt point l'affaire d'un jour, ni d'une année, ni même de dix ans, s'il s'agit d'une grande puiſſance; pour une petite qui n'a qu'un territoire très-borné, c'eſt une entrepriſe chimérique. Or, en ſuppoſant qu'il faille vingt ans d'invitations & de ſéductions pour acquérir par cette voie une augmentation notable de puiſſance, n'eſt-il pas évident que ce moyen eſt trop lent contre un danger preſſant; que ſi, en l'employant, on irrite ſes voiſins, on tourne le dos à ſon objet?

Mais diſcutons ceci avec encore plus de préciſion.

Quelles peuvent être les cauſes des émigrations, & à quelles cauſes doit-on attribuer l'inſuffiſance d'un peuple pour remplir ſon territoire? Les cauſes d'émigration ſont la miſere ou l'oppreſſion que l'émigrant a ſoufferte chez ſoi; le deſir de s'y ſouſtraire eſt l'eſpérance d'être mieux dans le pays où il ſe tranſporte.

Le Souverain, qui veut que les émigrants, de quelque Pays que ce ſoit, deviennent ſes ſujets, ne peut légitimement contribuer à faire naître les motifs de l'émigration. Il ne peut ni être l'auteur ou le conſeiller de l'oppreſſion, ni faire tomber les ſujets d'autrui dans la miſere. Tout ce qu'il peut faire, eſt de gouverner ſi bien ſes Etats, que les mécontents préferent ſon territoire à tout autre aſyle.

Mais quelles ſont les cauſes du défaut de population? Ecartons les guerres & les épidémies; puiſqu'il eſt prouvé, par l'expérience de tous les peuples & de tous les Pays, que ces cauſes paſſageres ont un effet très-borné, & que la perte qu'elles cauſent eſt réparable en peu d'années.

Mais encore, pourquoi ces pertes ſe réparent-elles ordinairement, ſans que le Gouvernement s'en mêle, tandis que la population générale en reſte au même point, ou diminue, tandis qu'il reſte du vuide dans un Etat pendant des ſiecles entiers? Ce phénomene eſt facile à expliquer. Les hommes que fait périr la guerre ou l'épidémie, ſont le produit de ménages actuellement exiſtants, & fondés ſur un moyen de ſubſiſter. Or, un homme de moins dans un ménage n'eſt pas un mariage de moins; & quand cela ſeroit, ce ne ſont point des enfants de moins; & quand ce ſeroient des enfants de moins, ce ne ſont point des petits-enfants de moins. En général, les familles ſe mettent naturellement pour le nombre, au niveau de la quantité de leurs moyens. Mais quand même la perte d'un homme mettroit fin à un ménage, ſi le moyen de

...ille, dont une
...truit. C'eſt ainſi que,
...déja faite, le métier
..., & la caſtration, ne ſont
..., & la favoriſent ſou-
...contrarier.
..., ſuivant l'expérience de tous
..., où l'établiſſement de
..., la population s'accroît ra-
... la même où cette facilité

... une grande analogie entre
... l'accroiſſement de la popu-
...produiſent la diminution. Suivant
...dire, les premieres de ces cau-
...établir de nouvelles familles, ou
...abondants dans chaque famille.
...ment ces cauſes exiſtent-elles dans
... la population eſt inſuffiſante, &
... dans une colonie où il n'y a non
... de territoire?

...gneuſement les faits, & ils vous don-
...que vous cherchez. En voici quel-
... une colonie, tout eſt arrangé de la part
..., de maniere à favoriſer les nouveaux
... exemption d'impôts, facilités, ſecours
... Du côté des colons, frugalité, néceſ-
... travailler, opinion avantageuſe du territoire
... défricher, genre de productions que la terre
..., & que le commerce enleve auſſi-tôt. Une

colline riante, dont l'aſpect ſauvage a le ſouris de la fécondité, eſt une puiſſante invitation au défrichement. Un ſeul homme ſe ſent en état de l'exécuter, & en a le courage, parce que ce qu'il cultivera ſera à lui, & qu'il voit ou croit voir de près l'aiſance & même l'opulence. Dans ſa patrie, ce même colon arroſoit la terre de ſes larmes, en gémiſſant de ce qu'aucune portion de cette terre n'étoit à lui.

Tout le contraire de ce que nous venons de remarquer dans les colonies, ſe préſente à nous dans les territoires anciennement aſſignés à une ſociété nombreuſe. Les loix néceſſaires qui aſſurent les propriétés, & reglent l'ordre des ſucceſſions, enchaînent l'induſtrie de l'homme qui n'a rien, & accordent une protection funeſte à l'homme tout à la fois avide & pareſſeux. C'eſt par ce double vice, & par le préjugé qui meſure ſur des beſoins imaginaires les moyens de ſubſiſter, que de vaſtes domaines doivent reſter à un ſeul homme. Si cet homme eſt ſoigneux & attentif, il les augmente encore: mais ſon fils, né dans l'abondance, & que ſon pere a voulu avoir pour unique héritier, comme s'il l'eût deſtiné au vice; ce fils n'eſt riche que parce qu'il a de quoi être riche, parce que ce qu'il ne peut pas perdre eſt encore très-conſidérable. Cependant il n'eſt pas même riche, parce qu'il dépenſeroit volontiers davantage; il croit donc que ce qu'il a ſuffit à peine à une famille, & il n'a garde de conſentir à ce que deux enfants qu'il établiroit, fuſſent chacun la moitié moins riches que lui. Il s'accuſeroit de cruauté. L'inſenſé ne voit pas que deux & trois enfants avec d'autres mœurs que les ſiennes,

... plus riches que lui, après avoir par-

... un grand vice dans les mœurs, qui s'op-
... l'accroiſſement de la population,
... erreur ſur la quantité de biens né-
... ſubſiſtance d'une famille. Cette erreur eſt
... diminution des moyens, & l'opere
... plus d'une maniere. Ce qui, garanti par
... famille, devroit être le ſoutien d'un
... de ménages, & leur ſuffiroit, ſuffit à
... qui, moins encore par la déprédation que
... tolérer, que par la mauvaiſe culture
... total de beaucoup de terre, qui reſte
..., pendant que des milliers de bras ſont dé-

... obſtacle à l'accroiſſement de la population,
... que le peuple ſe fait de la ſtérilité de cer-
... ou de leur aptitude excluſive à certaines
..., dont il n'y a que la très-grande quantité
... le prix. Ainſi le grand propriétaire eſt forcé
... ces terres avec très-peu de fruit, quand il
... les donner, & perſonne ne les accepteroit; &
... que beaucoup de grandes terres n'ont de do-
... engagé, que les plus mauvais fonds de tout
...

Une circonſtance acceſſoire fortifie encore cet obſta-
cle à la population; c'eſt l'impuiſſance où ſont de faire
des entrepriſes coûteuſes, ceux qui en auroient la volon-
té; & le défaut de volonté dans ceux qui le pourroient.
Mais ceux-ci même ſont en petit nombre, parce qu'où

le luxe eſt grand, il y a peu de riches, & que, ſans l'œil du maître, nulle entrepriſe n'eſt profitable.

Mais ſi nous jettons les yeux ſur les fonds cultivés, nous y verrons tracés, d'un bout à l'autre, les pas brûlants de la miſere. Quand on ne laiſſe point de ſuperflu au cultivateur, il ne peut ni améliorer la culture, ni l'étendre, ni la varier. Pour tout cela, il faut de l'argent, qu'on puiſſe riſquer, ou dont on puiſſe ſe paſſer. C'eſt placer un capital, que de défricher ou d'améliorer. Mais qu'on y prenne garde. Où manque la population, ni les propriétaires, ni les cultivateurs, ne ſont capitaliſtes; ils ne peuvent donc donner au fonds, qui ne nourrit qu'une famille, la valeur qu'il devroit avoir pour en nourrir davantage.

Ce ſera encore bien pis, ſi l'aiſance n'oſe ſe montrer ſans être proſcrite, ſi le publicain s'élance ſur elle partout où il l'entrevoit, pour la ſucer pendant que le Souverain dort, comme les chauve-ſouris du Bréſil ſucent juſqu'à la défaillance ceux qu'elles trouvent découverts & endormis. Où régne un pareil déſordre, le produit des meilleurs fonds doit diminuer, loin qu'on puiſſe s'y promettre, ni amélioration, ni défrichement, ni établiſſements nouveaux. Or, avec le produit des fonds, languit ou diminue la population.

Elle languit encore, & decroît avec l'agriculture par les mauvaiſes mœurs, & celles-ci ſe corrompent le plus ſouvent par la miſere, le déſeſpoir, & les exemples contagieux.

Or, les mœurs ſont mauvaiſes à cet égard, quand le découragement fait concevoir le vœu de vivre ſans

travail, & à l'abri des vexations; quand l'exemple des fortunes ou d'une oiſiveté ſcandaleuſe encourage l'accompliſſement de ce vœu; quand delà naît le goût des aventures qui meue à une vie vagabonde.

Delà réſulte une diminution très-grande du nombre de bras induſtrieux. Nouvel obſtacle à l'amélioration, ſans laquelle nulle eſpérance d'un accroiſſement de population; delà encore, moins de mariages; delà l'expatriation à laquelle ſe réſout celui qui n'a pas trouvé dans la domeſticité, dans l'induſtrie des Villes, ou dans d'autres profeſſions, le bonheur qu'il y avoit cherché.

Il falloit à ces hommes un produit net, dont ils puſſent vivre. Ils avoient cru le trouver. Ils courront toute la terre pour le chercher.

Il y a là-dedans vice d'adminiſtration, défaut de police, dépravation de mœurs.

Levez les obſtacles, donnez des facilités pour la création de nouveaux moyens de ſubſiſtance, & vous mettrez votre territoire ſur le pied d'une colonie. Le peuple s'y multipliera, ſans qu'il ſoit beſoin d'y appeller de nouveaux colons. Mais ſi vous ne faites rien de tout cela, en vain vous appellerez des étrangers; il en viendra peu: ils ne viendront que pour trouver un produit net; ils s'en iront, s'ils ne le trouvent pas; & s'ils le trouvent, ce ſera au détriment de vos ſujets dont l'émigration augmentera. Vous dépenſerez beaucoup; vous mentirez encore davantage, & vous manquerez votre objet.

Faites, au contraire, ce que je vous dis, & vous

n'aurez point beſoin d'étrangers; mais alors il vous en viendra, ſans que vous les appelliez.

Il me paroît donc certain que ce n'eſt que dans un Pays mal régi, que l'on peut ſentir le beſoin de débaucher les ſujets de ſes voiſins, & que c'eſt préciſément pour un pareil Pays que ce remede eſt ſans effet ou pernicieux.

Mais après avoir détruit l'utilité apparente des enbauchements, que l'on a tant vantés comme une excellente recette contre la dépopulation, ai-je encore beſoin d'en examiner la légitimité? Si cela étoit néceſſaire, je l'examinerois du côté des moyens, & là je ne trouverois que menſonge, ſéduction, folle dépenſe; du côté de la juſtice que tout Prince doit à ſes voiſins, & elle me me paroîtroit violée; du côté de celle qu'il doit à ſes ſujets, & je ne la trouverois pas dans le projet de les reſſerrer, & d'étouffer par-là une partie de leurs générations futures.

TROISIEME QUESTION.

Le devoir général de pourvoir à la ſubſiſtance de tous, s'étend-il ſolidement aux individus, en ſorte que la miſere de chacun ſoit un crime du Magiſtrat?

Dans les Pays où le Souverain veut tout régler, tout diriger, où il fait intervenir ſon autorité juſques dans les détails économiques, cette queſtion n'eſt pas difficile à réſoudre. Qui ordonne tout, répond de tout.

Mais cette manie de tout régler n'eſt pas par-tout au point où je l'ai vue dans un Etat qui eſt pourtant

une bonne Province pour l'étendue & pour le produit. Il y a peu d'autres Pays où l'on ſe ſoit aviſé de meſurer au payſan ſa boiſſon, de lui interdire certains aliments pour augmenter ſes rentes, de lui déſigner l'emploi de ſes terres, de fixer le nombre de ſes beſtiaux de chaque eſpece.

Il eſt pourtant vrai que s'il y a peu d'exemples d'une pareille extravagance, il y en a beaucoup de réglements inutiles, & par conſéquent pernicieux. Cependant je n'ai point encore entendu dire qu'on ait pris à partie les auteurs de ſemblables réglements, pour les forcer à la réparation des dommages qui en ont réſulté. Ce ſeroit pourtant une juſtice, & en même-temps le moyen le plus aſſuré d'impoſer ſilence à ces hommes téméraires, qui ſe font un jeu de la liberté & de la fortune des citoyens.

Le principe empoiſonné de cette pernicieuſe légiſlation, eſt la fureur de tout rapporter à la puiſſance de l'Etat, comme ſi la ſociété exiſtoit pour être puiſſante, & non pour aſſurer & augmenter le bonheur des individus qui la compoſent.

Les Princes ſont-ils donc ſi inhumains, qu'on ne puiſſe les intéreſſer que par un profit pécuniaire? Sont-ils ſi pauvres, que chaque jour leurs revenus doivent être augmentés? Sont-ils réduits en telle détreſſe, qu'il leur faille une ambition toujours active pour ne pas tomber au-deſſous de ce qu'ils ſont?

Mais non, leurs Conſeillers les calomnioient, & c'eſt leur intérêt particulier qu'ils ont eu en vue. Ce ſont ces hommes avides, qui ſe ſont fait la maxime infer-

nale de ne favoriſer l'induſtrie, de ne la diriger, ſouvent très-mal, de ne conſentir enfin à la ſubſiſtance du peuple, qu'à condition qu'il en réſulte un accroiſſement aux finances du Souverain : comme ſi les beſoins de l'Etat n'étoient pas la meſure certaine des demandes que la finance peut faire légitimement ; ou comme ſi ces beſoins ou n'avoient pas de bornes, ou croiſſoient avec l'aiſance du peuple.

On dit encore, on répete aux meilleurs Princes : La richeſſe de vos peuples fait la vôtre, & cette maxime paroît remplie d'humanité, digne des peres de la patrie.

Mais quand on propoſe au Prince un pareil motif pour l'engager à ſoulager ſon peuple, n'eſt-ce pas lui dire : Vous voulez avant tout être riche ; eh bien, ſi vous voulez l'être, conſentez que votre peuple le devienne ; & alors vous ſerez en droit de lui demander plus qu'il ne peut vous donner aujourd'hui ; vous ſerez alors plus riche.

Les peuples ſont donc un troupeau qu'il faut bien nourrir pour le manger gras, ou du moins c'eſt donc une foule d'eſclaves à qui il faut donner du relâche, à qui on doit laiſſer des aliments, des outils, & un peu d'intérêt propre, afin que leur travail, devenu plus fructueux, ſoit auſſi plus profitable à leur maître. Si telle eſt notre condition, que l'on nous accorde donc auſſi les bénéfices de la ſervitude ; que notre maître nous faſſe ſoigner quand nous ſommes malades ; qu'il ſupporte les pertes que nous faiſons en travaillant pour lui ; qu'il nous nourriſſe quand nous ne pouvons plus travailler.

C'eſt une juſtice qu'il nous doit, & non un acte de pitié, que ſollicite l'humanité.

O ſiecle trop livré aux ſophiſmes, qu'embellit l'eſprit, & qui ſéduiſent les cœurs, qui les attendriſſent pour mieux les corrompre, juſqu'à quand travailleras-tu à ce petit édifice d'humanité, de proſpérité, de politeſſe, d'arts, de ſciences, de philoſophie, dont les fondements repoſent ſur l'erreur & le menſonge!

Pourquoi tout doit-il être artificiel, compaſſé, enchaîné? C'eſt que tout eſt rapporté à des maximes ſpécieuſes, qui ſont bien éloignées des ſolides principes; c'eſt que l'habitude a fait adopter comme des droits & des devoirs ce qui n'en fut jamais.

C'eſt, ſans doute un devoir du Souverain de pourvoir à la ſubſiſtance de tous, en ce ſens qu'il doit veiller contre la violence étrangere, l'injuſtice domeſtique, & tous les vices qui affament le peuple; en ce ſens encore, qu'en qualité d'homme unique, ayant des rapports avec les étrangers, c'eſt à lui de préſider à la recherche des ſecours qu'il peut être néceſſaire de tirer de l'étranger; en ce ſens encore, qu'en la même qualité, il doit être la caution de ſes ſujets vis-à-vis de l'étranger; en ce ſens, enfin, que, comme un bon pere, il doit éclairer, inſtruire, encourager ſes enfants.

Mais du reſte, ſon devoir eſt de les laiſſer faire, de reſpecter leurs propriétés & leur liberté, & d'abandonner tous les détails à la direction éclairée, au reſſort actif de l'intérêt particulier, de la volonté propre & entiere des individus.

A ces conditions, le Prince ne répondra de rien, &

la misere des individus ne pourra lui être imputée; car les hommes ne se sont pas mis en société pour que la communauté nourrît les individus, mais afin que chacun jouît en assurance des fruits de son travail, & aussi afin que leur aisance fût augmentée par les secours mutuels, & la distribution des divers genres de travail que produit la facilité des échanges entre voisins soumis aux mêmes loix.

Ce sont donc les individus qui doivent nourrir la communauté; en ce sens, que l'industrie de chacun doit faire l'aisance de tous; & en ce sens encore, que chacun doit contribuer aux dépenses communes de la société. Mais dire que la communauté répond aux individus de leur subsistance, c'est renverser les fondements de la société; & cette étrange maxime n'a pu être imaginée qu'où la communauté attaque sans cesse la subsistance des individus, & s'empare d'une quantité de biens plus grande que celle dont elle a besoin pour les dépenses vraiment publiques.

Je ne dis pas ceci pour faire condamner les fondations qui sont destinées au soulagement des malheureux. Ce sont des établissements pieux: définition qui suppose que ce n'est qu'une forme qu'a prise la charité pour assurer les secours mutuels que se doivent les hommes, & sur-tout les concitoyens; mais définition qui prouve que ce ne sont point des établissements politiques, puisque le Souverain ne connoît point d'indigents, & ne doit point avoir de fonds pour les soulager. Car il n'a que l'offrande des citoyens aisés; & cette offrande est, par sa nature, destinée aux besoins publics ou collectifs de ceux qui la font.

Auſſi n'eſt-ce qu'à proportion que l'on s'éloigne des vrais principes, que l'on voit ſe multiplier ces fondations de toute eſpece, qui ſont le triſte aſyle de la miſere particuliere, un pas de plus vers la miſere publique, & un tribut que l'opulence paye ſouvent par vanité, ſouvent pour appaiſer des remords tardifs à une compaſſion qui ne devoit point avoir d'objets. Les fondations nationales ne devroient être conſacrées qu'à une indigence nationale. Ce devroit être la reſſource des pauvres publics, ſi l'on peut parler ainſi. Mais quels peuvent être ces pauvres ? Ceux-là ſeulement qui ſe ſont voués au ſervice public, & que leur travail, ingrat par lui-même, ou malheureux ſans leur faute, n'a pas mis en état de ſubſiſter ſans travail.

Mais, dans un Etat où tout eſt domaine public, où le Magiſtrat autoriſe, favoriſe même le déplacement continuel des citoyens, ſous prétexte de les employer plus directement à l'accroiſſement de la proſpérité publique, les pauvres publics ſont tous ceux que ce déſordre a fait tomber dans la miſere; & le nombre en devient ſi prodigieux, qu'il doubleroit pour ſon entretien les dépenſes de l'Etat, ſi jamais on complétoit le petit ſyſtême auquel on travaille depuis ſi long-temps, ce ſyſtême monſtrueux & frivole, qui tend à mettre tout dans la main du Souverain. Mais détournons les yeux de ce qui eſt, pour conſidérer ce qui doit être.

Dans l'ordre naturel des choſes, le nombre des pauvres publics eſt très-borné ; peut-être même ne doit-il point y en avoir : car le Souverain n'employe au ſervice de la ſociété que les hommes vraiment ſociables,

ou ceux que le produit net de leurs biens met en état de conſacrer une partie de leur temps au ſervice de la ſociété, ſans que leur déplacement leur ôte les moyens de ſubſiſter.

Si pourtant il doit y avoir des exceptions à cette regle, parce que nul réglement ne peut pourvoir à tout, & auſſi parce que les haſards qui influent ſur la condition humaine ſont infinis; ſi, dis-je, il doit y avoir des pauvres publics, leur ſort ne doit pas être aggravé par l'opprobre, ni leur indigence ſoulagée à demi. S'il y a de leur faute, s'ils n'ont pas payé à la patrie tout le tribut de ſervices qu'ils lui avoient promis, qu'ils rentrent dans leur état primitif, & qu'ils y ſubſiſtent de leur induſtrie avec l'aſſiſtance de leur communauté, ou du corps auquel ils appartiennent, mais ſans aucun ſecours du Souverain, qui ne doit de ſolde qu'aux ſervices actuels, & à la vétérance honorable.

Quant aux bons ſerviteurs de l'Etat, puiſque leurs ſervices ont été agréés, qu'ils ſoient mis dans la claſſe des citoyens vraiment ſociables, dont ils ont rempli les devoirs; qu'ils paſſent le reſte de leur vie dans l'aiſance, mais chacun d'une maniere appropriée à ſon état, & relative à ſes ſervices, & ſans qu'on leur faſſe acheter les ſecours qu'on leur doit, par la dure néceſſité d'être bannis du lieu de leur naiſſance, & de vivre entaſſés dans un hôpital.

C'eſt à l'agriculture, c'eſt aux arts, où il y a des corporations, à nourrir leurs pauvres & leurs invalides. Que chaque Pays nourriſſe les ſiens, & qu'il n'y ait point de miſere vagabonde; qu'il ne ſe forme point

une maſſe d'indigence capable d'écraſer les établiſſements les plus riches, & qui ne s'accroît qu'aux dépens de l'aiſance, dont elle attaque le principe, & qu'elle aſſiege pour la mettre à contribution.

Le déſordre parvenu à ce point, eſt le déſeſpoir du Légiſlateur, le tourment de la police, & le fléau le plus terrible de la ſociété, qu'il attaque dans ſes fondements. Car enfin, les mendiants vivent du produit net que crée le travail des citoyens laborieux, & leur oiſiveté eſt une diminution conſidérable de ce produit. Ils vivent comme des citoyens aiſés, & ſont pourtant l'opprobre de la ſociété qu'ils épuiſent.

En vain une charité mal-entendue éleve contre moi des cris fanatiques. Vous qui raſſemblez à votre porte une foule d'indigents qui y reçoivent régulièrement la plus petite des aumônes, ſavez-vous ce que vous faites? Vous ne ſoulagez perſonne, & vous impoſez à vos voiſins la dure loi d'imiter votre piété mal-entendue, ou d'être accablés de malédictions. Allez une fois les écouter, ſi vous voulez ſavoir de quel prix ſont les bénédictions dont votre cœur ſe repaît. Mais qu'apprends-je? Vous faites des diſtributions faſtueuſes où vous êtes; & dans vos terres, il y a des mendiants qui vont aſſiéger d'autres maiſons; il y a des journaliers qui ne peuvent recouvrer leurs forces, faute d'aliments convenables à leur état; il y a d'honnêtes familles, qu'un revers a miſes en décadence, & qui ne peuvent ſe relever, faute d'un ſecours modique, qu'ils ne trouvent point.

Commencez par ne pas mériter ces reproches, ſi vous

voulez que je vous écoute. Mais, dira-t-on, dans les grandes Villes, il faut de grands hôpitaux. Je le nie, & je vous envoye lire une partie de mes raiſons dans ceux qui exiſtent. Souffrez-y ſeulement le ſupplice du ſpectacle, & dites-moi enſuite ce que vous penſez de ces gouffres où s'abyme la miſere avec le miſérable.

Que chaque corporation ait ſon hôpital, que, dans chaque quartier, la bourgeoiſie ait le ſien, & qu'il n'y ait point d'hommes inutiles dans les Villes; & je vous demanderai enſuite comment vous compteriez remplir de grands hôpitaux.

Des étrangers, me direz-vous, que la maladie ou le malheur arrête dans un ſéjour étranger. Si j'en étois cru ſur le reſte, vous ne me feriez pas cette réponſe. Mais ſuppoſons les haſards, les aventures bizarres, tout ce qu'on ne peut pas prévoir, & qui pourtant peut arriver : j'accorde à cette ſuppoſition l'établiſſement d'un hôpital des étrangers, dont j'ouvre la porte à quiconque ſe préſentera. Je fais plus; je force d'y entrer quiconque ſera ſans aveu, ſans ſecours, & ſans force, pour être reconduit dans ſa patrie; chacun y ſera traité comme l'exige l'humanité. Mais cet aſyle ſera en même-temps une priſon, d'où perſonne ne ſortira ſans qu'on ſache qui il eſt, de quel pays, par quel haſard il s'eſt égaré, ce qu'il a fait. Toutes ces informations priſes, ou on le laiſſera partir avec un certificat qui lui marquera ſa route, & un viatique ſuffiſant; ou s'il ne mérite point de confiance, on le fera reconduire chez lui. Voilà pour les regnicoles. Quant aux étrangers proprement dits, ſi leur voyage a eu un but hon-

une
les
l'ai
po
d

QUATRIEME QUESTION.

Eſt-il bon & utile que le Prince pourvoye directement à la ſubſiſtance d'un grand nombre de ſes ſujets?

On a poſé depuis long-temps en principe, que le Souverain doit être le diſtributeur des graces. On a été juſqu'à dire qu'il en eſt la ſource. Delà il a été naturel de conclure, que plus un Prince diſtribue de graces, plus il eſt une ſource abondante de bienfaits, plus auſſi il eſt Prince, plus il eſt grand.

Ainſi un faux principe mene conſéquemment à de fauſſes conſéquences.

Je n'attaque point le droit qu'ont tous les Souverains de diſtribuer des bienfaits; mais je ne veux pas que de ce droit on faſſe un attribut conſtitutif de leur dignité. Ce n'eſt en eux qu'une fonction aſſujettie à des regles dans ſon exercice, & dont la répétition ne contribue pas plus à augmenter leur dignité ou leur pouvoir réel, que la fréquence des crimes augmente le pouvoir des Magiſtrats chargés d'en pourſuivre la punition.

Il ne faut pas, ſans doute, que l'autorité ſouveraine, ou la royauté, ſoit, d'un côté, & de l'autre, le droit de faire des largeſſes. Autrement nous aurions des Maires du Palais dans les diſtributeurs des largeſſes, & des Rois fainéants & mépriſés.

Mais les bienfaits, ſi nous remontons à leur ſource, ſont un tribut que l'aiſance paye aux ſervices, par leſquels elle eſt en ſûreté, ou s'accroît. Si nous conſidérons l'autorité qui les accorde ou les refuſe,

c'eſt celle d'un juge qui prononce ſur la réalité & la valeur des ſervices que la ſociété elle-même a intérêt de récompenſer. Si nous en examinons l'objet, c'eſt un dédommagement qui rétablit l'équilibre du bien & du mal, & qui maintient l'égalité proportionnelle entre des hommes eſſentiellement égaux; c'eſt auſſi un encouragement à s'oublier ſoi-même, pour s'occuper de la choſe publique.

D'après ces définitions, il eſt aiſé d'établir les regles qui doivent diriger le Souverain dans l'exercice de l'importante fonction que nous lui attribuons.

Dès que les bienfaits ſont un tribut que paye l'aiſance, il eſt évident que ce tribut ne doit ni la détruire, ni la déplacer par ſon excès; autrement ce ne ſeroit plus un tribut, mais une contribution levée hoſtilement par un ennemi.

L'aiſance le paye aux ſervices, par leſquels elle eſt en ſûreté, ou s'accroît. Elle ne le paye donc ni à ſes deſtructeurs, ni à ceux qui ne contribuent pas plus à ſa ſûreté qu'à ſon accroiſſement. Si donc on le partage entre des hommes inutiles, ou qui ne ſont utiles qu'autant que leur ſeul intérêt les engageroit à l'être, c'eſt un mauvais emploi; c'eſt un vol fait à la ſociété; c'eſt une entrepriſe dangereuſe contre l'aiſance, qui ſouffre une diminution ſans en recevoir la compenſation. Un pareil abus tend donc à la détruire.

L'autorité qui accorde les bienfaits, eſt celle d'un juge qui prononce. Or, de même que les peines ne doivent pas être arbitraires, les bienfaits ne le doivent pas être; ils ne doivent être accordés qu'à qui les

mérite, qu'autant qu'ils ſont mérités, & pour l'objet qu'ils doivent avoir. Il y a prévarication dans le juge, s'il donne à qui ne fait rien pour le public, à qui ne fait que ce que lui preſcrit un intérêt indépendant du bienfait, à qui ne peut faire mieux à raiſon de cet encouragement, à qui ne mérite pas d'être imité, ou le ſera certainement ſans cette eſpérance de plus : il y a encore prévarication dans le juge, s'il donne trop; car l'excès du don eſt ſans cauſe & ſans objet; enfin, il prévarique, en ne donnant pas, ou en donnant trop peu, lorſqu'un don ou un plus grand don, eſt mérité, ou ſeroit utile.

Et, en effet, les bienfaits ſont ou un dédommagement, ou un encouragement, ou tous les deux à la fois.

Tous les citoyens qui ont reçu également, doivent également à la ſociété; mais il eſt preſqu'impoſſible qu'ils payent également leur tribut de ſervices. Il y a donc inégalité ou injuſtice dès que des devoirs égaux, à raiſon d'une égalité de biens, ſont remplis inégalement. Or, c'eſt pour faire diſparoître cette inégalité, ou empêcher cette injuſtice, qu'il a été convenu de mettre dans la main du Souverain, une certaine maſſe de biens de différente eſpece, ſur laquelle il puiſſe prendre de quoi augmenter les avantages de celui qui a excédé la meſure de ſes devoirs, à la décharge ou au profit de ceux qui devoient autant que lui, & ont moins fait.

Soit donc que le ſupplément de biens ſoit trop fort, ſoit qu'il ſoit trop foible, il y a injuſtice.

Les hommes, naturellement pareſſeux, comme tous les animaux, ont beſoin d'être aiguillonnés. Lorſque

leur intérêt eſt par lui-même aſſez grand, lorſqu'il eſt aſſez connu pour les faire agir, il n'y a point lieu à l'encouragement. Mais ſi l'intérêt eſt petit, incertain ou équivoque, & qu'il y ait lieu de craindre que, par ces défauts dans l'intérêt particulier, les facultés ne ſe développent pas au point que l'exigeroit l'intérêt public, ou que, ces facultés étant développées, l'emploi ne s'en faſſe pas, c'eſt le cas d'un encouragement. Mais il ne doit ni égaler l'utilité du ſervice, autrement il ne reſteroit point de bénéfice pour la ſociété, ni même être plus grand qu'il n'eſt beſoin pour aſſurer le ſervice. Remarquez pourtant que ſi le même bienfait doit être tout à la fois un dédommagement & un encouragement, cette circonſtance en ſollicite l'augmentation, même au-delà de ce qu'il devroit être comme encouragement.

Je ſais bien ce qui a accrédité la prodigalité des Princes, & a fait regarder comme une vertu ce qui n'eſt que l'habitude d'une injuſtice.

De tous temps, les courtiſans ont formé plus ou moins le cercle d'opinions dont l'ame des Souverains a été aſſiégée, & leur eſprit enchaîné. Or, on a toujours vu les bienfaits ſe répandre avec profuſion autour du trône, parce que ce ſont ceux qui en approchent le plus, qui peuvent importuner, dont les ſervices, vus de plus près, paroiſſent les plus grands; qui touchent & attendriſſent, qui trompent par l'apparence d'un attachement perſonnel, dont la ſociété n'a que faire, mais que le Prince croit mériter ſa reconnoiſſance. Il eſt donc très-naturel que ces hommes regardent le reſte de la nation comme un peuple conquis, aux dépens

duquel ils doivent nager dans l'opulence, & qu'ils répetent ſans ceſſe au Prince, qu'il n'eſt grand que par le pouvoir de faire du bien; qu'il ne ſera reſpecté qu'à proportion de la magnificence qui l'entourera; que ſon autorité ne ſera grande & ſolide qu'autant qu'il ſoudoyera beaucoup de monde.

Telle eſt la ſource d'un déſordre, dont gémiſſent également la juſtice, l'humanité, & la ſaine politique.

Je dis que la juſtice en gémit, & je l'ai déja prouvé. L'humanité en gémit, parce que le Prince ne peut multiplier ſes dons, ſans augmenter ſes demandes; que le tribut du peuple ceſſe dès-lors d'être une offrande, & devient une exaction; que le ſuperflu & même une partie du néceſſaire étant ôtée aux citoyens induſtrieux pour compoſer un ſuperflu aux fainéants, la miſere s'attache aux racines de la proſpérité publique & les corrompt; que delà naît le découragement, d'où réſulte l'abandon du travail & de l'induſtrie. On fait donc beaucoup de malheureux, qui le ſont très-réellement, pour procurer à un petit nombre de citoyens un bonheur très-chimérique pour la plupart. Je dis que ce bonheur eſt chimérique, parce que ſi on compte ce qu'il leur en coûte pour ſéjourner-là où regne le luxe le plus ruineux, & ce qu'ils perdent de leurs revenus propres pour ne pas ſéjourner ſur leurs terres, & ſi à ces deux ſommes, on ajoute ce qu'ils ſupportent de la ſurcharge des impôts, & ce qu'indirectement elle produit de diminution dans leurs revenus, on trouvera que le tout enſemble excede la ſomme totale des bienfaits dont ils ſont ſi avides. J'ajouterai encore, pour faire

leur intérêt eſt par lui-même aſſez grand, lor
aſſez connu pour les faire agir, il n'y a p
l'encouragement. Mais ſi l'intérêt eſt petit
ou équivoque, & qu'il y ait lieu de crain
ces défauts dans l'intérêt particulier, les
développent pas au point que l'exigeroit l
ou que, ces facultés étant développées,
faſſe pas, c'eſt le cas d'un encourag
doit ni égaler l'utilité du ſervice, a
teroit point de bénéfice pour la ſo
plus grand qu'il n'eſt beſoin pour a
marquez pourtant que ſi le même
à la fois un dédommagement
cette circonſtance en ſollicite l'
delà de ce qu'il devroit être c
Je ſais bien ce qui a accré
ces, & a fait regarder co
que l'habitude d'une inju
De tous temps, les
moins le cercle d'opini
a été aſſiégée, & leur
jours vu les bienfait
tour du trône, parce
le plus, qui peuven
de plus près, par
& attendriſſent, c
tachement perſo
que le Prince
donc très-na
de la nation
ſon, en trahiſſant leurs conci-

l'amour de la nation complete
celui-ci a toute l'autorité
& rencontre des ob-
le mal!
ffence de la
par le travail,
ce des citoyens,
aiſance, on en ban-
ns travail, l'aiſance
rcenaires, & le brigan-
ger pour donner avec pro-
cette queſtion. Je paſſe à la

EME QUESTION.

les hommes, que d'augmenter la maſſe de l'argent?

s avions un tableau exact de la population de
pe depuis quatre ou cinq ſiecles, cette queſtion
t peut-être réſolue par les faits; car il eſt certain
e la maſſe de l'argent s'eſt accrue en Europe, & il eſt preſque certain que la population n'y a point augmenté.

Mais ce n'eſt peut-être pas-là le véritable état de la queſtion: car, peut-on dire, il ne s'agit pas ici de la maſſe abſolue de l'argent, qui eſt indifférente; il ne faut conſidérer que la maſſe relative; &, ſous ce rapport, plus il y a d'argent dans un Pays, plus il y a d'hommes, parce que l'argent attire les hommes.

Nous voilà donc revenus au ſyſtême des émigrations

mieux ſentir combien tout ce ſyſtême eſt extravagant, que la plupart de ceux qui ſe félicitent d'avoir acquis la poſſeſſion viagere d'une partie de la dépouille des peuples, ont ſouvent diminué leurs revenus propres d'une ſomme égale, ou preſqu'égale à celle dont ils ne jouiſſent que viagérement.

Mais, dit-on, ce ſyſtême eſt avantageux à l'autorité, qu'il augmente & qu'il affermit. Et qui vous a dit, raiſonneur téméraire, que l'autorité a beſoin d'être augmentée & d'être affermie? Vous calomniez tout à la fois le Prince & ſon peuple. Ni l'un ne veut envahir des droits qui commencent à être ſacrés, où ceſſe la néceſſité de l'obéiſſance; ni l'autre ne penſe conteſter à ſon pere aucune partie de l'autorité ſalutaire dont il attend ſon bonheur, lors même qu'il n'en reçoit que des coups. Voulez-vous donc qu'un pere ait des ſatellites pour contenir ou opprimer ſes enfants? ou prétendez-vous que le Prince puiſſe vouloir le bien & montrer le mal, en ſorte qu'il ait beſoin d'acheter des approbateurs? Ou enfin, ſuppoſez-vous que le Prince, voulant faire le mal, il ſoit utile qu'il le puiſſe faire, afin que bientôt ou ſon trône ſoit renverſé par le peuple irrité, ou le peuple ſoit écraſé par ce trône devenu trop peſant?

Je n'admets point le combat de la prérogative & des libertés. Mais quand je l'admettrois, je ne pourrois approuver le commerce honteux par lequel un Souverain extorque de ſon peuple plus d'argent qu'il ne lui en faut, pour acheter de lâches partiſans, qui ſont l'apprentiſſage de la haute trahiſon, en trahiſſant leurs concitoyens.

Heureux le Pays où l'amour de la nation complete les droits du Prince, & où celui-ci a toute l'autorité dont il a beſoin pour faire le bien, & rencontre des obſtacles ſans nombre, quand il veut faire le mal!

Si, dans ce Pays, on connoit encore l'eſſence de la ſociété, dont la ſubſiſtance eſt aſſurée par le travail, la défenſe & la police fondées ſur l'aiſance des citoyens, le régime commun ſur le ſuperflu de l'aiſance, on en bannira les moyens de ſubſiſter ſans travail, l'aiſance ſans propriété, les ſervices mercenaires, & le brigandage, qui engage à trop exiger pour donner avec profuſion. C'en eſt aſſez ſur cette queſtion. Je paſſe à la cinquieme.

CINQUIEME QUESTION.

Eſt-ce multiplier les hommes, que d'augmenter la maſſe de l'argent?

Si nous avions un tableau exact de la population de l'Europe depuis quatre ou cinq ſiecles, cette queſtion ſeroit peut-être réſolue par les faits; car il eſt certain que la maſſe de l'argent s'eſt accrue en Europe, & il eſt preſque certain que la population n'y a point augmenté.

Mais ce n'eſt peut-être pas-là le véritable état de la queſtion: car, peut-on dire, il ne s'agit pas ici de la maſſe abſolue de l'argent, qui eſt indifférente; il ne faut conſidérer que la maſſe relative; &, ſous ce rapport, plus il y a d'argent dans un Pays, plus il y a d'hommes, parce que l'argent attire les hommes.

Nous voilà donc revenus au ſyſtême des émigrations

[illegible] qui font, pour la population, ce que [illegible] commerce ces mots ſi répétés d'exporta- [illegible] importation. J'ai déja dit ce que je penſe de [illegible] établiſſements de population, qui n'arrivent que par [illegible] d'étrangers ſéduits à la multiplication [illegible] nationaux. Si donc ce ſont les étran- [illegible] l'argent attire, je fais peu de cas de cette at- [illegible], & j'y renoncerai volontiers en faveur de tout [illegible] moyen d'augmenter la population par la voie la [illegible] naturelle.

Quant à cette attraction en elle-même, je doute un [illegible] de la réalité. L'argent attire les avares : mais ce n'eſt [illegible] celui qu'il faut dépenſer qu'ils cherchent ; c'eſt celui [illegible] peuvent garder. Or, où il y a beaucoup d'argent, [illegible] eſt cher ; & ſi l'on reçoit beaucoup, on dépenſe à proportion. L'argent peut attirer encore les gens qui, n'ayant point de domaine, & voulant vivre dans l'aiſance, cherchent un ſalaire ſur lequel ils puiſſent épargner de quoi vivre un jour ſans travail & ſans ſervice. Mais, par la raiſon que je viens de dire, l'affluence de l'argent qui groſſit la dépenſe, n'eſt pas plus avantageuſe à cette eſpece d'hommes, qu'une moindre quantité d'eſpeces avec une moindre dépenſe ; & ſi la premiere peut faire illuſion, ce doit être pour ſi peu de temps, & à ſi petit nombre d'hommes, qu'on ne peut regarder cette illuſion comme un reſſort politique.

C'eſt l'emploi des hommes qui attire les hommes ; car tous ſavent qu'au milieu de la plus abondante circulation, celui-là meurt de faim, qui n'a pas le moyen de rien gagner.

Lors donc qu'on annonce une entrepriſe qui doit employer beaucoup d'hommes, ſi on les voit accourir, ce n'eſt pas parce qu'il y a beaucoup d'argent dans l'endroit où on les appelle, mais parce qu'on leur promet de l'emploi avec une ſubſiſtance honnête. Mais c'eſt encore ici la matiere de beaucoup de ſophiſmes politiques. Où l'on voit une foule d'hommes, on croit voir une entrepriſe utile à l'Etat, parce, dit-on, qu'elle employe & fait vivre beaucoup de ſujets.

Une compagnie de commerce, une manufacture, paroiſſent, par cette raiſon, être les mammelles de la ſociété. Mais j'ai déja fait voir combien cette opinion peut être fauſſe, & combien elle l'eſt en effet dans tout Etat qui a un grand territoire, dont une partie eſt ou inculte, ou mal cultivée. Je me bornerai donc ici à dire, que ce qu'on a regardé juſqu'ici comme un ſecret pour augmenter la population, n'eſt effectivement que l'art de déplacer les hommes, de raſſembler une foule dans un endroit, & de faire des déſerts dans dix autres endroits.

Or, cet art eſt doublement pernicieux, ainſi que je l'ai déja prouvé.

Réprouvons donc ſans ménagement, comme très-fauſſe, la maxime que nous avons miſe en queſtion, & ſubſtituons-y celle-ci. C'eſt multiplier les hommes, que d'en multiplier l'emploi, & proportionnellement la maſſe des ſubſiſtances.

SIXIEME QUESTION.

Seroit-ce une choſe avantageuſe, que le Prince fût, dans certain cas, le diſpenſateur immédiat dee denrées de premiere néceſſité?

L'exemple de Pharaon, qui profita ſi bien des conſeils de Joſeph, pourroit ſéduire bien des Princes & des Miniſtres, ſi on n'étoit pas généralement prévenu contre le monopole des denrées de premiere néceſſité, ou ſi l'on ne ſavoit pas que la faim eſt pour le peuple le plus dangereux de tous les conſeillers.

Mais je doute qu'aucun Prince ſe flattât de trouver dans ſon peuple la réſignation des Egyptiens; & quand il s'en flatteroit, que pourroit-il gagner dans un marché par lequel on ne lui donneroit que ce qu'il a déja, ou ce qu'il ne pourroit accepter ſans trouver ſa ruine dans celle de ſes ſujets?

Mais dailleurs, comment un Prince pourroit-il s'emparer d'une aſſez grande quantité de denrées, pour abuſer de la diſette qu'éprouveroit ſon peuple? Seroit-ce en faiſant cultiver ſes domaines avec ſoin, & en emmagaſinant pour les temps de famine? Il y a longtemps que les domaines des Princes ſont tombés dans le plus grand diſcrédit, par la facilité qu'ils ont de ſe faire un revenu plus commode & plus clair que celui qu'ils en tireroient. Seroit-ce en convertiſſant les taxes pécuniaires en taxes réelles, comme dans une certaine proportion, & en gardant auſſi pour les temps de diſette le produit de ces taxes? Il faudroit pour cela qu'ils

ſuſſent en état de ſe paſſer d'une partie de leur revenu; ce qu'on peut difficilement eſpérer dans l'état actuel de toutes les nations. Mais quand un Prince ſeroit en état de pouſſer l'économie juſques-là ; quand il ſeroit aſſez bien ſervi pour faire avec profit cette eſpece de commerce, je ne craindrois point l'abus de cette ſage économie, tant les Princes ſont éloignés de douter de l'étendue illimitée de leurs droits, & tant il eſt contre les mœurs actuelles qu'ils avouent le deſſein de les étendre.

Je ne ſais aucun exemple d'un peuple qui ait préféré les contributions pécuniaires aux contributions réelles; mais j'en ſais de Provinces révoltées contre un pareil changement: & la raiſon en eſt bien ſimple. La contribution pécuniaire ſuppoſe une fertilité toujours égale, & un débit aſſuré à un bon prix. Tous les riſques, les non-valeurs, la diſette & l'abondance, ſont donc à la charge du contribuable. S'il eſt malheureux, il faut qu'il abandonne la terre. Lors, au contraire, que la contribution eſt réelle, les riſques de toute eſpece ſont pour le Prince, comme pour le ſujet. Si la terre produit peu, le Prince reçoit peu ; ſi elle produit beaucoup, & qu'il y ait excès, il reçoit beaucoup, & eſt ſurchargé de denrées, comme le ſujet.

Il paroît par-là que la contribution réelle dans une proportion conſtante, eſt la plus équitable de toutes.

Mais elle a de grands inconvénients dans la difficulté de régie, & c'eſt-là ce qui la fait abandonner preſque par-tout.

Il faut pourtant convenir que ce fut en grande partie à ce ſyſtême que nos Princes dûrent autrefois leur

SIXIEME QU

Seroit-ce une choſe avantageuſe, ...
tain cas, le diſpenſateur immé
néceſſité?

L'exemple de Pharaon, q...
de Joſeph, pourroit ſédu...
Miniſtres, ſi on n'étoit ...
tre le monopole des ...
ou ſi l'on ne ſavoit pa...
le plus dangereux de ...

Mais je doute qu'a...
dans ſon peuple la r...
il s'en flatteroit, qu...
ché par lequel on ...
ou ce qu'il ne po...
dans celle de ſe...

Mais dailleurs ...
parer d'une aſſe...
ſer de la diſette ...
en faiſant cuil...
magaſinant ...
temps que le ...
le plus gra...

faire un re...
qu'ils en ...

pécuniai...
proporti...
ſette le...

...s
...ur les
...eur s'en
...j'ai dites,
& qu'il eſt en
...mps d'une vente

...e dans un vaſte terri-
...itage ineſtimable, que le
...s'abſtenant de vendre lorſ-
...oit le vil prix, le débit des
...s auſſi déſavantageux qu'il peut
...que vendant lorſque la diſette pro-
...x, jamais celui-ci ne deviendroit
...l'eſt quelquefois, ni ne tourneroit
...etrangers.

...cerai pourtant pas d'établir cette écono-
...endue d'un vaſte territoire. Je la réſerve-
...es Provinces qui ſont les plus éloignées des
& où il eſt le plus difficile de convertir les
...argent, & je commencerois par l'eſſayer
dans

ces Provinces où la population & la cul-
lus languiſſantes.

une digreſſion ſur ce nouveau

bſerver qu'il eſt devenu très-pra-
euſe invention des étuves, puiſ-
cette invention, les difficultés & les
nſervation ont ceſſé.

un étuve publique dans chaque canton,
re qu'aucun contribuable à cette étuve n'en
s éloigné que de trois ou quatre lieues; ce
our chaque étuve un diſtrict de dix-huit ou
quatre lieues de circonférence.

Chaque village du diſtrict donneroit un état de ſes moiſſons, que l'on vérifieroit. Il donneroit auſſi un plan de ſes ſoles, & on ſe procureroit l'arpentage de ſes autres terres, avec ſpécification de leurs qualités. Si le ſyſtême des trois ſoles étoit reçu dans le Pays, & qu'il y eût égalité de terres en labour, & de terres à fourrage, la contribution ſeroit d'un cinquieme des moiſſons en froment & en ſeigle, & le village s'abonneroit ſur ce pied pour dix ans.

Il feroit la répartition ſur le même pied pour cinq ans, & la renouvelleroit au bout de ce terme.

S'il y avoit plus de terres en grains qu'en autres productions, la proportion changeroit en faveur du cultivateur, depuis les deux onziemes juſqu'au dixieme. Si, au contraire, il y avoit moins de terres labourées que d'autres, la proportion changeroit au profit du Prince, depuis les trois neuviemes, deux neuviemes, juſqu'au

opulence, & les Etats leur prospér[illegible] la qualité des
que les peuples furent moins vexé[illegible]
que la nature même de la co[illegible] contingents de
cultivateurs à leur sol, & ar[illegible] mi-Décembre,

Que dans les Pays où le[illegible] fraix. L'étuveur
encore une partie notable [illegible] un magasin voisin
pare les terres où sont é[illegible] le gardien. Chaque
& celles où elles se paye[illegible] & au rabais, mais non
une différence sensible [illegible]. L'étuveur seroit tou-
des autres; & si, da[illegible] dixieme, soit un douzie-
Seigneurs économes [illegible] grains qu'il étuveroit &
rentes sont en nat[illegible]ble des pertes par incendies,
trouvent bien, le[illegible] ne pourroient arriver que
le Seigneur, par[illegible] un mauvais étuvement.
état de garder [illegible] la quantité de grains que con-
avantageuse. [illegible], & le tout seroit à la disposi-

Si cette éc[illegible] pourroit le faire transporter où
toire, il en [illegible] ou le faire consommer sur les
Prince & [illegible], ou par des ouvriers employés
que l'ab[illegible] mais il n'en feroit vendre en dé-
denr[illegible] le prix des grains seroit au-dessus du
l'ét[illegible] qui seroit l'objet d'un réglement
di[illegible]
a[illegible]

[illegible] moyen d'un pareil arrangement, les
[illegible] Souverain recevroient une augmentation
[illegible]nsidérable; mais un avantage certain
[illegible], seroit l'encouragement de l'agricul-
[illegible]vorable à la population. Il est clair que
[illegible] vignobles ne pourroient être mis sur ce
[illegible] faudroit y retenir la méthode des contri-

aires. Les ſeules proviſions publiques
gaſins dont je viens de parler, &
s grains qui ſervent le plus ordi-
rriture des hommes.

ons ſeroient auſſi difficiles que ſeroit
on-valeur d'une denrée auſſi précieuſe.
it à quoi ſe monteroit l'abonnement de cha-
ge; on ſauroit le nombre des villages reſſor-
à chaque étuve; le profit de l'étuveur ſeroit dé-
miné; le déchet de l'étuve bien connu; le prix fixé,
au-deſſous duquel il ne devroit pas ſortir un boiſſeau
de grain des magaſins. Où pourroit être la mauvaiſe
foi des régiſſeurs? Dans la ſurvente du bled au-delà du
prix fixé? On y pourvoieroit encore, en défendant,
ſous de grieves peines, aux étuveurs, de refuſer du
bled à qui que ce fût, lorſqu'il parviendroit à un certain
prix, & de le vendre pour une ſeule obole au-deſſus
de ce prix. D'ailleurs, il y auroit des magaſins par-
ticuliers, qui ſeroient, en quelque ſorte, le contrôle de
ceux du Prince, & dont l'adminiſtration ſeroit abſolu-
ment libre.

Dans le cas d'une mauvaiſe recolte, il ſeroit libre à
chaque communauté de payer ſa contribution en ar-
gent, au prix fixé pour l'ouverture des magaſins pu-
blics. L'étuveur recevroit cet argent, & auroit en bé-
néfice le déchet de l'étuve.

On conçoit que les eſtimations devroient ſe renou-
veller tous les dix ans, & qu'elles devroient être fai-
tes avant l'adjudication des étuves.

J'ai déja dit qu'un pareil arrangement ſeroit favora-

ble à l'agriculture la plus utile. J'en citerai une preuve qui mérite attention. Un Officier principal du Canton de Fribourg, dans un mémoire que j'ai ſous les yeux, dit en termes exprès : » L'expérience démontre, que plus » le payſan eſt chargé de cens en bled, & plus il ſeme » pour les payer en nature ».

La méthode que je propoſe ſeroit donc un moyen infaillible pour remettre en crédit la culture des grains là où elle a été abandonnée en grande partie, parce que l'impôt en argent ſe joignant aux fraix de cette culture, & aux riſques du bas brix, laiſſoit trop à la charge du cultivateur, & produiſoit une double diſproportion qui ne pouvoit manquer de le ruiner.

Mais avant d'établir cette impoſition par-tout indifféremment, il faudroit faire bien des recherches qui ſont encore à faire, & ſur-tout il faudroit voir comment dans les années d'abondance, où il ne ſortiroit rien des magaſins royaux, il ſeroit fait des fonds pour les dépenſes annuelles du Gouvernement. Peut-être qu'après des obſervations continuées pendant pluſieurs années, on trouveroit qu'il n'y en auroit aucune où les magaſins publics ne fuſſent vuidés dans quelque partie d'un grand territoire, ſoit pour le ſoulagement des régnicoles, ſoit pour l'exportation à l'étranger.

Mais c'en eſt aſſez ſur un projet qui ne peut être perfectionné que d'après l'expérience & un grand nombre d'obſervations qu'on n'a point encore faites, tant a été négligé juſqu'ici tout ce qui intéreſſe le plus directement la ſubſiſtance des peuples.

C'en eſt aſſez encore pour prouver qu'en certains

le Souverain peut être très-utilement, & ſans inconvénient, le diſtributeur immédiat des denrées de premiere néceſſité.

SEPTIEME QUESTION.

N'y a-t-il point de bornes aux ſoins que le Magiſtrat doit donner à l'amélioration du territoire; & s'il y en a, quelles ſont-elles ?

L'enthouſiaſme eſt le fléau qui compenſe, chez les peuples raiſonneurs & actifs, les inconvénients qu'ont ailleurs l'ignorance & la pareſſe. Une vérité, démontrée depuis peu, prend le deſſus ſur toutes les autres qui devroient être ſes égales, & ſon deſpotiſme devient une ſource d'abus auſſi féconde que peut l'être l'erreur. Et qu'eſt-ce en effet que l'erreur dans les matieres d'adminiſtration, ſinon une regle de conduite bonne en ſoi, & fondée en raiſon, mais qui n'eſt point modifiée comme elle devroit l'être par d'autres regles également bonnes, & que devroient fournir la connoiſſance exacte des rapports qu'il y a entre les différentes parties de l'adminiſtration, & celle des circonſtances ou faits particuliers, qui, en changeant ou modifiant l'état des choſes, rendent mauvais ce qui ſeroit bon dans d'autres circonſtances, & en ſuppoſant d'autres faits, & bon, ce qui ſeroit mauvais ailleurs, ou dans un autre temps!

C'eſt-là ce qui, aux yeux des perſonnes chargées actuellement de l'adminiſtration, rend très-pitoyables

ble à l'agri… …s spéculatifs, qui
qui mérite … …t-là auſſi ce qui
de Fribo… …s ſpéculatifs contre
dit en… …qui le font.
» le pa… …; mais qui donc a
» pou… …ans aucun Pays, tout
… …e, ou bien il faudroit
in… …es Pays, d'où réſulte-
l… …e béatitude qui n'eſt pas
… …t pas non plus que, dans
… …données, tout ſoit auſſi
… …eroit poſſible, ou bien il
… …e la fortune. Si elle conti-
… …ger les circonſtances avec le
… …arité qui aura été établie, il
… …ra de moyens pour changer
… …du changement arrivé dans les
… …erre ſouffre de la paix qui l'a pré-
… …uivre, parce que tout n'eſt pas
… …guerre auſſi avantageuſement qu'il
… …aix ſouffre à ſon tour de la guerre
… …qu'il reſte de la premiere, & qu'il
… …autre bien des choſes qui diminuent
… …la paix devroit produire.
… …dans tous les rapports des temps &
… …mais rien ne pourra ni ne devra être
… …gulier, tant que les hommes ſeront hom-
… …terre ſera ce qu'elle eſt.
… …nous qu'il ne faut pas tendre à toute

l'amélioration poſſible? Nullement; mais que toute l'amélioration poſſible n'eſt pas la perfection, & que vouloir obtenir la perfection dans un point, c'eſt aller au-delà de l'amélioration poſſible, & produire, par conſéquent, la détérioration dans d'autres points.

C'eſt-là ce que ne conçoit pas l'enthouſiaſte, parce qu'il ne ſe paſſionne que pour un objet, & néglige tous les autres. Il voit toute la proſpérité publique dans cet objet unique, & écarte les autres intérêts de la ſociété, ou en les méconnoiſſant, ou en les dénaturant.

Si vous écoutez quelques Agromanes, ils vous perſuaderont qu'un Etat eſt une grande famille, dont le chef a l'inſpection générale de tous les biens & de toutes les perſonnes, avec le droit de faire ſa part à chaque individu, & de lui preſcrire le genre de travail le plus utile à toute la famille.

Ainſi, dans ce ſyſtême, qui a pour but de donner à un territoire la plus grande valeur poſſible, on ne tient aucun compte, ni de la liberté, ni de la propriété. Mais comme celle-ci fait mouvoir les bras, & que celle-là les fortifie, un ſyſtême auſſi beau feroit de tous les citoyens autant de ſtatues de pierre, & la terre ne deviendroit elle-même qu'un rocher, ſous les pieds appeſantis de pareils cultivateurs.

Je ne dis pas qu'aucun Agromane ait établi, en termes exprès, un ſyſtême auſſi complet, & auſſi abſurde dans ſa perfection. Mais combien de ſpéculations très-ſcientifiques nous conduiroient à cette abſurdité, ſi, après les avoir adoptées, nous voulions être conſéquents!

Une loi agraire, qui morceleroit les grands héritages, feroit, sans doute, un grand coup frappé en faveur de l'agriculture. Mais il faudroit assurer son exécution, en faisant d'autres loix pour empêcher les collatéraux de succéder aux branches éteintes, & pour interdire aux cultivateurs toute inégalité d'industrie & de bonheur, & toute ambition d'acquérir.

Des loix qui fixeroient la culture la plus convenable à chaque arpent de terre, seroient encore un merveilleux moyen de porter l'agriculture à sa perfection. Mais qui feroit ces loix? Et quand elles seroient faites, comment obéiroit-on à la nécessité de les changer? Si elles devoient être invariables, il faudroit donc ordonner à la terre de produire toujours les mêmes choses dans une abondance & une qualité égales; il faudroit défendre à la population de s'accroître & de diminuer; il faudroit fixer immuablement la consommation des citoyens & des étrangers; enchaîner enfin la variabilité de toutes les choses humaines & physiques.

Disons donc que les non-valeurs sont nécessaires ou inévitables dans toute économie, comme l'est le vuide dans le système de l'univers; & en considération de cette nécessité fatale, consentons que la liberté & la propriété soient des bornes sacrées, que ne puisse jamais franchir le Magistrat suprême dans les soins qu'il donnera à l'amélioration du territoire soumis à son inspection.

Il ne faut ni exiger que tous les hommes soient

actifs & utiles, ni vouloir impérieuſement que toutes les terres ſoient en plein rapport.

Tous les degrés d'activités, depuis celui qui épuiſe & détruit, juſqu'à celui qu'on appelle déja pareſſe ou indolence, doivent ſe trouver, & ſont utiles dans une grande ſociété; mais de plus, il eſt inévitable qu'il y ait de l'inaction, ou une moindre action, ſoit à raiſon de la ſeule diverſité de caracteres & de circonſtances, ſi le Souverain ne violente pas les individus, ſoit à raiſon du découragement & du déſeſpoir des citoyens, s'ils voyent que la néceſſité du travail leur eſt impoſée par la volonté d'un homme.

Celui même qui, de plein gré, excede ſes forces, & eſt content, ſent, avec plaiſir, qu'il ſeroit en ſon pouvoir de ne rien faire, ou de faire moins, & ſe propoſe de ſe repoſer un jour. Car, encore une fois, l'homme eſt un animal pareſſeux. Otez la liberté du choix, ou l'eſpérance pour l'avenir, & il n'y aura plus d'activité ſpontanée. Les hommes ſe remueront, parce que vous le voudrez; mais ils n'agiront pas, ou ce qu'ils feront ſera peu de choſe.

Mais dès que l'activité ne peut être commandée, il y a des bornes néceſſaires à l'amélioration du territoire, que peuvent procurer les ſoins du Souverain. Il doit tout faire par de ſages réglements, qui levent les obſtacles, que des réglements peuvent lever, & par des encouragements, qui faſſent ſurmonter les autres; mais qu'il n'eſpere pas un ſuccès complet. Quand il parviendroit à la perfection, ce ne ſeroit que pour un inſtant;

Une loi agraire, qui morceleroit les g
ges, ſeroit, ſans doute, un grand coup f
de l'agriculture. Mais il faudroit aſſure
en faiſant d'autres loix pour empêch
de ſuccéder aux branches éteintes, &
cultivateurs toute inégalité d'indu
toute ambition d'acquérir.

Des loix qui fixeroient la
ble à chaque arpent de terre
veilleux moyen de porter
Mais qui feroit ces loix
comment obéiroit-on
elles devoient être
donner à la terre
ſes dans une abo
droit défendre
nuer ; il faud
tion des cit
la variabili
ques.

Diſo
inévit
dans
cer
p

APITRE XV.

...verain ne doit pas favoriſer la meilleure ...re poſſible, mais celle qui, étant la plus com... tible avec l'état de ſociété, eſt en même-temps la meilleure que cet Etat puiſſe comporter.

LE ſouverain Magiſtrat, ai-je dit, eſt obligé de faire tout ce qui dépend de lui pour aſſurer la ſubſiſtance de ſes ſujets en général, & pour qu'ils l'ayent dans la proportion qu'exige l'état de ſociété. Cette clauſe n'eſt point une extenſion du premier devoir dont je me ſuis occupé juſqu'ici; c'en eſt une reſtriction, laquelle devient l'objet d'un ſecond devoir que j'ai exprimé ainſi: L'intérêt & le devoir du Souverain exigent qu'il rempliſſe le premier objet, ſans déranger la proportion que requiert l'état de ſociété.

Il eſt, ſans doute, bien prouvé, puiſque je trouve cette aſſertion dans beaucoup d'excellents Traités, que plus la terre eſt partagée, ou plus il y a de propriétaires, mieux elle eſt cultivée, & plus elle produit. Je n'objecterai point que la diverſité phyſique des terroirs, & la néceſſité d'une grande variété de productions, peuvent motiver des exceptions à cette regle. Cette objection m'obligeroit à des diſcuſſions d'économie, dans leſquelles je ne dois point m'engager. J'admets donc cette maxime comme démontrée; mais je n'en conclus pas

qu'il y ait un ſeul Souverain qui doive favoriſer la plus grande diviſion poſſible de ſon territoire.

Suppoſons cette diviſion faite avec une exactitude mathématique, & conſidérons-la dans ſes effets.

Chaque homme eſt propriétaire d'autant de terre qu'il en peut cultiver de la maniere la plus avantageuſe, & qu'il lui en faut pour vivre avec ſa famille.

Or, la culture la plus avantageuſe eſt, ſans contredit, celle qui ſe fait toute entiere à bras d'homme.

Chaque propriétaire a donc très-peu de terre; & quand il a vécu de ſon produit pendant une année, il ne lui reſte rien, ou preſque rien, que la néceſſité de recommencer les mêmes travaux pour vivre encore avec la même parcimonie.

De cette maniere, il n'eſt pas douteux que la culture ne fût auſſi parfaite qu'il eſt poſſible, & qu'un territoire ne fût auſſi peuplé qu'il pourroit l'être; mais qu'arriveroit-il?

En premier lieu, nous verrions arriver par-tout ce qui arrive en partie dans les Pays de vignobles, où la culture approche le plus de la perfection. Beaucoup de travail, peu de profit en ſuperflu, miſere affreuſe & générale au moindre accident qui dérangeroit ce plan trop exactement compaſſé. Les inſectes, les débordements, le feu, les météores, attaqueroient le néceſſaire étroit de cette foule d'hommes, & toute diminution dans la récolte en feroit mourir de faim une partie. Car nul citoyen ne pourroit en aider un autre; ou ſi quelqu'un plus favoriſé de la nature, avoit quelque ſuperflu, il faudroit qu'il le donnât par charité, ou le

prêtât ſans intérêt, pour n'en avoir la reſtitution que lorſqu'il ſe trouveroit avec ſon obligé dans le cas contraire au premier. Car nul homme n'auroit aſſez pour s'obliger à une redevance annuelle.

Tel fut peut-être en grande partie le motif de la loi qui, chez les juifs, proſcrivit le prêt à intérêt.

Il devoit être taxé d'inhumanité chez un peuple qui partageoit également, entre beaucoup d'individus, & en très-petites portions, un territoire peu étendu.

Si l'on ne m'a pas trompé, il y a un Pays en Europe où l'agriculture eſt parvenue à une ſi grande perfection, & où tout eſt, pour ainſi dire, ſi ſerré, que toute négligence, tout malheur cauſent la ruine d'un cultivateur; & que c'eſt faire une grande amélioration, que de planter en une année une centaine de ſaules.

C'eſt l'image du territoire que nous ſuppoſons avoir été mis ſur le pied le plus avantageux à la culture & à la population.

En ſecond lieu, nul propriétaire n'auroit un ſuperflu qui méritât ce nom, puiſqu'il devroit garder l'abondance d'une année pour ſuppléer à la diſette d'une autre. Conſéquemment nulle contribution fixe pour le ſervice du public; nul revenu ſur lequel on pût compter: d'où naîtroit l'impoſſibilité d'entretenir ſur le ſuperflu national un corps d'hommes oiſifs & mobiles, qui fût toujours prêt à défendre le territoire, & qui, dans l'intérieur, maintînt la paix & le bon ordre.

En troiſieme lieu, il n'y auroit gueres plus de ſuperflu de temps que de biens. Tout homme devroit ou travailler toujours, ou être toujours prêt à travailler;

qu'il y ait un ſeul Souverain qui doive fa
plus grande diviſion poſſible, de ſon territoir

Suppoſons cette diviſion faite avec un
mathématique, & conſidérons-la dans ſes

Chaque homme eſt propriétaire d'a
qu'il en peut cultiver de la maniere la
ſe, & qu'il lui en faut pour vivre ave

Or, la culture la plus avantageuſe
dit, celle qui ſe fait toute entiere à

Chaque propriétaire a donc trè
quand il a vécu de ſon produit pe
ne lui reſte rien, ou preſque rie
recommencer les mêmes trava
avec la même parcimonie.

De cette maniere, il n'eſt p
ne fût auſſi parfaite qu'il eſt p
ne fût auſſi peuplé qu'il po
veroit-il ?

En premier lieu, nous
qui arrive en partie dan
la culture approche le
de travail, peu de pr
& générale au moi
plan trop exactemen
dements, le feu, le
faire étroit de cer
tion dans la récol
Car nul citoyen
quelqu'un plus
perflu, il fau

vent

l'augmentation des facilités
ite & moins pénible.
d'accord avec
les cul-
ſont aſſez
, compen-
nées.
s intérêts exige
lorſqu'il reſtera
es cultures les plus

ible, que de preſcrire
qui leur tourneroient à
même-temps mal ſervir la
roit ſon vrai domaine, qui
ires; que même ce ne ſeroit
ſi qu'elle ſollicite la plus grande
re le nombre des aiſés & celui
on doit conclure qu'il eſt peu hu-
e nombre des heureux pour augmen-
lheureux.

aſſez dit ſur cette matiere, pour pouvoir
la preuve & le développement des maxi-
viens d'établir. On va en retrouver une
s le Chapitre ſuivant.

de leur combinaiſon nous verrons découler les regles les plus ſages de l'économie publique. Nous ne diſons point : Il faut que la terre produiſe tout ce qu'elle peut phyſiquement produire ; nous ne dirons pas non plus, il faut que la population ſoit auſſi grande qu'il eſt poſſible ; car nous ſentons déja que l'une & l'autre de ces regles ſapperoient les fondements eſſentiels de toute ſociété.

Mais nous dirons : Il faut que la terre produiſe autant qu'il eſt poſſible ; qu'elle produiſe à la faveur d'une culture qui, outre la ſubſiſtance du cultivateur, fourniſſe celle du propriétaire oiſif, & encore un ſuperflu que le cultivateur même, ou le propriétaire, puiſſe céder à la ſociété pour ſes dépenſes communes.

Toute culture n'eſt pas bonne à proportion de ce qu'elle fait produire à la terre, mais à proportion de ce produit, de la balance qu'il doit y avoir entre les différents produits, du moindre travail, & des moindres fraix qu'elle exige, de l'aiſance qui reſte au cultivateur, & du bénéfice net qui revient au propriétaire, tant pour lui que pour la ſociété.

Cette maxime fournit la matiere de pluſieurs combinaiſons beaucoup plus faciles qu'elles ne le paroiſſent ; puiſque l'argent, étant la meſure commune du temps, du travail & du produit, il ne reſte à balancer que l'intérêt du propriétaire, celui de l'humanité, eu égard à la population, & celui de l'Etat, relativement auſſi à la population, & au plus grand produit net.

Mais quand nous examinerons la choſe de plus près, nous trouverons encore que tous les intérêts ſe trouvent

vent réunis pour ſolliciter l'augmentation des facilités qui rendront la culture plus parfaite & moins pénible.

Que l'intérêt du propriétaire eſt auſſi d'accord avec celui d'humanité & de l'Etat, pour conſeiller les cultures les moins lucratives, dès quelles le ſont aſſez pour donner un produit net au propriétaire, compenſation faite des bonnes & des mauvaiſes années.

Que cependant la réunion des mêmes intérêts exige qu'on n'entreprenne ces cultures que lorſqu'il reſtera des bras que ne pourront occuper les cultures les plus avantageuſes.

Que ce ſeroit exiger l'impoſſible, que de preſcrire aux propriétaires des cultures qui leur tourneroient à perte, & que ce ſeroit en même-temps mal ſervir la ſociété, puiſqu'on diminueroit ſon vrai domaine, qui eſt l'aiſance des propriétaires; que même ce ne ſeroit pas ſervir l'humanité, puiſqu'elle ſollicite la plus grande proportion poſſible entre le nombre des aiſés & celui des mal aiſés; d'où l'on doit conclure qu'il eſt peu humain de diminuer le nombre des heureux pour augmenter celui des malheureux.

J'en ai déja aſſez dit ſur cette matiere, pour pouvoir ſupprimer ici la preuve & le développement des maximes que je viens d'établir. On va en retrouver une partie dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE XVI.

Qu'un Souverain ne doit pas favoriſer l'accroiſſement de la maſſe des ſubſiſtances au préjudice de la maſſe de l'aiſance, & ſans égard à ce qu'exige d'inégalité dans les fortunes, la forme du Gouvernement. Regles particulieres pour chaque Gouvernement.

LE troiſieme devoir du Prince eſt de régler ſur la forme du Gouvernement dont il eſt le chef, les meſures qu'il prendra pour aſſurer la ſubſiſtance de tous ſes ſujets. Car, ainſi que je l'ai dit, il doit y avoir une proportion entre les moyens de ſubſiſtance : & cette proportion ne doit pas ſeulement être compatible avec l'état de ſociété ; elle doit encore varier ſuivant les différentes formes du Gouvernement.

Où l'égalité légale eſt la baſe du Gouvernement, il doit y avoir des eſclaves, ou des habitants non citoyens ; car l'égalité eſt illuſoire & impoſſible, où l'un travaille pour l'autre, par la néceſſité de ſubſiſter d'un ſalaire. Si tous les ſujets ſont libres & citoyens, où l'égalité n'eſt pas la baſe du Gouvernement, ou elle ne l'eſt que de nom, où chacun travaillant pour ſoi, & vivant de ſon travail, à peine il exiſte une ſociété ; il n'y a point de Gouvernement, ou il eſt ſans vigueur au-dedans, & ſans force au-dehors.

C'eſt donc très-mal-à-propos que, depuis l'abolition de la ſervitude, on cherche encore l'égalité que vantoient ſi fort les anciens, dès que l'on confond la qualité de ſujet avec le titre de citoyen. Dans l'une & l'autre ſuppoſition, l'égalité eſt impoſſible, ou ne peut ſe trouver que chez les Sauvages.

Mais en retranchant cette prétention outrée d'une égalité impoſſible, on trouve ce qui en approche le plus dans les Républiques, & c'eſt-là auſſi que les fortunes doivent s'éloigner le moins de l'égalité. C'eſt-là qu'il y auroit beaucoup d'inconvénient à en ſouffrir de trop grandes, & que toutes peuvent être réduites par les ſubdiviſions à la plus grande médiocriré, ſans que l'Etat en ſouffre. Cependant cette médiocrité doit auſſi avoir des bornes; car il doit reſter une maſſe d'aiſance. Mais elle doit être aſſez partagée pour que nul citoyen ne puiſſe trop, & auſſi pour que les aiſés ſoient dans un nombre proportionné à celui des mal-aiſés. Il vaut donc mieux que chaque aiſé le ſoit moins, & qu'il y en ait un plus grand nombre. Delà l'utliité du partage des domaines en un grand nombre de parties médiocres; utilité qui ſe multiplie par le plus grand produit des domaines ſous la direction plus attentive d'un plus grand nombre de maîtres.

C'eſt donc dans les Républiques que l'état de ſociété permet la plus grande ſubdiviſion des biens; mais il ne la permet pas également dans toutes ſortes de Républiques.

La démocratie ne veut que de l'aiſance dans les citoyens; mais autant & peut-être plus que le deſpotiſme,

elle peut ſouffrir des richeſſes très-grandes dans quelques-uns, parce que la multitude eſt toujours la plus forte contre les individus, quelle que ſoit leur opulence. Cependant l'accumulation des biens eſt ſans utilité, & n'eſt pas ſans danger dans ce Gouvernement, & elle doit d'autant moins être favoriſée, qu'étant inutile, elle a ſes déſavantages naturels à un plus haut point dans un petit territoire que dans un grand. La diviſion doit donc y être favoriſée, juſqu'au point où elle ne laiſſe aux citoyens qu'autant d'aiſance qu'il leur en faut pour être vraiment ſociables.

Dans l'ariſtocratie, les grandes fortunes ſont plus dangereuſes que dans la démocratie, parce que, dans les grands, elles ſeroient jointes à d'autres avantages, qui, de chacun d'eux, pourroient faire un chef du peuple révolté contre le pouvoir de pluſieurs, & que, dans le peuple, elles pourroient produire l'impatience d'un joug que tiendroient ſur des têtes trop hautes & trop fortes des hommes trop petits & trop foibles. L'opulence a ſa fierté autant & plus que la naiſſance & le pouvoir, & un ſujet convient mal à des maîtres moins riches que lui.

Mais ici les proportions ne ſont pas les mêmes que dans la démocratie. L'aiſance eſt néceſſaire dans la claſſe du peuple, & rien au-delà n'y doit être favoriſé. Une plus grande aiſance eſt néceſſaire dans l'ordre des grands, & la ſubdiviſion doit y avoir des bornes plus étroites que dans la claſſe inférieure. Qu'il réſulte des non-valeurs de la plus grande maſſe de biens dans chaque famille, c'eſt un inconvénient, non de la choſe même,

puiſqu'un homme ſuffit à un domaine aſſez grand, mais de la diverſité des caracteres ; & cet inconvénient ne doit point entrer en comparaiſon avec l'intérêt du Gouvernement, qui ſollicite l'indiviſion des fortunes, autant qu'elle eſt néceſſaire pour ſoutenir les grands au-deſſus du peuple. C'eſt-là la baſe de l'ariſtocratie, puiſque nul homme n'eſt grand que par un avantage ſemblable à celui qui rendit Pharaon propriétaire de tout ſon territoire. Celui qui nourrit d'autres hommes eſt par-là même le ſupérieur de ceux qu'il nourrit, & de tous ceux qui appartiennent à la même claſſe. Les Athéniens le ſavoient bien ; auſſi vouloient-ils que les riches épuiſaſſent cette ſupériorité par l'excès de leur dépenſe ; & s'ils ne le faiſoient pas, ils les ruinoient par les amendes. Si ce moyen étoit trop lent ou inſuffiſant, l'oſtraciſme les vengeoit d'une ſupériorité trop bien établie, ou trop durable.

Ce ſeroit donc la plus folle des loix, que celle qui, dans une ariſtocratie, favoriſeroit ſans diſtinction la diviſion illimitée des fortunes.

La Monarchie eſt la ſeule forme du Gouvernement ſous laquelle on n'ait rien à craindre de la grandeur des fortunes particulieres & privées, parce qu'au-deſſus du citoyen, le plus opulent eſt toujours le Monarque, dans les mains duquel afflue la maſſe infiniment plus grande de l'aiſance nationale.

Mais remarquez que j'ai dit, *les fortunes particulieres & privées*, pour exclure celles qui ſeroient publiques, comme l'eſt la fortune du Monarque, ſi je puis m'exprimer ainſi. Car, dans le ſujet d'un Monarque, ce ne ſe-

roit pas une fortune privée que l'opulence, à laquelle ſe joindroit l'aiſance d'un grand nombre d'arriere-ſujets. Cette aiſance, qui eſt le domaine public, ne doit reſſortir qu'au chef de la ſociété; & s'il eſt quelque part des ſujets qui diſpoſent de cette aiſance, ils ne ſont plus ſimplement ſujets; ils ſont Monarques ſous un autre Monarque, & la grandeur de leur fortune peut être auſſi dangereuſe que le ſeroit dans une ariſtocratie l'opulence exceſſive d'un grand, ou d'un citoyen ſubalterne. Tel fut le vice du Gouvernement féodal, qu'on maudit dans un Pays, parce qu'il y eſt détruit, qu'on bénit dans un autre, parce qu'il y a pris le deſſus ſur la Monarchie.

C'eſt ainſi que l'on encenſe les Rois & les Tyrans, tant que dure leur puiſſance, & qu'on les déchire, lorſqu'ils ne ſont plus. Rome révéra Numa, & abhorra toujours la Royauté qu'elle avoit bannie en haine du ſeul Tarquin.

Mais écartons cette diſtinction entre les fortunes publiques des citoyens qui participent à la ſouveraineté, & les fortunes privées ſur leſquelles repoſe ſans trouble la véritable Monarchie. Cette diſtinction n'a plus lieu, puiſqu'où exiſtent les premieres, la loi conſacre leurs droits émules de la ſouveraineté parfaite, & qu'où elles n'exiſtent pas, la loi s'oppoſe à leur établiſſement. Je ne parle donc ici que des fortunes particulieres & privées, & je répete que, ſous un Monarque, leur grandeur n'eſt pas dangereuſe, comme elle l'eſt dans tous les autres Gouvernements.

La raiſon de cette différence eſt bien ſimple. Dans

l'ariſtocratie, aucun Grand n'a dans ſa main la maſſe de l'aiſance publique. Elle eſt plus ou moins dans la main de tous les Grands. Mais la main la plus forte, ſi elle l'eſt ſans proportion, peut la ſaiſir toute entiere.

Dans la Démocratie, l'aiſance publique eſt encore moins dirigée vers un centre unique, ou ſoit le lieu qui en uniſſe toutes les parties, & qu'une ſeule main puiſſe tenir. Chaque citoyen diſpoſe de la ſienne; & celui qui ſeroit aſſez riche pour s'attacher beaucoup de citoyens, ſe les attacheroit avec leur aiſance. Il deviendroit Monarque, & oppoſeroit des forces unies à des forces éparſes.

Sous un Deſpote, il n'y a point de propriété, & conſéquemment point d'aiſance. Ainſi le Deſpote tient tout & ne tient rien. Il faut pourtant qu'il laiſſe beaucoup à ſes ſujets; mais il peut ne rien laiſſer à chacun d'eux.

Aucun d'eux ne peut donc lui rien donner; car il prend où il peut, & quand il veut. La loi ne conſacre point la deſtination des différentes portions de biens, des unes au néceſſaire des citoyens, des autres à leur aiſance, du ſurplus au ſervice public, parce que, dans un pareil Etat, il n'y a point des loix, ou que, s'il y en a, on ne les connoît que ſous le maſque de la force.

La puiſſance du Deſpote eſt donc fondée toute entiere ſur la faculté qu'il a de ſoudoyer, & ſur l'habitude de craindre que ſes eſclaves ont contractée. Cela poſé, quiconque ſera aſſez riche pour ſoudoyer, aſſez hardi pour le faire, aſſez habile pour diſſiper une crainte par une autre, ou pour y ſubſtituer l'amour & l'eſpé-

rance ; quiconque, dis-je, ſera parvenu à ce point, ſera un rival dangereux pour le Deſpote. Il aura dans ſa main l'aiſance des ſujets dont il ſe ſera rendu le protecteur ; ou s'il ne ſe fait ſuivre que par des malheureux, il aura pour lui toutes les facultés des ſujets qui n'auront point de défenſeur contre lui. S'il n'abuſe pas de ſon pouvoir, & qu'il promette liberté & propriété, il fera un traité que n'avoit point fait le Deſpote, & dont les clauſes ſeront ſon titre pour diſpoſer d'une maſſe d'aiſance, à condition de ne toucher, ni à la liberté, ni à la propriété. Le grand inconvénient du deſpotiſme eſt donc qu'il laiſſe un traité avantageux à faire entre ſes eſclaves, & le libérateur qui s'offrira à eux. Sa foibleſſe eſt dans l'excès de ſon pouvoir, qui ne peut ſubſiſter que par l'égalité entre les opprimés.

Dans la Monarchie, au contraire, il n'y a point la matiere d'un traité avantageux entre les ſujets & un nouveau chef, qui voudroit ſupplanter le premier.

Permettra-t-il la propriété & la liberté ? C'eſt de quoi jouiſſent déja les citoyens d'une Monarchie. Promettra-t-il de les laiſſer jouir de toute leur aiſance ? On ne le croiroit pas, puiſque les beſoins publics réclament, dans tout état, l'aiſance des citoyens, comme ſolde du patriotiſme, & leur ſuperflu, comme domaine public.

Offrira-t-il le partage des terres & des biens, ou la ſubſtitution des pauvres aux riches dans la jouiſſance du produit net ? Il armera contre lui tous les aiſés, qui moralement doivent être les plus forts, & n'armera pas pour lui tous les pauvres, dont la plupart regarderont

comme impoſſible la révolution qui les éleveroit au rang de leurs Seigneurs, & abaiſſeroit ceux-ci au rang de ſimples cultivateurs.

L'eſpérance d'une pareille révolution ne pourra être que pour un petit nombre, & n'entrera jamais que dans les cœurs de quelques forcenés, aſſez nombreux pour bouleverſer une Ville, trop foible pour ébranler une Monarchie.

Il eſt donc vrai, & il le ſera toujours, que, ſous un Gouvernement monarchique, nulle fortune particuliére, quelque grande qu'elle ſoit, ne peut mettre la conſtitution en péril.

Ainſi la politique, qui veille pour la durée & la ſolidité du Gouvernement, peut voir avec indifférence l'accroiſſement des fortunes par l'accumulation des richeſſes dans les familles.

Pour la population en général, il n'y a en ceci d'inconvénient, qu'autant qu'il y a de différence, pour le produit réel, entre la régie du propriétaire & celle du fermier, &, ſi les fermes ſont très-vaſtes, autant que la culture d'un domaine médiocre doit être ſupérieure à celle d'un grand domaine.

Supprimez ces différences, & il n'y en aura plus pour la population entre les territoires où il y a de grands domaines unis, & celui où il n'y en a point. Car enfin, tout ce que produit la terre ſe conſomme; & ſi l'on veut parler des ſignes, tout ce que reçoit un riche propriétaire, il le dépenſe, ou une douzaine de moindres propriétaires ne le dépenſeroient non plus avec le même caractere. Or, les différences que nous venons de re-

marquer, la législation peut les réduire à rien, par des réglements qui n'affecteront, ni la liberté, ni la propriété.

Les longs baux, qui ne pourront être réfiliés qu'au bout d'un certain temps, & à condition que le propriétaire lui-même faſſe valoir pour ſon compte & à ſes riſques pendant le reſte du bail; les longs baux, dis-je, égaleront au moins l'induſtrie du fermier à celle du propriétaire.

Une proportion un peu différente dans les impoſitions pour les grandes fermes & pour les médiocres, au déſavantage des premieres, opérera inſenſiblement la diviſion des métairies.

Reſte l'intérêt que peut avoir la ſociété à ce que le luxe qui naît des richeſſes, ne dénature pas ſes denrées pour les convertir en ſuperfluités; reſte encore l'intérêt qu'elle peut avoir à compter quatre ou cinq citoyens aiſés, au-lieu d'un ſeul citoyen opulent.

Ce ſont deux intérêts très-réels, & que, juſqu'à un certain degré, il eſt impoſſible de méconnoître. Mais un intérêt du Gouvernement monarchique, qui peut contrebalancer ceux-là, ſi l'excès ne produit pas le déſordre, c'eſt que la liberté civile dédommage les ſujets de la liberté politique, dont ils ne jouiſſent pas.

Un autre intérêt de la Monarchie eſt, qu'il y ait un ordre intermédiaire entre le trône & le peuple; que l'aiſance abonde dans cet ordre, & qu'on y trouve auſſi la richeſſe, afin que, ſinon les individus, du moins l'ordre réuniſſe tous les motifs de conſidération qui font impreſſion ſur le peuple, & captivent ſon reſpect.

Ces deux intérêts contrebalancent les deux autres avec tant d'avantage, qu'en mettant à part l'excès qui ſeroit un abus, il reſte décidé que l'inégalité des fortunes eſt néceſſaire à une Monarchie, & que ce ſeroit en connoître mal la nature, que de vouloir établir, dans un grand Empire, cette économie détaillée & minucieuſe, qui, pour tirer parti de tout, ſacrifieroit les mœurs nationales & l'eſprit de la conſtitution à une régularité meſquine, & aux petits profits d'une culture, qui ne ſera jamais parfaite dans un grand territoire, & qui même ne pourroit l'être ſans les plus grands inconvénients.

Nous ne ſommes pas des Chinois, & l'infanticide nous fait horreur. Des colonies ſeroient une reſſource. Mais, avant qu'elle devienne néceſſaire, ou qu'elle ſoit épuiſée, ne ſongeons point à faire des loix, ſur-tout laiſſons à une grand machine plus d'aiſance dans ſes mouvements que n'en doit avoir une piece d'horlogerie. C'eſt ſur la forme de l'adminiſtration qu'il faut travailler pour la rendre auſſi peu défavorable qu'il eſt poſſible au vœu de la nature, & auſſi favorable à l'induſtrie qu'elle peut l'être. Quand nous y aurons réuſſi, quelques ſiecles ſuffiront à peine pour le développement des effets que devront produire des cauſes générales, & il ſera temps pour lors de penſer à ce qu'il reſtera à faire.

Mais s'en occuper dès à préſent comme d'objets preſſants, c'eſt, par des meſures prématurées, gâter ce qu'on a de bon, pour lever un obſtacle éloigné à une perfection dont on n'approchera peut-être jamais.

Les baux à long terme peuvent être utiles; j'en ſuis déja convenu. Mais pour qu'ils le ſoient, il ne ſuffit pas

d'ôter au fermier la crainte d'être haussé ou de perdre sa ferme; il faut avant tout lui ôter la crainte d'une imposition arbitraire; il faut lui donner l'aisance, sans laquelle on n'améliore pas. Voilà ce que le législateur doit faire avant tout, parce que lui seul le peut faire. Quant aux améliorations, c'est le propriétaire qu'elles regardent. On peut s'en rapporter à lui. Mais du moins ne vous mêlez pas des affaires d'autrui, avant d'avoir fait les vôtres. Quand vous les aurez faites, voyez ce qui en arrivera, & vous jugerez beaucoup mieux s'il est utile ou non que vous alliez plus loin.

Je cite cet exemple, comme celui qui m'est le moins avantageux. Si j'avois à combattre le projet déja suggéré de la division des terres, je le ferois avec bien plus d'avantage, puisqu'il attaque l'esprit de la constitution monarchique, & ne porte que sur une spéculation, dont le cas est encore éloigné de quelques siecles, si même il doit jamais exister.

Mais en parlant d'autres principes, je pense qu'il doit y avoir des bornes au nombre des grandes terres indivisibles, & que de sages loix doivent contrarier la réunion durable de plusieurs terres dans la main d'un seul citoyen.

Ces principes sont que l'ordre des propriétaires doit être nombreux, & qu'un citoyen très-riche est rarement plus utile qu'un citoyen aisé, ou médiocrement riche. Or un trop grand nombre de très-grandes terres, tourne à la diminution de celui des terres médiocres; & la réunion de plusieurs terres réduit aux services d'un individu, les services de plusieurs citoyens dont chacun seroit riche avec

un ſeul domaine. Ajoutez que, dans le cas ſuppoſé, c'eſt en pure perte pour l'Etat que l'inſpection mercenaire eſt ſubſtituée néceſſairement aux ſoins du propriétaire; que c'eſt en pure perte pour l'ordre que les économes mercenaires s'enrichiſſent aux dépens du grand terrier; & que ce n'eſt pas ſans préjudice pour l'Etat que le grand terrier qui ne peut demeurer que dans une terre, & qui ſouvent n'en habite aucune, épuiſe pluſieurs Pays par les contributions qu'il en tire, & empêcheroit le ſouverain Magiſtrat d'établir une juſte balance entre les Provinces, ſi c'étoit jamais un objet de ſes ſoins paternels.

Dans l'hypotheſe par laquelle j'ai expliqué mes maximes, & prouvé la poſſibilité de leur application, j'ai donné le projet de quelques loix, au moyen deſquelles j'ai cru que pourroient être établies à tous ces égards les proportions les plus convenables à une grande Monarchie.

Mais les maximes que j'ai eues en vue, ſont indépendantes de cette hypotheſe, & il eſt de la plus grande vérité, que, ſans nobleſſe, point de véritable monarchie, & que, ſans terres aſſorties à la ſupériorité & à l'eſprit de cet ordre, point de véritable Nobleſſe.

N'en concluons pourtant pas qu'il n'y ait de vraies Monarchies que celles qui ſont ariſtocratiques de droit; Il ſuffit qu'elles le ſoient de fait. Je m'explique, & je prie mes Lecteurs de faire une attention particuliere à ce que je vais dire.

Quand on parle de la Nobleſſe, la plupart des Politiques ſe rappellent de vieux contes qu'ils ont lus ſur

le Gourvernement féodal, & ſur le brillant & trop fameux miniſtere d'un Prêtre, que ſon intérêt arma contre les Grands, & à qui on fait l'honneur d'attribuer une révolution.

Dès lors il leur vient dans l'eſprit une foule de belles maximes ſur les dangers dont le pouvoir de la Nobleſſe menace la Royauté, ſur l'importance dont il eſt de la tenir dans l'abaiſſement, ſur la ſage politique qui l'attira à la Cour, où elle ne vint en foule que pour y prendre ſes richeſſes & ſon crédit.

Ces profonds raiſonneurs, qui croyent fermement que la Nobleſſe de tous les temps eſt la même, ne doutent point que celle d'aujourd'hui ne devînt auſſi dangereuſe que le fut celle d'autrefois, ſi on ceſſoit un moment de l'enivrer, & de la ruiner. Par la plus légere négligence à ſuivre le ſyſtême du Prêtre Miniſtre, ils voyent renaître de ſes cendres cette redoutable ariſtocratie, qui effaca, ou peu s'en fallut, la foible Royauté. Ils ne voyent que révoltes d'un côté, & oppreſſion de l'autre.

Mais arrêtons ces hardis raiſonneurs par une ſeule queſtion.

Savez-vous ce que c'étoit que cette Nobleſſe, qui, par ſa puiſſance, devint la rivale des Rois?

Ils répondent qu'ils le ſavent; que c'étoit le corps des Nobles conjuré contre la Royauté.

L'AUTEUR.

Ajoutez au corps des Nobles celui des Evêques & des Abbés; car le Clergé ne fut pas le dernier à frapper les Rois.

LE POLITIQUE.

D'accord. Mais que fait ceci à la queſtion que nous traitons ?

L'AUTEUR.

Comment imaginez-vous que les Prélats des deux ordres ayent pu outrager la Royauté, tandis qu'aujourd'hui ils ſont hors d'état de le faire, quoiqu'ils ſoient auſſi nombreux, & ayent aſſez bien conſervé leurs poſſeſſions ?

LE POLITIQUE.

C'eſt qu'il régnoit alors un eſprit de ſuperſtition, qui donnoit un crédit immenſe à cet ordre.

L'AUTEUR.

Fort bien. Mais il n'étoit pas non plus dépourvu de forces temporelles. Comment a-t-il perdu ces dernieres ?

LE POLITIQUE.

Par la diminution de ſes biens.

L'AUTEUR.

Je croyois avoir prévenu cette réponſe, en diſant que les biens du Clergé n'ont pas ſouffert une diminution conſidérable.

LE POLITIQUE.

Je vous dis, moi, qu'ils ſont conſidérablement diminués.

L'AUTEUR.

A la bonne heure. Mais concevez-vous qu'une riche Abbaye ſoit aujourd'hui plus puiſſante qu'un pauvre Prieuré.

LE POLITIQUE.

Je ne le crois pas. D'où je conclus que ce ne fut pas ſimplement par leur opulence que les Prélats ſe rendirent redoutables aux Rois ?

L'AUTEUR.

Il étoit donc inutile d'affirmer la diminution de cette opulence, & vous deviez plutôt chercher les cauſes de leur ancienne puiſſance dans la maniere dont ils poſſédoient leurs biens.

LE POLITIQUE.

Comment les poſſédoient-ils ?

L'AUTEUR.

A peu près comme les Rois poſſedent aujourd'hui leurs Royaumes ; c'eſt-à-dire, qu'ils poſſédoient biens & ſujets, avec une autorité preſqu'entiere ; & qu'entre leurs ſujets, ils avoient des Vaſſaux, qui étoient des citoyens aiſés, de braves guerriers, des ſoldats obligés à raiſon de leurs bénéfices, & bien réſolus, par honneur & par conſcience, à ſuivre leur banniere, & à combattre ſous leurs ordres.

Ils ont encore aujourd'hui des Vaſſaux, qui ne le ſont que de nom ; ils ont des cenſiers, qui ne leur doivent qu'un petit cens ; ils n'ont plus ni ſoldats, ni ſujets.

LE POLITIQUE.

Voilà de l'érudition. Mais quoi à nous mene-t-elle ?

L'AUTEUR.

A démêler la vérité dans un cahos de menſonges, &

à

à nous faire une idée juſte des cauſes & des effets.

Par l'eſprit de ſuperſtition, le Clergé eut un grand pouvoir ſpirituel, dont il s'arma contre les Rois, & pour le moins autant contre les Nobles.

Par le droit de la ſervitude & l'eſprit du vaſſelage, il eut une grande puiſſance temporelle, qu'il a perdue, quoiqu'il ſoit reſté le même. N'imaginez-vous point qu'il ait pu arriver la même choſe, & pis encore, à la Nobleſſe?

LE POLITIQUE.

Expliquez-vous; qui pourroit vous dévancer dans des routes ſi peu frayées?

L'AUTEUR.

L'eſprit du vaſſelage fut, pour l'ancienne Nobleſſe, ce que fut pour le Clergé l'eſprit de ſuperſtition, & ne confondez pas, je vous prie, le vaſſelage avec la ſervitude, comme l'ont fait beaucoup de gens qui prétendent nous inſtruire. Un vaſſal étoit un homme libre à tous autres égards; mais à raiſon d'un gage ou d'un bénéfice, & plus encore à raiſon de ſon ſerment, par honneur, & pour ne pas ſe couvrir de honte, il devoit à ſon Seigneur toutes ſortes de ſervices ingénus & militaires. Un ſerf étoit autre choſe, ce me ſemble?

LE POLITIQUE.

La diſtinction eſt juſte; qu'en concluez-vous?

L'AUTEUR.

Rien encore; mais je continue à établir des faits. La grandeur des Rois s'eſtimoit par le nombre de leurs

Vaſſaux ; c'étoit, à bien des égards, la meſure de leur puiſſance & de leur ſûreté. Les Vaſſaux des Rois en avoient eux-mêmes en plus ou moins grand nombre, ſuivant la conſidération dont ils jouiſſoient, plus encore que dans une juſte proportion avec leurs facultés.

Tout grand propriétaire avoit auſſi des vaſſaux; & comme le Seigneur répondoit de ſon Vaſſal au Roi & à la juſtice, qu'il en réſultoit des avantages pour la police, & un accroiſſement des forces militaires, la légiſlation étoit favorable à cette inſtitution, que les mœurs conſacroient.

C'étoit l'attribut des Nobles, d'avoir de grandes terres & un nombreux vaſſelage. Je parle de ces Nobles, que l'on qualifioit alors ainſi, que Charles-Magne n'aimoit pas, parce qu'il étoit moins noble qu'eux, à qui il préféroit ceux qu'on appelloit les médiocres, & qui étoient en ſi petit nombre, qu'une demi-douzaine d'entr'eux étant morte en Italie, on dit que la France avoit perdu ſa Nobleſſe.

Charles-Magne ne fut pas libéral envers cette Nobleſſe, à qui il reprochoit d'être fiere de ſa beauté & de ſa naiſſance, & de mépriſer les ſciences. Mais elle reprit le deſſus ſous ſon fils, & plus encore ſous ſes petits-fils.

Tous les emplois furent alors pour elle, & elle donna aux offices de Comtés & de Marquis, un prix qu'ils n'avoient jamais eu. Elle en obtint l'hérédité preſqu'abſolue, après que les déſordres des guerres civiles eurent forcé preſque tous les hommes libres à devenir vaſſaux. Un Roi voulut ôter à ces malheureux propriétaires la liberté du choix, ainſi que le prouve une loi par la-

quelle elle leur fut rendu. Ce Prince avoit, ſans doute, beſoin d'un privilege excluſif pour ſoutenir la concurrence avec les Grands, qui ſacrifioient tout au deſir de ſe faire un nombreux vaſſelage. Son plan fut déconcerté; & le vaſſelage des Grands accru ſans meſure, amena l'hérédité des Comtés, puiſqu'il mit les Rois dans la dépendance des Comtes & grands Vaſſaux, qui diſpoſerent dès-lors de toutes les forces militaires. Croyez-vous que cette Nobleſſe-là puiſſe être comparée à la nôtre?

LE POLITIQUE.

Je ne le crois pas; mais qu'étoit alors ce que nous appellons aujourd'hui haute & moyenne Nobleſſe?

L'AUTEUR.

Ce n'eſt pas-là de quoi il s'agit maintenant. Je vous dirai pourtant, que toute notre Nobleſſe deſcend, non de celle dont j'ai parlé, mais de ces hommes libres, qu'on força à devenir vaſſaux, & de ceux qui l'étoient déja.

Mais vous devez voir comment l'ancienne Nobleſſe put ſe rendre redoutable aux Rois. L'eſprit du vaſſelage fut pour elle ce qu'il fut pour le Clergé, & ce que fut encore pour celui-ci l'eſprit de ſuperſtition. Quoique le Clergé ſoit toujours le même, & qu'il reſte de la ſuperſtition, vous le craignez peu. La Nobleſſe n'eſt plus la même, & il ne reſte pas la plus foible étincelle de l'eſprit de vaſſelage; & cependant vous affectez de la craindre encore: n'eſt-ce pas vous rendre ſuſpect de mauvaiſe foi?

LE POLITIQUE.

Vous oubliez apparemment que, dans les derniers ſiecles, il y eut encore une Nobleſſe puiſſante, & qui donna bien des affaires aux Rois.

L'AUTEUR.

C'eſt que, dans les derniers ſiecles, les grands emplois retenoient quelque choſe de la nature des Comtés & des Duchés, que la Nobleſſe titrée & opulente avoit encore le moyen de s'attacher les Nobles moins riches & moins illuſtres, & que dans cet attachement entroit un reſte de l'eſprit national, c'eſt-à-dire dévouement de la part des ſimples Nobles aux intérêts de leurs protecteurs, vivacité de la part de ceux-ci à protéger & défendre, à quoi ſe joignoit autant de crédit & de moyens qu'il en falloit pour faire du bien. Mais remarquez que le nombre des grands Seigneurs ſe réduiſoit alors à celui des Gouverneurs de Provinces, des grands Officiers, & des Princes, tant nationaux qu'étrangers.

Dans des temps de trouble, celui-là pouvoit encore être grand qui étoit habile, heureux, & eſtimé pour ſes talents & ſes hauts faits.

Si donc votre Prêtre Miniſtre entreprit par ſyſtême de ruiner & de décréditer la Nobleſſe, en l'attirant à la Cour, ce fut un remede qui ne fut adminiſtré qu'après la guériſon de la maladie, & qui pouvoit être ſuppléé par des moyens beaucoup plus innocents, s'il étoit encore beſoin de prendre des précautions contre le petit nombre de grands Seigneurs qui reſtoient dans l'Empire. Avec les factions s'éclipſa cette prétendue grandeur,

qui, en elle-même, eût paru peu de choſe, ſi on l'eût comparée avec la maſſe de l'Etat. Mais c'eſt à quoi on ne penſa jamais, comme s'il n'y avoit aucune proportion déterminable entre la grandeur de l'Etat & celle des ſujets. On déclame donc, on ne raiſonne pas, quand on parle de ce que l'on appelle la grande Nobleſſe, qu'on en fait un corps, & que, pour la trouver dangereuſe, on la compare à l'ancienne Nobleſſe dont elle ne deſcend pas, & à laquelle elle ne reſſemble en aucune maniere.

Déclamez tant qu'il vous plaira contre ces anciens Ducs, les anciens Comtes, & tout le haut Baronnage du temps paſſé, nous n'y prenons aucun intérêt; ils furent nos oppreſſeurs, comme les vôtres, puiſque, par des circonſtances funeſtes, que, ſans doute, ils firent naître, nos peres furent forcés de devenir leurs vaſſaux, & ceſſerent d'être des hommes libres, n'ayant d'autre Seigneur que le Roi, & régis ſeulement en temps de paix, commandés en temps de guerre par ces mêmes Comtes, qui n'étoient que des Grands-Baillis, & qui devinrent leurs ſuzerains.

LE POLITIQUE.

Voilà une concluſion à laquelle je ne m'attendois pas; mais ce qui eſt arrivé, peut arriver encore.

L'AUTEUR.

Faites renaître l'eſprit du vaſſelage; rétabliſſez-le dans toute ſa vigueur; qu'il y ait des Nobles, en comparaiſon deſquels les autres Nobles croyent modeſtement être peuple; que dans la main de ceux-ci rentrent

la qualité de ſerfs, tous les vilains affranchis; qu'eux-mêmes ſe dévouent comme autrefois à la haute Nobleſſe, pour ſervir chacun ſon ſuzerain envers & contre tous; que de plus, il n'y ait ni grandes Villes, ni commerce, ni finance, ni troupes ſoudoyées : & je partagerai ſincerement vos allarmes. Tant que les cauſes n'exiſteront point, vous me permettrez de ne pas craindre les effets. Mais tant qu'il exiſtera des cauſes ſuffiſantes pour produire des effets contraires, & que je les verrai ſe multiplier & ſe fortifier, je craindrai, avec raiſon, l'excès oppoſé à celui dont j'ai prouvé la ceſſation.

Je craindrai que l'égalité générale, ſous un Monarque, ne faſſe naître le deſpotiſme oriental, ou ne renouvelle les émeutes populaires, les aſſociations Hanſéatiques, les cantonnements des Bagaudes, les projets républicains d'un Marçel & des Rochelois. Je craindrai que l'eſprit militaire ne devienne une avidité mercenaire ; que le courage ne ſe perde avec l'honneur ; que l'amour des richeſſes ne dénature tout ; que les terres elles mêmes ne deviennent des effets de commerce, & que tout ne ſoit livré aux plus avides, aux plus fripons, & aux plus mépriſables des citoyens, ou plutôt qu'ils ne deviennent tous également mépriſables.

LE POLITIQUE.

Il peut y avoir quelque choſe de vrai dans ce que vous venez de dire. Car tout excès a ſes inconvénients. Adieu.

Oui, ſans doute, tout excès, s'il eſt durable, peut amener la ruine de l'Etat. Mais je n'en connois point

de plus pernicieux que celui de la méfiance, qui porte un Souverain à ne mettre que de petits hommes dans les grandes places, ou à donner beaucoup d'importance aux petits emplois, pour réduire à rien ceux que les mœurs nationales ne lui permettent pas de conférer à des hommes ſortis de la fange.

Le premier de ces abus fit partie de la foible & tremblante politique des Empereurs Romains.

Nos peres ont vu s'établir le ſecond. Je le vois régner dans pluſieurs Cours, où il eſt la ſource de beaucoup de déſordres.

Mais il eſt des Princes aſſez petits pour ſe trouver gênés avec un homme qui a une conſiſtance perſonnelle & indépendante de leurs graces, & il en eſt d'aſſez aveugles pour vouloir s'affranchir de cette gêne ſalutaire.

Ailleurs, on a établi une méthode admirable pour réduire à rien la conſiſtance perſonnelle que pourroient avoir les Conſeillers du Prince.

Cette méthode a conſiſté à leur créer une grandeur factice, une fortune précaire, auprès de laquelle tout ce qu'ils ſont & tout ce qu'ils ont par eux-mêmes eſt peu de choſe.

Ainſi ils ſont réduits à n'être que des créatures du Souverain, lorſqu'ils devroient paroître devant lui avec la noble confiance que donnent la certitude de ne pas décheoir & des ſervices déſintéreſſés. C'eſt dans ces deux choſes que je fais conſiſter l'ariſtocratie monarchique. Où elles ne ſe trouvent pas, la démocratie aſſiege le trône, & l'avilit.

en qualité de ſerfs, tous les vilains affra
mêmes ſe dévouent comme autrefois
bleſſe, pour ſervir chacun ſon ſuzerai
tous; que de plus, il n'y ait ni grand
merce, ni finance, ni troupes ſoud
gerai ſincérement vos allarmes.
n'exiſteront point, vous me perm
dre les effets. Mais tant qu'il e
ſantes pour produire des effets
verrai ſe multiplier & ſe for
raiſon, l'excès oppoſé à celu
tion.

Je craindrai que l'égalit
que, ne faſſe naître le de
nouvelle les émeutes po
ſéatiques, les cantonne
républicains d'un Marc
que l'eſprit militaire
naire; que le coura
l'amour des richeſſe
elles mêmes ne de
que tout ne ſoit
pons, & aux pl
qu'ils ne devier

I

Il peut y a
venez de dir

Oui, fa
amener la

en ſeroit
que celle qui
côté entre les
es dépenſes né-
l'autre, entre ces
s revenus propres &
ient élevés. Ce ſeroit
Conſeillers du Souverain
trop ſouvent place à la
perdre, & qui tourne cette
e l'intérêt eſſentiel de l'Etat.
peuvent être miſes en prati-
grandes fortunes, un ordre diſ-
& la poſſibilité de décheoir dans
aveur. Or, tout cela ne ſe trouve
où il y a inégalité de naiſſance &

pas pour cela que la Nobleſſe ſoit un
ie; il faut qu'elle ſoit la premiere claſſe
mais quelle faſſe partie du peuple. L'a-

ver qu'autour du trône, & le
ours la compoſer.
tte claſſe n'ait d'au-
'on évite avec ſoin
nna naiſſance au Gou-
, entre le Prince & ſa No-
its & accrédités, qui, ſous
hommages, pour les reporter
rcepterent, & ſe mirent en poſ-
du loiſir & de l'aiſance des No-
C'eſt dans ce loiſir & cette aiſance
ſſe, & diſponibles au gré d'un ſeul hom-
te la puiſſance monarchique, & c'eſt-là
Monarque ne doit partager avec qui que ce

s ne concluons pas des inconvénients que pro-
t l'oubli d'une regle auſſi eſſentielle; ne concluons
s, dis-je, que cette aiſance & ce loiſir d'un ordre
voué au métier des armes ſoient une choſe funeſte. Chez tous les peuples guerriers, le loiſir honorable, qui n'eſt point ſans aiſance, fut le pere nourricier de la bravoure; & chez tous les peuples bien policés, la bravoure fut le partage de ceux que leur fortune & leurs prérogatives légales intéreſſoient particuliérement à la défenſe de l'Etat, & au maintien de la conſtitution. Où il en eſt autrement, tout eſt précaire plus ou moins, & tôt ou tard l'eſprit mercenaire doit prévaloir & tromper la confiance qu'il avoit uſurpée, après avoir ruiné l'Etat par les progrès de l'avidité & le décroiſſement proportionnel de l'honneur.

Mais … cette matiere, &
qui … qu'il n'étoit beſoin,
ſeille… … re la preuve des maxi-
l…
ind…
v…

CHAPITRE XVII.

… analogie entre la forme du Gou-
… des différentes manieres de ſubſiſter,
… opposition entre les claſſes relativement à
… tion de l'Etat.

… ons au quatrieme devoir des Souverains, ou à … quatrieme regle qu'ils doivent ſuivre relativement … ſubſiſtance des peuples. Je l'ai développée dans … remarque ſuivante.

» Enfin, ai-je dit, la maniere dont il peut être » pourvu à la ſubſiſtance des citoyens, n'eſt point in» différente. Elle eſt très-variée dans tout Etat un peu » etendu. Mais toute maniere de gagner ſa ſubſiſtan» ce, n'eſt pas auſſi favorable en elle-même que toute » autre, ni auſſi analogue à chaque conſtitution; & ce » doit être la regle d'une conduite très-différente, ſui» vant la différence des Gouvernements, du génie des » peuples, & du territoire qu'ils occupent.

Si ce que je viens de dire a l'air de la nouveauté, c'eſt une preuve que, juſqu'ici, on n'a gueres penſé à combiner, les unes avec les autres, les différentes par-

ties de l'économie politique, & que cette ſcience eſt bien loin de ſa perfection. Je me flatte cependant que, ſur le ſeul expoſé des maximes que je viens d'énoncer, la plupart de mes Lecteurs penſeront qu'elles ne ſont ni ſans fondement, ni ſans objet; c'eſt-à-dire, qu'elles réſultent de principes vrais, & que leur application eſt poſſible & peut être utile. Mais ce n'eſt point pour des idées vagues que je demande un aquieſcement confus & ſtérile.

Je dois fixer les idées que je veux faire naître, & prévenir les mépriſes par des applications qui mettront en évidence l'eſprit des maximes dont il s'agit.

Je citerai ici, avec confiance, l'exemple de l'ancienne Egypte, comme du Pays où la ſcience du Gouvernement dut naître de la nature même de l'homme & des choſes, & ne put être fondée ſur des maximes adoptées ſans examen, puiſqu'il ne paroît pas que les Egyptiens ayent eu d'autres maîtres dans cette ſcience, que la néceſſité, l'expérience & la réflexion.

Les Egyptiens, diſoit Hérodote, ſont diviſés en ſept états ou condition; ſavoir, les Prêtres, ceux qui font profeſſion de la guerre, les bergers, les porchers, les marchands, les interprêtes, & les mariniers. Il y a donc en Egypte ſept claſſes d'hommes, qui tirent leurs noms des métiers qu'ils exercent. Ceux qui font profeſſion de la guerre, ſont appellés Calaſires & Hermotybies. Les Hermotybies habitent ſix Provinces, & en ſortent au nombre de cent ſoixante mille hommes. Aucun d'eux n'apprend un art méchanique, mais tous s'appliquent à la ſcience de la guerre. Les Calaſires ſont

[illegible] hommes, lesquels fournissent [illegible] cinquante mille hommes, à [illegible] pas permis d'apprendre aucun mé- [illegible] la guerre, qu'ils apprennent de pere [illegible]

[illegible] comme Hérodote, si les Grecs [illegible] coutume des Egyptiens, d'autant [illegible] chez les Scythes, les Perses, les Lydiens, [illegible] les Barbares, on estime les gens [illegible] que leurs enfants, comme la plus [illegible] la moins considérable partie du peuple, & que [illegible] sont estimés les plus nobles, qui n'exercent [illegible] les arts méchaniques, & principalement qui font [illegible] des armes.

[illegible] donc une coutume reçue chez les Grecs, & sur- [illegible] chez les Lacédémoniens; &, comme eux, les Co- [illegible] ne font pas grand état des artifans.

[illegible], les gens de guerre étoient les feuls en Egyp- [illegible] avec les Prêtres, à qui, pour marque d'un hon- [illegible], on donnât à chacun douze arpents de [illegible], avec exemption de toutes charges & redevances.

Un même homme, difoit Socrate, ne peut pas ap- [illegible] tous les arts, & nous voyons que les Républi- ques tiennent dans l'avilissement ceux qu'on appelle for- dides, ou les arts méchaniques, parce qu'il leur pa- roit que ces arts affoibliffent le corps, & dégradent l'ame.

Si l'on veut fe convaincre de cette vérité, on n'a qu'à oppofer à l'ennemi deux corps d'armée, que l'on placera dans deux endroits différents; l'un compofé

d'ouvriers, & l'autre d'agriculteurs : qu'on leur demande enſuite ſéparement s'il faut défendre le plat Pays, ou l'abandonner à l'ennemi, pour ſe renfermer dans la Ville. On verra que les cultivateurs ſeront tous d'avis qu'il faut défendre le territoire, contre l'invaſion dont il ſera menacé. Les ouvriers, au contraire, voudront ſe retirer dans la Ville, ſans s'expoſer aux riſques d'un combat, & pour revenir à la vie ſédentaire & commode à laquelle ils ſont habitués. Socrate développoit une autre fois cette penſée, par une comparaiſon qui étoit toute entiere à l'avantage de l'agriculture.

Mais à quoi bon tout ceci, me dira-t-on, & où peut nous conduire cette digreſſion ?

Elle nous conduit à reconnoître la vérité de cette maxime : Que les hommes, à raiſon de leur naiſſance, de leur éducation & de leur profeſſion, ſont plus ou moins propres aux différentes fonctions qu'exige le ſervice public de la ſociété. Nous rapprocherons enſuite de cette maxime celle-ci, qui n'eſt pas moins vraie : Que les beſoins de la ſociété étant dans une certaine proportion entre eux, il doit y avoir la même proportion, ou à peu près, dans le nombre des citoyens animés d'un certain eſprit, & propres à certaines profeſſions.

Autre maxime que perſonne, je penſe, ne conteſtera.

Dans chaque Gouvernement, il domine un eſprit qui en fait le caractere diſtinctif, & d'où naît ſa plus grande & ſa moindre aptitude à certaines choſes, mais dont le principe eſt dans la claſſification des citoyens, & dans les mœurs comme dans le pouvoir de chaque claſſe.

Autre eſt l'intérêt du Gouvernement relativement à

[illegible] l'intérêt du Gouvernement & de la nation, [illegible] Mais le ſyſtême naturel eſt toujours meilleur, que l'intérêt du Gouvernement ne puiſſe accidentellement être uni à un intérêt collectif, et ſera que ce qui eſt favorable à l'un, ſoit favorable à l'autre.

De la diſcordance de ces deux intérêts naît la ſituation la plus dangereuſe dans l'ordre politique, puiſque l'intérêt collectif venant à être exalté par des circonſtances forcées, le Gouvernement devient chancelant, & que celui-ci ne peut ſe raffermir qu'en contrariant l'intérêt collectif, d'où naît un état de foibleſſe habituel.

La ſolidité du Gouvernement doit avoir la préférence ſur tout autre intérêt; en premier lieu, parce que, ſans elle, il n'y a point de tranquillité, ni d'harmonie intérieure; & en ſecond lieu, parce que le Gouvernement s'occupera toujours de ſon affermiſſement. Or, en ces matieres, ce qui ne peut manquer d'être, doit être, & il faut ſuppoſer que c'eſt auſſi le mieux.

Ces maximes pourront paroître abſtraites. Rendons-en la vérité ſenſible par des exemples.

Exiſter & pouvoir ſe défendre, ſont deux intérêts ſi étroitement unis, que le Créateur ne les a ſéparés dans aucune de ſes créatures. Ce ſont auſſi les deux premiers intérêts de toute ſociété. Mais ils ne ſont pas également dominants dans chacune.

Ici l'exiſtence eſt précaire, & le grand intérêt eſt de la conſerver & de l'accroître, pour qu'elle ne diminue pas. Là, l'exiſtence eſt aſſurée à un ſi haut point, que ſa conſervation, facile par elle-même, n'eſt qu'un in-

térêt du ſecond ordre, en comparaiſon de l'intérêt plus grand de ſe défendre contre les dangers externes.

Où l'exiſtence eſt le premier intérêt, le grand nombre doit être celui des citoyens qui travaillent à l'accroître; & comme ce ſont eux qui ſervent le mieux la ſociété, c'eſt en eux auſſi que doit réſider le plus grand pouvoir civil. Mais comme on ne doit pas eſpérer des hommes qu'ils faſſent deux choſes également bien, ce ne ſeront point ces mêmes citoyens qui défendront la ſociété en cas d'attaque, à moins qu'il n'y ait une grande analogie entre la maniere d'exiſter de la ſociété, & ſa maniere de ſe défendre. Mes Lecteurs me préviennent, & penſent déja aux Etats dont l'exiſtence artificielle eſt fondée ſur le commerce. S'il faut ſe défendre ſur terre, ces Etats ſentent leur foibleſſe, parce que la claſſe qui y domine eſt impropre à la guerre de terre. S'il faut ſe défendre ſur mer, il en eſt autrement : la guerre maritime eſt le triomphe des Etats commercants. Mais nul genre de guerre ne convient aux petits Etats qui ſubſiſtent du trafic par terre & des manufactures.

La Hollande, Gênes, Geneve, ſont des exemples que je ne cite que pour montrer à mes Lecteurs que j'ai les mêmes idées qu'eux.

Un Etat, qui connoît ſa foibleſſe, ne doit pas s'expoſer de ce côté-là. Autrement il ne ſe trouve plus de proportion entre ſes moyens & ſes beſoins. Tant que les Provinces-Unies emprunterent du beſoin d'exiſter leur courage & leurs forces, l'Eſpagne s'épuiſa en vain pour les aſſervir. Dès que leur exiſtence fut aſſurée de ce côté, & qu'elles ſe furent procuré, par le commerce &

la nation ; autre celui du Gouverne elles n'auroient
enſemble relativement aux autres . Dès qu'elles
tême national eſt d'autant mei' i n'y eut plus
Gouvernement eſt plus étroit . le nombre des
intérêt collectif ; en ſorte que balance la for-
ſoit favorable à l'autre. . mercantile né de

De la diſcordance de c . en comparaiſon de
tion la plus dangereuſe . naturelle n'étoit plus
l'intérêt collectif ver & le pouvoir moral des
tances forcées, le ' erçants devenu l'intérêt du
& que celui-ci ne oin d'exiſter, & par le crédit
térêt collectif, aiſe dans la ſuprême magiſtra-

La ſolidité , fit le caractere diſtinctif des
ſur tout aut eur donna la plus grande aptitude à
elle, il n'v par le commerce, & la moindre à
re ; & e e une Puiſſance de terre.
cuper Gouvernement fut, que les poſſeſſeurs
res ient auſſi les propriétaires de l'autorité.
fu collectif du Gouvernement & de la nation,
eur & de défendre l'exiſtence précaire de la
& ſon indépendance.

eux intérêts furent d'accord, tant que le beſoin
défendre fut moindre que celui de gagner, &
la bien.

Mais le beſoin de ſe défendre ayant pris le deſſus, de la maniere la moins analogue à l'autre beſoin, l'intérêt collectif ne fut plus d'accord avec celui du Gouvernement. Jean de Wit fut ſacrifié, & il y eut un Stathouder. L'intérêt collectif reprit enſuite ſa premiere nature, & le Gouvernement fut rétabli ; car le beſoin de ſe défendre

re étoit devenu nul. Mais on ſavoit que la guerre étoit l'écueil du Gouvernement établi, & on On fut pourtant aſſez mal aviſé pour s'y ſoin de ſe défendre l'emporta de nou- Gouvernement. Aujourd'hui ce- & concilie tous les intérêts. Mais argent; de l'autre, la force militaire. Ce qui diſpoſe de celle-ci, à voir ſi, en faveur grande exiſtence précaire, il aime mieux dé- , en quelque ſorte, d'une ſociété de négociants, ou , au riſque de diminuer cette exiſtence, il ne lui convient pas mieux d'augmenter le beſoin & les moyens de défenſe, pour accroître la force, & faire paſſer de ſon côté une plus grande portion d'autorité.

On peut cependant prévoir dans cet Etat un conflict de pouvoir diamétralement contraire à celui que l'on a vu, & que l'on voit encore dans d'autres Etats. L'ordre militaire, par l'avantage qu'il a d'être ſous un chef unique, gagnera ſur l'ordre commerçant, pour peu que celui-ci ſoit aſſez mal-adroit pour ne pas ôter à cet ordre rival les occaſions de ſe rendre néceſſaire.

Dans un autre Pays, que la mer ſépare de celui-là, l'exiſtence précaire fit jadis des progrès, que ne remarqua pas aſſez le Souverain. Elle étoit déja égale à l'exiſtence néceſſaire; & ceux ſur qui elle rouloit, avoient déja envahi plus de la moitié du pouvoir. Ils étoient déja dépoſitaires de tout l'argent, lorſque le Souverain croyoit encore gouverner la même nation qu'avoient gouvernée ſes prédéceſſeurs. Il ſe trompoit; & cette erreur lui coûta le trône avec la vie : elle acheva la

ruine de la Nobleſſe. Cependant, par l'influence que les loix conſerverent aux propriétaires ſur la légiſlation, l'exiſtence néceſſaire s'accrut autant & peut-être plus que celle qui étoit précaire, & le Gouvernement ne fut pas dénaturé, l'eſprit national ne changea pas entiérement. Mais peut-être le temps eſt venu où la claſſe des propriétaires va être aſſervie aux claſſes marchande, fabricante & rentiere, ou, par conſéquent, l'exiſtence naturelle diminuera au profit de l'autre. Peut-être vivrai-je encore aſſez, pour voir les ſuites de cette révolution.

Mais nos neveux verront le combat de la milice ſous un ſeul chef, contre le commerce, les fabriques, & les banques. Avant ce temps-là, viendra celui où toute la milice ſera mercenaire, & où l'on ne s'occupera que de commerce & d'invaſions marchandes.

Quelles flottes couvriront la mer? On oubliera la bataille des Arginuſes. Mais malheur aux Athéniens, s'il naît un Lyſander, & qu'il y ait encore des Spartiates!

Athenes, réduite à ſe défendre avec ſon exiſtence naturelle, ſe crut perdue, & le fut. Une flotte de moins n'étoit rien pour Sparte, parce que le caractere diſtinctif de ſon Gouvernement étoit l'eſprit militaire, joint au plus ſublime patrotiſme; ce qui ſuppoſe que l'exiſtence néceſſaire de Sparte étoit dans ſes enfants & dans ſes terres, & qu'elle n'avoit point d'exiſtence précaire, ou, qu'en comparaiſon de la premiere, celle-ci n'étoit rien.

Lycurgue avoit encore voulu ajouter un trait à ce caractere. L'eſprit de conſervation devoit en faire partie. Mais l'eſprit de conquête & de domination l'emporta; & s'il donna de grands ſuccès aux Spartiates, il leur

créa un intérêt qui dégénéra bientôt en un accroiſſement d'exiſtence, par lequel fut troublée l'ancienne proportion entre les beſoins & les moyens. Il fallut des flottes, qui furent ſouvent battues; pour armer des flottes, il fallut de l'argent, qu'on mendia chez les Satrapes d'Aſie. Bientôt les citoyens voulurent en avoir. Plutôt encore il fallut joindre aux guerriers citoyens de nouveaux citoyens, un nouveau peuple, qui n'eut pas les mœurs de l'ancien. Sparte parut plus grande que jamais, & ſa ruine avoit déja commencé par l'accroiſſement de ſes beſoins.

Ce ne ſont point des Spartiates que ces habitants des montagnes qui arroſent l'Europe. Mais il leur reſſemblent par l'impuiſſance de conquérir ſans ſe perdre. Ils leur reſſemblent par la facilité de ſe défendre, & encore un peu par leur pauvreté, qui n'offre aucun prix au téméraire qui entreprendroit de les conquérir.

Mais je trouve chez eux pluſieurs formes de Gouvernement; & cette variété m'interdit tout raiſonnement général ſur l'accord des divers intérêts du peuple & du Magiſtrat. Je m'arrête à une ſeule de ces Républiques, dont le Gouvernement eſt ariſtocratique. C'eſt auſſi la plus puiſſante & la plus conſidérée.

Là ce ſont la terre & les hommes qui ſont toute la puiſſance de l'Etat. Les hommes ne ſont rien ou preſque rien ſans terre; & c'eſt à proportion de ce qu'ils en poſſedent, qu'ils ont le pouvoir moral, ſans lequel il n'eſt point de ſociété. Tel eſt le vrai fondement de l'ariſtocratie; fondement comme limité, qui, dans aucun de ſes rapports, ne peut être ſouſtrait aux loix, ni dérobé à l'œil de la politique.

Heureux citoyens, ne vous laiſſez point ſéduire par l'amour des richeſſes ; ignorez ces calculs qui tendent à en faire naître la ſoif, en prouvant la néceſſité de gagner ; tirez de votre terre tout ce qu'elle peut produire ; fourniſſez encore une occupation acceſſoire à vos cultivateurs. C'en ſera aſſez pour accroître & maintenir la population de votre Pays. Mais ne mettez jamais votre intérêt à vendre beaucoup ; ce ſeroit renoncer à nourrir beaucoup de citoyens. Ne le mettez jamais à vendre des choſes précieuſes pour acheter les choſes viles, dont on ſe nourrit, afin d'augmenter le nombre de vos ſujets. Ce ſeroit mettre au haſard votre ſubſiſtance, qui peut être aſſurée, pour vous ſurcharger d'une exiſtence précaire ; n'ayez point l'ambition de vous accroître plus que ne le comporte votre territoire. Savez-vous ce qui en arriveroit? Votre économie intérieure s'arrangeroit ſur cette réplétion d'habitants ; & ſi la ſageſſe de vos voiſins venoit à vous la faire perdre, vous ne pourriez plus vous retrouver, & votre ruine ſeroit prochaine.

Que de grandes fabriques ne vous tentent point. Si elles s'établiſſoient chez vous, bientôt vous ne ſauriez plus où eſt le pouvoir. Il diminueroit dans les poſſeſſeurs des terres ; il s'accroîtroit dans ceux qui n'en auroient point ; & cet accroiſſement peu ſtable, inconnu dans ſa ſource, redoutable par la ſubordination de l'ouvrier au fabricant, mettroit vos loix en défaut, & produiroit une fluctuation funeſte dans la forme de votre Gouvernement. Penſez encore moins à faire de vos ujets, les facteurs de vos voiſins ; les profits de la fac-

ture dégoûtent de profits plus ſolides : le ſuccès vous mettroit en danger ; & ſeroit toujours médiocre. Mais, fût-il très-grand, ſes avantages pécuniaires ne vous dédommageroient pas de l'altération de vos mœurs, qui en ſeroit le premier effet. Que ſeroit-ce encore, ſi la race avide & indiſciplinable des facteurs s'emparoit d'une partie de l'autorité pour la dénaturer par ſon eſprit mercantile? Votre intérêt eſt de maintenir le Gouvernement de votre patrie tel qu'il eſt. Votre devoir n'eſt pas d'enchaîner chez vous plus de citoyens que votre Pays n'en peut nourrir. Ne perdez jamais de vue votre intérêt, & ne vous impoſez pas un devoir chimérique.

Je viens à cette nation, dans tous les temps fameuſe par ſa généroſité, & ſon amour pour ſes Rois. Elle eſt ſi grande, d'un tempérament ſi robuſte, que c'eſt peut-être l'irriter, que de lui parler de ſes maladies, lorſqu'elle ne les ſent pas encore. Evitons de l'effaroucher; & au-lieu de lui parler d'elle-même, parlons-lui des deux hommes qu'elle admira tour-à-tour, & dont les principes ont tant influé ſur ſa fortune, ſur ſes mœurs, ſur ſa conſtitution. J'en dis peut-être trop ; car bien des gens croyent que ſa conſtitution eſt inaltérable.

Le premier des hommes dont je veux parler, étoit un citoyen du premier ordre, par ſa naiſſance & la poſſeſſion d'une propriété légale. L'économie domeſtique, dont il avoit conſacré les fruits à ſon Roi, à ſon ami, avoit été pour lui l'école de l'économie publique. Parvenu à la direction de la branche la plus importante de cette derniere économie, il voulut que les terres

acquiſſent la plus grande valeur poſſible par une bonne culture, & encouragea celle-ci par la liberté & l'aiſance qu'il s'efforça de procurer aux cultivateurs. Le commerce & la fabrication naiſſoient, dans ce plan, de l'agriculture, à laquelle ils étoient ſubordonnés comme des ſerviteurs à leur maîtreſſe. L'empire des mœurs reſtoit aux propriétaires des terres, qui, par leur naiſſance & leur éducation, méritoient le mieux de conſerver cet empire dans une Monarchie, dont le Chef étoit le premier de leur ordre, leur modele, le garant de leurs prérogatives, l'objet d'un amour privilégié, & durable, puiſqu'il étoit intéreſſé.

Le Miniſtre, & le bon Roi qu'il ſervoit, voulurent qu'une ſage parcimonie réglât dans cet ordre ſa générosité naturelle; ils travaillerent à le préſerver des malheurs qu'entraîne le faſte; ils tournerent en ridicule la folle vanité, qui échangeoit des terres & des châteaux contre l'attirail périſſable d'un faſte inutile.

Enfin, l'exiſtence naturelle d'un vaſte Empire parut à ces deux hommes devoir être l'objet unique de leurs ſoins, parce qu'en la rendant auſſi grande qu'elle pouvoit l'être, ils élevoient la Monarchie à un degré de grandeur auſſi haut que l'Europe & ſa population poſſible le pouvoient comporter. Ils voyoient encore dans ce plan, auſſi ſimple que magnifique, l'équilibre maintenu dans les mœurs, la gradation des ordres conſervée, la préférence aſſurée aux fonds de terre, la dignité légale liée aux attributs les plus eſſentiels de la Cité, l'aiſance perpétuée là où devoient auſſi ſe perpétuer la volonté de ſervir l'Etat, & les talents néceſſaires pour

le bien ſervir ; cette aiſance partagée, comme elle ſe partage naturellement entre les habitants des Provinces, & ſubſtituée en grande partie à la ſolde; le tréſor public déchargé par-là même, & ſe rempliſſant cependant avec plus d'ordre & de facilité par les contributions des cultivateurs, que par les extorſions détaillées de la maltôte ; l'indépendance de toute la ſociété priſe enſemble, fondée ſur l'avantage naturel qu'elle avoit de ſe ſuffire à elle-même ; l'autorité du Gouvernement garantie par un ordre nombreux, dont l'élite étoit appellée à la partager, & dont tous les membres avoient intérêt de la maintenir ; le caractere national fixé au point le mieux aſſorti avec le génie du peuple, qui ne ſe trouvoit contrarié par une police vigoureuſe, que pour ſe porter avec plus de force vers les objets qui pouvoient contribuer le plus à la gloire & à la proſpérité de la nation.

Voilà ce que le bon Roi & ſon Miniſtre voyoient dans leur plan d'économie publique. On croit généralement aujourd'hui qu'ils voyoient bien. Mais peu de gens croiront qu'ils viſſent tout ce que je viens de dire qu'ils voyoient.

Le brigandage d'une minorité & d'une régence mal-affermie diſſiperent les fruits les plus apparents de cette ſage économie; & les ſucceſſeurs du Miniſtre agricole furent bien-loin de pénétrer la profondeur de ſes vues. Enfin, un Roi ambitieux monta ſur le trône ; & la foibleſſe qu'il eût d'être ſeul grand, ou de ne rien voir de grand qu'il n'eût créé, lui fit chercher ſes coopérateurs dans la derniere claſſe du peuple.

De cette claſſe ſortit cet autre homme, dont j'ai promis de parler. Il avoit vécu de gages aſſurés par un brevet, & ne connoiſſoit point la précieuſe propriété, qui ne donne que par petites parties & ſeulement au travail aſſidu. Il faiſoit donc cas de l'argent beaucoup plus que des biens réels, dont il eſt le ſigne; & de cette premiere erreur de ſon cœur, jointe à l'erreur non moins grande de ſon maître ſur la vraie grandeur, & à la méchanceté-infernale d'un rival furieux, naquirent tous les vices de ſon adminiſtration.

Il falloit de l'argent à ſon ambitieux maître; il en falloit beaucoup, pour exécuter tous les projets que lui ſuggéroit, pour ruiner l'économe, le Miniſtre ſanguinaire: il fallut donc donner à l'adminiſtration la forme la plus propre à attirer l'argent, & non la plus favorable à la création des biens réels, & au maintien des mœurs nationales; mais l'intérêt de celle-ci, loin d'être un obſtacle, devenoit un motif de plus pour tout bouleverſer. Le Roi ambitieux avoit juré, dans le délire de ſa vanité, que nul ne ſeroit ni grand ni riche que par lui; qu'il feroit des eſclaves titrés de tous ceux qui pouvoient être libres, & que la ſervitude entreroit dans la maiſon par le toit.

L'économe fut donc bien-loin d'avoir des ſcrupules ſur le déplacement qu'il alloit produire dans les fortunes particulieres. Il n'en eut pas même ſur la métamorphoſe d'une partie conſidérable de l'exiſtence néceſſaire en une exiſtence précaire & amiſſible.

Pour faire des ſaignées plus abondantes, ſans trop affoiblir le patient, il falloit lui donner la fievre. La

circulation lente, mais réguliere, qu'entretenoit un commerce ſubordonné à l'art créateur, lui parut ramener trop rarement le ſang de l'Etat aux endroits d'où on le tiroit pour remplir le baſſin immenſe où tout devoit déſormais être puiſé, faſte public & particulier, ſolde de troupes, gages d'Officiers ſans nombre, ſubſides, fraix immenſes de guerres ruineuſes, penſions alimentaires, récompenſes faſtueuſes, établiſſements plus ſomptueux qu'utiles.

Oui, ſans doute, vous fûtes un grand homme pour faire le mal, vous qui trouvâtes l'art de déranger le cours de richeſſes, pour déplacer l'abondance, & accumuler ſans ceſſe de nouveaux tréſors dans le lieu où ils devoient s'abymer ſans ceſſe.

Vous dites : Que l'agriculture ſoit l'eſclave du commerce & des manufactures ; que celles-ci ne ſe bornent point à donner une valeur nouvelle à nos denrées ; qu'elles faſſent vivre des millions d'hommes dans des Pays lointains par l'emploi de leurs productions ; que les cultivateurs quittent la charrue devenue moins féconde ; que les propriétaires quittent leurs terres, dont le produit à baiſſé ; que tout prenne une forme nouvelle pour attirer l'argent, que la politique repouſſera pour le faire circuler dans des canaux où je puiſe arbitrairement, pour qu'une partie de la nation mange un pain étranger, pendant qu'elle enverra au-dehors de précieuſes frivolités ; que les campagnes deviennent déſertes au profit des Villes, dont mes avides émiſſaires aſſiegent les portes ; que tout le ſuperflu que je ne puis prendre, l'aiſance même dont je dédaigne le ſacri-

mains qui me ſont ou-
miſe les rançonner deux
& vous fûtes obéi. Mais
ce que vous avez fait!
agriculture a été avili; & mal-
peuple, nous achetons ſou-

enchantements, il reſte encore
qui offre le prodige d'un arbre
leur. Nos agriculteurs le nour-
partie avec leur argent, & partie
ger. Mais celui-ci vient tous les
abondance; & vos colonies ſans ter-
un Pays inculte, décroiſſent dans la

notre richeſſe, ne l'eſt plus. Les terres
biens éternels & toujours croiſſants, ſou-
à peine la concurrence avec les biens les plus
& qui décroiſſent continuellement. Notre
n'eſt plus en nous-mêmes, & ne dépend plus
de nous. Vous l'avez miſe dans le goût paſſager &
changeant des nations étrangeres pour nos fabriques &
nos arts les plus frivoles, dans quelques branches de
commerce toujours précaires, dans des poſſeſſions loin-
taines, qui peuvent toujours nous manquer.

Si la fortune nous enleve ces choſes, ſans que notre territoire ſoit entamé, ſans que notre population ſoit ſenſiblement diminuée, nous nous croyons perdus, & nous le ſerons en effet. Mais n'eſt-ce pas-là avoir échangé des fonds gras & fertiles, contre des monts de

ſable qui ſont le jouet des vents? Ne vous récriez pas contre cette comparaiſon, par laquelle j'accuſe de ſtérilité ce que vous avez regardé comme des ſources de richeſſe. J'ai déja dit, & je le répete encore, que tant qu'il reſte un arpent de terre en friche ou en mauvaiſe valeur, & que les manufactures & le commerce ne nous mettent pas en état ou dans la néceſſité d'acheter plus de bled que cet arpent n'en produiroit, le commerce & les manufactures ne produiſent point un gain national, & leur effet ſe borne à convertir en ſubſiſtance précaire & en exiſtence factice, une ſubſiſtance propre & une exiſtence néceſſaire.

Mais ſi le commerce & les manufactures occupent un grand nombre d'hommes, & que ce nombre, ou un plus grand encore, manquent à l'agriculture & aux fabriques moins brillantes qui en naiſſent & l'encouragent; ſi pendant qu'on achete de la ſoie pour faire de belles étoffes, on vend du chanvre aux cordiers étrangers; ſi l'on achete du bled, parce que la culture en a dépéri, par le vil prix & la gêne, je vois une diminution très-réelle de nos richeſſes; & tout le fruit de vos opérations ſe réduit au déplacement de ce qui en reſte. Sans doute, vous l'avez prévu, puiſque vous l'avez néceſſité. Voyons ſi vous pourrez du moins le juſtifier.

Vous vous applaudiſſez en voyant de grandes Villes, où il n'y avoit autrefois que des bourgs, & vous croyez avoir fait une belle choſe en accumulant dans ces Villes l'argent & la conſommation, les plaiſirs & les vices. Tout cela groſſit, dites-vous, les revenus du

Souverain, embellit l'Empire, attire les étrangers, facilite les reſſources.

Pour une Ville qui s'eſt agrandie, j'en trouve pluſieurs qui ſont devenues des Bourgs, & pluſieurs Bourgs qui ne ſont plus que de mauvais Villages. Or, la population eſt d'autant plus grande & plus durable, qu'elle eſt plus également repartie. Les hommes, en ſe preſſant, s'étouffent. De plus, la culture y gagne, auſſi-bien que les mœurs.

Quant au pouvoir moral, il a paſſé des campagnes dans les Villes, avec les richeſſes & la population: eſt-ce un bien? Nemrod me répondra que, pour aſſervir les hommes, il faut bâtir des Villes. Les anciens Francs me diront, que les Villes ſont des filets ou des priſons. Auxquels croirai-je? Ni à Nemrod, ni aux Francs: car les Villes Hanſéatiques ſurent ſe ſouſtraire à la domination de leurs Seigneurs, & une puiſſante Ville n'eſt pas l'endroit où, dans un temps de trouble, on reſpecte le plus l'autorité légitime; c'eſt ſouvent celui où ſe forment les premiers projets d'indépendance.

Mais laiſſons-là le lieu, pour parler des perſonnes. La claſſe des cultivateurs a fourni des habitants aux Villes. Si nous avons égard à la ſtabilité des ſujets, ce n'eſt par un gain pour l'Etat. L'aiſance ſans luxe contagieux, a été remplacée par la richeſſe mal-aiſée, qui habite les Villes, où les citoyens ſont eſtimés pour ce qu'ils veulent & peuvent, & non pour ce qu'on leur arrache; ceci ne paſſera pas non plus pour une amélioration.

A la richeſſe des Seigneurs terriers, qui ne penſoient point à gagner, a ſuccedé la richeſſe, toujours impar-

faite, de ceux qui ſont métier de gagner, ſans rien produire; c'eſt-à-dire, en rançonnant les acheteurs & les vendeurs.

Cet art, ſans doute, amoncele le métal; ce qui paroîtra fort beau à ceux qui l'aiment : mais je ne vois point de profit clair pour l'Etat, & je cherche en vain le citoyen qui lui conſacre ſon temps & ſon aiſance; tribut dans lequel conſiſte pourtant eſſentiellement la force interne & externe de la ſociété.

A l'autorité des Seigneurs ſur leurs payſans, a ſuccedé celle des marchads ſur les fabricants, des fabricants ſur les ouvriers, des négociants ſur leurs écrivains & mariniers, des Magiſtrats municipaux ſur un plus grand nombre de Bourgeois. On me dira que l'humanité y a gagné, parce qu'un Gentilhomme eſt toujours un tyran, quand il peut l'être. C'eſt ce que je n'examine pas : mais je conçois que ce prétendu tyran n'eſt qu'un homme contre pluſieurs; qu'il n'y a point de ligue à craindre entre lui & ſes ſujets, & que, pour ſon intérêt, l'homme qui eſt ſeul contre pluſieurs, doit reſter attaché à celui à qui tous obéiſſent, & ne peut ſe cantonner. Il en eſt autrement d'une Magiſtrature municipale, qui forme un Gouvernement régulier & populaire. L'alliance exiſte déja entre le peuple & ſes chefs. Ainſi il ne leur manque, pour devenir une ſociété parfaite, que la volonté ou le pouvoir, ou tous les deux enſemble. Pluſieurs circonſtances peuvent donner le pouvoir. La volonté le ſuivra de près, parce qu'où regne l'amour du gain, là exiſte un vœu ſecret contre la dépendance, qui eſt un titre de contribution, & qui ne

... une protection facile à ſuppléer:
... uniforme du commerce. Or il ne
... trouvée que dans le droit de ſe gou-
...

... les citoyens avides de gain, vient
... des citoyens prodigues de leur aiſance,
... premiere l'emportera ſur l'eſprit de l'autre;
... la ſociété ſera, non plus dans l'aiſance
... des citoyens, mais dans le revenu public ſur
... ira payer le loiſir & la volonté, & fournir
... encouragements à ceux dont les fruits mercenai-
... remplacer ceux que rendoient auparavant
... l'ambition, l'amour de la patrie & même
... déſœuvrement. Delà la néceſſité de forts ſub-
... qui contrediront violemment l'amour du gain de-
... general; delà enſuite le mécontentement, l'émi-
... la diminution des mariages, & la révolte, con-
... laquelle il ne reſtera point de reſſources.

Mais je dois m'arrêter ici. Ce que j'ai dit ſuffit pour faire comprendre que, dans tout Etat, l'intérêt de la conſtitution exige une proportion entre les différents moyens de ſubſiſter, ou entre les portions du peuple que diſtingue les unes des autres la maniere dont elles fourniſſent à leurs premiers beſoins. Si je ne me ſuis pas trompé, la Monarchie la plus floriſſante peut être dénaturée, & périr enfin par l'accroiſſement des manufactures & du commerce, & la diminution réelle ou ſeulement proportionnelle à un certain degré de la valeur des terres & du pouvoir moral des propriétaires. C'eſt par l'altération des mœurs que doivent ſe manifeſter

les commencements de cette révolution. Examinez, comparez, & jugez-vous.

CHAPITRE XVIII.

Suite du Chapitre précédent.

Des professions infructueuses, quoiqu'occupées du luxe.

JE n'ai point encore épuisé la source féconde d'observations importantes que peut fournir le seul énoncé du quatrieme devoir des Souverains, relativement à la subsistance des peuples.

Le dirai-je, & les sages me le pardonneront-ils, si je le dis? On connoît la moitié, plus de la moitié même de l'administration publique, quand on a bien étudié les rapports de la subsistance avec la morale, & l'influence réciproque du Gouvernement sur les moyens de subsistance, & de ces moyens sur le Gouvernement. C'est avilir les hommes, dira-t-on, que de dire, qu'en les envisageant de ce côté, on en voit plus de la moitié. Je n'en conviens pas, & je réponds que ce ne sera un avilissement qu'aux yeux de ceux qui ont placé la dignité de l'homme où elle n'est pas.

Mais quoiqu'en me prévalant de cette observation, je puisse, sans rompre le fil de mes raisonnements, parcourir toutes les parties de l'administration, je me bornerai ici à quelques remarques sur l'utilité & les

inconvénients des différentes manieres de ſubſiſter.

J'entends dire très-ſouvent, & je dis quelquefois : Tel métier, tel art, telle manufacture, telle branche de commerce eſt précieuſe, parce qu'elle fait vivre un grand nombre d'hommes.

Si cette raiſon eſt ſuffiſante, je ſuis autoriſé à dire : la mendicité eſt une belle profeſſion, puiſqu'elle favoriſe beaucoup de monde.

Qu'on ne m'oppoſe point la comparaiſon d'une occupation quelconque avec une oiſiveté inutile. Car ſi vous en exceptez l'exemple & le danger plus ou moins grands pour les mœurs, je ne vois point de différence entre ne rien faire, & faire des riens. Qu'un homme, avec une image à la main, vienne me demander deux ſols, & que je les lui donne pour une image dont je n'ai que faire, ou que je les lui donne par charité, quelle différence y a-t-il entre ces deux manieres de ſubſiſter, qui, toutes deux, ſe réduiſent en derniere analyſe à m'eſcamotter une petite portion de mon aiſance, pour en acheter une portion de ce qu'a produit le travail d'autrui ?

Exanimez tous les métiers & tous les genres d'induſtrie, dont le produit peut être comparé à l'image dont je viens de parler, & vous trouverez toujours la même reſſemblance entre les profeſſions dont l'objet eſt auſſi frivole, & la mendicité qui demande en pur don. Les premiers donnent un rien, qui pouvoit n'être pas. Pour ce rien, je donne une partie de mon ſuperflu, qui devient le néceſſaire de celui qui la reçoit.

Mais, direz-vous, il y a dans les profeſſions que vous frondez

frondez, accroiſſement de valeur & de débit pour certaines denrées, conſommation d'autres denrées, & augmentation ou des richeſſes nationales par l'exportation, ou des revenus royaux par la perception des droits ſur les conſommations.

Si c'eſt un financier qui me fait cette réponſe, je lui replique, qu'il auroit pu en retrancher tout ce qui ne regarde pas les revenus royaux; ſi c'eſt un négociant, il devoit s'en tenir à l'augmentation des richeſſes nationales par l'exportation; ſi c'eſt un agriculteur, l'accroiſſement de valeur & de débit devoit ſeul l'occuper; ſi c'eſt un politique, il a bien fait de penſer à tout, mais il auroit dû tout diſtinguer.

Les fabriques qui augmentent la valeur des denrées, dont la production entre dans le plan d'une ſage économie comme un point d'appui pour l'agriculture; ces fabriques, dis-je, ſont utiles. Mais ce n'eſt pas ſeulement parce qu'elles font vivre ceux qui s'en occupent, c'eſt bien plus encore parce qu'elles font vivre plus à leur aiſe, & encouragent à un travail néceſſaire ceux dont la principale occupation eſt d'alimenter toute la ſociété.

Si de plus, une denrée façonnée en quantité ſuperflue, fait entrer beaucoup plus de ſubſiſtance étrangere que n'en auroit jamais pu produire le ſol où a crû cette denrée, c'eſt un gain que ne doit pas mépriſer toute ſociété qui veut être plus nombreuſe que ne le comporte ſon territoire.

Mais de plus, me dit un agriculteur zélé, ces hommes qui donnent une valeur de plus à certaines denrées,

en conſomment eux-mêmes d'autres, dont le débit eſt par-là augmenté; & par cette augmentation, l'encouragement du cultivateur, &c.; car ceci eſt une chaîne dont nous ne trouverions le bout de long-temps. Quoique très-longue, elle n'en eſt pas plus forte; au moins me crois-je en état de la briſer ſans beaucoup d'effort.

Un artiſan de frivolités, dites-vous, mange du pain, boit du vin, ſe vêtit, & tout cela eſt un tribut qu'il paye à la véritable induſtrie. A la bonne heure. Mais vous étiez donc bien embarraſſé de vos denrées, puiſqu'il vous falloit des acheteurs de toute eſpece, même de ceux qui vous ſéduiſent vous-même en faveur de leur commerce ridicule, & aux dépens de votre bourſe.

Mais faiſons enſemble un calcul ſur telle hypotheſe qu'il vous plaira d'adopter.

Tout homme vivant mange les fruits de la terre. Rien n'eſt plus certain. La claſſe d'hommes dont nous parlons n'a point de propriété, & ne cultive point celles d'autrui. Ce qu'elle conſomme, ce ſont donc les cultivateurs ou les propriétaires qui le lui donnent. Suppoſons que les propriétaires donnent l'argent, & que les cultivateurs, pour cet argent, donnent les denrées; ſuppoſons encore, pour plus grande clarté, qu'un propriétaire, par différentes portions réparties entre pluſieurs de ces hommes, donne autant qu'il faudroit pour entretenir une famille entiere, & qu'un cultivateur fourniſſe pour cet argent ce que conſommeroit cette famille.

Voilà donc à quoi ceci ſe réduit. Mon fermier me donne deux cents pieces; j'en dépenſe cent cinquante

pour mes beſoins; cinquante ſont pour cet homme qui me fournit des inutilités de toute eſpece. Il prend ces cinquante pieces, qu'il porte à mon fermier pour lui payer ſa ſubſiſtance de toute l'année?

De quelle utilité eſt cet homme, s'il conſomme les denrées de mon fermier? Il me prend l'argent que celui-ci m'a payé avec peine, & que j'aurois pu lui laiſſer, s'il ne m'avoit pas fallu faire face aux déductions de cet homme placé entre nous deux pour manger, prendre de l'argent d'une main, & le rendre de l'autre.

Mais c'eſt une famille de plus! n'eſt-ce que cela? Je pouvois, ou augmenter la mienne, ou entretenir deux journaliers de plus, avec profit pour la ſociété, & perte pour moi, ou payer une taxe plus forte à l'Etat pour l'entretien d'un homme ſocial qu'il ne peut entretenir; & auquel mon fermier, par différents détours, auroit fourni ſa ſubſiſtance pour mon argent.

Vous entrevoyez maintenant ce que c'eſt que cet homme placé entre mon fermier & moi.

C'eſt un homme mal-aiſé, non-ſociable & inſtable, qui vit de mon aiſance; & l'abſorbe. Sans lui, trois fortunes comme la mienne feroient quatre hommes auſſi aiſés que moi, ou trois hommes d'un quart plus aiſés que moi. Il tient donc la place d'un citoyen ſans l'être, ou il repréſente un homme public ſoudoyé avec le ſuperflu de mon aiſance, & il n'eſt pourtant rien moins qu'un homme public.

Mais, me direz-vous, ſi nous retranchons cette claſſe d'homme, ce ſera autant de perdu pour la population; & qui conſommera nos denrées?

en conſomment eux-mêmes d'autres, dont le débit
par-là augmenté; & par cette augmentation, l'enc
gement du cultivateur, &c.; car ceci eſt une
dont nous ne trouverions le bout de long-temp
que très-longue, elle n'en eſt pas plus forte;
me crois-je en état de la briſer ſans beauco

Un artiſan de frivolités, dites-vous, m
boit du vin, ſe vêtit, & tout cela eſt
paye à la véritable induſtrie. A la bo
vous étiez donc bien embarraſſé de
qu'il vous falloit des acheteurs de
de ceux qui vous ſéduiſent vo
leur commerce ridicule, & aut

Mais faiſons enſemble un
qu'il vous plaira d'adopter.

Tout homme vivant
Rien n'eſt plus certain,
parlons n'a point de
les d'autrui. Ce qu
cultivateurs ou le
poſons que les,
les cultivateur
ſuppoſons e
priétaire,
fieurs d
entret
four
ſar

dont
quante mil
mille que n
ues vingt-cinq
ile adjoints, fourniront
où néceſſaire à vingt-cinq m
vront. Donc l'eſpece humaine n'
ſuppreſſion des profeſſions inutile
ſi elle eſt un bien en ſoi, n'en
donc, ſans m'attirer aucun repro
mal fondé, j'aurai augmenté la ſociété
vingt-cinq mille citoyens, ſans lui faire perdre un

Il vous faut encore un calcul. Vous allez l'avoir sur une autre supposition qu'il faut encore me permettre, après m'avoir accordé que ce dont vit un homme peut être censé égal à ce dont vit un autre homme.

Cent mille fabricateurs ou distributeurs d'inutilités, y compris les distributeurs inutiles des choses utiles & nécessaires; cent mille hommes, dis-je, de cette classe, vivent dans un Pays.

Si nous en donnons un, l'un portant l'autre, à chaque propriétaire aisé pour être soudoyé par lui, c'est le superflu de cent mille fortunes aisées qui sert à l'entretien de ces cent mille hommes. Otez les besoins imaginaires qu'ils entretiennent, & cent mille aisés auront un quart de leur fortune de reste. Donc, avant qu'il soit peu, ces cent mille aisés en feront cent vingt-cinq mille. Voilà pour la société un profit clair de vingt-cinq mille citoyens qu'elle n'avoit pas. Chacun de ces citoyens, en qualité d'aisé, nourrit au moins, deux hommes dont a besoin son oisiveté, ou dont la décence lui prescrit l'entretien. Ce sont cinquante mille hommes à ajouter aux cent vingt-cinq mille que nous avions. Mais vous conviendrez que mes vingt-cinq mille aisés & leur cinquante mille adjoints, fourniront bien de l'occupation utile ou nécessaire à vingt-cinq mille hommes qui en vivront. Donc l'espece humaine n'aura rien perdu par la suppression des professions inutiles; donc la population, si elle est un bien en soi, n'en aura pas été diminuée; donc, sans m'attirer aucun reproche fondé ou mal fondé, j'aurai augmenté la société de vingt-cinq mille citoyens, sans lui faire perdre un seul

de ſes membres non-ſociables, hors les vingt-cinq mille que remplacent autant de citoyens; nulle diminution de conſommation, mais auſſi nulle diſette de denrées, puiſque chaque hypotheſe nous donne deux cents mille hommes, & que ce dont vit un homme, un autre homme en vit.

Je crois avoir mis dans quelque jour une grande vérité, qui a été juſqu'ici aſſez généralement méconnue. C'eſt que tous les fainéants, & tous ceux qui font des riens, tiennent la place d'un nombre égal d'hommes, dont un quart ou à peu près ſeroit des vrais citoyens, un quart, d'hommes laborieux, & la moitié, de gens vivant de l'aiſance du premier quart.

Que l'on change, ſi l'on veut, les proportions; la maxime reſte toujours certaine. Car ſi l'on met deux cents mille faiſeurs de rien pour cent mille aiſés, le ſuperflu diſponible de ceux-ci ſera plus grand, & pourra fournir à un plus grand nombre de nouveaux aiſés, ou, le nombre de ceux-ci reſtant le même, à un plus grand nombre de leurs adjoints.

Mais, d'après cette maxime, combien ne pouvons-nous pas faire de réflexions humiliantes pour la raiſon humaine, & combien ne trouverons-nous pas de vices dans la répartition morale & locale des hommes?

La queſtion du luxe eſt décidée par l'intérêt même, qui paroiſſoit en ſuſpendre la déciſion; & la proſcription du luxe, qu'adoucit le ſeul intérêt de la liberté, combien d'autres proſcriptions n'entraîne-t-elle pas avec elle! Mais j'ai déja traité cette matiere, & je n'ai plus beſoin de dire que c'eſt un abus que la multipli-

cation des marchands de toute eſpece, dont la profeſſion n'a pas l'avantage d'épargner aux autres citoyens un temps précieux qu'ils ſavent mieux employer.

Nous proſcrirons encore tous ces petits métiers qui ne ſervent qu'à multiplier les formes, à irriter les goûts, & à augmenter la dépenſe ; & loin de tolérer cette petite charlatanerie chez nous, dans l'eſpérance qu'elle fera encore plus de mal à nos voiſins, nous dirons que s'il eſt contre l'humanité de faire préſenter à autrui le poiſon qu'on ne veut pas boire, il eſt auſſi extravagant qu'inhumain d'en boire le premier, pour mieux ſéduire ſon voiſin.

Il ne faut par être ſurpris qu'il y ait eu anciennement plus de grands Seigneurs, plus d'aiſance, plus de généroſité, plus de déſintéreſſement qu'il n'y en a aujourd'hui. La maſſe de l'aiſance, partagée plus également, n'étoit pas rongée par cette multitude d'inſectes humains, que l'on regarde aujourd'hui comme une partie conſidérable, & une claſſe précieuſe de la ſociété.

Un homme aiſé, qui n'a que deux domeſtiques, & pour qui une famille ſeroit un fardeau trop peſant, nourrit dix hommes qu'on ne voit pas, & qui n'ont avec lui que les rapports odieux & humiliants d'un créancier avec ſon débiteur.

Il en réſulte, ſans doute, une valeur beaucoup moindre des individus ſociables. Mais quand ce ſeroit un bien, ce qui n'eſt pas, il en réſulte un état de foibleſſe & de langueur pour le corps de la ſociété, puiſque ſa force eſt en proportion de la maſſe de l'aiſance & du nombre des aiſés. Or, cette diminution eſt un

mal, ſi l'état de ſociété eſt avantageux à l'homme.

Que dirons-nous maintenant des Villes? Car ne pouvant tout dire, nous devons ſeulement indiquer les conſéquences principales de nos maximes, & nous en ſommes maintenant à la répartition locale des hommes.

Ce que nous avons dit juſqu'ici, prouve aſſez que cette répartition peut être bonne ou vicieuſe, favorable ou contraire au bien-être de la ſociété.

Si les hommes ſont auſſi près qu'il eſt poſſible de l'endroit où ils peuvent être le plus utiles, & de celui d'où ils tirent leur ſubſiſtance, leur poſition locale eſt très-bonne; elle eſt mauvaiſe dans le cas contraire.

Le temps eſt une meſure univerſelle qui ne trompera jamais quiconque voudra l'employer. La raiſon en eſt, que le temps meſure le travail & les beſoins phyſiques. On peut donc tout évaluer par la durée; & c'eſt auſſi ce que ſuppoſe l'uſage où l'on eſt dévaluer l'aiſance d'un homme par les ſignes des denrées qu'il peut conſommer dans un temps marqué, pendant une année, par exemple : les ſalaires & les gages ſe comptent de même par jours, par mois, par année.

Cela poſé, la répartition locale des hommes, qui comporte la plus grande économie du temps, eſt auſſi la plus avantageuſe.

Voyons, d'après ce principe, ce que nous devons penſer des Villes.

CHAPITRE XIX.

Du déplacement des hommes par rapport à la ſubſiſtance. Des Villes en général, & des Capitales en particulier.

JE ne rapporterai point la fondation des Villes à un motif qui ait été le même par-tout, & dans tous les temps. Elle peut être ſans motif diſtinct ; lorſqu'une famille s'accrut ſans ſe ſéparer, une Ville ſe trouva formée, ſans que ſes fondateurs euſſent penſé à autre choſe qu'à ſe loger les uns près des autres.

La réflexion fit trouver, ſans doute, dans cette maniere d'habiter un Pays, des avantages d'autant plus grands, que les ſociétés étoient moins nombreuſes, leur territoire moins étendu & moins fermé, la guerre moins enchaînée par la politique & moins appeſantie par les préparatifs. Auſſi voit-on que les peuples qui, les premiers, connurent les biens immeubles, furent auſſi les premiers qui habiterent des Villes. Mais tant que ſubſiſta ce motif, leur étendue fut bornée au nombre d'habitations que pouvoient occuper ceux que nourriſſoit le territoire, & ce territoire lui-même étoit borné à l'étendue au-delà de laquelle la fuite eût été difficile, & le tranſport des fruits de la terre incommode & diſpendieux pour le temps & pour le travail.

La fertilité plus ou moins grande de chaque Pays,

devoit donc auſſi borner ou étendre l'enceinte des Villes.

Dans cet état de médiocrité, où les Cités étoient l'aſyle, & non le fléau de l'agriculture, où leur alliance étoit auſſi étroite qu'eſt inévitable la néceſſité de ſe loger, & de garder des proviſions, il y avoit, ſans doute, une perte de temps, ſi les cultivateurs ſe retiroient toutes les nuits dans les Villes; mais elle n'avoit pas toujours lieu, & elle étoit en partie compenſée par la commodité & la ſûreté; dans cet état, dis-je, les Villes furent auſſi peu préjudiciables qu'il étoit poſſible, à la population, & à la proſpérité eſſentielle des ſociétés.

Mais les arts eurent leur berceau dans les Villes. Ce fut-là que, rapprochés, ils ſe perfectionnerent les uns par les autres; & par leur moyen, il y eut dans les Villes des habitants qui ne furent pas cultivateurs, & qui mirent les cultivateurs à contribution. Si chaque Ville n'eût eu des artiſans que pour ſon territoire, celui-ci auroit toujours été la meſure de celle-là, & la proportion entre l'aiſance & la population n'auroit point été dérangée; bien entendu pourtant que le territoire ne ſe ſeroit point accru, & que l'on ſe ſeroit borné aux arts néceſſaires. Je dois même convenir qu'avec cette derniere condition, la ſéparation de l'agriculture d'avec les autres arts dont elle a beſoin, devient très-utile à la ſociété, par le gain du temps qu'épargnent la plus grande habitude des artiſans, & la plus grande perfection de leurs ouvrages.

Mais comme les artiſans, à la différence des cultivateurs, ſont faciles à déplacer, il put arriver, & il arriva que

chaque territoire n'eut pas une Ville, ou qu'en ayant une, elle ne renferma pas autant d'artiſans qu'en pouvoient occuper les habitants de la Ville qui étoient auſſi ceux du territoire. Il fallut alors que ces artiſans ſe trouvaſſent dans une autre Ville, qui vendît leur travail, & ſe mît par-là en état de nourrir un plus grand nombre d'habitants, que n'en comportoit ſon territoire; mais en revanche, les Villes ou Villages, auxquelles elle vendit le produit de ſon induſtrie, eurent moins d'habitants qu'ils n'en purent nourrir, & l'eſpece humaine ne gagna rien à cet arrangement. Mais il eſt vraiſemblable qu'elle y perdit, puiſque l'éloignement dans lequel ſe trouverent l'agriculture & les arts, ſes auxiliaires, occaſionna néceſſairement une perte de temps, ſoit que le cultivateur allât chercher dans la Ville ce qui lui étoit néceſſaire, ſoit que les artiſans le lui portaſſent, ſoit qu'entre les uns & les autres, il ſe plaçât un corps intermédiaire de commiſſionnaires qui n'euſſent rien autre choſe à faire que de porter aux cultivateurs l'ouvrage des artiſans, & à ceux-ci les denrées que leur devoient ceux-là en échange de leur travail. Par-là, ni les artiſans, ni les cultivateurs, ne perdirent de temps; mais tout celui des commiſſionnaires fut perdu, & ce fut aux artiſans & aux cultivateurs à le leur payer; ce qui devint une charge pour les uns & les autres.

Ainſi la ſeule répartition locale des hommes a ſes conſéquences. Pluſieurs circonſtances peuvent enſuite les augmenter. C'en eſt une très-importante que la diviſion des ſociétés, par territoires diſtincts; car ſi l'a-

griculture ſeule occupa une ſociété, pendant qu'une ſociété voiſine y joignit les autres arts, la perte de temps, qui, dans la premiere hypotheſe, n'étoit qu'une diminution abſolue d'aiſance, devenoit en outre une diminution relative de puiſſance & de deux ſociétés. Il pouvoit s'en former trois, ſi les commiſſionnaires faiſoient un corps à part, qui eût un autre domicile & un chef particulier.

Je n'ai ſuppoſé juſqu'ici que des arts néceſſaires, & cette ſuppoſition m'a déja fourni pluſieurs combinaiſons, dont aucune n'a été avantageuſe à l'eſpece humaine.

Suppoſons maintenant la multiplication des arts produiſant celle des beſoins, & s'en accroiſſant à ſon tour. Les Villes s'agrandirent dans la même proportion, comme étant le ſéjour naturel des arts. Mais l'aiſance diminuera autant que s'accroîtront les beſoins, & le bénéfice du temps étant pour le territoire des Villes, il en réſultera un grand encouragement pour la culture dans ce territoire, & un découragement proportionnel hors de ce cercle étroit. Pour une Ville qui ſera une République, & n'aura de poſſeſſions que ſon territoire naturel, tout ſera un gain dans cet arrangement, mais auſſi tout ſera en perte pour les ſociétés que l'induſtrie de cette Ville mettra à contribution. Si la Ville & le Pays appartiennent à une même ſociété, il y aura gain pour la Ville, qui doit le moins gagner, & perte pour le Pays, qui doit le moins perdre. Mais outre ce déſordre, il reſtera une perte réelle, celle de beaucoup de temps, dont la valeur ſera ajoutée à celle de tous

les objets de conſommation, pour la ſubſiſtance des commiſſionnaires ſans nombre, qui devront donner leur temps en maſſe, afin que les cultivateurs & les artiſans ne perdent pas le leur par parties.

Ainſi où il y a de grandes Villes, la répartition locale des hommes eſt vicieuſe en elle-même.

Cette maxime a ſa preuve dans la poſition même des grandes Villes, que l'on ne trouve qu'où la nature favoriſa l'économie du temps, ſur le bord de la mer, ſur les grandes rivieres, ou dans des contrées d'une fertilité extraordinaire.

Mais cette même maxime a ſon exception dans la diſtribution politique des Pays ou des peuples, puiſqu'où il y a un peuple de commiſſionnaires, ſans territoire ou avec un territoire très-borné, le gain n'eſt plus balancé par la perte, & qu'au contraire, de ce rapport forcé, il réſulte un état de guerre perpétuel entre la ſociété qui perd, & celle qui gagne.

Que l'on vante dans un grand Etat une grande Capitale, je penſerai à la fable du cerf, qui admiroit ſon bois, & mépriſoit ſes jambes.

Cette comparaiſon n'eſt point haſardée, & je le prouverai, ſi je fais voir que les inconvénients d'une grande Capitale peuvent ſeuls entraîner la ruine du plus puiſſant Empire. C'eſt ſur quoi je vais me promettre une digreſſion, que l'importance du ſujet doit me faire pardonner.

Qu'un Empire puiſſe ſubſiſter ſans Capitale, c'eſt ce que prouve aſſez l'hiſtoire de la Monarchie Françoiſe & de l'Empire d'Allemagne. Ce ne ſeroit pourtant

point à quoi je voudrois que l'on ramenât exactement la répartition locale des hommes, des richeſſes & du pouvoir; mais je voudrois qu'on ne s'en éloignât pas à l'excès, par le deſir puérile de l'emporter ſur les autres peuples, par la magnificence & la grandeur de la Capitale, ou par la petite vanité de contempler ſa grandeur raſſemblée dans un ſeul endroit. N'attachons ni dignité, ni patriotiſme à l'agrandiſſement & à l'embelliſſement d'une Capitale. Cette folie ſeroit celle d'un homme qui ſe glorifieroit d'avoir un très-gros foie, ou une tête monſtrueuſe. Je viens d'indiquer les trois faces ſous leſquelles on doit enviſager la grandeur des Villes, & ſur-tout des Capitales. Il faut y conſidérer les vices ou les juſtes proportions de la répartition des hommes, des richeſſes & du pouvoir.

J'ai déja fait voir comment une grande Ville ne peut avoir qu'un commerce médiat & diſpendieux avec les campagnes d'où elle tire ſa ſubſtance, & auxquelles elle envoye le produit de ſon induſtrie. Il réſulte déja de cette circonſtance un vice dans la répartition.

Chaque objet de conſommation ſe trouve ſurchargé d'un ſurcroît de temps & de travail, qui met l'aiſance à trop haut prix, & dont l'évaluation arbitraire tend à la déplacer ſans ceſſe au profit de celui qui étant le plus avide, & de la plus mauvaiſe foi, mérite le moins d'acquérir cette qualification pour la dignité de citoyen.

Mais ce n'eſt pas tout encore. Une grande Ville, & ſur-tout une grande Capitale, n'eſt pas ſans habitants, qu'y fixe tout autre motif que la commodité qu'y trouve l'induſtrie. Or, quiconque habite une Ville, doit y vivre

de son travail, (je veux bien appeller ainſi les petits fonds du commerçant,) ou de produit de ſes terres, ſoit en nature, ſoit en argent, ou ou d'une ſolde que lui donne l'Etat, ou des gages que lui donne un citoyen, ou de ce que peuvent rendre différents métiers, qui ne ſont lucratifs que par la corruption des mœurs.

Celui qui vit de ſon travail, n'eſt point deplacé dans une Ville, dès que ſon travail eſt de nature à devoir y être mieux fait ou avec plus de profit qu'à la campagne. Mais il faut bien prendre garde que ſi un travail, qui ne ſert qu'au luxe, peut être toléré dans un grand Etat, il ne doit jamais être encouragé, pas même ſous le prétexte ſpécieux de mettre les étrangers à contribution. Je l'ai déja dit, & je le repete : favoriſer ces metiers, c'eſt prendre du poiſon pour en faire prendre à ſon voiſin.

Celui qui, dans une Ville, vit du produit de ſes terres en nature, eſt le plus près du bon ordre; il ne s'en écarte même pas, ſi ce qu'il perd par ce déplacement eſt un ſacrifice que ſon aiſance le met en état de faire à ſa patrie. Mais c'eſt au Magiſtrat ſuprême à examiner ſi ce n'eſt pas un abus que la néceſſité d'un pareil déplacement, & ſi elle n'a pas déja produit ou n'eſt pas ſur le point de produire la néceſſité d'une ſolde. Au moins eſt-il certain que toute diminution de l'aiſance par un accident auquel il peut être paré, ſuppoſe ou un vice dans la loi, ou une faute du Magiſtrat; car l'aiſance n'eſt pas diminuée, ſans que la ſociété en ſouffre, à moins que cette diminution ne ſoit la ſuite néceſſaire d'un ſervice dont elle a beſoin.

Mais c'eſt-là l'inconvénient des petites Villes; &, à

peine doit-on en tenir compte, lorſqu'il eſt queſtion des grandes Capitales. Combien peu de gens, en effet, peuvent y vivre du produit en nature de leurs domaines? On peut même n'avoir aucun égard à des exceptions rares, & dire qu'en général, tous les habitants d'une Capitale vivent d'argent. Parlons d'abord de ceux pour qui cet argent repréſente leurs denrées. Pour ceux-là, il y a perte d'aiſance par le moindre produit de leurs fonds que n'engraiſſe pas l'œil du maître, par le profit néceſſaire du fermier ou régiſſeur, par la différente maſſe des eſpeces dans la Capitale & dans la Province, différence qui fait que la même quantité de ſignes qui repréſente beaucoup de denrées dans un lieu, en repréſente peu dans un autre; par la multiplication des beſoins, qui naît du ſeul déplacement; par la néceſſité d'être toujours en vue, qui oblige à une repréſentation continuelle, & rend l'empire de la mode perpétuel autant que tyranique; par les loix même, que la foule indigente impoſe à la foule aiſée, pour mieux vivre à ſes dépens.

Toutes ces portions d'aiſance ne ſont pas perdues. Pluſieurs deviennent le néceſſaire d'autres citoyens. Mais la ſociété ne gagne rien à la multiplication des néceſſaires phyſiques, & c'eſt pour elle une perte que la diminution de l'aiſance.

A quoi eſt bonne cette foule de malheureux qu'occupe l'oiſiveté d'une bourgeoiſie immenſe, qui porte tout pour elle, qui marche pour elle, qui achete & prépare tout pour elle?

Si l'on en excepte ceux qui, profitant éminemment

de
fo
[illegible] n'eſt au-
[illegible] ſe fait ſervir a
[illegible] ſers, autant qu'il
[illegible] ent déjà a lui, &
[illegible] la petite partie de leur
[illegible] rement des mêmes ſer-
[illegible] ſe d'acheter.
[illegible] emplie de peuple, plus on
[illegible] ne conſidérable d'une grande
[illegible] euvre de l'économie publique,
[illegible] yens tant de divers moyens de

[illegible] ſe penſer ainſi. Où eſt cette multi-
[illegible] ui ſe tourmente ſans ceſſe pour périr
[illegible] e l'eau égaré ſur le vaſte Océan, à qui
[illegible] ie qu'autant que durera la force de ſes
[illegible] le plus triſte tableau de la miſere humaine ;
[illegible] homme dégradé juſqu'à être un fardeau de la
[illegible] ans en être le ſoutien ; je vois pis encore, je
[illegible] horrible ulcere où vient aboutir en abondance
[illegible] le plus pur, pour s'y corrompre, & hâter la
[illegible] du malade.

Cette foule ne vit que d'une maſſe énorme d'aiſance, qui s'anéantit ici ſans aucun fruit pour la ſociété, dont cette aiſance étoit pourtant le domaine.

Mais, non : entre ces aiſés, il y en a qui doivent ſe conſumer ici pour ſervir la patrie ; les autres y mangent, non les fruits de leurs terres, ni leur équivalent en argent, mais la ſolde qu'ils reçoivent de la ſociété.

Je comprends. Ces gens ſeroient pauvres chez eux, parce

parce qu'ils n'y auroient rien; & pour ne pas renoncer à la pauvreté, ils ſe fixent dans un lieu, où, avec beaucoup, on eſt encore pauvre.

Mais d'où vient cette ſolde? Du tribut levé ſur les Provinces. Il falloit donc l'y reporter, ſi l'on vouloit maintenir quelqu'égalité, quant à la maſſe & à la valeur des ſignes, entre la Capitale & les Provinces.

Mais je me trompe. Un habile homme vient de m'en avertir, en me faiſant remarquer que la Capitale fournit elle-même une partie conſidérable, mais très-conſidérable, des revenus ſur leſquels eſt priſe la ſolde qui ſe dépenſe dans cette ſuperbe Ville.

J'allois tomber dans une grande erreur, & commettre en même-temps une grande injuſtice, en exigeant qu'on rendît aux Provinces ce qu'elles n'ont pas donné, & qu'on privât, à la dépenſe, cette fertile Capitale de ce qu'elle a mis du ſien dans la recette.

Comment ai-je été capable d'une ſi grande mépriſe? Voyons l'enchaînement de ſophiſmes par lequel j'ai été conduit.

J'ai d'abord penſé que ce qui ne produit rien n'eſt pas fertile, & que l'argent qu'il peut y avoir dans une Ville, y eſt venu, non en retour de ſes productions qui ſont nulles, mais par la voie d'exaction, ſoit du propriétaire envers les fermiers, ſoit du Souverain, qui reçoit par-tout, pour dépenſer, en quelque ſorte, dans un ſeul endroit.

Je ne méconnoiſſois pourtant pas une troiſieme ſource de l'argent qui peut circuler dans une grande Ville,

l'induſtrie de ſes habitants, dont les uns ſont enrichis par les formes vénales de ja juſtice gratuite, les autres donnent des formes auſſi élégantes que coûteuſes aux matieres premieres & même ſecondes qu'ils tirent d'ailleurs.

Mais, dirois-je, tout ce qui eſt manufacture bonne & ſolide en ſoi, doit être banni d'une Capitale; quant aux arts élégants, c'eſt-là leur centre, & je n'ai jamais propoſé d'en chaſſer, ni les artiſtes de goût, ni les littérateurs, ni tous les ſuppôts de la juſtice, ni rien enfin de ce qui eſt eſſentiel à une Capitale. Autrement, je devois dire, que je ne voulois point de Capitale; ce que je n'ai pas dit.

Je laiſſe donc aux grandes Villes tout ce qui ne peut être ou ſe bien faire que là, & je ne propoſe de leur ôter que ce qu'elles abſorbent à titre de tribut, & dont une partie ſe convertit en ſubſides pour l'Etat. Mais j'ai dit comment on pourroit remplacer le produit des barrieres, en rendant les détenteurs des fonds receveurs & payeurs pour l'Etat de toutes les taxes que devroient ſupporter les conſommations.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur le déplacement des hommes & des richeſſes, qui eſt inſéparable de la grandeur monſtrueuſe d'une Capitale.

Je ne pourrois que répéter ce qui ſe trouve déja en pluſieurs endroits de cet Ouvrage.

Mais il me reſte un mot à dire du déplacement du pouvoir, ne fût-ce que pour expliquer ce que j'entends par-là.

Si l'on ſe rappelle ce que j'ai dit ailleurs du pouvoir

moral, on comprendra aiſément qu'il n'y a point de citoyen qui ne reçoive de quelqu'autre, & qui ne donne à ſon tour quelque pouvoir moral.

La gradation légale des pouvoirs reçus & donnés fut autrefois bien plus marquée & plus étendue, puiſqu'elle comprenoit le grand Vaſſal, dont la puiſſance étoit rivale de la ſouveraineté. Elle eſt aujourd'hui moins étendue & moins marquée, mais avec de meilleurs arrangements économiques, & en rendant quelque vigueur aux loix qui établiſſent cette gradation; la chaîne en ſera aſſez forte pour empêcher le déſordre, la confuſion, l'incertitude, & la fluctuation politique.

Ce n'eſt que dans les grandes Villes qu'il eſt impoſſible d'établir cette gradation, ou de donner de la ſolidité aux arrangements par leſquels elle pourroit être deſſinée plutôt que formée. Quelqu'arrangement que l'on faſſe, il ſera purement légal, & n'aura rien de moral; il devendra donc inſuffiſant, dès que la loi ceſſera d'en impoſer, je ne dis pas au plus grand nombre, mais à un petit nombre ſeulement d'hommes plus remuants que les autres. Car, dans une grande Ville, où l'on ne voit pas ce qui ne ſe remue pas, la foule des ſéditieux eſt toujours la plus apparente. Mille hommes, qui courent les rues, ſont plus apparents & infiniment plus forts que cent mille qui ſe cachent dans leurs maiſons. Un bourgeois, qui vit de ſes rentes, ne dépend de perſonne que d'un Magiſtrat électif, qu'il ne craint pas, dont il n'eſpere rien, & qu'il ne peut affectionner.

Un artiſan dépend de ſes pratiques; mais c'eſt comme s'il ne dépendoit de perſonne. Ce qu'il peut donner de

l'induſtrie de ſes habitants, dont les uns [illegible]ême du par les formes vénales de la juſtice gra[illegible]ui attend donnent des formes auſſi élégantes [illegible]un ſervice; matieres premieres & même ſecon[illegible]rend à ceux à leurs.

Mais, dirois-je, tout ce [illegible]cela réuni ne fait- & ſolide en ſoi, doit être [illegible]doutable celui qui ſe aux arts élégants, c'eſt- [illegible]Souverain, s'il ſe trou- propoſé d'en chaſſer [illegible]l ſeroit ou un priſonnier, rateurs, ni tous les [illegible]ge trop précieux entre les de ce qui eſt [illegible]nderoit à la multitude. devois d[illegible]roit de ſalut pour un Roi que que je[illegible]roit tenir la campagne, s'il vouloit [illegible]les richeſſes étoient dans la Ca- [illegible]avec le reſte de l'Etat, elles ſe trou- [illegible]balance, inconvenient qui n'eſt pas [illegible]ſur-tout où le deſpotiſme accumule tout [illegible]être chaſſé de la Capitale, ſeroit la même [illegible]dépoſé, & dès-lors il faudroit périr plu- [illegible]d'en ſortir; dès-lors auſſi la claſſe la plus vile, [illegible]la plus forte dans les grandes Villes, ré- [illegible]la deſtinée de l'Empire, & la démocratie, favo- [illegible]par le deſpotime, s'aſſocieroit à lui, pour mettre le comble au déſordre.

LIVRE ONZIEME.

Énumération des Beſoins du Prince, la même que celle des Beſoins moraux des autres hommes. On examine les cinq premiers avec les penchants qui en réſultent dans le Prince, & leur rapport avec les Beſoins correſpondants de la Société.

CHAPITRE PREMIER.

Énumération des Beſoins moraux du Prince.

J'AI dit que je traiterois le Prince, comme j'ai traité les autres citoyens; que je détaillerois moins ſes devoirs, que je les ferois naître de ſa poſition, & que je chercherois celle-ci dans ſes beſoins & dans ſes moyens, & dans les beſoins correſpondants de la ſociété. J'ai promis en conſéquence de reprendre relativement au Prince, la triple énumération que j'ai déja ſuivie.

Les beſoins du Prince, comme ceux de chaque citoyen, ſont:

1°. La certitude plus grande qu'elle ne l'eſt hors de

la ſociété, de vivre long-temps, ou ſimplement la ſureté & la ſécurité.

2°. L'eſtime des hommes, ou la gloire.

3°. La ſupériorité ſur les ſemblables, ou l'ambition, dans les rapports du Prince avec les autres Souverains; car dans ſes rapports avec la nation qu'il gouverne, ce beſoin n'eſt plus l'ambition, c'eſt l'honneur du Prince, ou la crainte de décheoir.

4°. La liberté ou la faculté moindre ou plus grande de vouloir pas ſoi-même, & d'agir en conſéquence; liberté, qui, pour le Prince, eſt le fruit, non de la loi qui l'aſſervit ſans ceſſe comme tel, mais de ſa capacité & de ſon activité.

5°. L'enſemble de ce dont le Prince jouit, ou croit jouir comme pouvant être perdu ou augmenté, ou, en un ſeul mot, la patrie.

6°. La richeſſe ou l'opulence, autant qu'elle eſt, non l'amas confus de pluſieurs avantages effectifs ou poſſibles, (car le Prince eſt trop au-deſſus de ce beſoin, comme individu, pour le ſentir,) mais autant qu'elle eſt, en quelque ſorte, le magaſin d'une eſpece des moyens que le Prince doit avoir pour régir.

7°. La poſtérité.

8°. Cette paix de l'ame que donne un culte que l'on croit agréable à Dieu, & l'eſpérance, fondée ſur ce culte, d'un bonheur à venir, ou la Religion.

Tels ſont les beſoins du Prince, les mêmes que ceux des autres citoyens, mais qui en different néceſſairement dans leur objet, ou dans leurs modifications.

Je n'ajouterai point ici à cette énumération, celle des

penchants, qui naiſſent des beſoins dont je viens de parler. Il faut les rechercher, & les diſcuter, avant de les établir. Je n'en rapprocherai pas non plus les beſoins correſpondants de la ſociété tels que je les ai déja détaillés, parce qu'à chaque beſoin du Prince, ne correſpond pas exactement un même beſoin de la ſociété qui eſt relatif à ce beſoin des individus.

Ce ne ſera donc qu'en traitant de chacun des beſoins du Prince, que je découvrirai, & quel penchant en réſulte dans ſon cœur, & vers quel beſoin de la ſociété ce penchant doit être dirigé.

CHAPITRE II.

De la ſûreté du Prince, & de ſon amour pour la vie. Comment le Prince peut être en ſûreté. Ce qui fit les Tyrans. Qu'il n'y a point de ſûreté pour la vie du Prince, où il n'y en a point pour celle des ſujets. Dans quels cas, & pourquoi dans ces cas, le Prince peut expoſer ſa vie.

CHAPITRE III.

Autres conſidérations relatives au ſujet traité dans le Chapitre précédent, & en particulier des ſoins que le Prince doit à la vie de ſes ſujets.

CHAPITRE IV.

Ce que c'eſt que l'eſtime des hommes pour le Prince, & en quoi

il doit faire consister sa gloire ; que le penchant qu'il peut avoir pour la gloire, ne doit pas avoir pour principal effet de lui faire mépriser la vie, parce qu'il est très-rare qu'il soit dans le cas de l'option, & que ce n'est pas de sa bravoure que la société a principalement besoin. Que dans la sûreté & dans la splendeur de la société, & non dans les grands événements qui rendent les regnes fameux, consiste la gloire du Prince. Que celle dont il jouit par état, doit être pour lui un dédommagement suffisant de la célébrité qu'il lui est défendu de desirer.

CHAPITRE V.

Des Conquêtes & des Monuments.

CHAPITRE VI.

Que le Prince étant par la loi supérieur à un grand nombre d'hommes, le desir de la supériorité, ou l'Ambition, ne peut exister en lui que relativement à ses égaux. Jusqu'à quel point ce desir peut être louable, & combien il peut être funeste.

CHAPITRE VII.

Que, relativement à ses sujets, le Prince ne doit aimer la supériorité, que comme un autre citoyen craint de décheoir. Que ce penchant doit le porter à maintenir, & non à au-

gmenter ſon autorité, & les droits de ſa Couronne. Regles qu'il doit ſe preſcrire dans cette vue. Des deux extrêmes. Comment il faut les éviter.

CHAPITRE VIII.

Suite du Chapitre précédent.

Avec quelle ſageſſe le Prince doit conſerver l'eſprit de la conſtitution dans les changements de forme que peuvent néceſſiter les révolutions qu'il n'a pu empêcher dans le moral & le phyſique. Combien peu de Souverains ont eu cette ſageſſe, & pourquoi.

CHAPITRE IX.

Devoirs du Prince relativement à l'ambition des citoyens & des corps. Excellence de la Monarchie.

CHAPITRE X.

Que l'ambition déſordonnée des Princes, qui alterent la conſtitution de leur Etat, eſt en eux la ſuite d'une erreur funeſte ſur l'objet eſſentiel qu'ils doivent ſe propoſer; ou la recherche d'un moyen de ne pas décheoir, lorſque leur négligence & leur incapacité doit produire leur décadence.

Que c'eſt par une de ces raiſons qu'ils aiment la liberté, qu'ils croyent trouver dans leur affranchiſſement des loix

que cette liberté n'exiſte & ne s'accroît qu'aux dépens de celle des citoyens ; mais qu'elle tend à la ruine du Prince, comme la ſûreté diminue avec celle de ſes ſujets.

CHAPITRE XI.

Quel reſpect le Prince doit à la liberté nationale & aux droits des individus. Comment il peut trouver la ſeule liberté qu'il doive deſirer, dans l'heureuſe ſervitude des loix. Qu'elle ſera toujours aſſez grande dans un Etat bien conſtitué pour le Prince actif, laborieux, honnête, & médiocrement habile, ou ſimplement doué du bon ſens.

CHAPITRE XII.

Si la meilleure conſtitution eſt celle à laquelle peut préſider un Prince très-borné ou très-vicieux. Si le regne d'un tel Prince doit être ſuppoſé ; & ſi, dans cette ſuppoſition, l'intérêt du Souverain, qui peut avoir un pareil ſucceſſeur, eſt différent de celui de la nation, qui peut craindre d'avoir un pareil chef.

LIVRE DOUZIEME.

Des trois derniers Beſoins du Prince, que l'on examine, ainſi que les penchants qui en réſultent, & leurs rapports avec les Beſoins correſpondants de la Société.

CHAPITRE PREMIER.

Du beſoin qu'a le Prince d'avoir une patrie. De l'amour qu'il lui doit, en quoi il doit conſiſter.

CHAPITRE II.

Combien le Prince doit fomenter dans ſes ſujets l'amour de la patrie. Ce qu'il leur doit à cet égard. Du devoir que lui impoſe ſa charge, de maintenir l'intégrité de la ſociété & de ſon territoire.

CHAPITRE III.

Que rendre ſon peuple heureux, c'eſt le multiplier; ce qui vaut mieux que d'accroître ſon territoire. Qu'on l'accroît réelle-

que cette liberté n'exiſte & ne s'accroît qu'[illegible]ment réel des citoyens ; mais qu'elle tend à la [illegible]ille, parce me la ſûreté diminue avec celle d[illegible], il arriveroit [illegible] un embonpoint [illegible]s un Prince doit [illegible]-même.

CHAP[illegible]

Quel reſpect le Prin[illegible] des individus. [illegible]

[illegible]TRE IV.

doive deſirer [illegible] ſera toujours [illegible] le Pr[illegible] ou[illegible]

CHAPITRE V.

[illegible] eſpèces de richeſſes du Prince. Les honneurs dont il eſt [illegible] diſtributeur. Que le droit de punir, conſidéré ſous cette même face, a fait les Tyrans. A quoi le Prince doit des récompenſes. Qu'il n'en doit ni à la vertu proprement dite, ni à la piété.

CHAPITRE VI.

De la poſtérité, comme objet des deſirs du Prince pour lui-même, & de ſes ſoins pour ſon peuple.

CHAPITRE VII.

De la Religion. Ce que lui doit le Souverain. Ce qu'il en peut craindre, & ce qu'il en doit eſpérer.

CHAPITRE VIII.

Quels moyens il y a de retarder la décadence d'un Etat par la diſſolution ſucceſſive de ſes principes. Dans quel état il y a plus de reſſources pour arrêter cette décadence. S'il eſt poſſible de réfondre un Etat lorſque la conſtitution eſt déformée, & de lui donner une vigueur nouvelle & durable. Quelques maximes ſur leſquelles on peut ſe conduire en pareil cas.

CONCLUSION.

ON trouvera peut-être étrange, comme il eſt nouveau, que l'Auteur de cet Ouvrage le préſente au Public avant de l'avoir achevé. Je ne dirai point, pour l'excuſer, que la mort l'a ſurpris; ni que ſes occupations ne lui ont pas laiſſé le temps d'y mettre la derniere main. Moi-même, qui écris ceci, ſuis l'Auteur qui donne le premier exemple d'une pareille négligence; car j'avoue qu'il en entre un peu dans mon procédé avec le Public, ſi ce n'eſt pas plutôt une eſpece de découragement, & auſſi un refroidiſſement cauſé par de grandes diſtractions, & auquel ſe joint la répugnance que j'ai à traiter deux fois les mêmes ſujets: &, en effet, tous les titres que je laiſſe à remplir, le ſont déja dans un Ouvrage que je compoſai il y a dix ans, ou environ, & que je me propoſois uniquement de refondre lorſque j'ai entrepris celui-ci. Dans mon premier plan, ce que je donne aujourd'hui au Public, ne devoit être qu'une introduction à cet autre Ouvrage, qui à peine auroit fait un médiocre volume.

C'eſt donc cette introduction, ſi on peut encore lui donner ce nom, que je préſente au Public; &

j'attends ſon jugement, la critique des gens ſages, les invectives même des foux & des envieux, pour me déterminer à achever ces Eléments, &, ſi je prends ce parti, pour profiter & de cette critique, & de ces invectives, dans la compoſition des deux derniers Livres, dont je ne donne aujourd'hui que les Sommaires.

On a pu remarquer que tous les ſujets traités dans le reſte de l'Ouvrage, reparoiſſent dans ces deux derniers Livres, & qu'ainſi j'aurai occaſion de me réformer ſur tous les points ſur leſquels on me prouvera que j'ai erré, non en détruiſant ce que j'ai dit, mais en le modifiant par des exceptions, par l'addition de nouveaux principes, faute de quoi des vérités certaines & utiles deviennent ſouvent des erreurs dans l'eſprit du Lecteur. De ce que je dis ici, on concluera que je ne crois pas m'être égaré, & on aura raiſon. A peine je puis croire que les plus mauvais Ecrivains ayent débité des erreurs abſolues en matiere de politique. Comment croirois-je être dans ce cas? Je ne me réſerve donc point l'occaſion de me rétracter, mais celle de m'expliquer, & de développer mes maximes par de nouvelles applications, &, comme je l'ai dit, par l'addition de nouveaux principes, ſi je trouve qu'il m'en ſoit échappé.

engage point, par une pro-
chever cet Ouvrage. Tant de
m'en empêcher, que cette
téméraire. Sais-je même ſi le Pu-
ou ne la regarderoit pas plutôt
indulgence ?
m'arrive, ne m'accablera point.
j'écrit pour le bien de l'humanité,
contribuer au bonheur de mes freres ; ſi
ai ſubordonné à ce grand objet le deſir
naturel d'être approuvé & eſtimé, je l'ai fait
en compoſant cet Ouvrage, & mon plus grand
chagrin, s'il eſt réprouvé par le Public, ſera de
me voir déchu de l'eſpérance que j'ai eue de faire
une choſe utile.

Mais il me reſtera la conſolation de l'avoir voulu, & même d'avoir ſacrifié à cette volonté forte & entiere toute la délicateſſe qui auroit dû me porter, comme Ecrivain, à rendre mon Ouvrage plus correct & plus régulier. Veuille le Pere commun de tous les hommes, le ſouverain Paſteur des Rois & des Peuples, me tenir compte de ce ſacrifice, & m'en récompenſer, en ſuſcitant un Ecrivain plus habile & plus heureux que moi, qui exécute, avec ſuccès, ce que j'ai tenté, & qui ramene la Politique à ſon vrai principe, le plus grand intérêt de l'humanité ! Puiſſé-je,

avant

avant de fermer les yeux à la lumiere, voir ce chef-d'œuvre, qui triomphera des ſiecles & des accidents, parce qu'il ſera d'uſage dans tous les temps, dans tous les cas, & ſous toutes les formes de Gouvernement!

O ma patrie, agréez cependant un travail que je vous ai conſacré. Et vous, mon Souverain, mon Roi & mon Pere, reconnoiſſez un tendre fils & un ſujet fidele, dans un Ouvrage deſtiné à affermir votre trône, à accroître votre puiſſance, & à établir l'un & l'autre ſur leur fondement le plus ſolide, la félicité de votre peuple.

FIN.